



HAL
open science

La Mongolie et ses rapports avec le monde et la France depuis 1990 : influence internationale sur la politique mongole

Khishig-Erdene Gonchig

► **To cite this version:**

Khishig-Erdene Gonchig. La Mongolie et ses rapports avec le monde et la France depuis 1990 : influence internationale sur la politique mongole. Droit. Normandie Université; Université nationale de Mongolie, 2017. Français. NNT : 2017NORMR130 . tel-01808542

HAL Id: tel-01808542

<https://theses.hal.science/tel-01808542>

Submitted on 5 Jun 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Normandie Université

THÈSE EN CO - TUTELLE INTERNATIONALE

Pour obtenir le diplôme de doctorat

Spécialité : Science juridique (4200041)

Préparée au sein de l'Université de Rouen-Normandie et de l'Université Nationale de Mongolie

La Mongolie et ses rapports avec le monde et la France depuis 1990 (Influence internationale sur la politique mongole)

**Présentée et soutenue par
Khishig-Erdene GONCHIG**

**Thèse soutenue publiquement le 13 juin 2017
devant le jury composé de**

M. BAZAR Sanjmyatav	Professeur, Ecole des Relations Internationales et de l'Administration publique, Université Nationale de Mongolie	Membre de jury
Mme. BIANQUIS Isabelle	Professeure / Université de Tours	Rapporteur
M. BOUVERESSE Jacques	Professeur émérite / Université de Rouen, section CNU: 03 - Histoire du Droit	Président du jury
M. LAGRANGE Philippe	Professeur / Université de Poitiers	Rapporteur
Mme. GURBADAM Tsevelsuren	Professeure / Université des Sciences Humaines, Mongolie	Membre de jury
M. KHASBAZAR Bekhbat	Diplomate, professeur / Université Nationale de Mongolie	Membre de jury

Thèse co-dirigée par Philippe GUILLOT, laboratoire CUREJ, Université de Rouen – Normandie et par Tumurkhuleg TOITOG, Université Nationale de Mongolie



CUREJ



Avertissement

La faculté de Droit, des Sciences économiques et de Gestion, l'Ecole doctorale normande de droit, l'Université de Rouen et l'École des Relations Internationales et de l'Administration Publique auprès de l'Université Nationale de Mongolie n'entendent donner ni approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

Remerciements

Mon intérêt pour la France date de mon enfance où la littérature française classique me fascinait. J'avais aussi envie de connaître d'autres manières de penser de me libérer de l'influence américaine de plus en plus présente en Mongolie. Le côté "rebelle" que je percevais de la France ainsi que sa réputation en tant que pays de droits de l'homme m'attirait également.

Suite à mon étude sur la politique étrangère du général de Gaulle lors de mon master en relations internationales, puis de mes contacts plus fréquents avec les Français et mes activités dans la communauté francophone en Mongolie mon intérêt pour la France a augmenté. J'ai eu l'occasion de côtoyer divers publics français en tant qu'interprète, conférencière, guide... Dans cette même période, j'ai assisté à une dégradation de l'image de la France suite aux problèmes liés à l'exploration et l'exploitation d'uranium par Areva ce qui n'était pas sans me poser des questions.

Le fait qu'il n'y ait pas de recherches avancées sur l'intensification des relations entre la France et la Mongolie depuis la démocratie en Mongolie m'a poussée dans cette aventure intellectuelle. J'espère qu'elle pourra contribuer à approfondir la réflexion pour favoriser le développement des relations bilatérales entre les deux Etats, les échanges intercommunaux et entre individus dans les aspects économiques et culturels.

Rédiger une thèse en langue étrangère a été pour moi une véritable aventure intellectuelle et un défi. J'arrive aujourd'hui au terme de cette aventure, ô combien intéressante, heureuse d'avoir réussi à vaincre les problèmes qui se sont posés à moi pendant ces longues années.

Je remercie tout particulièrement mes directeurs Monsieur Philippe GUILLOT pour son intérêt et son soutien, de m'avoir guidée tout au long de la rédaction de ma thèse et Monsieur Tumurkhuleg TOITOG, un des grands spécialistes mongols de la France, pour ses conseils précieux.

Je remercie ma famille et tous ceux et celles qui m'ont accompagnée pendant toutes ces années par leurs encouragements et leur attention. J'ai une pensée toute particulière pour Mme Francine KOERKEL et Mme Maryse NEDELLEC.

Je dédie cette thèse à ma grand-mère qui m'a inculqué dès mon enfance, le goût de l'effort, la persévérance et qui bien qu'analphabète a su me donner le désir d'apprendre.

Abréviations

AEA	Association des Eleveurs d'Arkhangai
AEA	Association des Eleveurs d'Arkhangai
AEAI	Agence de l'Energie Atomique de l'Inde
AENM	Agence de l'Energie Nucléaire de la Mongolie
AEY	Association des Eleveurs de Yaks
AFA	Agence Française de l'Adoption
AFM	Alliance française de Mongolie
AFO	Alliance Française D'Ulaanbaatar
AGCI	Autorité Générale de la Citoyenneté et de l'Immigration
AGCI	Autorité Générale de la Citoyenneté et de l'Immigration
AGFA	Autorité Générale des Forces Armées de la Mongolie
AIEA	Agence Internationale de l'Energie Atomique
AIEA	Agence Internationale de l'Energie Atomique
AINE	Agence de l'Immigration, de la Naturalisation et des Etrangers
AI	Agriculture - Industrie - Service
ANASE	Association des Nations de l'Asie du Sud-Est
ANTA	Autorité Nationale des Transport Aériens
ANTA	Autorité Nationale des Transports Aériens
AO	Appels d'Offres
APEC	Asia-Pacific Economic Cooperation
APMLF	Association des Professeurs Mongols de Langue Française
APPIE	Accord de promotion et de protection des investissements étrangers
ARF	ASEAN Regional Forum (Forum régional de l'ASEAN)
ARNE	Agence des Ressources Naturelles et de l'Energie
ASEAN	Association des Nations de l'Asie du Sud-Est
ASEM	Asia European meeting
ASI	Agriculture - Service - Industrie
AVLOM	Santé Association Val de Loire Orléans Mongolie Santé
AVSF	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
BASD	Banque Asiatique du Développement
BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BINEM	Bureau de l'Immigration et de la Naturalisation des Etrangers de Mongolie
BM	Banque mondiale
CAD	Comité d'aide pour développement
CAEM	Comité d'Assistance Economique Mutuelle / Conseil d'aide économique mutuelle
CAFM	Conseil d'Affaires Franco-Mongol
CAHHG	Comité d'Accréditation des Hôtels de Haut de Gamme
CCFM	Chambre de Commerce Français en Mongolie
CCIFM	Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Mongole

CCLF	Centre de Langue et de Culture Française
CCLF	Centre de Langue et de Culture Française
CCPVUM	Coopérative des Cliniques Privés Vétérinaires Unis de la Mongolie
CCSN	Commission canadienne de sûreté nucléaire
CD	Coalition démocratique
CDVPM	Coopérative des Cliniques vétérinaires privées de la Mongolie
CE	Commission Européenne
CGEM	Commission Générale des Élections de la Mongolie
CGJM	Conseil Général des Juges de la Mongolie
CIDH	Charte Internationale des droits de l'Homme
CIRDI	Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements
CNC	Centre national du cinéma et de l'image animée
CNENC	Corporation Nationale de l'Energie nucléaire de la Chine
CNUDCI	Commission des Nations unies pour le droit commercial international
COMECON	Conseil d'assistance économique mutuelle
COP	Conference of the Parties
CPD	Coalition pour Patrie-Démocratie
CRDI	Centre de recherche pour le développement international
DALF	Diplôme approfondi de langue française
DELFB	Diplôme d'enseignement de la langue française
DUDN	Déclaration universelle des droits de l'Homme
ECU	European currency unit
FEM	Forum économique mondial
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIFTA	Foreign Investment and Foreign Trade Agency
FIPF	Fédération Internationale des Professeurs de Français
FLE	Français Langue Etrangère
FMI	Fonds Monétaire International
FSE	Fond Social Européen
GPT	General Preferential Tariff (Tarif préférentiel général)
GSA	Groupe de la Santé animale
HLL	Habitat léger de loisir
ICCA	International Congress and Convention Association
IDE	Investissement direct étranger
ISA	Industrie - Service - Agriculture
ISR	in Situ Recovery
ITB	Internationale Tourismus-Börse Berlin
JBIC	Banque japonaise pour la coopération internationale
JICA	Agence japonaise de Coopération Internationale
JSC	Joint Stock Company
LLC	Limited Liability Corporation
MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
MAEDI	Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
MC	Mitsubishi Corporation

MCA	Millenium Challenge Account
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
MEDVTM	Ministère de l'Environnement, du Développement vert et du Tourisme de la Mongolie
MIAT	Mongoliin Irgenii Agaariin Teever (Transport civil aérien de la Mongolie)
MOH	Ministry of Health
MONEF	Mongolian Employers' Federation
NEAR	The Association of North East Asia Regional Governments
NEI	Nouveaux Etats indépendants
OAA	Organismes Autorisés pour l'Adoption
ODA	Official Development Assistance
OINEM	Office de l'Immigration et de Naturalisation des Étrangers de la Mongolie
ONG	Organisation non gouvernementale
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation de Traité Atlantique du Nord
PCC	Parti "Courage Civique"
PD	Parti Démocratique
PECC	Pacific Economic Cooperation Council (in english)
PIB	Produit intérieur brut
PMC	Parti du Mouvement Civique
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNDM	Parti National Démocratique de Mongolie
PNUD	Programme de Développement des Nations Unies
PP	Parti "Patrie"
PPM	Parti du Peuple mongol
PR	Parti Républicain
PRL	Parcs résidentiels de loisirs
PRPM	Parti Révolutionnaire du Peuple Mongol
PSDM	Parti Social-Démocrate de Mongolie
PUTM	Parti Uni pour la Tradition de Mongolie
PVM	Parti Vert de Mongolie
RAS	Région administrative spéciale
RDA	République Démocratique Allemande
RFA	République Fédérale d'Allemagne
RH	Ressource humaine
RNCan	Ressources naturelles Canada
RPDC	République populaire démocratique de Corée
RPE	Réserve Pays Emergeants
SA	Société anonyme
SARL	Société à responsabilité limitée
SCO	Shanghai Cooperation Organisation
SIA	Service - Industrie -Agriculture
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
TAC	Treaty of Amity and Cooperation

Tacis	Technical Assistance to the Commonwealth
TCF	Test de Connaissance du Français
TTC	Toutes taxes comprises
TVA	Taxe de valeur ajoutée
UE	Union européenne
ULE	Université des Langues Etrangères
Unat	Uranium naturel
UNDP	United Nations Development Program
UNM	Université Nationale de Mongolie
UPVCMC	United Private Veterinary Clinics of Mongolia Cooperative
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques
USH	Université des Sciences Humaines

SOMMAIRE

RÉSUMÉ	14
INTRODUCTION	16
PREMIERE PARTIE : LA METAMORPHOSE DE LA POLITIQUE MONGOLE.....	25
TITRE PREMIER : VIE POLITIQUE ET INSTITUTIONS DE LA MONGOLIE.....	25
TITRE SECOND: POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA MONGOLIE	107
SECONDE PARTIE : ECHANGES ECONOMIQUES ET COMMERCIAUX, CULTURELS ET HUMANITAIRES ENTRE LA FRANCE ET LA MONGOLIE	172
TITRE PREMIER : EVOLUTIONS HISTORIQUES DES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LA MONGOLIE.....	173
TITRE SECOND: RELATIONS BILATÉRALES FRANCO - MONGOLES DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE LA DÉMOCRATIE EN MONGOLIE (DEPUIS 1990)	187
TROISIEME TITRE: AUTRES ASPECTS DES RELATIONS.....	286
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	312
ANNEXE	316
BIBLIOGRAPHIE	322
TABLE DES MATIERES	329
RÉFÉRENCES DES ACCORDS BILATERAUX	334

TABLEAUX

<i>Table 1: Pays membres de CAEM et de Pacte de Varsovie</i>	<i>46</i>
<i>Table 2: Premiers partis politiques</i>	<i>51</i>
<i>Table 3: 10 premiers milliardaires de la Mongolie et leur soutien financier en politique.....</i>	<i>60</i>
<i>Table 4: Représentants des Partis politiques au Parlement.....</i>	<i>68</i>
<i>Table 5: Part du secteur privé au PIB, par année (en pourcentage).....</i>	<i>89</i>
<i>Table 6: Contributions des domaines pour le PIB</i>	<i>90</i>
<i>Table 7: Investissement étranger en Mongolie (par secteur, en chiffres).....</i>	<i>103</i>
<i>Table 8: Chiffre d'affaires sino-mongol depuis 1990.....</i>	<i>129</i>
<i>Table 9: Tableau des tarifs de visa mongol et chinois.....</i>	<i>132</i>
<i>Table 10: Nombre de sociétés mongoles avec les investissements chinois</i>	<i>132</i>
<i>Table 11: Investissement direct en Mongolie (par pays).....</i>	<i>165</i>
<i>Table 12: Export et import entre la France et la Mongolie.....</i>	<i>192</i>
<i>Table 13: Partenaires internationaux de l'AENM.....</i>	<i>198</i>
<i>Table 14: Présence d'Areva au monde.....</i>	<i>207</i>
<i>Table 15: Quelques dates importantes d'Areva en Mongolie</i>	<i>208</i>
<i>Table 16: Certaines conventions internationales que la Mongolie et la France ont ratifiées.....</i>	<i>216</i>
<i>Table 17: Liste des principaux visiteurs de 1992 à septembre 2015 par pays</i>	<i>218</i>
<i>Table 18: Nombre des hôtels étoilés en Mongolie en 2014.....</i>	<i>223</i>
<i>Table 19: Tableau synthétique de la coopération universitaire franco-mongole.....</i>	<i>247</i>
<i>Table 20: Résumé du programme national "Bétail mongol" (2010 - 2021).....</i>	<i>264</i>
<i>Table 21: Résumé des activités de l'AVSF en Mongolie (2004 - 2018).....</i>	<i>272</i>
<i>Table 22: Projets d"AVLOM SANTE"</i>	<i>278</i>
<i>Table 23: Procédure d'officialisation des liens familiaux en France et en Mongolie.....</i>	<i>288</i>
<i>Table 24: Enregistrement de la naissance de l'enfant</i>	<i>289</i>
<i>Table 25: Nombre d'adoptions en Mongolie.....</i>	<i>292</i>
<i>Table 26: Communes contactées pour le jumelage.....</i>	<i>298</i>

FIGURES

<i>Figure 1: Exportations de la Mongolie en 1924</i>	42
<i>Figure 2: Elections présidentielles</i>	69
<i>Figure 3: Résultats des élections présidentielles depuis 1993</i>	71
<i>Figure 4: Niveau de pauvreté</i>	78
<i>Figure 5: SMIC mongol</i>	78
<i>Figure 6: Revenus apportés par les droits de douane</i>	79
<i>Figure 7: Taux d'inflation</i>	81
<i>Figure 8: Hausse et chute du PIB entre 1985 et 2014 (en pourcentage)</i>	83
<i>Figure 9: Evolution du PIB entre 1990 et 2014</i>	83
<i>Figure 10: Contributions des secteurs à l'économie nationale</i>	87
<i>Figure 11: Principaux secteurs qui contribuent au PIB en 2008</i>	88
<i>Figure 12: Principaux secteurs qui contribuent au PIB en 1995</i>	Erreur ! Signet non défini.
<i>Figure 13: Principaux secteurs qui contribuent au PIB</i>	88
<i>Figure 14: Budget de l'Etat</i>	91
<i>Figure 15: Chiffre d'affaire (export et import)</i>	92
<i>Figure 16: Investissement étranger</i>	92
<i>Figure 17: Dette totale (million de USD)</i>	93
<i>Figure 18: Dette étrangère du gouvernement mongol en 2013</i>	93
<i>Figure 19: Indice de liberté économique</i>	95
<i>Figure 20: Nombre de cheptel (en million)</i>	96
<i>Figure 21: Comparaison du revenu mensuel d'une famille</i>	97
<i>Figure 22: Pourcentage des chômeurs</i>	99
<i>Figure 23: Top 10 projets du monde en 2014</i>	101
<i>Figure 24: Pourcentage de l'investissement direct étranger</i>	104
<i>Figure 25: Pays membres de l'ASEAN</i>	112
<i>Figure 26: Carte des pays membres d'ASEM</i>	116
<i>Figure 27: Carte des pays membres d'ASEAN</i>	116
<i>Figure 28: Elargissement de l'APEC</i>	118
<i>Figure 29: Scenarios pour la Mongolie</i>	122

<i>Figure 30: Carte de la Mongolie.....</i>	<i>123</i>
<i>Figure 31: Chiffre d'affaires sino-mongol depuis 1990.....</i>	<i>129</i>
<i>Figure 32: Importations de charbon à coke de la Chine, par pays.....</i>	<i>130</i>
<i>Figure 33: Nombre de ressortissants chinois, russes et français en Mongolie.....</i>	<i>133</i>
<i>Figure 34: Image des troisièmes voisins de la Mongolie.....</i>	<i>162</i>
<i>Figure 35: Scolarité universitaire des membres du Parlement mongol 2012-2016.....</i>	<i>163</i>
<i>Figure 36: Investissement direct en Mongolie (par pays).....</i>	<i>164</i>
<i>Figure 37: Investissement direct en pourcentage.....</i>	<i>165</i>
<i>Figure 38: Statut de la Mongolie au sein des organisations internationales.....</i>	<i>170</i>
<i>Figure 39: Cartes des mines d'uranium et présence des investisseurs internationaux.....</i>	<i>198</i>
<i>Figure 40: Organigramme d'Areva.....</i>	<i>206</i>
<i>Figure 41: Géolocalisation des régions riches en uranium.....</i>	<i>212</i>
<i>Figure 42: Régions comportant le plus de camps de yourtes.....</i>	<i>224</i>
<i>Figure 43: Itinéraires des vols intérieurs en Mongolie.....</i>	<i>225</i>
<i>Figure 44: Itinéraire des vols internationaux de MIAT.....</i>	<i>226</i>
<i>Figure 45: Nombre de touristes en Mongolie.....</i>	<i>228</i>
<i>Figure 46: Présence des yourtes mongoles en France.....</i>	<i>230</i>
<i>Figure 47: Prix de la yourte ordinaire.....</i>	<i>232</i>
<i>Figure 48: Prix de la yourte sculptée.....</i>	<i>233</i>
<i>Figure 49: Partenaires pour l'exploitation d'uranium.....</i>	<i>237</i>
<i>Figure 50: Cercle de communication autour d'uranium.....</i>	<i>237</i>
<i>Figure 51: Données d'Ulaanbadrakh.....</i>	<i>239</i>
<i>Figure 52: Comparaison d'augmentation du bétail en 2014 et en 2015.....</i>	<i>262</i>
<i>Figure 53: Pourcentage du bétail en 2015.....</i>	<i>263</i>
<i>Figure 54: Région de la ferme des vaches limousines en Mongolie.....</i>	<i>266</i>
<i>Figure 55: Présence de "Gumi - Khishig Undur".....</i>	<i>270</i>
<i>Figure 56: Géolocalisation de la présence de l'AVSF.....</i>	<i>271</i>
<i>Figure 57: Statistiques de cheptel mongol en 2015.....</i>	<i>271</i>
<i>Figure 58: Statistiques concernant le cheptel dans les régions choisies (en 2015).....</i>	<i>273</i>
<i>Figure 59: Nombre de têtes de bétail dans les communes bénéficiaires du projet (2015-2017).....</i>	<i>277</i>

<i>Figure 60: Présence de l'Association Santé Sud en Mongolie</i>	<i>280</i>
<i>Figure 61: Localisation de l'ONG et du site d'Areva.....</i>	<i>303</i>

RESUME

Cette thèse analyse la vie politique intérieure et extérieure, économique et constitutionnelle de la Mongolie depuis sa révolution démocratique.

La Mongolie est sur la voie de l'économie de marché depuis qu'elle s'est "détachée" politiquement et économiquement de la Russie. Ce petit pays mise sur ses richesses naturelles telles que le charbon, l'or, le cuivre et l'uranium etc qu'elle n'exploitait qu'avec les Russes. La Mongolie veut désormais développer sa coopération avec les autres pays et notamment ceux qui ont de l'expérience dans le domaine minier.

Les analyses des investissements étrangers directs en Mongolie montrent l'impact de la législation intérieure sur l'attractivité du pays. Par conséquent, le parlement mongol a adopté des lois sur l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles, la protection de l'environnement, et le classement stratégique des sites des ressources naturelles...

Après avoir rappelé, d'une manière chronologique, l'évolution politique, économique et juridique de la Mongolie d'une élection parlementaire et présidentielle à l'autre depuis l'installation de la démocratie jusqu'à nos jours, la thèse s'emploie à expliquer les relations actuelles de la Mongolie avec les pays étrangers, et tente de prévoir ce qu'elles seront probablement à l'avenir compte tenu des engagements vis-à-vis des organisations internationales et des accords bilatéraux et multilatéraux. La présente thèse veut aussi émettre des propositions pour améliorer les accords internationaux et la législation nationale.

La Mongolie, jeune démocratie à l'économie modeste, est en pleine recherche de solutions stratégiques afin d'exister sur la scène internationale entre ses deux voisins gigantesques. Cette thèse met en perspective le concept de "troisième voisin" dans la politique étrangère de la Mongolie : la recherche de l'appui d'une tierce puissance, qui est un voisin virtuel (c'est-à-dire sans proximité géographique) partageant les mêmes valeurs démocratiques. En ce sens, la France, l'Allemagne, le Japon, les Etats-Unis, la République de Corée et le Canada sont des troisièmes voisins. La thèse montre les places que ces pays occupent dans l'économie mongole et les relations privilégiées qu'ils tissent avec la Mongolie.

Cette thèse tente d'expliquer en détails, les relations bilatérales entre la Mongolie et la France, sa troisième voisine privilégiée. Ces détails sont les différents aspects des

rapports franco-mongols dans l'histoire et de nos jours. Ils apportent des précisions sur la coopération dans les divers domaines de l'économie, de l'éducation, de la culture, des sciences et de la technique. Cette thèse évoque aussi la coopération associative et humanitaire de la Mongolie avec les autres pays.

Elle met en lumière les relations humaines, communautaires et territoriales entre la France et la Mongolie qui permettent d'entretenir de bonnes relations à un plus haut niveau indépendamment des problèmes économiques et politiques.

Excellent exemple de ces relations entre les Mongols et les Français, les échanges avec deux communes françaises. Rubrouck, située dans le département du Nord et Auzas, située dans le département de la Haute-Garonne, toutes deux jumelées avec des communes mongoles. Ces jumelages, en accord avec la politique étrangère de la Mongolie, valorisent les relations humaines autant que les relations économiques.

Cette thèse essaie d'éclairer la situation réelle de la Mongolie, ses relations avec les pays évoqués, elle essaie d'identifier les enjeux communs. Finalement, en tant que toute première thèse sur les relations étrangères mongoles, surtout avec la France, elle vise à servir de base de référence pour ceux qui s'intéressent à la Mongolie.

INTRODUCTION

La présente recherche est consacrée particulièrement à la période qui s'étend de la révolution démocratique de 1989 à nos jours. Agée de 25 ans, dynamique, mais immature et sans grande expérience en affaires économiques et politiques sur la scène internationale, la Mongolie démocrate essaie à la manière d'un jeune joueur de se placer sur le terrain et pour cela se met souvent à l'écoute des joueurs internationaux expérimentés; les ex-soviétiques et les capitalistes qui sont désormais au même rang.

Ce contraste fait ressortir également la problématique d'identification des capacités économique, politique et culturelle de la Mongolie et du rôle qu'elle peut probablement jouer au sein des institutions internationales et régionales. Ce contraste nous pousse à nous intéresser au coeur de la politique intérieure et extérieure de la Mongolie, d'abord, vis -à-vis ses voisins avec qui elle partage une frontière : la Chine et la Russie; ensuite, vis-à-vis ses voisins virtuels ou plutôt ses "troisième voisins" comme les décrit la politique étrangère de la Mongolie, surtout la voisine "privilégiée" la France.

Depuis que les relations internationales sont entrées dans une zone de turbulences¹, chaque pays, y compris la Mongolie, révisé sa politique étrangère et l'adapte aux évènements mondiaux. La taille du territoire devient moins pertinente² alors que la rapidité d'adaptation au développement technologique acquiert une singulière importance³. Les Etats conservent la lucidité de protéger leurs intérêts nationaux tout en veillant à établir un équilibre nouveau des relations interétatiques au sein d'un processus de mondialisation. "Depuis les années 1990, les interventions de tous types, humanitaires, économiques, politiques, se sont multipliées et banalisées. La souveraineté n'est plus désormais protégée par une muraille impénétrable, les Etats ne sont plus des forteresses opaques"⁴. La Mongolie fait partie des pays les plus concernés par ce tournant de la

¹ Cf. James N. ROSENAU, *Turbulence in World Politics. A Theory of Change and Continuity*, Princeton, Princeton University Press, 1990.

² Cf. Bertrand BADIE, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'unité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995 ; *contra* : Michel FOUCHER, *L'obsession des frontières*, Paris, Perrin, 2007.

³ Cf. Jean-Pierre MAULNY (dir.), *Savoir et relations internationales*, Paris, Institut des Relations Internationales et Stratégiques / Presses universitaires de France, Collection « Enjeux stratégiques », 2001

⁴ Philippe MOREAU DEFARGES, *Droits d'ingérence dans le monde post-2001*, Paris, Edition Sciences Po Les presses, 2006, p.10

politique mondiale. Elle est le seul pays qui a réussi pacifiquement une révolution démocratique pour devenir l'oasis libéral entre ses deux voisins géants et autoritaires, la Russie au nord, la Chine au sud. Depuis ce changement radical, l'attitude socio-économique de la Mongolie s'est vite retrouvée sous le "charme" occidental. L'influence russe en Mongolie s'est estompée au profit d'une inspiration occidentale voire américaine.

Puisque les relations internationales sont prises dans le flux de l'histoire, pour bien éclaircir l'héritage historique, il est indispensable d'indiquer les événements importants en Mongolie et de poser les questions suivantes: - Comment après deux siècles de domination étrangère et comment après un fonctionnement communiste, - la Mongolie, peut elle relever le défi de devenir une démocratie ainsi qu'un partenaire à part entière au niveau international? Quel est l'impact de cette brusque ouverture sur le monde extérieur? Qu'est-ce que ce nouvel ordre mondial provoque en Mongolie? Comment la Mongolie se situe-t-elle dans le cadre d'engagements contractuels? Qu'en est-il de sa coopération internationale et de ses relations bilatérales ou multilatérales? La Mongolie, est-elle prête à suivre le courant intensif de ce nouvel ordre mondial et régional dans cette période de ~~la~~ mondialisation? Enclavée entre ses deux voisins dans ce monde "sans frontière", régionalisé et mondialisé, comment la Mongolie réagit-elle ? Comment se comporte-t-elle depuis l'écroulement du bloc soviétique dont elle était dépendante? Quelle est la stratégie de la Mongolie vis-à-vis des pays intéressés par ses terres rares, riches en minerais de valeurs comme l'or, l'argent, le cuivre, le tungstène... Quel est le moyen de protection mongole contre la "malédiction des ressources naturelles"? Sont-elles respectées les lois de à la protection de l'environnement?

Comment un pays qui donne la priorité au domaine minier (73.9% des investissements directs étrangers entre 1990 et 2012) peut-il prendre en charge et faire émerger de nouvelles initiatives en ne consacrant que 16% de son budget aux autres domaines ?⁵ Ceux-ci ne méritent-ils pas plus d'attention de la part de l'Etat? Quel est l'impact de ce déséquilibre trop important? La Mongolie, est-elle prête à assumer les enjeux et les conséquences de ces investissements dans le domaine minier et à gérer la concurrence des joueurs internationaux du dit domaine? Les droits économiques, environnementaux, sociaux et culturels sont-ils respectés vis-à-vis l'exploitation minière

⁵ 0.12% pour le domaine de la santé, 0.13% pour la culture, l'éducation et la science, 0.14% pour l'agriculture; culture et élevage, 0.46% pour le tourisme, 0.49% pour la matière première issue de l'élevage...

en Mongolie? Enfin, les droits de l'homme, sont-ils respectés par le Gouvernement mongol qui collabore avec les sociétés multinationales dans le domaine minier?

"Le droit international ne nie pas l'existence des inégalités entre les Etats. Parfois il les institutionnalise, soulignant au passage que les rapports de force continuent d'exister dans l'ordre juridique international. En ce sens, les Etats les plus développés se voient attribuer un rôle régulateur dans les institutions internationales ainsi que des responsabilités à la mesure de leur puissance⁶". Serait-il possible qu'un petit pays comme la Mongolie puisse être exemplaire dans la protection de l'environnement? Si oui, serait-il possible de responsabiliser les grands pays qui exploitent les richesses naturelles des pays en voie de développement?

Ces questionnements multiples nous amènent à envisager la place actuelle de la Mongolie dans ses relations multilatérales (aux plans économique, politique et juridique) avec ses partenaires étrangers et avec les institutions internationales et régionales. Ils nous font réfléchir également aux relations bilatérales avec la France.

La Mongolie a adopté un nouveau concept de politique étrangère en 2011 : celui de "troisième voisin" qui englobe d'une manière très générale les pays développés d'Europe et d'Asie avec lesquels la Mongolie n'est pas limitrophe, mais avec qui elle partage les mêmes valeurs démocratiques. Concrètement, il s'agira de voir ce que ce concept apporte pour la Mongolie et ce qu'apporte le "titre" ou l'"honneur" de "troisième voisin" pour les voisins virtuels que sont la France, l'Allemagne, le Japon, les Etats-Unis, la République de Corée et le Canada. Parmi ces "voisins", la France est honorée d'être un voisin "privilegié". En quoi cela fait-t-il une différence par rapport les autres pays? Selon Pascal BONIFACE "La France occupe toujours une place de choix sur la scène internationale. Elle est un des rares pays dont la diplomatie exprime des vues spécifiques sur chaque sujet⁷".

La France bénéficie également en Mongolie d'une belle image grâce au soutien qu'elle lui a apporté pour faciliter son adhésion à l'ONU en 1961. La modeste présence française en Mongolie se réjouit diplomatiquement de ce "titre" de voisine privilégiée en essayant de développer les relations bilatérales dans les domaines de l'économie, de

⁶ Philippe BLACHER, *Droit des relations internationales*, Paris, 6e édition; LexisNexis, 2015, p.49

⁷ Pascal BONIFACE (dir.), *Atlas des Relation internationales*, Paris, Hatier, 2008, p. 93 ; toutefois l'auteur déplore que la France soit « rentrée dans le rang » dans son dernier ouvrage : *Je t'aimais bien tu sais. Le monde et la France : le désamour ?*, Paris, Max Milo, 2017.

l'éducation, de la culture et des sciences. Depuis l'installation des relations diplomatiques en 1965, jusqu'à nos jours, seules deux communes sont jumelées dans le but d'amplifier les échanges dans le plus de domaines possibles.

Nous essaierons de déterminer concrètement quels sont les principaux enjeux et urgences pour la Mongolie et examinerons quels sont ses atouts pour avancer dans l'atmosphère des relations bilatérales avec un état d'esprit incomparable au temps des relations bipolaires du monde.

Dans la logique évolutive du développement de la Mongolie, cette thèse essaie de répondre concrètement aux questions ci-dessus et de développer les réflexions en deux parties principales. Dans ce but, il est nécessaire d'analyser les effets socio-économiques et politiques en Mongolie suite au basculement de la politique après la chute de mur de Berlin.

Nous développerons la situation historique économique, politique de la Mongolie dans la première partie "La métamorphose de la politique mongole". Nous étudierons comment, depuis sa marche vers l'indépendance, cette jeune nation s'est organisée constitutionnellement. Nous présenterons les conséquences de la transition du communisme à la démocratie et les difficultés qu'elle a rencontrées dans la direction de l'économie de marché. Nous analyserons les changements politico-économiques afin de déterminer s'ils marquent une avancée ou un recul pour le développement de la Mongolie. Nous montrerons comment la Mongolie applique sa politique étrangère au sein des organisations internationales tout en conservant des contacts diplomatiques avec la Russie et la Chine. A cette politique étrangère est attachée la notion de "troisième voisin". Nous essaierons de voir quels en sont les impacts et les rôles de ces voisins avec lesquels la Mongolie ne partage aucune frontière et de voir comment elle les choisit. Cette politique pourrait éventuellement être un exemple de la théorie de Pierre CHABAL qui dit qu'une région n'est pas une entité géographique, ni historique, ni culturelle⁸. Nous terminerons cette partie en essayant de déterminer les relations que la Mongolie entretient avec ces pays.

⁸ Pierre CHABAL (Dir), *Régions - Institutions - Politiques: perspectives Euro-Asiatiques institutionnelles et fonctionnelles*, Paris, Editions APOPSIX, Collection "Société internationales et dynamiques régionales", 2011, p. 18

Cette partie ouvrira des argumentations intéressantes sur l'évolution de la vie politique et des institutions en Mongolie. Elle montrera en premier titre "Vie politique et institutions de la Mongolie", un "*effet élastique*"⁹, que l'on pourra comparer aux cercles de vie sociale ou au choix de voies de développement social. Une nation fait l'effort pour le développement socio-économique pour redresser l'économie afin de donner la vie confortable aux citoyens. Le Premier chapitre montrera brièvement l'évolution historique;

- **La Mongolie glorieuse** : il convient de rappeler l'époque de justice entre les tribus mongoles, reconnues comme des descendantes du grand Empire des Steppes, seule entité à avoir conquis un tiers de l'univers connu au Moyen Age. Cet effort de développement et d'instauration de la justice continua du XIII^e siècle au XV^e. C'est à dire que "*l'effet élastique*" du développement ne dura que deux siècles. Au bout de ces efforts, la Mongolie déclina jusqu'à être soumise par l'Empire mandchou durant plus de deux siècles. Cet exemple montre comment une corde élastique tirée avec grand effort réagit quand on la lâche. La corde revient, au mieux, à l'état initial ou se casse complètement au pire. Dans les deux cas, cela ne produit pas l'effet souhaité de développement d'une nation. L'histoire se répéta. "*L'effet élastique*" de l'histoire anéantit l'Empire mandchou au début de XX^e siècle et donna l'indépendance à la Mongolie. Cette dernière organisa deux révolutions populaires : en 1911 pour éliminer les Chinois du sol mongol et en 1921 pour limiter les pouvoirs du dernier Roi. La Mongolie confronta ainsi les défis de redresser son économie, de renforcer sa justice et de moderniser sa politique.

- **La Mongolie communiste**: A partir de la révolution en 1921, la Mongolie recommença à "tirer sur la corde " du développement économique, politique et social, cette fois-ci avec les Russes communistes. Avec un autre état d'esprit, ce peuple nomade devint un des pays "*satellites*" de l'URSS, et subit une autre forme de domination politique et économique. Il y eut des effets positifs et négatifs. Dans la liste positive, on peut nommer l'instauration de la structure institutionnelle avec son système juridique, hospitalier, scolaire, postal... Cette période montre, une fois de plus, "*l'effet élastique*" du développement de ce pays durant presque un siècle qui se termine par la "*perestroïka*", un autre basculement socio-économique. La Mongolie mit son compteur à "zéro" entre deux

⁹ La longueur de l'élastique au repos peut être doublée ou triplée quand on tire, et quand on le lâche, il revient en arrière à grande vitesse pour revenir éventuellement à sa longueur au repos. Ici, le terme l'effet élastique est utilisé pour décrire l'évolution de la vie sociale, économique et politique. Quand un pays fait excessivement des efforts pour atteindre un objectif, cela peut engendrer des effets négatifs dans la société. Par conséquent, la qualité de vie des citoyens peut baisser, et la vie économique et politique peut rechuter plus bas qu'initialement.

pôles politiques des relations internationales. C'est à dire, elle se retrouve au point de départ entre les anciens adversaires; le bloc soviétique et le bloc capitaliste.

- **La Mongolie démocrate; changement ou continuité?:** Ce pays tire sur la "*corde élastique*", cette fois ci elle applique l'idée de la démocratie "à l'occidentale", voire à l'américaine. Elle réorganisa ses institutions administratives. Elle a gardé plus ou moins la forme des hautes instances; les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires au fil de 8 élections parlementaires et 7 élections présidentielles. Les institutions ont la forme héritée de l'époque du communisme "à la russe", mais pour fond règne un état d'esprit complètement "à l'américaine". Cette fois ci, la Mongolie démocratique tire, avec l'aide des organisations internationales, des pays donateurs et des investisseurs étrangers, sur la "*corde élastique*" du développement ou plutôt de la survie après le chaos de la transition économique et politique. Depuis l'ouverture au monde jusqu'à présent, une expérience courte mais dense de plus de 20 ans mène rapidement la Mongolie sur le stade des relations internationales. Par conséquent, ce pays révisa sa politique extérieure. Cette fois-ci, la Mongolie dut réfléchir murement à ses rapports avec le monde et spécifiquement avec certains pays importants en relations internationales et régionales.

Ces trois étapes sont marquées par "*l'effet élastique*" du développement. Durant les deux premières étapes, la place de la Mongolie était pointée directement par les dominateurs étrangers. La Mongolie devait suivre ce qui était recommandé. Elle avait "perdu" sa capacité et sa compétence de gérer le pays.

En revanche, la dernière étape est sur le point de démarrer. Le titre second de la présente thèse y est consacré.

C'est la première fois depuis ces derniers siècles que la Mongolie essaie de se conduire sans intervention directe des étrangers. Certes, en tant que petit pays, la Mongolie subit la pression des grands joueurs internationaux comme ses deux voisins gigantesques, la Chine et la Russie et elle est emportée dans l'agitation internationale et est obligée de suivre les grands événements mondiaux.

A cette étape, la Mongolie dut chercher sa place au sein des organisations internationales (ONU, OTAN...) et régionales (ASEM, APEC, OCSE, Organisation de Coopération de Shanghai...) et la solidifier par des conventions et des accords multilatéraux et bilatéraux. Dans ce but, en tant que pays indépendant, la Mongolie a adhéré à diverses organisations internationales. Elle proclama sa politique de "neutralité

permanente" en 2015, ce qui devrait favoriser le statut d'observateur de la Mongolie au sein de certaines organisations, par exemple l'OCS.

Sa politique étrangère, conçue en 2011, avec un concept de "troisième voisin", ce qui permet d'équilibrer l'influence russe et chinoise. Ce concept de "troisième voisin" en quête de l'appui d'une tierce puissance comprend un voisin virtuel (c'est-à-dire sans proximité géographique) partageant les mêmes valeurs démocratiques. En ce sens, la France, l'Allemagne, le Japon, les Etats-Unis, la République de Corée et le Canada sont des troisièmes voisins. La thèse montre les places que ces pays occupent dans l'économie mongole et les relations privilégiées qu'ils tissent avec la Mongolie.

La multiplication des adhésions de cette jeune Mongolie au sein des organisations internationales et régionales démocrates s'explique par le phénomène de survie d'un petit pays d'une part englouti par les événements mondiaux et d'autre part entouré de deux pays gigantesques.

Le but principal de cette thèse est d'étudier davantage la problématique des relations bilatérales avec ses voisins virtuels, surtout avec la France, sa voisine "privilégiée" et le poids de sa présence en Mongolie. Nous pourrions voir toujours *"l'effet élastique"* dans la seconde partie intitulée "Les échanges économiques et commerciaux, culturels et humanitaires entre la France et la Mongolie". Nous étudierons, dans l'ordre chronologique, la dynamique des échanges franco-mongols dans divers domaines: économiques, commerciaux, culturels et humanitaires et les relations humaines, jumelage et partenariat entre communes territoriales. Dans cette partie nous passerons en revue les divers aspects: potentialités de la Mongolie dans le cadre des échanges et coopérations mais aussi faiblesses et obstacles dans le cadre des échanges en cours. Nous développerons quelques exemples types comme l'exploration et l'exploitation d'uranium, le tourisme et l'artisanat et le petit commerce représenté par la vente de yourtes en France.

Tirant partie d'expériences dans le milieu francophone en Mongolie depuis 1996 et exploitant les questionnaires adressés aux entrepreneurs et investisseurs français, la thèse tente d'analyser les relations bilatérales entre la Mongolie et la France.

Avoir et posséder représente toujours une contrainte: il s'agit de protéger ce que l'on a, tout en sachant que l'autre - celui qui n'a pas - ne peut qu'être tenté de dérober ce

dont il est privé, cette privation excitant le plus souvent le sentiment d'injustice¹⁰. Dans ce sens, de nombreuses questions se posent: Quel sera l'impact d'Areva dans le domaine de l'exploration et de l'exploitation d'uranium? La France et la Mongolie, ont-elles anticipé les risques en cas de conflits d'intérêts? Areva, serait-il prêt à renégocier ce projet s'il le faut? Quel serait l'enjeu de cette collaboration sur le plan économique et écologique? Quel serait l'équilibre entre la viabilité du projet et l'instabilité de la politique mongole? Sa condition législative, politique, économique et culturelle, serait-elle cohérente avec ce monde d'affaire intensif, accéléré par la haute technologie?

Nous poursuivrons cette recherche par les échanges des domaines à but non lucratif; éducation (enseignement supérieur et secondaire, francophonie), culture et technique (archéologie, communication et agriculture), humanitaire (présence des ONG). Quels sont les résultats des activités des ONG françaises en Mongolie? Comment se déroulent les relations entre les collectivités territoriales entre la France et la Mongolie? Ces questions essaient d'éclairer la contribution des ONG française au développement des relations franco-mongoles.

Quelle que ce soit la nature des relations, entre États, entre privé et public, un facteur indispensable pour les entretenir est une relation humaine, avant tout. Dans le but d'appliquer cette théorie, cette thèse comprend deux chapitres sur les relations humaines et les relations entre les communes territoriales franco-mongoles. Les communes jumelées depuis plus de 20 ans; Rubrouck au nord de France et Bulgan, Khovd à l'ouest de la Mongolie, ont déjà développé les échanges culturels et se comportent comme ambassadrices de deux pays. Le deuxième jumelage, établi en 2011, entre Auzas, au sud de France et Bulgan, Umnugobi, au sud de la Mongolie serait un exemple de bonne volonté de faire des échanges. Les échanges officiels entre les deux communes se sont déjà faits et les délégations ont fait officiellement les visites réciproques. Le troisième jumelage entre ce même Auzas avec une autre ville mongole dans le nord qui s'appelle Khutul, Saikhan sum, Selenge aimag s'est officialisé en 2016. La délégation française s'est rendue à Khutul, et celle de Khutul est envisagée.

Tous ces trois cas, initiés par la volonté personnelle, par une simple relation humaine, ont pris l'ampleur et se sont concrétisés par la suite par la Charte de Jumelage

¹⁰ Philippe MOREAU DEFARGES, *La mondialisation*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection "Que sais-je?", 2012, p.65

entre les communes franco-mongoles. Ces jumelages sont entretenus par les personnes très engagées, sans trop de soutien des Etats français et mongol. Puisque ces jumelages favorisent la politique gouvernementale des deux pays qui ont pour but de développer les échanges dans les divers domaines, ces rapports devraient être soutenus par les Gouvernements, surtout celui de la Mongolie. Cette dernière n'a pas beaucoup développé le système de jumelage et la mise en place de comité de Jumelage.

Ces deux chapitres sont tout aussi importants que les autres précédents de la thèse pour situer la Mongolie en relations multilatérales et bilatérales, surtout avec sa troisième voisine privilégiée qu'est la France. Dans sa globalité, ce travail de recherche peut éclaircir pourquoi les relations bilatérales entre la France et la Mongolie restent si peu développées après un demi-siècle de relations diplomatiques.

L'ensemble de cette recherche est fait par la méthodologie de synthèse thématique basée sur l'induction et la déduction et sur des méthodes mathématiques et statistiques.

PREMIERE PARTIE : LA METAMORPHOSE DE LA POLITIQUE MONGOLE

Cette partie est composée de deux titres dont le premier présente la vie politique et les institutions de la Mongolie afin d'éclaircir l'évolution historique et démocratique du pays. Le deuxième est consacré à la politique étrangère de la Mongolie.

TITRE PREMIER : VIE POLITIQUE ET INSTITUTIONS DE LA MONGOLIE

Une politique étrangère est une politique publique, c'est à dire une politique mise en place par un gouvernement, avec des objectifs et des moyens assignés à la réalisation de ces objectifs¹¹. La politique étrangère actuelle de la Mongolie est

Repères historiques de la Mongolie

- *XI – XIII siècle* *Empire mongol*
- *XIII – XV siècle* *Chute de l'Empire*
- *XVI – XVII siècle* *Conflit intérieur*
- *XVII – XIX siècle* *Domination mandchoue*
- *XIX - XX siècle* *Laïcité et Communisme*
- *XXI siècle* *Démocratie*

fondamentalement basée sur son héritage historique. Il n'est pas facile de résumer cette longue et riche histoire, néanmoins, dans un souci de clarté, il est possible de la scinder en deux périodes historiques, qui donnent des éléments indispensables pour comprendre la Mongolie d'aujourd'hui [Chapitre I], avant de présenter la Mongolie démocratique [Chapitre II].

¹¹ Frédéric CHARILLON, "Les Etats et leurs politiques étrangères", in Pierre HASSNER (dir.), *Relations internationales*, Paris, La documentation française, 2e édition, 2012, p.109-118

CHAPITRE I : EVOLUTION HISTORIQUE

Ce chapitre est consacré à une brève étude des périodes importantes de l'histoire de la Mongolie : phase de gloire, chute de l'Empire et domination mandchoue (Section 1) et à une analyse approfondie de la politique et de l'économie durant le communisme (Section 2).

SECTION I: MONGOLIE GLORIEUSE

Vieilles de 2 000 ans, la culture et l'histoire mongoles restent marquées par la période de conquêtes de l'Empire de Gengis Khan (Chinggis Khaan) et de son armée de 250 000 cavaliers¹² au XIII^e siècle. Cet empire s'étendait, à son apogée, sur un ensemble de territoires qui allait de la péninsule de Corée jusqu'à l'actuelle Hongrie et à l'Égypte, et de la Sibérie au sud de l'Iran, soit 30 000 000 km².

Afin de libérer sa fiancée, le chef mongol Temujin, futur Empereur Gengis Khaan, entreprit une série de campagnes militaires, préludes à ses conquêtes. Par la suite, son ambition fut de rétablir l'ordre général dans les principautés mongoles en conflits perpétuels, ce qui aboutit à l'instauration de l'Empire mongol qui connut une croissance de grande ampleur. Il entreprit une politique de pacification dans l'ensemble de la Mongolie tout en respectant l'autonomie régionale de chaque tribu de son empire.

Sa politique ouverte sur la diversité culturelle et la tolérance envers les différentes religions ont été des points forts de cette période. Les archéologues de différents pays qui ont fait des recherches depuis le XIX^e siècle dans la vallée de l'Orkhon, de la région d'Uvurkhangai (nom actuel), ont prouvé que la ville de Qaraqorum, capitale de l'Empire, était une terre où co-existaient des cultures différentes. Les archéologues de l'expédition germano-mongole qui ont travaillé sur le projet "Khara Khorum" depuis 1999¹³ ont

¹² La majorité des chercheurs internationaux estime le nombre des militaires mongols entre 12.000-25.000.

¹³ <http://www.kharakhorummuseum.mn/index.php/2014-04-22-00-19-09/2015-03-04-01-25-02/547-2015-01-16-08-16-56>

découvert des pièces de monnaie de différents pays, les ruines d'une mosquée musulmane, 3 églises chrétiennes, 13 monastères bouddhistes et les quartiers civils des citoyens de cultures différentes. Réunissant divers peuples sous le même toit pour établir un Etat avec sa justice, sa politique, l'Empire mongol s'est affaibli au bout de deux siècles à cause de l'évolution spirituelle, de l'intolérance religieuse et de désaccords entre les descendants de Gengis Khaan.

À partir du XV^e siècle, la politique étrangère de l'Empire mongol s'est modifiée à cause des conflits entre les principautés. L'extension du pouvoir vers l'extérieur n'était plus une nécessité. L'objectif n'était plus la protection des pays soumis à l'Empire, mais, au contraire, l'exaltation de sa propre souveraineté nationale et l'exploitation des tributaires (les peuples des autres pays conquis).

SECTION II : MONGOLIE COMMUNISTE

Du mouvement national secouant le joug mandchou à l'indépendance à l'égard de la Chine, la Mongolie mettra une décennie à recouvrer sa souveraineté avant de devenir une république populaire d'obédience soviétique [§ 1], laquelle connaîtra plusieurs constitutions [§ 2] et mènera une politique économique bouleversant le mode de vie mongol traditionnel [§ 3].

§ 1 : DE LA MARCHÉ VERS L'INDÉPENDANCE À LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE MONGOLIE

Au début du XX^e siècle, la Mongolie est totalement épuisée par la domination des Mandchous. La population est exaspérée par le poids des taxes et impôts, par l'obligation d'envoyer les jeunes mongols dans l'armée mandchoue pour une durée indéterminée, par les faux religieux-profiteurs¹⁴ de l'ignorance du peuple. A cela s'ajoutent la pression exercée par les commerçants chinois de plus en plus nombreux et qui pour certains commencent à cultiver la terre¹⁵, et l'hypocrisie des milieux "aristocratiques"¹⁶ et enfin la corruption des

¹⁴ D'après l'article 145 de "Khalkha juram", (la loi, nommée l'Ordre de Khalkha, adoptée 18 ans après la domination des Mandchous en Mongolie), les religieux de tous niveaux confondus étaient strictement protégés et dans tous les cas, les citoyens ordinaires devaient payer une amende en cas de blessure, agression des religieux, voire de simples insultes envers eux. Du coup, ces protections légales ont permis aux "charlatans" d'en profiter.

¹⁵ Zanabazar, chef spirituel des Mongols passa un accord avec les Mandchous au début de leur domination sur le territoire mongol. Ce traité avait plusieurs articles importants pour protéger l'intérêt national, notamment l'interdiction de ne pas accepter l'immigration chinoise sur le sol mongol.

¹⁶ "... D'après la Loi "Ikh zasag" adoptée en 1206 (lors de la Grande Assemblée qui déclare Témüjin comme Gengis Khaan "l'Empereur du Monde") le détournement des fonds d'Etat, l'abus de pouvoir, la corruption, la concussion et la forfaiture étaient strictement interdits. Cette loi a été respectée rigoureusement jusqu'en XVII^e siècle. Les Mandchous ont imposé leur culture, leur politique pour convertir les descendants des grands guerriers en peuple docile. Ils ont introduit le bouddhisme en Mongolie et investi énormément jusqu'à ce qu'il y ait un monastère par région et un temple par vallée en un siècle. Les Mongols, guerriers et nomades sont devenus extrêmement dociles. Les familles avaient beaucoup de peine de trouver des hommes pour tuer un mouton pour leur consommation régulière puisque la majorité des hommes s'affairaient aux monastères. Ils vivaient dans l'enceinte du monastère et plus dans leurs familles.

Quant aux aristocrates, ils bénéficiaient de la protection des Mandchous qui leur offraient des pierres précieuses pour la reconnaissance de leur statut social de chefs de clans ou des communautés. La pierre précieuse servait dans la décoration du chapeau des chefs mongols et sa taille montrait

fonctionnaires d'Etat... Bref, la vie devenait insupportable pour les Mongols et ils s'immolaient pour manifester contre les féodaux nationaux, les commerçants chinois, les charlatans et surtout les Mandchous. A cause du manque de communications et d'organisation, les manifestants dans les différentes régions se retrouvaient souvent dans des prisons, contrôlées par des Mandchous.

Les citoyens mongols s'organisent alors au niveau national en créant le Mouvement National de Libération et, en 1911, grâce à de nombreuses manifestations civiles contre les Mandchous, ils réussissent à faire fermer la dernière Ambassade de Mandchourie. L'indépendance nationale recouvrée, la Mongolie se proclame Etat souverain et tente d'être reconnue diplomatiquement.

Malheureusement, les lettres diplomatiques envoyées par le Roi mongol furent ignorées par les pays lointains, comme la Hollande, l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne, le Japon, les États Unis, le Royaume de Danemark et la France¹⁷.

Le 11 janvier 1913, seul, le Tibet reconnut cette indépendance éphémère¹⁸. Les Mandchous furent vite remplacés par les Chinois qui souhaitaient prendre possession du territoire de la Mongolie. Après plusieurs confrontations militaires entre les Mongols et les Chinois, une conférence diplomatique réunit les trois voisins, la Chine, la Russie et la Mongolie du 26 août 1914 au 25 mai 1915 à Khyagta, ville commerciale à la frontière russo-mongole. Cependant,

Repères de la Mongolie communiste

1. 1911 *Déclaration d'indépendance de la Mongolie vis à vis de l'Empire des Mandchous*
2. 1915 *Traité des Trois pays de Khyagta*
3. 1921 *Déclaration d'indépendance de la Mongolie vis à vis de la Chine*
4. 1924 *Adoption de la première constitution de la Mongolie indépendante.*
5. 1921-1990 *Sous la domination des Soviétiques*

l'importance des porteurs. Avoir une pierre précieuse plus ou moins grande devenait une obsession des aristocrates et cela créait non seulement la jalousie et la rivalité entre les Mongols, mais aussi l'hypocrisie envers les Mandchous..."

Source: Khishig-Erdene GONCHIG. Notice historique, Salle d'ethnologie, du Musée d'Histoire Nationale de Mongolie, Ulaanbaatar. 2012.

¹⁷ " Les relations étrangères et le service diplomatique de la Mongolie en un siècle: histoire, barrière et succès" (Daté le 3 janvier 2012, discours du M. Zandanshatar, ministre des Affaires Étrangères de la Mongolie à l'occasion de 100^e anniversaire du service diplomatique moderne de la Mongolie)

¹⁸ Mongolian Academy of Sciences "Mongolia in the World" Issue II by Aldo Colleoni, Edizioni Goliardiche, Italia, 2009. p.47

la présence mongole était très symbolique¹⁹, car la délégation mongole n'avait aucune influence sur les discussions et négociations pour la souveraineté nationale. Tous les arguments des Mongols étaient considérés comme "irrespectueux" envers leurs voisins gigantesques et les représentants étaient perçus comme "des barbares" qui ne connaissaient pas les règles diplomatiques. La persévérance des Mongols défendant leur souveraineté empêcha la signature du Traité de Khyagta et finalement les Russes et les Chinois obligèrent le Gouvernement mongol à changer sa délégation. La délégation fut remplacée par une autre plus "docile", à leur égard, qui décida du destin de la Mongolie par un traité rédigé en français pour éviter des malentendus diplomatiques entre les trois pays.

Après avoir éliminé l'empire des Qing, la Chine avait pour ambition de posséder la Mongolie entière, soit le territoire actuel de la Mongolie Intérieure (aujourd'hui chinoise) et de la Mongolie Extérieure (l'actuelle Mongolie). Leur intention de perpétuer la domination de cet Empire en Mongolie que les Chinois avaient ruiné, était inacceptable pour les Mongols. Leur rêve d'une grande Mongolie indépendante sera plus tard brisé définitivement avec le partage du pays en deux : la Mongolie Intérieure deviendra une province de la Chine et la Mongolie Extérieure un Etat autonome.

Le "Traité de Khyagta" confère à la Mongolie des droits, mais aussi des devoirs. Celui de garder son statut d'"Etat autonome" avec son propre Roi par rapport à la Chine, son gouvernement et le droit d'administrer librement ses propres affaires. La Mongolie a ses propres frontières, elle possède sa propre armée, et elle a le droit d'interdire l'immigration massive des Chinois et l'installation sur son sol des armées étrangères et elle a également le droit de conclure des contrats. Mais avec ce traité les mongols n'avaient pas le pouvoir de s'opposer aux décisions imposées par les deux voisins gigantesques²⁰.

¹⁹ О. Батсайхан. "Хятад, Орос, Монгол гурван улсын 1915 оны Хиагтын гэрээ", 2013
Traduction: О. Batsaikhan. "Traité de Khyagta de 1915 entre la Chine, la Russie et la Mongolie" publié en Mongolie. 2013.

²⁰ Монгол улсын хууль зүй, дотоод хэргийн яам. "Монгол улсын бүрэн эрхт байдал, төрийн байгуулалтын асуудал (1911-1919)" 2010
Traduction: Ministère de la Justice et des Affaires intérieures. "La Souveraineté et l'institution d'Etat de la Mongolie (1911-1919)" Publié en Mongolie, 2010

L'ambition de la Russie était de renforcer son poids en Mongolie en "échange" de son intervention militaire pendant la guerre civile contre les derniers résistants Mandchous en 1911. C'est ainsi que la Mongolie a gardé son autonomie vis à vis de la Chine.

Une décennie après le "Traité de Khyagta", l'autonomie de la Mongolie prit fin. Ce pays fut partagé pour longtemps en deux: la Mongolie intérieure fut annexée par la Chine²¹ et la Mongolie extérieure avec ses traditions culturelles, philosophiques, scientifiques²² resta juridiquement indépendante, mais politiquement et économiquement "satellisée" par l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS).

En possédant la moitié sud du territoire mongol, la Chine renonça, temporairement²³ à sa constante ambition de posséder la Mongolie entière.

Après toutes ces turbulences, la Mongolie, affaiblie dut faire une révolution démocratique²⁴ pour obtenir son indépendance avec l'aide de l'Armée rouge. Suite à cette révolution initiée par le peuple: entrepreneurs, éleveurs, fonctionnaires et militaires de niveau modeste, contre la pression des étrangers et les aristocrates nationaux, la Mongolie a déclaré pour la deuxième fois son indépendance et a établi une République constitutionnelle en 1921. Le dernier Roi fut réduit au rang de Chef spirituel sans pouvoir politique.

Les historiens affirment que cette révolution, dirigée par les Mongols inspirés par la révolution en Russie avait un caractère démocratique²⁵.

²¹ Paula L.W.Sabloff. "Modern Mongolia: Reclaiming Gengis Khan". University of Pennsylvania Museum of Archeology and Anthropology. 2001. p.37.

²² *Etudes mongoles et sibériennes*. Textes rassemblés par Marie-Dominiques EVEN. Cahier 27. Laboratoire d'Ethnologie et de Sociologie comparative. 1996. p.312.

²³ Suite à l'évolution des relations bilatérales avec la Russie, la Chine a répondu à la lettre de la Russie qui conseille vivement d'accepter l'indépendance de la Mongolie. Dans cette déclaration du 14 août 1945, la Chine exprime qu'elle est prête à accepter le statut d'un Etat indépendant à la seule condition que les Mongols prouvent leur indépendance. La Mongolie a donc organisé le référendum national pour que la Chine reconnaisse son indépendance. Sans cette reconnaissance et l'établissement des relations diplomatiques avec la Chine en 1946, la Mongolie ne pouvait pas adhérer à l'ONU. Aujourd'hui, la Chine enseigne que le territoire mongol est une terre perdue.

²⁴ Mongolian Academy of Sciences "Mongolia in the World" Issue II by Aldo COLLEONI, Edizioni Goliardiche, Italie, 2009. p.50

²⁵ Ulambayar DENZENLKHAM DUUTAN, *La Mongolie et l'Occident: Relations et Coopération*, Ulaanbaatar, Khukh Sudar, 2007, p.23

Entre cette révolution "démocratique" qui accouchera ultérieurement du régime communiste et la révolution démocratique de 1989-1990, la Mongolie a élaboré 4 Constitutions.

§ 2 EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE

La Mongolie communiste expérimenta trois constitutions.

A) Première Constitution de la Mongolie (1924-1940)

Elle est adoptée le 26 novembre 1924. L'indépendance et la souveraineté de la Mongolie sont déclarées et le pays affirme son souhait d'établir des relations diplomatiques avec les autres pays du monde. Cette Constitution est le premier document de grande importance historique qui déclare la fin du Royaume et son remplacement par la République de Mongolie.

Cette République est une République populaire (la Mongolie est le premier pays socialiste à revendiquer cette appellation). Les articles 1 et 2 de la Constitution se réfèrent au « véritable peuple », suprême autorité de l'Etat, tandis que l'article 35 dénie le droit de vote aux membres de la noblesse et du clergé, aux profiteurs et exploités, à ceux qui emploient des personnes à leur service, aux rentiers, aux commerçants et aux prêteurs. L'article 3 proclame que la terre, les mines, les forêts, l'eau et leurs ressources sont les propriétés du prolétariat (*ard*) et interdit donc leur appropriation privée. La Constitution affirme que le pouvoir suprême de l'Etat réside dans la Grande Assemblée d'Etat (*Ulsyn Ih Hural*), mais qu'en dehors des sessions de cette assemblée, ses pouvoirs sont assumés par la Petite Assemblée d'Etat (*Ulsyn Baga Hural*), laquelle désigne le gouvernement et délègue ses pouvoirs à son Praesidium, lorsqu'elle ne siège pas. Toutefois, le véritable détenteur du pouvoir est le Praesidium du Comité central du Parti révolutionnaire du peuple mongol (PRPM, le parti communiste), voire le Komintern.²⁶

²⁶ Bat-Erdene Batbayar dit BAABAR, *History of Mongolia*, Cambridge, The White Horse Press, 1999, pp. 268-270

Au plan symbolique, la Grande Assemblée d'Etat changea le nom de la capitale mongole, Hüree devint Ulaanbaatar (« le héros rouge »).

Une nouvelle organisation administrative, inspirée ou plutôt imposée par le modèle soviétique influe sur le mode de vie des Mongols qui change progressivement. Les 5 régions historiques sont divisées en 18 *aimags*, unités administratives. Dès l'adoption de cette constitution, les Mongols sont obligés d'abandonner leur culture nomade²⁷ pour adopter un mode de vie sédentaire, c'est le résultat d'une politique communiste de sédentarisation.

B) Deuxième Constitution de la Mongolie (1940-1960)

A partir de la fin des années 1930, sous l'influence soviétique, la Mongolie a dû élaborer sa deuxième Constitution dans l'objectif de ne pas dévoyer le pays en Etat capitaliste.

Cette nouvelle Constitution consacre les droits de l'Homme et les libertés fondamentales: l'égalité, la liberté d'expression, la liberté de réunion et de manifestation et l'inviolabilité du corps humain. Le citoyen a le pouvoir de porter plainte contre les institutions et les fonctionnaires, et il peut choisir librement son lieu d'habitation, il a le droit d'organiser des manifestations dans les lieux publics, et il a aussi le droit aux vacances²⁸. Ces droits de l'Homme sont expliqués d'une manière très détaillée.

Entre 1925 et 1944, tout le monde n'avait pas le droit de vote pour choisir les dirigeants du Parti, ce n'est qu'en 1949, que le Chef du PRPM a légalisé le droit de vote pour tout le monde, y compris pour les femmes. A cette époque, le chef du Parti communiste, qui était le seul parti politique autorisé, avait une forte influence au niveau national. Même si les candidats à des postes importants étaient "pré-sélectionnés et recommandés" pour les élections

²⁷ L'histoire de l'élevage de la Mongolie: La Mongolie, comptait plus de 13.7 million de têtes de cheptel en 1924 pour 700 000 habitants et actuellement plus de 45 millions d'animaux pour 2.8 millions d'habitants en 2013. www.nso.mn/

²⁸ Traduction mongole: иргэдийн амрах, тэгш байх, эвлэлдэн нэгдэх, төрийн байгууллага, албан тушаалтанд гомдол мэдүүлэх, оршин суух газраа сонгох, чөлөөтэй үг хэлэх, гудамжаар жагсах, амь бие халдашгүй байх гэх мэт...

régionales, et que les citoyens étaient fortement influencés, cette décision était importante pour la procédure du vote qui est toujours en vigueur aujourd'hui.

La Mongolie se trouve vite dépendante de l'économie et de la politique soviétiques. Le cyrillique²⁹ prend le relais de l'écriture *uigarjin*³⁰ que les Mongols utilisaient depuis des siècles. Tous les Mongols et toutes les Mongoles quittent leurs habits traditionnels et s'habillent à l'occidentale. La religion est totalement interdite après la purge soviétique des années 1930.

Pour ce qui concerne sa politique étrangère, la Mongolie a suivi le courant des relations internationales. En tant que pays satellite de l'URSS, la Mongolie a suivi strictement la ligne soviétique au fil des années. La solidarité russo-mongole s'est fortifiée avec les guerres mondiales, et surtout au cours de la deuxième guerre mondiale.

Le 22 juin 1941, lorsque la Russie a déclaré la Guerre, les dirigeants du Conseil des Ministres et de la Petite Assemblée de la République de Mongolie et les chefs du Parti Révolutionnaire du Peuple Mongol ont déclaré par décret leur soutien à la Russie en accord

²⁹ Le 9 mai 1941, le Conseil des Ministres et les Dirigeants du Bureau central du Parti Révolutionnaire du Peuple Mongol ont adopté par l'ordonnance sur de l'enseignement de la langue mongole l'emploi du cyrillique à partir de l'année scolaire de 1941-1942. Le Conseil, dépité par le résultat de l'enseignement du cyrillique utilisé par à peine 20% de la population, décida que tous les documents officiels de l'État seront rédigés en cyrillique dès le 1^{er} janvier 1946 afin de dynamiser l'apprentissage de cet alphabet de 35 lettres.

(UNESCO) ... Le remplacement de l'ancien alphabet mongol par l'alphabet cyrillique a beaucoup facilité l'élimination de l'analphabétisme et l'initiation de la population à la culture et à la science soviétiques et mondiales, en particulier aux multiples réalisations de l'Union soviétique en matière économique, culturelle et scientifique. L'une des mesures importantes mises en œuvre durant la phase socialiste de la révolution a été la création d'un système d'éducation des travailleurs, rendue possible par la disparition totale de l'analphabétisme dans les années 1960. En 1940, les écoles élémentaires ont été créées dans chaque *somon* (village) et l'on a pris les premières mesures destinées à rendre l'enseignement primaire obligatoire. L'élimination complète de l'analphabétisme à l'échelon d'une nation toute entière a été une grande victoire culturelle pour le pays et un événement d'une importance mondiale.

Source: "La Politique culturelle en République populaire mongole: Etude établie sous les auspices de la Commission nationale mongole pour l'Unesco" Paris. Imprimerie des Presses Universitaires. 1982. p.21. <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001341/134192fo.pdf>

³⁰ Alphabet spécifique mongol, utilisé depuis le VI^e ou le VII^e siècle ; les textes s'écrivent et se lisent du haut en bas et de gauche à droite.

avec le Protocole d'Aide Mutuelle³¹, daté du 12 mars 1936. Au nom de la fraternité russo-mongole, un Conseil spécial est institué pour gérer la campagne de soutien: les ouvriers des usines, les femmes aussi bien que les hommes travaillaient 10 heures par jour et le week-end pour fabriquer les équipements nécessaires, comme des milliers de vêtements chauds, ils ont organisé des collectes de sang pour l'Armée rouge et organisé des chasses au gibier pour fournir à la Russie la nourriture en quantité suffisante.

En octobre 1941, est organisé un premier convoi transportant 15 000 ensembles de vêtements (manteaux, chaussures etc), équivalent de 1.8 million de tugrugs. En plus un virement bancaire de 587 000 tugrugs est fait vers la banque nationale de Russie. Le 10 février 1942, suit un deuxième virement de 2.5 millions de tugrugs, 100 000 USD, et la Mongolie offre à la Russie 300 kg d'or, tout ceci lui permet d'acheter 32 chars "T-34" et 21 chars "T-70" et en 1943, 12 avions de chasse "La-5FN" qui constituent une escadrille nommée "Peuple mongol".

Pour collecter des fonds, l'État organise quatre fois un loto appelé "la défense d'état" qui rapporte 80 millions de tugrugs. Entre 1941-1945, l'Etat consacre à l'Armée 48.5% de son budget en triplant notamment le nombre de soldats.

Si on compare avec les Etats-Unis (plus de 120 millions d'habitants) qui donnent à la Russie 665 000 tonnes de viande et 54 000 tonnes de laine, on peut estimer que la Mongolie (de 800 000 habitants) donne, elle, 500 000 tonnes de viande et 64 000 tonnes de laine, ce qui représente un effort gigantesque. La Mongolie offre à l'armée russe plus de 500 000 chevaux qui jouent un rôle remarquable dans des régions peu accessibles.

C) Troisième Constitution de la Mongolie (1960-1990)

Elle est adoptée le 6 juillet 1960 dans le but d'établir un socialisme absolu et de passer désormais au communisme.

Cette constitution a abordé le sujet des droits des citoyens et de leur protection sans toutefois ni préciser le droit de porter plainte en cas des droits non respectés, ni reconnaître le

³¹ http://mnb.mn/news_show/46763

droit de ne pas témoigner contre les membres de sa propre famille, le droit de la défense et le droit et la liberté à l'assistance juridique et ainsi de suite.

Quant à la politique étrangère, la Mongolie a adhéré au Conseil d'assistance économique mutuelle (COMECOM) en 1962. Dès lors, ce pays est devenu le champ d'essai de la doctrine du communisme et un pays satellite de Moscou. L'économie mongole est progressivement collectivisée par les dirigeants mongols qui sont vivement assistés par leurs « frères³² » russes. Pendant ces décennies, l'écriture, l'état d'esprit, globalement la culture identitaire du peuple mongol fut bien détériorée.

La Mongolie a vécu une expérience douloureuse de ne pas pouvoir mener une politique internationale ou nationale à son compte. Economiquement, politiquement, culturellement dépendante de l'URSS, la Mongolie a dû attendre la « perestroïka³³ » en Russie pour couper "le cordon ombilical" la reliant à ce voisin incontournable.

La Constitution³⁴, entrée en vigueur en 1960, a régi la République de la Mongolie en tant que norme juridique suprême du pays, cette constitution a duré jusqu'à la Révolution démocratique. D'après cette constitution, le pouvoir législatif est détenu par l'Assemblée nationale ou le Grand Khural, composé de 430 députés (un député pour 10 000 habitants), élus pour 5 ans.

³² C'est un surnom que les Mongols ont donné aux Russes. Il est toujours utilisé ironiquement depuis la révolution démocratique de 1989-1990.

³³ Перестройка-perestroïka est un mot russe désignant reconstruction, restructuration soit un changement radical de l'idéologie sociale. Cette restructuration fut menée par Michail Gorbatchev en URSS de 1986 à 1991.

³⁴ Constitution de la République de la Mongolie. 1960.

Partie III: Institution de la République de la Mongolie:

Article 21. Les organismes suprêmes d'Etat: Un représentant de chaque communauté en dehors de la capitale régionale et un représentant pour 10 000 citoyens des capitales régionales et de la capitale nationale sera élu au Grand Khural de la République de la Mongolie.

Article 22. Le mandat de Grand Khural est 5 ans.

Бүгд Найрамдах Монгол Ард Улсын Үндсэн хууль 1960

Бүгд Найрамдах Монгол Ард Улсын төрийн байгууламж

ГУРАВДУГААР БҮЛЭГ: Төрийн эрх барих дээд байгууллагууд

Хорин нэгдүгээр зүйл: БНМАУ-ын Ардын Их Хуралд тус аймгийн харьяалалтай хороо, аймгийн төвөөс бусад орон нутгийн хот бүрээс нэг, аймгийн төвийн болон улсын харьяалалтай хотын 10 000 хүн ам тутмаас 1 депутат тус тус сонгоно.

Хорин хоёрдугаар зүйл: Ардын Их Хурлыг 5 жилийн хугацаагаар сонгоно.

L'article 1^{er}, Partie I de cette Constitution affirme :

"La République de la Mongolie, un pays socialiste des travailleurs, des citoyens organisés en système coopératif (éleveurs et agriculteurs) et des intellectuels, est basée sur l'union des citoyens coopératifs et des travailleurs.³⁵"

L'article 2³⁶, Partie I de cette Constitution déclare:

"La République de la Mongolie est un pays socialiste en développement qui prend la forme d'un État démocratique du peuple."

L'article 3³⁷, Partie I de cette Constitution stipule:

"Tout droit de gouverner de la République de Mongolie est réservé au peuple travailleur. Le peuple travailleur a le pouvoir de gouverner via l'Assemblée du Peuple, composée des représentants élus."

§ 3 : POLITIQUE ECONOMIQUE

M. Luvsandorj PUNTSAGDASH, académicien, membre de l'Académie des Sciences de Mongolie, directeur de l'Institut de l'Économie, professeur à l'Université des Sciences de l'Économie auprès de l'Université Nationale de Mongolie, distingue trois phases du développement de l'économie au XXe siècle : de 1911 à 1940, période de mise en place du système communiste [A], de 1940 à 1960 correspondant à la deuxième Constitution [B] et de 1960 à 1990 [C].

³⁵ Бүгд Найрамдах Монгол Ард Улсын Үндсэн хууль 1960

Нэгдүгээр зүйл: Бүгд Найрамдах Монгол Ард Улс бол ажилчин, хоршоолсон ардууд, /малчин, тариаланчид/ хөдөлмөрч сэхээтний социалист улс бөгөөд түүний үндэс нь ажилчин анги, хоршоолсон ардын холбоо мөн.

³⁶ Хоёрдугаар зүйл: Бүгд Найрамдах Монгол Ард Улс бол ардын ардчилсан төрийн хэлбэрээр тогтнон хөгжиж байгаа социалист улс мөн.

³⁷ Гуравдугаар зүйл. Бүгд Найрамдах Монгол Ард Улсад засгийн бүх эрх хөдөлмөрчин ард түмний мэдэлд байна. Монголын хөдөлмөрчин ард түмэн өөрөө сонгогдсон депутатуудын бүрэлдэхүүнтэй Ардын хурлаар уламжлан засгийн эрх барина.

A) Economie en période de dilemme (de 1911 à 1940)

Cette partie montre comment un pays qui a marqué l'histoire et la culture et qui fut une puissance économique et politico-militaire sous Chinggis Khaan, connue dans le monde entier, se trouve aujourd'hui au bas de la liste des pays en difficulté économique. Pour mieux saisir la situation économique actuelle, il faut absolument comprendre la base historique de l'économie. Depuis la chute de l'Empire mongol, le pays s'est affaibli progressivement jusqu'à tomber sous la domination des Mandchous pendant plus de deux siècles (1691-1911) et a ainsi perdu définitivement son indépendance économique et politique.

Grâce à de nombreuses manifestations civiles contre les Mandchous, organisées par les citoyens mongols, en 1911, les Mongols s'organisent, et créent le Mouvement National de Libération et réussissent à fermer la dernière ambassade Mandchoue. En 1921, la Révolution nationale a lieu. Les Chinois qui étaient venus en Mongolie pour continuer la domination des Mandchous ruinés sont renvoyés dans leur pays. Cette révolution réussit grâce à l'aide de l'Armée Rouge qui s'est installée en Mongolie, devenue le champ de test de la doctrine³⁸ du communisme. L'histoire de l'économie centralisée et planifiée commence avec l'installation des Russes en Mongolie.

Le Ministère des Affaires Extérieures de la Mongolie rédigea une note officielle dans le but de "développer le commerce et de solidifier la paix" qui fut envoyée le 18 novembre 1912 aux Consuls de 6 pays à Harbin (la 10ème grande ville de la Chine actuelle) : la France, la Grande Bretagne, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Belgique, le Japon. Le Danemark, les Pays-Bas et l'Autriche reçurent cette lettre plus tard, dans la même année à Saint-Petersbourg. Seule l'Allemagne³⁹ donna suite à cette note officielle.

Déjà à cette période, la concurrence des investisseurs internationaux en Mongolie était non négligeable. La Russie, soucieuse de la baisse de sa domination commerciale réagit et conclut le Traité de Khyagta en 1915 dans le but de limiter les partenaires commerciaux de la Mongolie.

³⁸ <http://baabar.niitlech.mn/content/2706.shtml>

³⁹ Ulambayar DENZENLKHAM DUUTAN, *op. cit.*, p.23

Le gouvernement mongol dirigé par un moine bouddhiste, Jebtsundamba Khutughtu VIII signa un contrat avec l'entreprise d'exploitation d'or "Mongol-Or" (co-fondée en 1901⁴⁰ par la Belgique, la France, la Russie, la Chine et les Etats-Unis d'Amérique) créant une nouvelle entreprise, qui vit le jour en 1912, titulaire d'une concession de 20 ans, soit jusqu'en 1931. L'or exploité était envoyé par voie terrestre via la Russie⁴¹ jusqu'à Berlin, Paris et Amsterdam puis par voie maritime en Amérique. On comptait plus de 800 ouvriers en 1912 de nationalités coréenne, chinoise, russe et mongole et une décision fut prise pour embaucher encore 700 personnes⁴². Parmi tous ces travailleurs, il n'y avait que 70 mongols. La faible proportion des ouvriers mongols peut s'expliquer par la religion et le respect envers la nature qui empêchaient beaucoup de Mongols de travailler dans l'exploitation minière.

"Mongol-Or" possédant 22 mines d'or dont 15 en activité a dû fermer en 1919 à cause des événements politiques en Mongolie. Malgré sa brève existence, cette entreprise multinationale contribua à alimenter le budget de l'Etat même si elle ne respectait pas le contrat signé initialement, surtout concernant le paiement des impôts. En effet, afin de payer moins d'impôts, calculés au prorata de ses bénéfices⁴³, cette entreprise offrait des cadeaux aux chefs du pays.

Après la Révolution nationale de 1921, les biens de cette entreprise furent rendus à l'Etat cette même année par la Décision du M. Tserendorj. B, Ministre des Affaires Etrangères de la République de Mongolie.

La révolution nationale démocratique en 1921 changea les conditions des affaires en Mongolie. Le Ministre mongol des Affaires Etrangères adresse aux pays occidentaux une "Déclaration de l'indépendance de la Mongolie" dans laquelle il précisait qu'il souhaitait développer les affaires étrangères dans un esprit et un statut d'égalité. L'Allemagne se montra la plus active en étudiant les possibilités de collaborer dans beaucoup de domaines commerciaux, y compris l'industrie du fer qu'elle comptait créer. A l'initiative des Mongols, il y avait des représentants commerciaux mongols en Allemagne.

⁴⁰ Ibidem. p.31

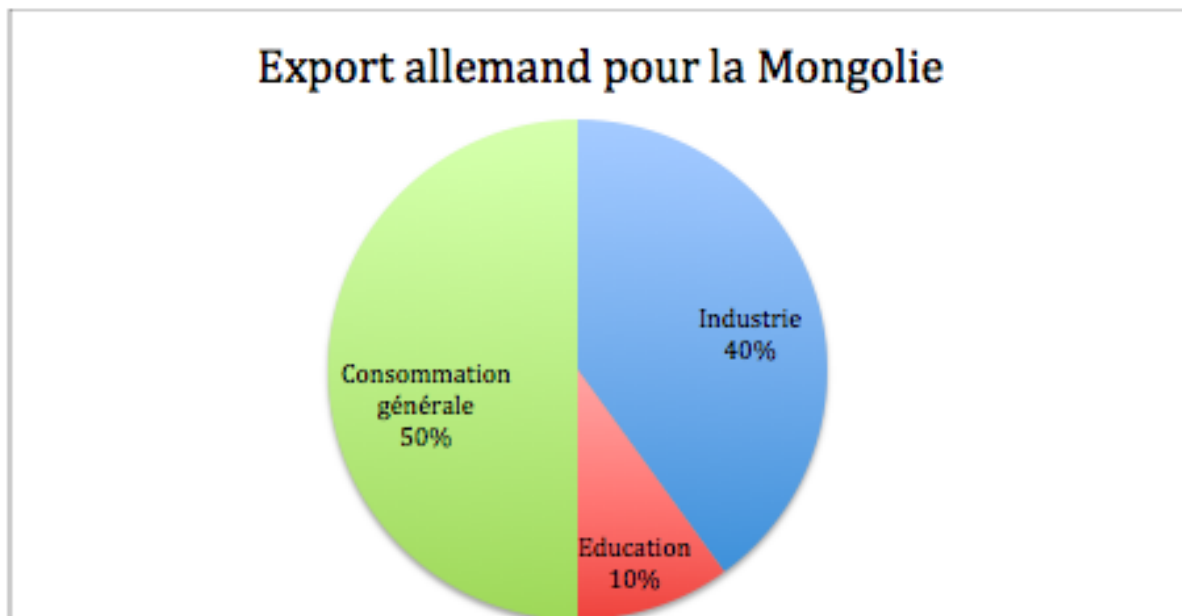
⁴¹ Ibidem p.33

⁴² Ibidem p.35

⁴³ Ibidem p.34.

Les représentants diplomatiques internationaux observaient de près l'actualité mongole et informaient leurs pays. M. Hilger, G. conseiller de l'Ambassadeur d'Allemagne à Moscou informait son pays à propos de la possibilité de développer les affaires en Mongolie dans trois domaines avec la répartition comme ci-dessous.

Figure 1: Pourcentage de l'exportation allemande en Mongolie



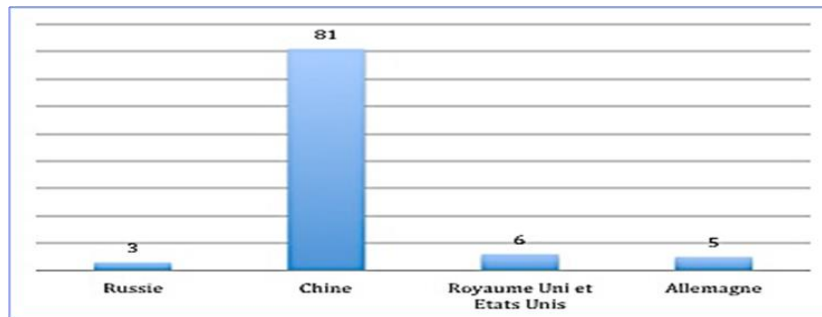
Source: Ulambayar DENZENLKHAM DUUTAN : "La Mongolie et l'Occident: Relations et Coopération" p.48

Vers la fin de 1926, M. Clark, L, consul américain informait le Département d'Etat que la confiance des Mongols vis à vis des Russes commençait à faiblir et que la tendance était plutôt de se tourner vers l'Allemagne où étaient envoyés de nombreux jeunes mongols en formation. C'était une bonne manière de préparer de jeunes mongols capables d'oeuvrer au développement économique de leur pays, et de développer à nouveau le milieu d'affaires en Mongolie avec l'investissement des occidentaux.

Les autres pays restaient discrets en observant l'évolution des relations entre la Mongolie et ses voisins gigantesques. Puis au fur et à mesure, l'un après l'autre, ils venaient en Mongolie et c'est ainsi qu'en 1925, on comptait 81 magasins anglais, américains et allemands qui participaient à la foire internationale (

Figure 2:).

Figure 2: Nombre des participants à la première foire internationale en Mongolie en 1927



Malgré la différence idéologique et culturelle, la Mongolie donnait beaucoup d'importance aux échanges économiques avec les pays étrangers. Le 24 juillet 1924, la Commission spéciale du Gouvernement publia un document très élaboré intitulé "la politique économique". Ce document montrait l'intérêt de développer l'économie mongole avec beaucoup d'attention et de vigilance pour éviter d'entraîner le pays dans des difficultés à cause du décalage économique et culturel avec l'Occident. Il conseillait d'avancer doucement, mais sûrement avec un pays après l'autre, pas trop de pays tous ensemble. Suite à cette directive, la Mongolie envoya des délégations pour étudier les pays intéressants comme l'Allemagne, l'Italie, l'Afghanistan, la Perse et la France⁴⁴.

La Mongolie avait l'expérience de l'exportation de la laine de mouton, de chameau et de la peau de marmotte jusqu'en Occident et elle avait l'ambition de continuer. L'importation des produits commerciaux en provenance de l'Amérique et de l'Allemagne était plus avantageuse grâce au prix des transports maritimes et moins cher que le transport terrestre des marchandises russes. La Russie qui dominait sur le marché de la fourrure en Mongolie s'inquiétait de la concurrence allemande. Les commerçants russes informaient leur pays que leurs produits comme le cuir et les produits élaborés à base de fer et beaucoup d'autres produits étaient moins concurrentiels que les produits chinois et américains.

⁴⁴ Ulambayar DENZENLKHAM DUUTAN, *op. cit.*, p. 44

Figure 1: Exportations de la Mongolie en 1924

Effectivement, l'exportation des matières premières de la Mongolie (

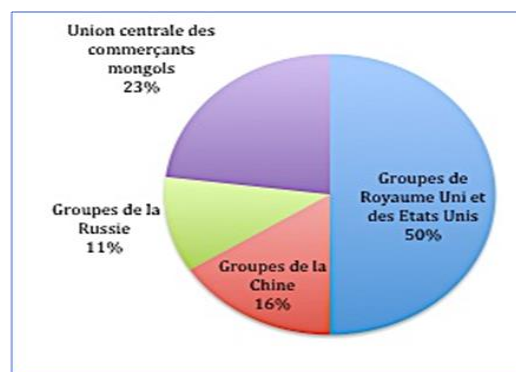


Figure 1) via Tianjin, port chinois, était très

avantageuse pour les pays lointains comme l'Allemagne, le Royaume Uni et les Etats Unis⁴⁵. Le Royaume Uni avait même le droit de vendre de l'opium. Les Mongols commençaient déjà à acheter du champagne français, du tabac des Philippines et d'Amérique, des accessoires et des bijoux d'Allemagne, et du Japon et ainsi que beaucoup d'autres produits provenant de Russie et de Chine. Depuis que le Congrès américain avait levé l'interdiction d'importer de la laine de mouton en 1921, l'exportation mongole avait augmenté⁴⁶. Certaines entreprises américaines importaient aux Etats Unis la laine achetée en Mongolie après le traitement en Russie⁴⁷.

Très engagée dans le commerce international et l'économie capitaliste, la Mongolie entreprend rapidement de former les personnes qualifiées : avec le soutien du Consul russe, la Mongolie ouvre une école auprès du Ministère des Affaires extérieures où les langues russe, chinoise, anglaise et française étaient obligatoires⁴⁸.

Durant cette période de commerce international, les Mongols acceptaient tous modes de paiement (échanges, prêts) surtout en devise étrangère puisqu'il n'y avait pas de monnaie mongole. Ils acceptaient aussi d'être payés en pièces d'or et d'argent, en lingots d'or quelle que

⁴⁵ Ibidem, p. 25

⁴⁶ Ibidem, p. 63

⁴⁷ Publications of the Mongolia Society. Edited by Christopher P. ATWOOD. Occasional papers. n°22. "The Economy of Mongolia: From Traditional Times to the Present" by TUMURIIN Namjim, edited by William ROZYCKY, Bloomington (Indiana). C&M Press, 2000, p.21

⁴⁸ Ulambayar DENZENLKHAM DUUTAN, *op. cit.*, p.30

soit la provenance, en lingots d'argent chinois et mandchous. Ils acceptaient même en paiement des animaux domestiques et des fourrures. Pour cette raison une politique de la monnaie et des prêts a été élaborée en 1921 et la banque mongole a été fondée en 1924. Celle-ci deviendra la banque nationale en 1954. C'est en 1925 que le Gouvernement mongol décida d'éditer des billets et de mettre en circulation de la monnaie papier.

Ces différents événements et échanges ont contribué à renforcer et amplifier le commerce de la Mongolie et de la Banque industrielle de métal précieux et des ressources naturelles. Puisque l'économie du pays était renforcée, il a été possible d'envisager la création d'une monnaie nationale permettant un flux de trésorerie. Au cours du Congrès III du MPRP, qui s'est déroulé le 8 mai 1924, la Banque de Mongolie a discuté de "ce qui pourrait être fait pour garantir les billets de trésorerie" et l'accent a été mis, lors de sa première réunion, sur les risques et conséquences économiques de la création d'une monnaie nationale, et de l'utilisation de devises. Une résolution a été adoptée le 22 mai 1925, le gouvernement populaire de Mongolie a mis en place les statuts de sa réforme monétaire. On peut considérer cette date comme une étape importante dans l'histoire de ce pays.

Au début de cette période, la Mongolie se dirigeait "naturellement" ainsi vers l'économie de marché en tissant des liens d'affaires avec les pays de l'Occident comme décrit auparavant. A la suite des échanges internationaux, en 1924, les intellectuels mongols qui étaient au pouvoir ont présenté dans un document intitulé "Enrichissez-vous" les perspectives du développement économique. Ce document expliquait l'importance de continuer les échanges économiques entre la Mongolie, le Japon, les Etats-Unis, le Royaume Uni et l'Allemagne dans le but de faire accepter l'indépendance du pays. Mais, malheureusement cette idée fut considérée comme "occidentalisée" et ces intellectuels furent expulsés de la Direction du PRPM (Parti Révolutionnaire Populaire de Mongolie) à cause de leur intérêt à éloigner la Mongolie de la Russie et de la trahir avec les pays capitalistes. Cette sévère politique économique toucha également les étudiants mongols en Occident. Non seulement ils durent rentrer de France et d'Allemagne, mais, plus tard, ils furent punis de quelques années de prison pendant la période de répression⁴⁹ (1937-1939). Dans le même temps, les

⁴⁹ <http://sukheex.blog.gogo.mn/read/entry313177>

intellectuels furent convoqués à Moscou, ils y moururent les uns après les autres durant les années qui suivirent. C'était le résultat de la politique russe élaborée depuis le début du XX^e siècle.

Ce fut le début de l'influence abusive des Russes sur le territoire mongol. Suite aux nombreuses réunions du Parti en présence des Soviétiques, la politique russe sur le marché en Mongolie devint très sévère et amena la Mongolie à cesser les affaires avec l'Occident. La Mongolie expulsa plus de 4000 étrangers de 20 nationalités différentes asiatiques et occidentales de la seule capitale.

En 1929, l'Union soviétique et la Mongolie adoptèrent une Convention secrète qui donnait la priorité aux relations russo-mongoles pour que la Mongolie n'ait que la Russie comme partenaire commercial. La Mongolie s'engagea à n'avoir d'échanges commerciaux qu'avec la Russie. Si la Mongolie avait besoin de quoi que ce soit en provenance d'un pays tiers, l'importation devait obligatoirement passer par le territoire russe.

De 1911 à 1930, la Mongolie connut une période de renaissance⁵⁰ et de recherche d'un "troisième voisin" stratégique. A partir de 1930, la politique sous influence de l'URSS mena la Mongolie vers l'économie planifiée et centralisée. C'est pourquoi cette première période est considérée comme une étape posant les conditions préalables à l'économie centralisée et planifiée.

Au cours de cette période de développement économique, nous assistons à la naissance de nouveaux secteurs: se développent le commerce, l'industrie, les transports et les

Période de la répression soviétique: Le fait que le Gouvernement ait collectivisé de force les biens du peuple a provoqué des manifestations brutales de la part des Mongols dans plusieurs régions où les militaires sont intervenus. Ce fut le début de la période de "nettoyage" social. Un malheur n'arrivant jamais seul, en automne 1937, le ministre des Affaires intérieures et le ministre de la Défense de l'URSS vinrent en Mongolie avec une longue liste de prénoms et noms d'individus soupçonnés d'être "ennemis" de la révolution et "espions" du Japon. Les arrestations commencèrent le 10 septembre de la même année. Prétextant l'engagement à "l'Organisation contre la révolution avec la participation du Japon", les Soviétiques et les autorités mongoles arrêtaient approximativement 26 000 Mongols dont 20 099 furent exécutés entre 1937-1939 conformément à la décision n° 50 de la Commission extraordinaire des affaires intérieures (Дотоодын хамгаалахын Онцгой бүрэн эрхт комисс, ОБЭК) Cette Commission a existé d'octobre 1937 au 22 avril 1939 pour statuer sur le cas de près de 35 000 personnes dont 17 000 étaient des moines. Cette affaire est considérée comme un génocide en Mongolie.

⁵⁰ Ulambayar DENZENLKHAM DUUTAN, *op. cit.*, p.84

communications. Le chiffre d'affaires du commerce est multiplié par 21.1 et la part du commerce de l'État en 1940 a représenté 30,8%; tandis que les coopératives y ont contribué à hauteur de 59,5% et le secteur privé à hauteur de 9,5%. La production industrielle, égale à 0,3 millions MNT (tugrugs, monnaie nationale de la Mongolie) en 1924 a atteint 124.7 millions MNT en 1940 et le chiffre d'affaires des transports routiers a augmenté de 0,3 millions de tonnes/kilomètre à 13.3 millions. Dans la même année, le pays développe son réseau de communications et se dote de 25 bureaux de poste, 20 postes téléphoniques, 2 400 points de téléphone, 16 stations de radio, 4 400 poste-radios, 10 900 kilomètres de lignes télégraphiques et téléphoniques⁵¹. Dans ce processus de développement, de nouveaux secteurs comme l'éducation, la culture, la science, les arts connaissent un grand essor. Les soins et la santé sont aussi une priorité du pays, on favorise la culture physique et les sports ce qui change de manière radicale le mode de vie des nomades.

Le fait que l'Etat ait eu le monopole du commerce extérieur peut être noté dans l'histoire comme un phénomène important, qui a renforcé non seulement l'indépendance politique du pays, mais aussi économique. L'expulsion des capitaux étrangers a fourni ainsi les conditions préalables à une gestion non capitaliste du développement.

En nous basant sur la théorie du commerce international et sur l'expérience de la Mongolie de faire une transition vers l'économie du marché, nous pouvons conclure que le monopole de l'Etat sur tous les produits du commerce extérieur, l'exclusion de tous les partenaires commerciaux, sauf un était une erreur historique liée à l'établissement d'un système socialiste dans le monde. Cependant, la création de nouveaux secteurs économiques, le commerce national et le système financier ont beaucoup contribué à renforcer l'indépendance nouvellement acquise de la Mongolie dans le domaine économique⁵².

⁵¹ Puntsagdash LUVSANDORJ, Chuluundorj KHASHCHULUUN, Namsrai BATNASAN, "*Mongolia at the Market*", Berlin, Edition. Lit Verlag Dr. W.Hopf., 2012, p.7

⁵² Ibidem, p.7

B) Voie économique vers le communisme (de 1941 à 1960)

Peu après la Deuxième Guerre mondiale, deux blocs opposés s'organisent dès le discours de Churchill à l'Université Fulton parlant du "rideau de fer".

"... En réplique au plan Marshall, l'Union soviétique conclut avec les démocraties populaires un traité instituant un Conseil d'assistance économique mutuelle signé le 25 janvier 1949. La coopération était initialement limitée au secteur du commerce. Elle s'exprimait dans des accords bilatéraux. Plus tard, elle s'élargit à la coordination des planifications économiques⁵³...".

La Mongolie devint membre du CAEM (Conseil d'assistance économique mutuelle ou Conseil d'aide économique mutuelle)⁵⁴, en revanche, elle ne faisait pas partie du Pacte de Varsovie.

Table 1: Pays membres de CAEM et de Pacte de Varsovie

N	Pays membres	CAEM (Du 5-8 janvier 1949 au 28 juin 1991)	Pacte de Varsovie (Du 14 mai 1955 au 1 juillet 1991)	
		Rejoint	Rejoint	Quitté
1.	Union des républiques socialistes soviétiques (URSS),	1949	1955	1991
2.	République populaire d'Albanie	1949	1955	1968
3.	République populaire de Bulgarie	1949	1971	1990
4.	République socialiste de Roumanie	1949	1965	1989
5.	République populaire de Hongrie	1949	1955	1956
6.	République populaire de Pologne	1949	1955	1991
7.	République socialiste tchécoslovaque	1949	1949	1991
8.	République démocratique allemande (RDA)	1950	1956.	1991
9.	Mongolie	1962	-	
10.	Cuba	1972	-	

⁵³ Emmanuel TAWIL, *Relations internationales*, Paris, 2^e édition, Vuibert, 2012, p. 25, voir aussi Raymond ARON, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 8^e édition, 1984, p. 448-449

⁵⁴ En français: CAEM - Conseil d'assistance économique mutuelle/ Conseil d'aide économique mutuelle, en anglais: Comecon (Council for Mutual Economic Assistance), en russe: СЭВ - Совет экономической взаимопомощи, en mongol: ЭЗХТЗ - Эдийн засгийн харилцан туслалцах зөвлөл

11.	Vietnam	1978	-
12.	République Fédérale Socialiste de Yougoslavie	1964	-
13.	République démocratique d'Afghanistan (1986), Gouvernement Militaire Provisoire de l'Éthiopie Socialiste (1986), Laos (1986), République Démocratique Populaire de Yémen (1986)	Observateur	-

Le début de la phase de collectivisation de la propriété fut marqué par des arguments naïfs "folkloriques" et des procédures particulières. Par exemple, par la simple compréhension de faire tout pour tous, certaines personnes âgées réalisèrent des couvertures et des draps de taille immense, pouvant servir à plusieurs personnes à la fois... Même aujourd'hui, en 2017, des personnes témoignent encore des expériences de cette période. Communisme et socialisme étaient confondus puisque la population était informée par les messagers du Gouvernement qui avaient appris par coeur les programmes et les répétaient au peuple sans comprendre vraiment où la Mongolie allait. C'est ainsi que les doctrines de Lénine, Marx, Engels etc. furent diffusées, entendues et répétées de bouche à oreille. C'est de cette manière anecdotique et avec des directives pas très claires que la Mongolie avança vers une transformation encadrée par la Russie.

L'état d'esprit pragmatique des nomades facilita la tâche du Chef du Parti communiste, lorsqu'il décida d'interdire à qui que ce soit de porter des bijoux luxueux et des costumes traditionnels pour montrer son statut et son niveau de vie. Les gens devaient donner leurs richesses à l'Etat, qu'il s'agisse de la parure des femmes ou des animaux domestiques: chèvres, moutons, boeufs, chevaux, yaks, rennes et chameaux. Ces mesures furent rapidement imposées par les communistes du Parti Révolutionnaire Populaire de Mongolie, mais rencontrèrent tout de même, quelques poches de résistance. Certains nomades, très attachés à leur mode de vie ancestral, n'étaient pas prêts à vivre au même endroit, dans un périmètre limité, ils refusaient du coup, de rester dans les centres urbains. Ce fut l'échec d'une théorie conçue par des sédentaires. Services hospitaliers et scolaires étaient les seuls arguments susceptibles de retenir les nomades autour des villages.

A ce stade de l'orientation de l'économie centralisée et planifiée, on distingue deux formes de propriété: les entreprises d'Etat (comme SA), les organismes de l'Etat (comme les

services publics). Ces deux organismes étaient sous contrôle de l'État et leurs biens appartenaient littéralement à l'État.

Par la suite, la Mongolie fut contrainte de n'établir ses relations commerciales et économiques qu'avec l'Union soviétique. Entre 1941-1960 le produit national brut fut multiplié par 3,7 et le revenu industriel national par 3,8 fois au profit de l'État.

En 1959, le projet de la collectivisation de la propriété privée fut achevé. Parallèlement, un autre objectif important du développement agricole au profit de l'Etat, fut mis en oeuvre: la culture des terres vierges. Le pays pouvait ainsi satisfaire la demande intérieure en développant d'avantage les cultures. La culture des terres devint un secteur à part entière de l'agriculture qui était jusqu'alors plutôt basée sur l'élevage.

L'économie mongole se dirigea également vers l'industrialisation qui s'accrut progressivement. Si en 1940, ce secteur représentait environ 10% du revenu national; en 1960, il contribuait à plus de 30% du PIB (produit intérieur brut) national. En 1950, les organismes dirigés par l'Etat et les coopératives représentaient 29,5% du revenu national, en 1960 ce chiffre atteignait près de 100%. Ces chiffres démontrent que la formation de l'économie planifiée en Mongolie avait réussi.

C) Economie centralisée et planifiée par l'Etat (de 1960 à 1990)

Avec une population d'un million d'habitants en 1962 (augmentée de 54.48% en 44 ans), le pays était pleinement sur la voie de l'économie centralisée et planifiée par l'Etat. A cette époque, la gestion économique basée sur les plans de l'Etat et centralisée de manière excessive conduisit à la restriction sévère du marché. L'idée de l'Etat de tout collectiviser (1972) fit disparaître des produits fabriqués par des entreprises privées et des coopératives agricoles. Elles ne pouvaient pas fixer le prix de leurs marchandises. Au cours de cette période, le PIB et le revenu national furent multipliés par 3.9. C'était le résultat de la croissance rapide des secteurs industrialisés, en particulier la croissance de la production

industrielle⁵⁵.

Dans le cadre de l'économie planifiée, l'Etat nationalisait les biens. Entretemps, l'économie mongole se situait exclusivement dans le cadre du CAEM, et était "protégée" ou plutôt limitée par une stricte gestion du monopole du commerce extérieur par l'Etat. En outre, l'histoire montre que ce monopole était une assurance pour l'industrie nationale, et permettait un pouvoir illimité. Cela signifie que le monopole du commerce extérieur était l'un des mécanismes pour protéger l'économie planifiée.

CHAPITRE II : MONGOLIE DEMOCRATE

La Mongolie entretenait des relations essentiellement avec l'URSS et les pays membres du CAEM. Avec les autres pays non communistes, ses relations étaient plutôt formelles.

Les relations avec l'URSS étaient arrivées au point mort. La Mongolie a diversifié ses partenaires et a regardé dans d'autres directions que "le frère russe". Dans le même temps, la Russie a vu sa situation intérieure se détériorer et, elle aussi, s'est orientée vers les pays occidentaux. Ces deux pays se sont occupés de leurs affaires intérieures et cela a pris du temps.

Depuis la révolution démocratique en 1990, la jeune Mongolie a dû passer d'une gestion de satellite de Moscou à une gestion indépendante mais a dû faire face à de nombreux bouleversements administratifs et politiques⁵⁶. Cette transition a été un véritable défi pour les

Repères de la Mongolie démocrate.

1. 1921-1990 *Sous la domination des Russes*
2. 1989 *Révolution démocratique*
3. 1990 *Les jeunes démocrates au pouvoir*
4. 1992 *Constitution démocratique*

⁵⁵ Puntsagdash Luvsandorj, Chuluundorj Khashchuluun, Namsrai Batnasan, *Mongolia at the Market* Edition. Lit Verlag Dr. W.Hopf., Berlin. 2012, p.8

⁵⁶ Décision de Grand Khural du Peuple (Grande Assemblée du Peuple) 16 janvier 1992

Mongols. Les nouveaux dirigeants ont été confrontés à de multiples paradoxes comme le désir d'indépendance vis à vis des étrangers alors que les Mongols avaient été dirigés par eux ces derniers trois siècles.

La Mongolie a cependant tourné la page historique rapidement et complètement. Elle a dû confronter les réformes économiques (commerce, prix, finance, fiscalité⁵⁷), et politiques. La Mongolie serait un excellent exemple d'études de transition rapide⁵⁸.

La démocratie est d'ores et déjà devenue une réalité dans le fonctionnement de la société mongole. Ses principes sont inscrits au sein de la Constitution, adoptée en 1992, qui précise que le peuple mongol a pour objectif suprême de construire une société civile humaniste et démocratique.

L'institution législative et constitutionnelle s'inspire de l'Occident. La nouvelle assemblée confirme l'évolution démocratique, par la création de syndicats indépendants, la réintroduction de la liberté religieuse, l'ouverture à l'Occident, et la transition progressive vers l'économie de marché.

SECTION I : SITUATION DE LA POLITIQUE INTERIEURE

En même temps que l'URSS retire ses troupes militaires de la Mongolie⁵⁹, les Mongols

Loi en annexe de la Constitution de la Mongolie: Transition complète de la Constitution de la République de la Mongolie à la Constitution de la Mongolie.

⁵⁷ "Mongolia, A Centrally Planned Economy in Transition" Published for Asian Development Bank. Oxford University Press. 1992. p.82.

⁵⁸ Brill's Inner Asian Library. "Change in Democratic Mongolia: Social relations, health, mobile pastoralism, and mining" Edited by Julian DIERKES. Brill's Inner Asian Library. Volume 25. Leiden. Boston. 2012. p. 55.

⁵⁹ T. Sukhbaatar, chercheur à l'Institut de Recherche de Défense de la Mongolie, écrit avec beaucoup d'humour "...Il y avait 270 000 soldats russes de la Division 39 en Mongolie en 1986, alors qu'ils étaient à peine 118 000 à la division 40 de l'Armée soviétique dans la guerre d'Afghanistan. Cela veut dire qu'il y a eu une très grande division, équivalente de deux divisions en Mongolie. Quel effort et quel amour pour défendre un État-tampon... Ces années-là, la population mongole comptait à peine 2 000 000 d'individus. L'armée russe était donc équivalente à plus de 10% de toute la

se mobilisent pour assurer leur indépendance et affirmer la démocratie. La première manifestation contre le Parti communiste eut lieu le 10 décembre 1989 et donna naissance à l'Union démocratique de la Mongolie⁶⁰. Réveillé par cette manifestation, le peuple réagit aussitôt pour se faire entendre. Pour la première fois en Mongolie, certains membres de l'Union démocratique organisèrent des manifestations et surtout une grève de la faim le 7 mars 1989 sur la place centrale de la capitale, juste en face du Palais de l'Assemblée pour que les dirigeants communistes cèdent leurs places. Ils atteignirent leur but au bout de 3 jours de grève de la faim⁶¹.

Le multipartisme fut introduit, et des élections libres furent organisées en juillet 1990, mettant en présence cinq partis politiques.

Table 2: Premiers partis politiques

N	Noms des Partis	Date de création	Nom du chef	Commentaire
1.	Parti Populaire Révolutionnaire Mongol Монгол Ардын Хувьсгалт нам /МАХН/	1990.05.16	Enkhbold.M	-
2.	Parti vert de Mongolie Монголын Ногоон нам /МНН/	1990.05.26	Basandorj. B	-
3.	Parti du Peuple de Mongolie Монголын Ардын нам /МАН/	1992.04.03	Ulziibaatar.D.	Rejoint le PRPM, mais la licence non prouvée ⁶² .
4.	Parti du Courage Civique - Parti Républicain Иргэний Зориг-Бүгд Найрамдах	1992.04.07	Oyun. S.	Coalition des PC et PR, enregistrée sur la licence du PR

population. Dans cette condition réelle, qu'est-ce qu'on peut faire pour ne pas les aimer..."

"...1986 оны эцэст Зөвлөлтийн 39 дүгээр армийн 270 мянган цэрэг, офицер Монголд байрлаж байжээ. Тэр үед Афганистанд дайтаж байсан 40 дүгээр арми дөнгөж 118 мянган цэрэгтэй байж. Нэг үгээр хэлбэл хоёр армитай тэнцэх тийм том бүлэг Монголд байжээ. Буфер улсаа хамгаалахын тулд ямар их хайр халамж хүч чадал гаргана вэ? Тэр жил Монголын хүн ам хоёр саяд хүрсэн билээ. Хүн амынх нь 10 нь гаруй хувийг эзэлсэн тийм их цэргийн хүчин байжээ. Ийм байхад хайрлахаас өөр яах ч билээ..."

<http://sukheeax.wordpress.com>, <http://bigbrother.blog.banjig.net/>

⁶⁰ Paula L.W.SABLOFF. "Modern Mongolia: Reclaiming Genghis Khan". University of Pennsylvania Museum of Archeology and Antropology. 2001. p.56

⁶¹ Ibidem

⁶² Chaque parti, communauté politique doit s'inscrire officiellement en tant que corps politique. Il faut absolument avoir une licence pour pouvoir être candidat aux élections parlementaires ou présidentielles.

	нам /ИЗ-БНН/			
5.	Parti des Travailleurs de Mongolie Монголын ажилчны нам /МАЖН/	1992.06.03	Purev. Kh	Rejoint le PRPM, mais la licence non prouvée.

Source: <http://forum.mn/pdf/feature/Gerelt-Od2.html>

La première Assemblée du Peuple, élue lors d'élections libres, se déroula pendant 76 jours et approuva la nouvelle constitution sur les droits de l'homme et la liberté. La Constitution garantit le respect des Droits de l'Homme, la liberté religieuse, le droit de propriété et le bon fonctionnement de la justice (sous le contrôle de la Cour suprême).

Le Parti révolutionnaire populaire mongol (PRPM) dispose toujours d'une forte assise au sein de l'électorat. Le PRPM est en effet l'un des partis politiques les plus anciens et les plus solides dans le pays. Consolider cette forte assise électorale dans la société mongole est sans doute son objectif primordial.

L'évolution est omniprésente dans le milieu politique ; le PRPM a deux fractions: une qui est plutôt pour la réforme, et l'autre qui est encore composée de véritables partisans communistes. Cette turbulence politique a donné naissance à plus d'une douzaine de partis ou groupes politiques soit autour du Parti national démocratique mongol (PNDM), soit autour du Parti social-démocrate mongol (PSDM). L'ancien et les nouveaux partis, avaient tous, un réel besoin de s'établir rapidement et solidement pour se situer dans le chaos économique et politique.

La constitution de l'an 1992 a établi un régime parlementaire qui donne au président du pays de réels pouvoirs, elle connaîtra des modifications au fur et à mesure.

"Quoi qu'il en soit, au-delà des contingences - sommes toutes normales - du jeu partisan et de la démocratie pluraliste, le régime politique mongol a démontré, en une vingtaine d'années, sa capacité institutionnelle et organisationnelle à passer du communisme d'avant 1990 vers un système fondé sur des valeurs conciliant libéralisme et culture mongole traditionnelle.

Cette évolution s'est accomplie sans heurts majeurs, les acquis de la démocratisation étant consolidés progressivement. Avec une presse restée indépendante et des libertés publiques et individuelles respectées, la Mongolie est aujourd'hui parvenue à un bon niveau de maturité démocratique.

Cette diversité illustre en soi l'ancrage du pluralisme et du multipartisme qui caractérise la vie politique actuelle. De fait, tous ces partis exercent aujourd'hui leurs activités en totale liberté et légalité."⁶³

Grâce à la bonne volonté des Mongols, soucieux de développer la démocratie, gagnée sans "heurts majeurs", au fil des années, les événements électoraux se déroulent tous les quatre ans dans le cadre de la loi. D'une élection à l'autre, cette loi électorale est modifiée au fur et à mesure par la Loi ou par l'Ordre du Conseil Constitutionnel (25 décembre 2005 sur les élections parlementaires et modifiée le 26 décembre 2007 et le 15 décembre 2011, le 2 mai et 1 novembre 2012).

En outre, les représentants des pays étrangers, d'organisations internationales et d'organisations non-gouvernementales (ONG) inscrits au plus tard 3 jours avant⁶⁴ peuvent observer le déroulement de ces élections, que la Commission générale des élections est chargée d'organiser⁶⁵.

SECTION II : QUATRIEME CONSTITUTION DANS L'HISTOIRE MONGOLE (1990-1992)

La quatrième Constitution dans l'histoire mongole et la première de la Mongolie

⁶³ <http://www.senat.fr/ga/ga39/ga39.pdf>

⁶⁴ La nouvelle rédaction de la loi de l'élection parlementaire de la Mongolie, 15 décembre 2011: Article 44.2. L'observateur, mentionné dans 44.1 de cette loi, doit s'inscrire et avoir le laisser-passer de l'observateur au minimum 3 jours avant le déroulement de l'élection.

Энэ хуулийн 44.1-д заасан ажиглагч нь санал авах өдрөөс гурваас доошгүй хоногийн өмнө хэсгийн хороонд бүртгүүлж, ажиглагчийн үнэмлэх авна.

⁶⁵ La nouvelle rédaction de la loi sur l'élection parlementaire de la Mongolie, 15 décembre 2011:

44.8. Le Comité Général des Élections est chargé de réglementer l'observation.

44.8. Сонгуулийг ажиглахтай холбогдсон журмыг Сонгуулийн ерөнхий хороо батална.

44.9. Toutes les relations concernant l'observation du déroulement des élections par les médias et les organisations mongoles ou étrangères, sont cadrées par l'Article 44.8 de cette loi.

44.9. Дотоод, гадаадын байгууллага болон хэвлэл мэдээллийн байгууллага сонгуулийн явцыг ажиглах, сурвалжлахтай холбогдсон харилцааг энэ хуулийн 44.8-д заасан журмаар зохицуулна.

démocrate est entrée en vigueur le 10 février 1992. Elle comprend un préambule, 6 parties et 70 articles.⁶⁶ Elle met en oeuvre un régime de type semi-parlementaire.

§ 1 : POUVOIR LÉGISLATIF

Le pouvoir législatif est exercé par le Parlement. Le Parlement monocaméral, le Grand Khoural, composé de 76 membres élus pour quatre ans au suffrage universel direct est défini comme « *l'organe le plus élevé du pouvoir*⁶⁷ ». Il nomme le gouvernement qui est responsable devant lui, et peut mettre en jeu la responsabilité politique du Président.

Commission générale des élections

Par le décret n°18 du 10 avril 1992, La Petite Assemblée (Parlement) décide de créer la Commission générale des élections avec 15 membres auprès du Parlement.

La Commission générale des élections en Mongolie (CGEM) est une organisation publique et indépendante aux activités permanentes qui organise les élections parlementaires et présidentielles, et les référendums. La CGEM est composée d'un président, d'un secrétaire et de membres, nommés par le Parlement pour un mandat de 6 ans. Depuis son existence, la Commission générale des élections a été restructurée deux fois par le Parlement et ses

⁶⁶ " Монгол улсын үндсэн хуулийн хавсралт хууль

БНМАУ-ын үндсэн хуулиас монгол улсын Үндсэн хуулийг бүрнээ дагаж мөрдөхөд Шилжих тухай

- 1/ Ардын Их Хурал нь төрийн дотоод, гадаад бодлогын ямар ч асуудлыг санаачилгаараа хэлэлцэн шийдвэрлэж болохоос гадна Ерөнхийлөгч, Дэд ерөнхийлөгчийг сонгох, чөлөөлөх, огцруулах, Улсын Бага Хурлын бүрэлдэхүүнд өөрчлөлт оруулах, Үндсэн хуулийн хорин тавдугаар зүйлийн 1 дэх хэсгийн 6, 7-д зааснаар Ерөнхий сайдыг томилох, өөрчлөх, огцруулах, улсын эдийн засаг, нийгмийн хөгжлийн үндсэн чиглэлийг тодорхойлох, түүнчлэн Монгол Улсын Үндсэн хуулийн жаран есдүгээр зүйлд заасан бүрэн эрхийг тус тус хэрэгжүүлнэ;
- 2/ Улсын Бага Хурал энэхүү Хавсралт хуулиар Ардын Их Хурлын онцгой эрхэд хамааруулснаас бусад асуудлаар Монгол Улсын хууль тогтоох дээд байгууллагад Монгол Улсын Үндсэн хуулиар олгосон бүрэн эрхийг хэрэгжүүлнэ. Түүнчлэн Ардын Их Хурлын хуралдааны чөлөө цагт түүнд дараа оруулан батлуулахаар Ерөнхий сайдыг томилох буюу чөлөөлнө."

⁶⁷ "Le Grand Khural est une Autorité Suprême et réserve, à lui seul, le droit d'approuver la loi." Article XX, Partie 1. Le Grand Khural (Parlement). Chapitre III. Institution d'État de la Mongolie de la "Constitution de la Mongolie".

membres sont passés de 11 en 2001, à 9 par les Décisions n°31 et n°33 du 27 avril 2006. La composition de la Commission a été modifiée également plusieurs fois en avril et mai 2008, ainsi qu'en janvier 2009.

Les membres de la Commission sont proposés à raison de cinq par le Comité permanent institutionnel de l'État auprès du Parlement⁶⁸, de deux par le président de la Mongolie et de deux par la Cour suprême. Selon la loi de la fonction publique, le président, le secrétaire, les membres et le personnel de la Commission sont des fonctionnaires de l'administration publique, en tant que tels ils doivent s'abstenir d'appartenir à un parti politique pendant leur mandat. Depuis son existence, la commission générale des élections a organisé 5 élections parlementaires, 4 élections présidentielles et fait un rapport de son action devant le Parlement. Elle apporte également son assistance technique et méthodologique à l'organisation des élections locales pour le Conseil municipal à tous les niveaux administratifs : *soum*, *aimag*, district et capitale.

Le décret du Parlement, daté du 12 janvier 2006, a légitimé le statut de la Commission générale des élections et ses droits d'exercer pleinement et indépendamment ses activités électorales.

Pour comptabiliser leur vote, la Mongolie a introduit en 2012 le système de vote électronique. Chaque citoyen mongol à l'étranger s'inscrit en ligne auprès des représentants diplomatiques et participe ainsi à l'élection.

⁶⁸ Le Parlement a approuvé (07.07.2016) les Comités permanents lors de sa première session.

1. Comité permanent de la sécurité et de la politique étrangère;
2. Comité permanent de l'environnement, de l'alimentation et de l'agriculture,
3. Comité permanent de la politique sociale, de l'éducation, de la culture et des sciences,
4. Comité permanent de traitement des demandes des civiles
5. Comité permanent institutionnel de l'État
6. Comité permanent du budget:
7. Comité permanent de la justice:
8. Comité permanent économique:

Comité permanent institutionnel de l'État concerne les affaires liées au pouvoir législatif, exécutif et celui du président; élection parlementaire, présidentielle, régionale, municipale; organisation des unités administratives et territoriales et la gestion des frontières; administration publique; emblème et hymne de l'État; référendums nationaux; rapport entre l'État et les institutions religieuses; indépendance des médias; les organisations gouvernementales et les partis politiques; mandat des parlementaires; éthique des parlementaires; déclarations des biens et transparence de revenus des parlementaires; règlements des sessions

§ 2 : POUVOIR EXÉCUTIF

Le pouvoir exécutif est partagé entre le Président et le Premier Ministre:

- Le Président de la Mongolie est élu au suffrage universel direct pour quatre ans. Chef des armées et Président du Conseil national de sécurité (en charge des hautes questions de politique étrangère et de défense), le Président doit présenter le bilan annuel devant le Parlement et son mandat peut être remis en cause à la demande des 2/3 des membres du Parlement⁶⁹.
- Le Premier Ministre est le chef du gouvernement. Responsable devant le Parlement, il conduit la politique de la nation⁷⁰. Il a l'initiative des lois et en assure l'exécution.

Le président de la Mongolie se réservait le droit de soutenir ou de refuser le premier ministre désigné par les parlementaires. (Ce droit est désormais limité par la modification de la Constitution en 2000.)

Le président Bagabandi. N. (1997-2005) refusa par sept fois d'accepter M. Ganbold. D, proposé par le Parti démocratique au poste du premier ministre. La raison de ces refus successifs n'était pas due à l'incompétence du candidat, mais à l'obligation qu'il aurait eue en le nommant d'accorder à un des membres du Parti communiste le poste de l'importante société "Erdenet", mine de cuivre et de molybdène. Concrètement, le parti communiste voulait nommer un de ses membres au poste de directeur de cette société qui fournit 30% du PIB du pays, et le parti démocratique n'était pas d'accord. Ils durent accepter un compromis: un candidat démocratique pour le poste de premier ministre et un communiste pour le poste de PDG de la société n° 1 du pays. Finalement, le Parti démocratique proposa un autre candidat qui fut accepté.

Depuis cet évènement, en 2000, un projet de modification de la Constitution a été approuvé comme suit:

- Le parti politique étant majoritaire au Parlement (76 membres) se réserve le

⁶⁹ Article 7.2. Responsabilité du Président, Conditions générales, Constitution de la Mongolie, 5 juin 1993.

⁷⁰ Article 23, Pouvoir du Premier Ministre. Chapitre: Gouvernement de la Mongolie, Constitution de la Mongolie, 5 juin 1993.

droit de proposer au président son candidat au poste de premier ministre ;

- Le président présente cette candidature au Parlement qui décide ;
- Par la modification de la Constitution en 2000, le président doit présenter le candidat, nommé par le parti ayant des sièges majoritaires au Parlement ;
- Le gouvernement peut être renversé par le Parlement. Il est donc responsable devant le Parlement et le Président.

§ 3 : POUVOIR JUDICIAIRE

Depuis 1990, le domaine judiciaire a été également révisé et a subi des changements importants comme dans la structure économique, politique et sociale. En particulier, en 1992, un chapitre a été dédié dans la nouvelle Constitution à ce domaine. Il déclare que seule une institution judiciaire impartiale et indépendante de l'autorité de l'Etat garantit la répartition équitable du pouvoir, les principes énoncés dans l'intérêt de la justice à mettre en œuvre. Ensuite le Code judiciaire qui met en place l'organisation et la formation de la structure judiciaire a été rectifié en 1993, 2002, 2013 et en 2016. La rectification du Code judiciaire en 2013 précise que le système judiciaire en Mongolie se compose des tribunaux de la Cour suprême (les tribunaux de contrôle), les Cours d'appel régionales (des *aimags* et de la capitale) et les tribunaux locaux (dans les villages, les communes, les communautés de commune et dans chaque district de la capitale Ulaanbaatar). D'après ce code, la Cour suprême se compose du juge principal et d'au moins 24 juges, actuellement ils sont 25 (le juge principal, un chef de chaque tribunal; pénal, civil et administratif, et 21 autres juges.) Ce code judiciaire rectifié a modifié profondément l'organisation judiciaire par rapport à ce qui existait avant 1991.

Théoriquement, les magistrats sont indépendants et soumis uniquement à la loi. Les principales caractéristiques du pouvoir judiciaire et le statut des juges sont définies par la Constitution. Le Conseil Général des Juges de la Mongolie (CGJM) assure l'indépendance des juges. Ce conseil suggère la composition des juges spécialisés. Mais dans la pratique, le Président nomme conformément à la loi, les juges à tous les niveaux. Quant au ministère public (prokuratura selon le modèle russe) existant depuis les années 1930, son existence a été réaffirmée par l'Article 56 de la Constitution de 1992 qui précise que le procureur général et ses adjoints sont nommés pour un mandat de 6 ans par le président après avoir consulté avec

le parlement. Le président a aussi le pouvoir de choisir le chef du CGJM et ses membres. Par conséquent, le pouvoir politique peut exercer son influence sur la justice. Il a accordé une grâce présidentielle en 2013 à son prédécesseur, Enkhbayar.N. qui était arrêté pour la cause de corruption, même ce dernier n'a pas reconnu fautif et a manifesté un contesté que la grâce présidentielle était pour une personne fautive et que ce n'était pas son cas...

Concrètement, le président a le pouvoir légitime en tant que chef d'Etat et il peut effectivement influencer sur le système judiciaire selon sa stratégie politique.

§ 4: COUR CONSTITUTIONNELLE

La Cour constitutionnelle de la Mongolie a pour mission de contrôler l'application de la Constitution, de vérifier qu'elle est respectée et de résoudre les litiges.

Elle se compose de 9 membres: 3 membres proposés par le président de l'Etat, 3 membres par le Parlement et 3 autres membres, choisis par la Cour suprême. La nomination des membres (spécialisés en droit ou en science politique, ayant souvent la carrière universitaire, âgés d'au moins 40 ans, avec un casier judiciaire vierge) est soumise à l'approbation du Parlement, leur mandat dure six ans, et il ne peut être reconduit qu'une seule fois. Les membres de la Cour constitutionnelle sont indépendants et ils ne sont soumis à aucune institution. Ces membres ne peuvent être dénoncés qu'en cas de crime et de violation de la loi justifié officiellement. Dans ce cas, suite à la décision de la Cour suprême et à la proposition de l'institution qui a initialement présenté sa candidature, c'est le Parlement qui prend la décision finale de mettre fin à la carrière et à l'immunité professionnelle du membre de la Cour constitutionnelle.

Le Président de l'Etat, le président du parlement, le premier ministre, les membres du gouvernement, ainsi que les juges de la Cour suprême ne peuvent pas faire partie de la Cour constitutionnelle. La Cour constitutionnelle est chargée de contrôler la constitutionnalité des lois, des décisions parlementaires, des décrets présidentiels et des décrets gouvernementaux. Elle s'occupe aussi de vérifier la régularité des élections parlementaires et présidentielles. Elle vérifie si le président de l'Etat, le président et les membres du parlement, le premier ministre, les membres du gouvernement, le juge en chef de la Cour suprême et ainsi que le procureur général se conforment à la Constitution. Elle a aussi le droit de destituer le président de l'Etat,

le président et les membres du parlement et ainsi que le premier ministre s'ils enfreignent la Constitution.

Financement des campagnes électorales des partis politiques

En Mongolie, les parlementaires n'ont pas le droit d'exercer officiellement une activité à but lucratif. Ils refusent des postes de haute responsabilité dans les entreprises, grandes ou petites, mais en général, ils cèdent leurs droits à quelqu'un d'autre de leur famille. En conséquence, leur revenu reste officiellement limité. Mais, malgré cela, ils doivent trouver des fonds importants pour mener leur campagne électorale, fonds qui doivent être approuvés par la CGEM⁷¹.

Dans l'historique des élections parlementaires, il y a des "seniors" qui ont été élus entre 4 et 7 fois, y compris à la Petite Assemblée (Baga Khouural, avec 50 membres, la première élection).

Pour pouvoir financer les campagnes électorales tous les 4 ans, il faut absolument être solide financièrement et ceci mérite une explication. D'abord, il y a la cotisation des membres des partis politiques et les donations à titre privé dont le montant en principe doit se situer approximativement entre 1 million de tugrugs (< 500 euros) et 3 millions (< 1500 euros). C'est une information officielle de la CGEM. Mais, d'après les médias, il est possible que certains membres aient donné des sommes bien plus importantes. Est-ce une simple générosité de leur part ou un investissement stratégique?

D'après la CGEM, les partis ont dépensé 137 millions de tugrugs en 1992 alors qu'en 2012, cela a atteint 35.679 milliards⁷². Le budget de la campagne électorale a été donc multiplié par 260 par rapport à 1992.

⁷¹ Le montant maximum des dépenses électorales des partis politiques et des candidats doit être moins de MNT 9 063,7 millions tugrugs, soit plus de 4.5 millions d'euros.

Source: Ordre n°5 de la Commission Générale des Élections de la Mongolie. 26 janvier 2012, disponible sur <http://www.gec.gov.mn/details/205>

⁷² <http://politics.news.mn/content/200876.shtml>

Les citoyens qui avaient contracté des prêts bancaires et qui par la suite furent dispensés de rembourser leurs prêts conformément au décret N°20 de l'an 1991, purent monter leurs réseaux sociaux et politiques et aider les candidats au Parlement, candidats à qui ils rappelèrent leur aide une fois que ces derniers furent élus.

C'est le cercle vicieux de la situation politique et économique d'aujourd'hui.

Dans le tableau ci-après (*Table 3*), nous pouvons voir les membres « milliardaires » du Parlement. Comme cela a pu être évoqué précédemment, les fonctionnaires n'ont pas le droit d'exercer une activité lucrative, c'est pourquoi tous ces hommes d'affaires-milliardaires se convertissent en hommes politiques en refusant des postes lucratifs comme l'exploitation minière, entre autres. Mais, ils ont le droit d'être actionnaires.

Table 3: 10 premiers milliardaires de la Mongolie et leur soutien financier en politique

	Prénoms	Nom des entreprises	Élections	Millions USD	Membre ou contributeurs financiers
1.	Odjargal.J	"MCS" group (55 compagnies dans des domaines différents)	-	2.3	Parti du Peuple mongol
2.	Chinbat.L	"Gachuurt" (25 compagnies dans 9 domaines différents; mine d'or, agriculture, hôtellerie/tourisme)	(Son gendre entre en politique en 2012)	1.3	
3.	Battulga. Kh	"Genco" (tourisme, restauration, électroménager)	2004-2008 2008-2012 2012-2016	1.2	Parti Démocratique
4.	Nyamtaishir. B	"MAK"(mine de charbon, restauration, importation)	(Son fils Nomtoibayar.N est au Parlement en 2012-2016)	1.1	Parti Démocratique
5.	Batbold. Su	"Altai trading" (mine d'or, cachemire, hôtellerie...)	2004-2008 PRPM 2008-2012 PRPM 2012-2016 PPM	1.0	Parti du Peuple mongol
6.	Baatarsaikhan. Ts	"Tavan bogd" import/export	-	0.8	Coalition de MAN-AN (Parti du Peuple Mongol-Parti Démocratique)
7.	Boldbaatar.Ts	"Mobicom" Télécommunication		0.8	
8.	Bold. Lu	"Bodi" (Banque, mine électroménager...)	1990-1992 1996-2000	0.8	Parti Démocratique

			2008-2012 2014-2016		
9.	Batkhuu. G	"Shunkhlai" (essence, pétrole)		0.7	Parti Démocratique
10.	Erdenebileg.J	"Trade and Development Bank"		0.7	Coalition de MAN-AN (Parti du Peuple Mongol-Parti Démocratique)

<http://www.24tsag.mn/content/19105.shtml>

Parmi les élus en 2012, M. Bat-Erdene. D, propriétaire du groupe "Ajnai" devance tous les autres par son revenu annuel supérieur à 20 milliards de tugrugs.

Dans un souci de transparence et pour éviter toutes les confusions liées au financement des partis, le président Elbegdorj. Ts. a proposé le projet de loi⁷³ "*compte en verre (ou transparent)*" (Шилэн данс) qui est entré en vigueur le 1 janvier 2015. Le but de cette loi est de rendre transparent les fonds publics. Chaque institution publique nationale et régionale doit impérativement présenter publiquement les dépenses du budget sur le plan national ou régional.

SECTION III : LES ELECTIONS PARLEMENTAIRES

"...Psychologiquement le parlementaire est ramené vers sa circonscription, alors que sa dignité devrait être celle de représentant de la nation tout entière, et non d'une petite fraction de celle-ci..."

Henri CHATENET⁷⁴.

Suite au changement social, politique et économique vers la fin des années 1980 et au début des années 1990, l'adoption de cette constitution était nécessaire pour transformer le régime communiste en un régime démocratique.

Ce changement donna naissance à de nombreux partis dont l'influence était plus ou

⁷³ <http://www.legalinfo.mn/law/details/10497>

⁷⁴ Henri CHATENET "Epitaphe pour la démocratie parlementaire" Paris. Edition Buchet/Chastel. 1990. p.211

moins grande. En général, la majorité des nouveaux partis fut fondée autour de leaders qui jouissaient d'une bonne réputation. Les différences idéologiques entre ces nouveaux partis étaient infimes, aussi, au fil des années, certains finirent par former une coalition, certains mêmes fusionnèrent. Par exemple, le Parti Courage civique - Républicain devint le Parti Courage civique (2006), puis, il s'allia avec le Parti Vert (en 2011) pour rejoindre finalement le Parti Démocrate (en 2016). C'est un parfait exemple de l'évolution et de la transformation des petits partis. Il montre que leurs théories, leurs idées étaient très proches.

Les premières élections des années 1990 ont donné la majorité au PRPM (Parti Révolutionnaire du Peuple Mongol), c'est-à-dire à l'ex-parti communiste. Au cours des deux dernières décennies, la Mongolie a organisé 8 élections, une tous les 4 ans entre 1990 et 2016.

§ 1 : PREMIÈRE ÉLECTION 1990 - PETITE ASSEMBLÉE

Jusqu'à 1990, l'institution constitutionnelle suprême en Mongolie était détenue par l'Assemblée Nationale non permanente de 430 députés, élus par chaque communauté rurale et par les districts de la capitale qui se réunissaient une fois par an pour adopter la loi. Cette réunion durait environ trois mois.

En 1990, cette Assemblée non-permanente décida de fonder la petite Assemblée (*Baga Khural*) permanente qui tint sa première réunion le 13 septembre 1990 avec 50 membres. Suite à la révolution démocratique, la première élection se déroula le 22 juillet 1990. Les électeurs devaient choisir les députés parmi des candidats des 6 partis politiques.

Les 50 sièges de la Petite Assemblée permanente d'Etat se répartissaient comme suit: 60% le Parti Révolutionnaire du Peuple Mongol, le parti communiste (30 sièges) et 40% pour les nouveaux partis démocrates tels que le Parti Démocrate (14 sièges), Parti Social-Démocrate de Mongolie (3 sièges), Parti National Démocrate de Mongolie (3 sièges). Les partis religieux et écologiques n'obtinrent aucun siège.

Les partis devaient nommer les candidats pour les sièges gagnés à l'élection de la Petite Assemblée d'État. Ce sont les délégués de la Grande Assemblée représentant les communautés qui devaient choisir les 50 membres. La procédure de cette première élection était habituelle, mais en revanche, le public vota dans une atmosphère floue sans savoir à quoi

s'attendre. Les enseignants, les chefs du parti communiste qui devaient guider le peuple étaient eux-mêmes perturbés et perdus dans le chaos politique et économique.

Cette Petite Assemblée exerça le pouvoir législatif entre 1990-1992 en travaillant assidûment pour adopter la première Constitution démocratique le 13 janvier 1992. Pendant cette courte période, la Petite Assemblée vota 27 nouvelles lois, adopta 19 modifications, approuva 17 contrats et conventions internationaux et résilia 11 lois.

§ 2 : DEUXIÈME ÉLECTION 1992 - VICTOIRE DES COMMUNISTES

Les candidats élus pour 4 ans appartenaient aux Parti démocrate – PD, Parti Révolutionnaire du Peuple Mongol - PRPM, Coalition démocratique - CD et un seul candidat indépendant. L'élection était organisée au système majoritaire dans 26 circonscriptions. Une région ou un district équivalait à une circonscription dans laquelle étaient élus 2 à 4 membres du Parlement.

Le PRPM (Parti Révolutionnaire du Peuple Mongol) obtint une majorité absolue des sièges du Parlement, soit 69 sièges sur 76 (92.1%) avec un taux de participation de 56.9 %. La naissance de nombreux partis démocrates causa une confusion chez les électeurs non accoutumés au système multipartite. Ils considéraient que chez les candidats il y avait "les communistes et les autres". Le fait que les partis démocrates aient présenté des candidats individuels permit la victoire des communistes.

La Mongolie connaissait encore le chaos, les communistes "nostalgiques" du passé étaient toujours présents. Ce n'était pas une nostalgie idéologique, ils regrettaient le bon "vieux temps", les salaires versés régulièrement, les hébergements, type habitation à loyer modéré etc. Ils regrettaient la Russie qui dirigeait tout et les dispensaient ainsi de s'occuper de l'économie et de la politique du pays, maintenant indépendant, à long terme.

Les partis démocratiques tissent aujourd'hui des nouveaux liens économiques et politiques avec le reste du monde, spécialement avec les Etats-Unis et l'Europe que les communistes "nostalgiques" ignoraient.

Les citoyens perturbés par la "démocratie" votèrent donc pour les communistes qu'ils considéraient comme mieux expérimentés dans la gestion du pays "grâce" à leurs 70 années de monopole au pouvoir. La politique de la privatisation dans chaque domaine (l'éducation, la santé, le transport, l'agriculture) fut difficile à mener... Tout n'était pas comme on l'imaginait.

En effet, quand une nation vit dans le chaos total, la population est entre le désespoir et l'optimisme, ou plutôt la naïveté.

§ 3 : TROISIÈME ÉLECTION 1996 - PREMIÈRE VICTOIRE DES DÉMOCRATES

On peut faire une révolution rapidement, mais l'évolution de la société n'est pas aussi facile et cela demande du temps pour assumer les fautes commises et pour sortir du chaos... La population considérait que le progrès de la vie sociale était lent et elle devenait de moins en moins patiente. Les quatre années passées avaient montré que les communistes se débrouillaient mal dans le nouveau climat de la démocratie. Déçus par le Parlement précédent, les citoyens essayèrent d'améliorer la situation du pays en confiant le pouvoir aux démocrates. Cette fois-ci, les démocrates étaient mieux organisés et ils constituèrent pour l'élection une coalition "Union démocratique" du Parti démocratique national de la Mongolie (PDNM) et du Parti social démocrate de la Mongolie (PSDM). Ceci donna de l'espoir à la population.

L'élection fut organisée selon un système majoritaire « rétréci », cela veut dire un membre par circonscription, soit 76 élus pour 76 circonscriptions.

Les candidats étaient issus des partis suivants: PD, PRPM, Parti Uni pour la Tradition Mongole (PUTM), Coalition "Union démocratique", Coalition "Patrie-Démocratie". Les démocrates sortirent vainqueurs avec 50 sièges sur 76 et gagnèrent le droit de constituer le Gouvernement. Pour la première fois, le PRPM assumait un rôle d'opposition avec 25 sièges et un seul membre du PUTM. Mais, cette gloire n'est pas éternelle et l'instabilité interne des partis démocrates provoqua des changements de Gouvernements, compromettant leur succès à l'élection suivante.

§ 4 : QUATRIÈME ÉLECTION 2000 - ECHEC DES DÉMOCRATES ET VICTOIRE DES COMMUNISTES

A la veille de cette élection, les citoyens se demandaient qui allait remporter la victoire électorale; les communistes ou les démocrates? Ils avaient été tour à tour élus au parlement.

La population observait de près l'évolution interne de chaque parti politique. Les communistes étaient soudés et solidaires, les démocrates dispersés et divisés en plusieurs fractions.

Les candidats étaient issus des partis suivants: PD, PRPM, la coalition "Union démocrate", CPD, "Parti Courage Civique" (PCC). L'élection avait toujours lieu au système majoritaire comme les élections en 1996 et en 2000. La dissolution de l'Union démocrate permit au PRPM de triompher à son tour et d'obtenir la majorité absolue: 72 sièges sur 76. Les communistes avaient donc 4 années supplémentaires pour montrer leur compétence et leur maturité, ce à quoi ils attachaient beaucoup d'importance.

§ 5 : CINQUIÈME ÉLECTION 2004 - VOTE ÉQUILIBRÉ

A quatre ans d'intervalle, la population vit au rythme des élections. Les hommes d'affaires exercent déjà leur influence dans la politique et ils soutiennent et guident les hommes et femmes politiques dans leur fonction pour protéger leurs propres intérêts. A tel point que la rumeur prétend même qu'ils n'ont qu'une politique qui est ni démocratique, ni communiste, mais qui est une politique clientéliste, ne connaissant ni amis, ni ennemis mais seulement leurs intérêts matériels. Le clientélisme domine en politique : les partis sont vivement soutenus financièrement lors des élections par des dons non négligeables émanant d'hommes d'affaires et les candidats, pendant la campagne électorale, accumulent les promesses démagogiques envers leurs clientèle électorale et même la distribution d'argent pour "acheter" les électeurs crédules ou corrompus⁷⁵.

Les candidats étaient issus des partis suivants: PD, PRPM, CPD, PCC et Parti Républicain (PR⁷⁶) auxquels s'ajoutaient des candidats individuels.

⁷⁵ Compte tenu de ces situations délicates, la loi électorale du Parlement, adoptée en 2011, la loi électorale du conseil municipal de la capitale et des régions rurales, approuvée en 2012 et ainsi que la loi électorale présidentielle interdisent les opérations illégales, telles que les distributions de l'argent, ou des dons afin d'éviter que les voix soient achetées. D'après le rapport de Transparency International, l'indice de la corruption en Mongolie est 38 en 2016 et en 2013, 39 en 2015 et 2014, 36 en 2012. Plus cet indice s'approche de 0, pire c'est. Selon la description du M. Jargalsaikhan.D, économiste, journaliste indépendant, la corruption en Mongolie ne diminuera pas jusqu'en 2020 à cause des donateurs des hommes de politiques.

Cette article est disponible sur <http://mongolianeconomy.mn/en/i/8757>

⁷⁶ Le partie Républicain (fondé en 1992 sous l'appellation "Parti Bourgeois" et devient le Parti Républicain en 1997) est un des petits partis mongols. Il existe plutôt grâce à l'image et la personnalité de son président, M. Jargalsaikhan. BUYAN. que grâce à son idéologie. Ses idées et

Le PRPM ne put pas obtenir une nette majorité comme précédemment. Il n'eut que 50 % des sièges au parlement, soit 36 sièges, la Coalition pour Patrie-Démocratie (CPD), une coalition de partis qui étaient auparavant dans l'opposition, obtint également 36 sièges. Le PR obtint également un siège et le PD trois. Le résultat de cette élection "équilibrée" poussa le parlement à adopter rapidement des lois favorisant les affaires et les investissements étrangers.

§ 6 : SIXIÈME ÉLECTION 2008 - ETAT D'URGENCE ; MANIFESTATION

Les candidats étaient issus des partis suivants: PD, PRPM, CPD, PCC, Parti Républicain (PR), et un candidat indépendant. 45 sièges pour le PRPM, 28 pour le PD, un pour la Coalition civique sont élus au Parlement.

Pour cette élection, les circonscriptions furent agrandies. Il y avait 2 et 4 candidats dans chaque circonscription. L'évolution de la perception des partis politiques avait changé. La lutte ne se résumait plus en un affrontement entre "les communistes et les autres", c'était désormais une lutte entre "les communistes, les démocrates et les autres", le PRPM perdait en cela son statut de favori. Le fait que les circonscriptions étaient élargies, eut pour conséquence la concurrence entre membres d'un même parti et plus seulement entre candidats de partis différents.

Les résultats de cette 6^{ème} élection parlementaire du 30 juin 2008 furent considérés comme truqués. En signe de protestation, les électeurs se réunirent sur la place principale Sukhbaatar. L'exaspération de la population et une succession de faits aboutiront à des violences. Le début juillet correspond à la période d'inscription universitaire des étudiants, qui à cette occasion se trouvaient sur la même place que les manifestants. Les hommes politiques: M. Elberbdorj.Ts, chef du Parti démocrate et candidat potentiel à l'élection présidentielle, M. Jargalsaikhan, chef du Parti Républicain, M. Magnai et Batzandan, du Mouvement civique firent un discours soulignant les anomalies et injustices de l'élection ainsi que le détournement de la démocratie. Ce discours du 1er juillet 2008 provoquera une manifestation violente contre le Parti Communiste. Les manifestants en colère, les étudiants, les promeneurs emmenés par M. Magnai et Batzandan, du Mouvement civique en tête se dirigèrent vers le siège du Parti Communiste. Au passage, des "cocktails Molotov" furent lancés sur le siège du PC.

programmes de développement du pays paraissent trop "à droite" et négligent l'assistance sociale. M. Jargalsaikhan était parlementaire et membre du Gouvernement en 2004-2008.

Les forces de l'ordre ouvriront le feu contre la population, pourtant les chefs de la Police avaient assuré M. Bayar.S, premier ministre que cela ne se produirait pas. 5 personnes furent tuées par les policiers et on dénombra de nombreux blessés. La nuit du 1^{er} juillet, le Président déclara (Déclaration N194) l'état d'urgence et mobilisa plus de 3000 agents, toutes forces confondues (Police et Armée). Cet état d'urgence fut décrété dans le cadre de la Constitution de la Mongolie et de différents Codes : Code d'Etat d'Urgence, Codes concernant les manifestations, la Police, l'Autorité des Affaires secrètes, l'Armée...

Cette manifestation marque d'une pierre blanche l'histoire mongole. Sur 8000 manifestants, 998 manifestants seront arrêtés par la Police. Le premier ministre déclara plus tard qu'il assumerait la pleine responsabilité de la tournure des évènements. Mais cette déclaration était une simple parole. Au total 5 personnes de 25 à 45 ans furent tuées par les policiers et on dénombra de nombreux blessés. Seuls les hauts responsables de la Police furent condamnés à des peines allant de 2 ans et demi à 3 ans et demi de prison pour ces faits; on peut considérer ces peines comme symboliques. Cette affaire n'est pas close et il y a encore des procès en cours. A noter aussi qu'au cours de cette manifestation de nombreux promeneurs furent arrêtés et libérés à la seule condition qu'ils aient pu prouver leur innocence. Ceci peut être considéré comme un abus de pouvoir de la part de l'état envers les citoyens et comme une violation des droits de l'Homme dans un pays démocratique.

§ 7 : SEPTIÈME ÉLECTION 2012 - MACHINE AUTOMATIQUE POUR LES BULLETINS DE VOTE

Une nouvelle loi et un nouveau système de vote entrent en vigueur lors de cette nouvelle élection. Les bulletins de vote sont désormais comptés par les machines automatiques et non plus manuellement comme auparavant.

Les candidats sont issus de 11 partis et de 2 coalitions: le PD, la Coalition des PRPM – le Parti National Démocratique de Mongolie (PNDM), le Parti Vert de Mongolie (PVM), le Parti Uni pour la Tradition de Mongolie (PUTM), le Parti du Mouvement Civique (PMC), le Parti Social-Démocrate de Mongolie (PSDM), le Parti "Patrie" (PP), le PCC, le PR, des indépendants et d'autres coalitions et unions politiques. Le PD arrive en tête avec 31 sièges, le PPM avec 25 sièges, le PRPM avec 11 sièges, la Coalition du PC et le PVM avec 2 auxquels s'ajoutent quelques candidats indépendants.

Une nouvelle loi électorale est également introduite avant ce scrutin majoritaire plurinominal. Cette nouvelle loi crée le statut d'observateur des élections internes, nommé par les organisations de la société civile. Selon cette nouvelle loi, une partie du parlement est élue au scrutin par circonscriptions (48 députés) et l'autre partie à la proportionnelle au niveau national (28 députés). Enfin 20% des sièges sont réservés aux femmes et tous les partis essaient d'obtenir 30% des sièges.

§ 8 : HUITIÈME ÉLECTION 2016 - ECHEC DES DÉMOCRATES ET VICTOIRE DU PARTI DU PEUPLE MONGOL

Cette élection, organisée cette fois au scrutin majoritaire, se déroula dans un climat de méfiance envers les candidats du parti démocratique, surtout envers l'ex-ministre des Finances, titulaire d'un compte bancaire en Suisse et qui était sur la liste de "Panama Papers". La pauvreté augmentait et l'économie ralentissait. A cause des conflits entre les grands hommes d'affaires et des querelles entre les hommes politiques, la frustration générale allait grandissante.

Déçu par la gestion politique et économique sous la direction des démocrates ces dernières années, le peuple se déplaça en masse pour aller voter (1.408.688 votants). Ils donnèrent une très large majorité au Parti du Peuple Mongol qui remporta 65 des 76 sièges du parlement, le Parti Démocratique en obtint 9 et un candidat indépendant 1. 13 femmes furent élues au parlement, contre 11 précédemment.

Le 4 juin 2016, John Kerry, secrétaire d'Etat des Etats-Unis se rendit en Mongolie et décrivit le pays comme "une oasis de démocratie" entre la Russie et la Chine, mais 15 jours plus tard, la 8e élection donna la victoire aux communistes. Sur le tableau ci-après (*Table 4*), nous pouvons voir l'historique des élections parlementaires.

Table 4: Représentants des Partis politiques au Parlement

Année	Nombre d'électeurs inscrits	Nombre suffrage exprimés	Parti politique								
			PD	PRPM	CD	CPD	PCC	PR	Individuel	CC	PPM
1992	1.085.129	1.037.392 (95.60%)	12	27	35 (61.7%)	1					
1996	1.147.260	1.057.182 (92.15%)	35	27		33					
2000	1.329.798	1.088.318 (81.84%)	1	72	1	1	1				

2004	1.329.798	1.088.318 (81.84%)	15	33		20	1	1	1		
2008	1.542.617	1.179.448 (76.46%)	24	44		1	1		1	1	
2012	1.833.478	1.198.086	31	*	-	-	**		2		25
2016	1.912.901	1.408.688	9	1	-	-	-	-	1	-	65

Source: Commission Générale des Elections

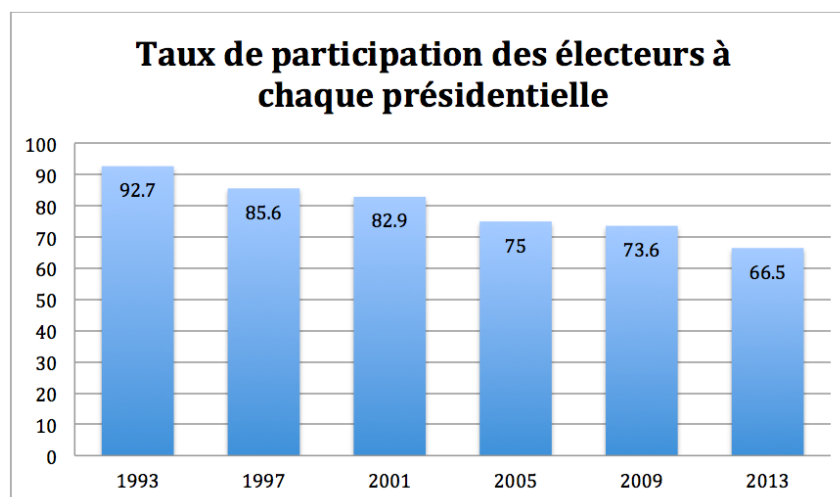
* Coalition des PRPM – Parti National Démocratique de Mongolie (PNDM)

** Coalition des PVM (Parti Vert de Mongolie) et PCC

SECTION IV : LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

La Mongolie a organisé la première élection présidentielle⁷⁷ en 1993. Les électeurs étaient répartis en 33 circonscriptions soit 21 *aimags* (régions rurales) et 9 *districts* dans la capitale Ulaanbaatar. Dans le tableau ci-après, nous pouvons suivre l'historique des élections présidentielles et également constater la baisse de la participation des électeurs qui avaient de moins en moins confiance au fil des années envers les hommes politiques.

Figure 2: Elections présidentielles



⁷⁷ Présidents de la République de la Mongolie

21 Mars 1990- 20 Juin 1997 Ochirbat PUNSALMAA (Parti Social-Démocratique)

20 Juin 1997 – 24 Juin 2005 Bagabandi NATSAG (PRPM)

24 Juin 2005 – 18 Juin 2009 Enkhbayar NAMBAR (PRPM)

18 Juin 2009 – en fonction Elbegdorj TSAKHIA (Parti démocrate)

§ 1 : PREMIÈRE ÉLECTION 1993 - OCHIRBAT. P. (DÉMOCRATE)

M. Punsalmaagiin Ochirbat, représentant du PSDM et M. Tudev.L, représentant du PRPM sont candidats. M. Punsalmaagiin Ochirbat gagne 30 circonscriptions sur 33. La participation de 1.025.970 citoyens montre l'importance de cette toute première élection présidentielle alors qu'on observera lors des élections suivantes que le nombre des électeurs baisse d'une année à l'autre.

§ 2 : DEUXIÈME ÉLECTION 1997 - BAGABANDI. N. (COMMUNISTE)

Le PRPM est représenté par M. Bagabandi. N, M. Ochirbat. P. le président sortant se présente à nouveau sous l'étiquette du PSDM. Un nouveau parti apparaît pour la première fois le PUTM (Parti Uni pour la Tradition Mongole) et présente Gombojav. J comme candidat.

982.640 citoyens, soit 85.6% des citoyens âgés de plus 18 ans, participent à l'élection et M. Bagabandi est élu dans chaque région. M. Ochirbat. P, obtient 29,8% de voix et M. Gombojav. J 6.6%.

§ 3 : TROISIÈME ÉLECTION 2001 - BAGABANDI. N. (COMMUNISTE)

Les candidats sont M. Bagabandi. N pour le PRPM, M. Gonchigdorj. R. pour PSDM et M. Dashnyam. L. pour le PUTM. M. Natsagiin Bagabandi (PRPM) est élu pour la seconde fois avec 58.13% des voix, soit 1.010.479 votes.

§ 4 : QUATRIÈME ÉLECTION 2005 - ENKHBAYAR. N (COMMUNISTE)

Les candidats sont: Enkhbayar. N pour le PRPM, Enkhsaikhan. M pour le PD (Parti démocrate), Jargalsaikhan. B. pour le PR (Parti Républicain) et Erdenebat. B pour la Coalition pour la Patrie-Démocratie (CPD). Ces quatre candidats se présentent pour la première fois à l'élection présidentielle. Le nombre des électeurs n'atteint même pas le million et Nambariin Enkhbayar (PRPM – premier ministre de 2000 à 2004) remporte 53.44% des voix (930 956 votes au total), Enkhsaikhan. M. 20.1%, Jargalsaikhan. B. 13.8 et Erdenebat. B. 11.3%⁷⁸.

§ 5 : CINQUIÈME ÉLECTION 2009 - ENKHBAYAR. N (COMMUNISTE)

Les candidats sont M.Nambariin Enkhbayar qui se présente à nouveau pour le PRPM et M. Tsakhiagiin Elbegdorj pour le PD. M. Tsakhiagiin Elbegdorj remporte la victoire avec

⁷⁸ http://www.forum.mn/p_pdf.php?obj_id=977

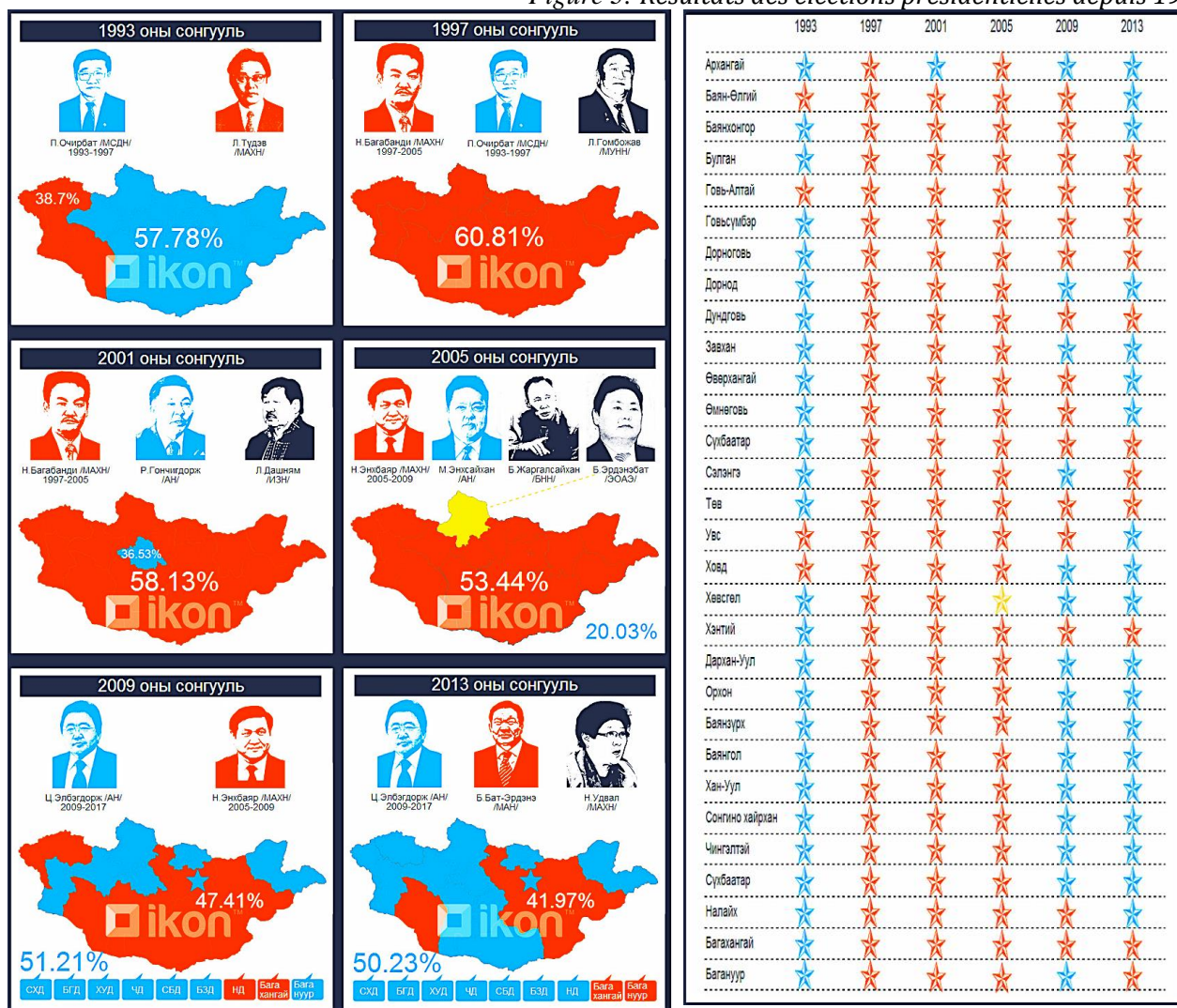
51.21% des voix.

§ 6 : SIXIEME ELECTION 2013 - ELBEGDORJ. TS (DEMOCRATE)

Les candidats sont Elbegdorj. Ts pour PD, Bat-Erdene. B de PPM (Parti populaire de Mongolie). Pour la première fois, une femme se présente et cela constitue la particularité de cette élection. Il s'agit de Mme Udval. N, appartenant au PRPM. Depuis la première élection présidentielle en 1993, la Mongolie a connu onze candidats (dix hommes et une seule femme) dont 4 hommes sont élus comme président.

Les résultats de cette élection montrent que M. Elbegdorj. Ts a remporté 622 794 voix, soit 50,23%, M. Bat-Erdene. B, du Parti populaire 520 380 voix, soit 41,97%, et Madame Udval du RPRM, 80,563 voix, soit 6,5%.

Figure 3: Résultats des élections présidentielles depuis 1993



Les Mongols sont toujours dans une phase de "découverte" de la démocratie et essaient de trouver sa place dans ce monde qui change, qui simultanément se globalise (Organisation du Traité Atlantique du Nord, OTAN) et qui se régionalise (Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, ASEAN), et qui, enfin, se libère sur le marché économique. La notion de démocratie peut être interprétée différemment dans chaque pays en fonction de la culture et des traditions. En tant que pays de culture nomade, en retard sur le plan technologique et surtout peu expérimenté en relations internationales, la Mongolie pense profiter de l'expérience des pays sédentaires et développés.

Depuis l'effondrement de l'URSS, la Mongolie vit dans l'instabilité politique et économique. Ce pays est un des premiers pays au monde par la taille de son cheptel et également par les richesses de son sous-sol par rapport à sa population. Paradoxalement, ce pays de 3 millions d'habitants est toujours dans la liste des pays les plus aidés au monde... Ce problème vient effectivement de son instabilité politique, il connaît trop de changements et de modifications législatives en raison des mandats de 4 ans. Les membres du gouvernement et du Parlement, le président sont élus pour 4 ans et sachant que leur mandat risque de ne pas être renouvelé, ils essaient d'en profiter. La mauvaise gestion du pouvoir et une déficience du sens des responsabilités des élus désespère la population.

La Mongolie en 2014 est à la 80^e place⁷⁹ sur 175 sur la liste des pays corrompus d'après *Transparency Internationals* (La France s'y situe à la 26^e place). Ce gros problème démotive les petites et moyennes entreprises (PME) et les individus qui veulent entreprendre. En conséquence, le nombre de Mongols souhaitant s'expatrier augmente de plus en plus. En 2013, plus de 120 000 Mongols voulaient partir pour la Corée du Sud, l'Europe et les Etats Unis. Ces Mongols étaient issus de tous les niveaux de la société avec des compétences diverses allant des jeunes non diplômés aux intellectuels. Ils seraient tous prêts à revenir en Mongolie si la condition politique s'améliorait.

⁷⁹ <http://www.transparency.org/cpi2014/results>

The Corruption Perceptions Index ranks countries and territories based on how corrupt their public sector is perceived to be. A country or territory's score indicates the perceived level of public sector corruption on a scale of 0 (highly corrupt) to 100 (very clean). A country or territory's rank indicates its position relative to the other countries and territories in the index. This year's index includes 175 countries and territories.

SECTION V : PRINCIPAUX RESULTATS DE LA TRANSITION ECONOMIQUE (DEPUIS 1990)

Avec la mise en œuvre "réussie" d'une politique globale de libéralisation économique et la stabilisation du processus de transition, la Mongolie engrange de bons résultats. Avec des expériences limitées, la Mongolie arrive à une période de transition politique, mais doit faire face soudainement à un basculement économique du fait du départ des Soviétiques. Un jour, la population mongole se réveille paniquée et désorientée à cause de ce changement brusque sur le plan économique et politique. Les prix indiqués par le gouvernement sont en hausse de 74.6 à 100%. Seuls, ceux qui sont au courant de l'intention du gouvernement de publier le décret n° 20, le 15 janvier 1991⁸⁰, peuvent faire des provisions alimentaires et se procurer les autres produits de première nécessité pendant la nuit, avant que ce décret entre en application. Ce décret n° 20 avec 18 articles, intitulé "Certaines mesures pour la transition de l'économie de marché et sa gestion" est devenu la plus impopulaire de cette période transitoire. Ce basculement d'un jour à l'autre a eu des conséquences dramatiques sur la vie quotidienne de la population.

M. Luvsandorj.P. a analysé ces faits comme suit⁸¹:

1. La tentative de stabilisation échoue complètement en raison de la libéralisation des prix et des salaires. Le défi immédiat pour la politique macroéconomique est de ralentir la croissance des prix et de contenir l'inflation. Ce changement nécessite la passage d'une politique monétaire passive à une politique active dans l'économie.

La persistance de l'inflation est liée à un grand volume de subventions accordées aux entités industrielles suite au Décret N°20 du Gouvernement. Cette libéralisation des prix, en hausse et la taille du secteur privé deviennent des raisons pour réduire des subventions, ce qui, à terme, jugule l'inflation.

⁸⁰ voir en annexe

⁸¹ "Mongolia at the Market", les auteurs: Puntsagdash Lunsandorj, Chuluundorj Khashchuluun, Namsrai Batnasan 2012. Lit Verlag Dr. W.Hopf. page 72.

2. La production diminue en raison de la rupture du mécanisme de régulation. La suppression brutale de la planification globale rend nécessaire une réforme globale de la réglementation économique, un changement total. Cette situation influencera les industries à la fois efficaces et inefficaces et continuera jusqu'à ce que ce système de marché évolue. Après le déclin industriel et la répartition de la planification, le développement d'un nouveau marché aura lieu progressivement et le processus de libéralisation du marché deviendra stable.

3. La production va remonter grâce à la propriété privée et la croissance du secteur privé. Dans le cadre de l'économie de marché et ses prix mixtes, des industries rentables verront le jour dans le secteur privé. De cette façon, la libéralisation de la croissance et du développement du secteur privé apporteront croissance économique et développement. La compétitivité rendra la production efficace.

4. La situation de la micro-économie et des secteurs industriels devient critique. Ceci est la conséquence de la libéralisation des prix, en parallèle, l'élimination des subventions influence le changement de la demande. Avec l'élimination des subventions aux industries centralisées et la taille décroissante de l'industrie et de l'agriculture, la redistribution de la propriété aura lieu. Ces facteurs réduisent la production au début, mais l'améliorent dans le long terme.

Durant cette période, le pays s'achemine avec détermination vers une économie de marché et recherche les apports de la science économique moderne. L'un des principes fondamentaux de cette période de transition se concrétise par une politique de stabilisation, de privatisation, de libéralisation et s'accompagne d'une politique budgétaire qui réforme le système précédant, centralisé et planifié en une économie de marché.

§ 1 : ARRÊT DE LA BAISSÉ DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Du processus de transition de l'économie planifiée à la réforme du marché, les changements prennent place dans tout le cadre de l'économie. Nous trouvons plusieurs exemples:

- La propriété de l'État est privatisée progressivement et le secteur privé dans chaque domaine se développe ... La propriété collective est redistribuée et transférée au secteur privé.

De nouvelles relations émergent de ces changements de statut particulièrement pour les nouveaux propriétaires.

- Un processus de libéralisation des prix pour les amener au niveau international, régénère tout le pays. Pour cette raison une redistribution des bénéfices et des revenus aura lieu. Le pays reformera la production dans chaque secteur de l'économie nationale. Le flux de main-d'œuvre s'orientera vers les zones géographiques, réputées pour offrir les meilleures rémunérations. Les prix de tous les produits ne seront pas établis d'avance mais seront déterminés par la loi du marché. Les produits à faible demande auront par conséquent du mal à se vendre et les usines non rentables disparaîtront. Certaines industries, bottes en feutre, prêt-à-porter et beaucoup d'autres, fermeront par manque de demande.

- Dans ce processus de libéralisation et d'ouverture du commerce extérieur, la diversification industrielle et des services aura lieu non seulement dans le contexte national, mais aussi dans le cadre international. Cela signifie que les produits de mauvaise qualité ne se vendront plus, ni en Mongolie, ni à l'étranger. Cet état de fait amènera le pays à faire une réforme structurelle de l'économie nationale pour satisfaire la demande internationale.

La crise économique a commencé avec les processus de réformes et les changements fondamentaux tels que la libéralisation des prix, la privatisation de la propriété de l'Etat, la mise en place du nouveau système bancaire et la libéralisation du commerce extérieur. L'ensemble de ces mesures a profondément modifié les relations de l'économie de marché.

Les exploitations agricoles collectives ou *negdels* (communes) sont dissoutes, et les éleveurs deviennent propriétaires de leur cheptel. Le secteur du commerce et des services est privatisé par le biais de bons de privatisation, distribué au peuple par l'Etat entre juillet et octobre 1990. Les premières entreprises privées et les premières sociétés commerciales émergent. Cependant, on peut noter que dans la période de 1989 à 1993, le PIB baisse de 23%, et que les exportations et les importations diminuent de moitié.

L'industrie nationale entre en déclin en raison du manque de fonds de roulement et de la perte de marchés étrangers. Le taux de la monnaie nationale chute et le budget de l'Etat subit de grandes pertes. La perte de l'équilibre économique conduit à de graves problèmes

sociaux comme le chômage et la pauvreté et le niveau de vie des populations régresse fortement. Pendant les années 1990-1992, il n'y a rien d'autre que du sel sur les étagères des épiceries. La vente de la nourriture de base est rationnée en fonction du nombre de membres de chaque famille. Quant à la privatisation du cheptel, l'Etat rend aux familles ce qui leur avait été enlevé jusqu'en 1959. Ces familles s'en sortent donc mieux que les habitants des villages, du milieu non-pastoral et industriel.

La transition vers l'économie de marché semble un besoin réel et urgent aux pays qui se sont détachés de l'URSS. Les dirigeants mongols étudient attentivement les principes de l'économie de transition afin de les adapter pour le pays.

- Le PRPM au gouvernement à la suite des élections de 1992 continue la libéralisation progressive des prix et de l'économie. Il ralentit le déclin industriel, corrige la mauvaise gestion de la privatisation, de la libéralisation, établit un taux de change pour le commerce extérieur et met en œuvre une politique financière et budgétaire stricte. En conséquence, le taux d'inflation, qui avait atteint 325.5% en 1992, diminue de moitié en 1993, baisse à 183.0% et n'est plus que de 63% en 1994.

Toutes les décisions gouvernementales ont pour objectif de réduire les pertes budgétaires. Le résultat de cette politique est une baisse du déficit budgétaire: égal à 15% en 1992, il est ramené à 2,9% en 1995.

Depuis que la Mongolie est membre du FMI et de la Banque mondiale, elle bénéficie de l'aide de leur part. Elle commence à recevoir ainsi un appui technique de la Banque Asiatique du Développement (BASD). Ceci commence à apporter des changements durables. Près de 30 pays et 10 grandes organisations internationales et des partenaires étrangers ont fondé un groupe de donateurs de fonds dans le but de soutenir les réformes et les changements en Mongolie.

Le forum des donateurs en Mongolie est organisé pour la première fois à l'initiative du Japon. Depuis l'établissement des relations diplomatiques entre le Japon et la Mongolie en 1972, le Japon a investi dans l'industrie du cachemire. En 1990, pour soutenir la Mongolie en pleine crise à cause du basculement de l'économie planifiée à l'économie du marché, le Japon

a exprimé sa solidarité avant tous les représentants diplomatiques des pays étrangers en Mongolie. Et il a pris l'initiative d'organiser à Tokyo, un Forum des Donateurs pour la Mongolie la même année et a fait appel au soutien d'autres pays. De nombreux projets économiques, industriels, humanitaires et culturels ont été réalisés avec succès, et le Japon est devenu le premier partenaire économique de la Mongolie.

En 2006 à Ulaanbaatar, le nom "Forum des Donateurs" a été changé en « Réunion technique du Gouvernement mongol et des partenaires étrangers" et la première rencontre s'est déroulée en présence du FMI, de la Banque mondiale, de la Banque Asiatique du Développement (BASD), de l'ONU, d'autres organisations internationales et des grands partenaires comme le Japon, les Etats-Unis, l'Allemagne etc.

Sur la période de 1995 à 1998, le ratio financements extérieurs / recettes publiques est en moyenne de 30 % en Mongolie; les financements extérieurs représentent en moyenne respectivement 8.8 % du PIB⁸². De cette façon, grâce à la politique gouvernementale et à l'aide des organisations financières internationales et des pays étrangers, les conditions fondamentales de la reprise économique sont créées en Mongolie. Certaines industries relancent leurs activités. En 1994, le PIB augmente de 2.3%, en 1995 de 6.3% et la balance budgétaire devient positive et l'import et l'export sont à la hausse⁸³.

Malgré le climat rude et l'absence de littoral, les ressources naturelles de la Mongolie attirent des investissements internationaux dans les domaines de la mine et du pétrole. Les domaines de l'agriculture, de la production, de l'infrastructure, de la communication et du tourisme sont également concernés.

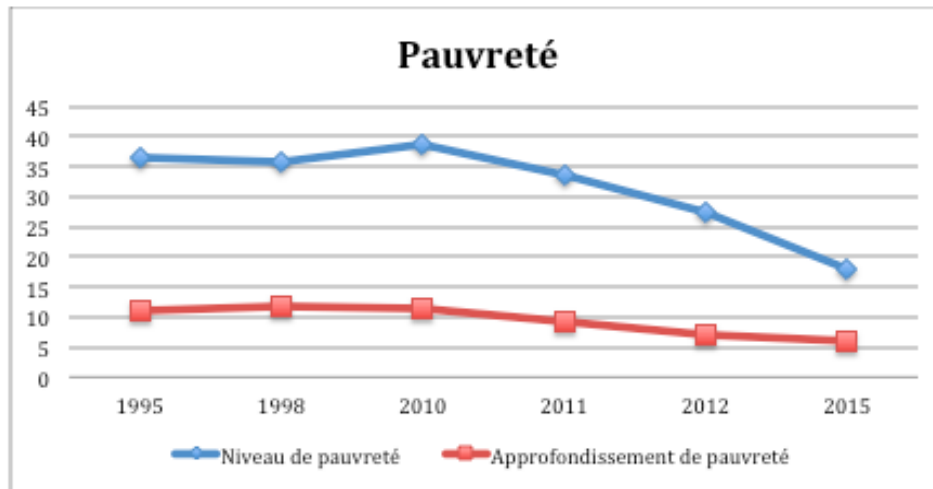
Bien que certains changements positifs soient apparus dans l'économie, la population ne connaît pas de progrès dans sa vie quotidienne. Le revenu réel de la population diminue, le chômage augmente et la pauvreté se généralise. L'enquête menée en 1995 par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) conclut que la pauvreté (*Figure 4*) en Mongolie est devenue un phénomène important, 36.5 % de la population totale vivant en

⁸² Nation Unies. "La situation économique et sociale dans le monde, 2001: tendances et politiques économiques mondiales" Nation Unies. New York 2003. p.208

⁸³ "Mongolia at the Market", les auteurs: Puntsagdash Luvsandorj, Chuluundorj Khashchuluun, Namsrai Batnasan 2012. Lit Verlag Dr. W.Hopf, p. 11

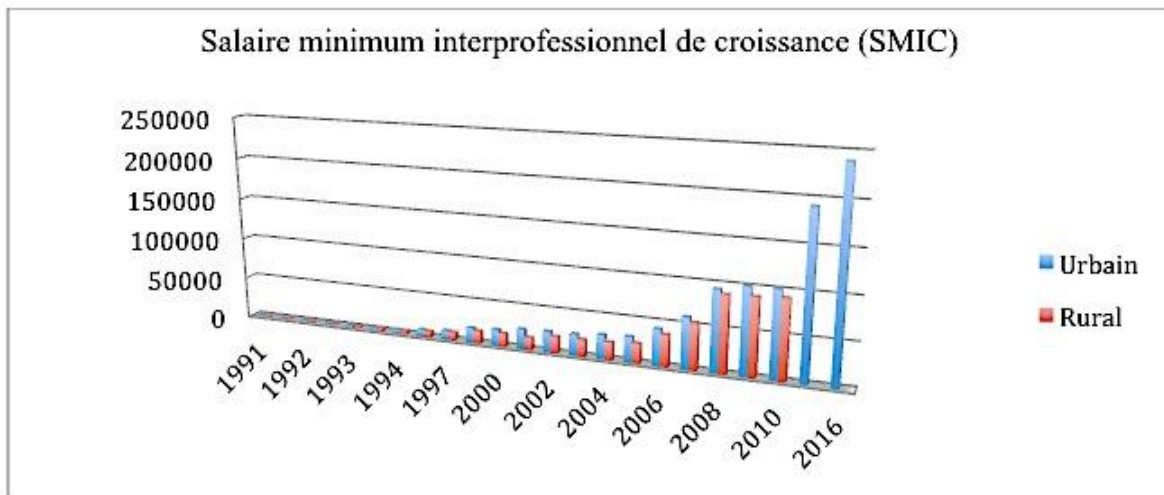
dessous du seuil de pauvreté par rapport au salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)⁸⁴ (Figure 5).

Figure 4: Niveau de pauvreté



Source; Rapport National №5

Figure 5: SMIC mongol



Source: Données de l'Institut National des Statistiques

Malgré tout, à ce stade de transition, les premières tendances de stabilisation macro-économique émergent et on observe une reprise. Ceci prouve encore une fois l'importance d'une politique de coordination appropriée de l'État dans la mise en œuvre des changements et

⁸⁴ Taux de change 1 euro est égal de 2300 MNT, soit 150 000 MNT < 70 euros (en 2015)

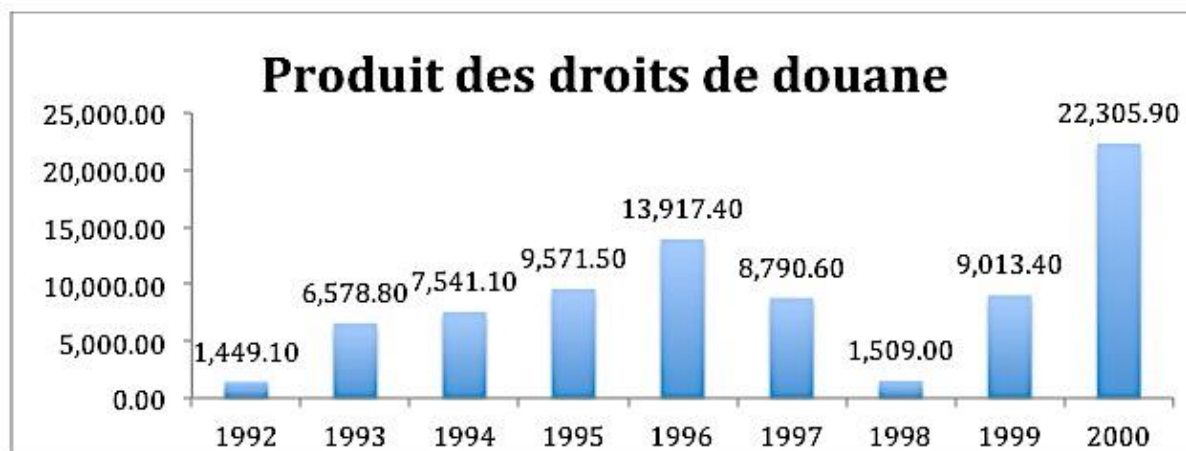
des réformes économiques intensives. Afin de favoriser l'investissement international, la Mongolie adopte en 1993 la loi de l'investissement étranger qui sera modifiée au fur et à mesure.

Le Parti démocratique est au pouvoir, pour la première fois, après l'élection parlementaire de 1996. Il présente sa politique de réforme économique comme suit:

- Libéralisation des prix et achèvement de la transition vers un système libre de prix et de tarifs ;
- Intensification de la réforme du secteur bancaire (privatisation entre autres) ;
- Suppression des droits de douane;
- Accélération de la privatisation des biens de l'Etat

Le fait que des entreprises étrangères soient exonérées de droits de douane (*Figure 6*) pour l'importation des équipements nécessaires va mettre en difficulté les industries du pays. La conséquence sera un déclin dramatique de la compétitivité des industries mongoles, déjà très peu nombreuses, et qui avaient une base technique et technologique insuffisante et une structure inappropriée.

Figure 6: Revenus apportés par les droits de douane



Sources. *Ministre des Finances de Mongolie. Balance de l'Etat du 1990 à 2000*⁸⁵

Du coup, l'économie nationale repose essentiellement sur l'exploitation minière et l'élevage. Le ralentissement du développement économique depuis 1996, avec une croissance

⁸⁵ <https://www.mof.gov.mn/2010/06/1990-2008-оны-төсвийн-тоо-мэдээлэл/>

annuelle moyenne de 2.4 à 3.5%, est lié à la dégradation du secteur industriel et sa faible contribution au PIB. La structure des exportations, déséquilibrée est trop sensible et vulnérable aux fluctuations des prix sur le marché mondial.

A cause de la chute des prix sur le marché international des matières premières, telles que le cuivre, le cachemire brut, la fourrure et le cuir, les revenus de l'exportation diminuent de 100 millions de dollars américains en 1998. Cette baisse affecte la globalité des bénéfices budgétaires de l'Etat. Par ailleurs, une structure économique déséquilibrée, basée essentiellement sur l'élevage est trop vulnérable et dépendante des conditions naturelles et climatiques. En 1999 - 2000, en raison de la sécheresse et du *dzud* (temps très rude avec ou sans tempête violente de neige en hiver et au printemps), le secteur de l'élevage perd 10 % du cheptel et le secteur agricole subit également des pertes importantes.

Grâce à la libre convertibilité de la monnaie nationale et une politique fiscale rigoureuse, le taux d'inflation est réduit et se stabilise à moins de 10 %⁸⁶ et la réserve de monnaie étrangère augmente. Ceci est considéré une réussite économique.

§ 2 : TAUX D'INFLATION DE 1991 À 2015

Par l'élection parlementaire de 2000, le peuple mongol redonne une chance au PRPM et ce dernier a blanc-seing pour réaliser son projet stratégique, et son plan d'action⁸⁷ pour l'agriculture et pour l'industrie.

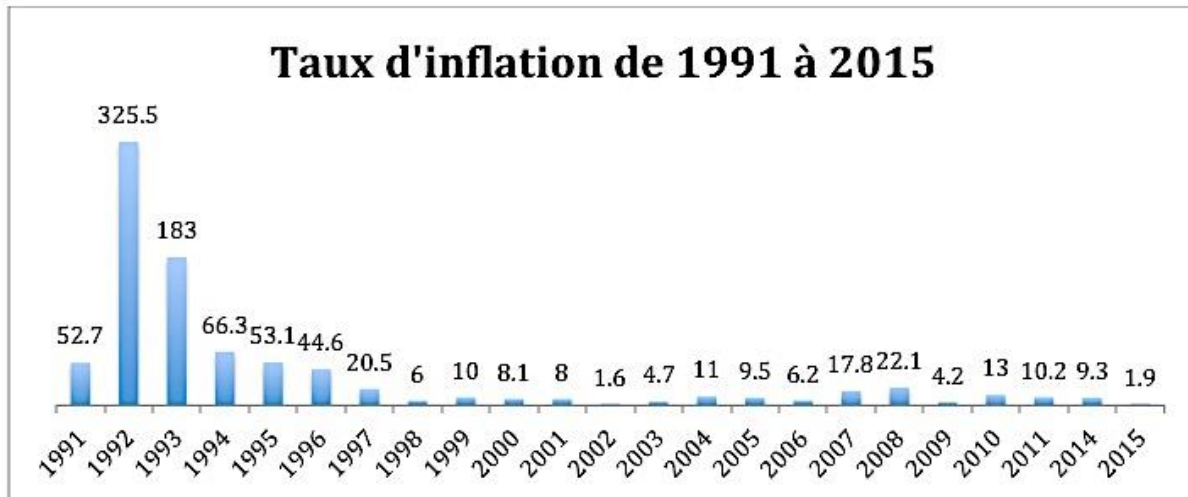
La persistance de mauvaises conditions climatiques et politiques influence négativement l'économie de la Mongolie. La figure ci-après montre le taux d'inflation qui atteint 325.5% en 1992, juste après l'arrêt de l'aide financière russe (

Figure 7). Très dépendante du climat et du marché international et des matières premières comme le cuivre, l'or, le cuir et la viande, l'économie mongole a du mal à se redresser.

⁸⁶ http://www.forum.mn/index.php?sel=article&obj_id=4361

⁸⁷ <http://www.legalinfo.mn/annex/details/1683?lawid=7806>

Figure 7: Taux d'inflation



Source: Document de recherches de Dr. Batmunkh.B. (1991 - 2009)
 Données du Comité National des Statistiques (2010 - 2014)
 Données de l'Association des Banquiers Mongols (2015)

La croissance économique réelle, de 1,1% en 2000 reste stagnante l'année suivante. Mais en 2002 elle atteint 3,9% grâce aux mines de charbon, d'or, de cuivre et de molybdène. Les industries se redressent petit à petit, ainsi que les secteurs des transports, du commerce, de la communication et de la restauration.

La perte de 2,9 millions de têtes de bétail en 2002, soit 11,2% du cheptel total, additionnée à la sécheresse pendant la période de maturation des cultures a un impact majeur entraînant une baisse de 10,5% du secteur agricole. Cependant, durant cette même année, le volume du PIB est égal à 1.231.3 milliards MNT (535 347 826,1 euros aux taux de change de la fin 2014) en 2002 alors qu'il avait augmenté de 10,4 % par rapport à l'année précédente.

Le PIB par personne était de 426,60 dollars américains en 2000, 460.1 en 2001, et 500,70 en 2002. Cette progression qui peut paraître lente sur un court terme, est significative pour le redressement économique de la Mongolie, si l'on considère le long terme.

- Après l'élection parlementaire de 2004, le gouvernement d'unité nationale met en place un programme de développement économique à moyen terme.

La croissance économique en Mongolie n'est toujours pas stable. Elle continue à progresser doucement de 4,0% en 2002, 5,6% en 2003, 10,7% en 2004, puis en 2005, elle redescend à 6,2%. En 2006, la croissance économique réelle de la Mongolie est dynamisée par le secteur agricole (1,0%), le secteur industriel (2,3%) et le reste, 4,2% par le secteur des services et atteint 7,5%. La croissance de la production textile et de l'industrie alimentaire et de tous les autres secteurs opérationnels, comme le tourisme contribue à la stabilité de l'économie. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de touristes conduit au développement du secteur de l'hôtellerie et de la restauration. L'installation du troisième opérateur de téléphone mobile, l'expansion des activités du commerce et des services favorisent aussi la croissance économique. L'augmentation du commerce extérieur et l'amélioration des conditions commerciales y contribuent aussi.

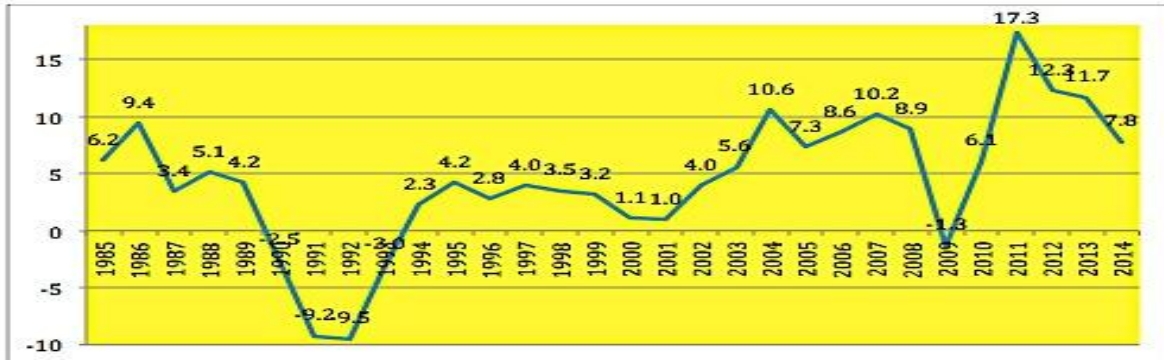
Le volume du commerce extérieur connaît une croissance continue et à l'heure actuelle la Mongolie entretient des relations commerciales avec 104 pays dans le monde. Les analyses économiques effectuées par le Ministre des Finances montrent que le commerce extérieur a augmenté de 31,9% en 2007 par rapport à 2005. L'exploitation de l'usine de zinc en 2006 a eu une forte influence sur la croissance économique.

En 2005, le revenu mensuel moyen d'une famille était de 150 000 MNT (approximativement 70 euros au taux de change actuel, avril 2015). D'après l'évaluation moyenne en 2006, le revenu mensuel moyen atteint 170 000 MNT (<80 euros). Cette hausse symbolique (10kg de farine) ne change pas significativement le niveau de vie des familles.

En 2006, on escomptait une augmentation des investissements de 26,0%, ce qui aurait représenté une augmentation de 25,0%, soit 156,4 milliards MNT par rapport à l'année précédente. En 2007, les chiffres économiques montrent que le chômage et la pauvreté diminuent grâce à l'amélioration de la croissance économique et au renforcement de la stabilité macro-économique. Des mesures de soutien sont mises en œuvre dans le secteur social: l'environnement des affaires s'améliore, les investissements étrangers et nationaux augmentent et on crée des emplois. L'Etat espérait en 2007 une augmentation de 8,6% de la croissance économique, mais en fait, elle atteindra le taux record de 17.3% en 2011, puis 10.2% en 2014, pour retomber à 7.8% en 2014 (

Figure 8).

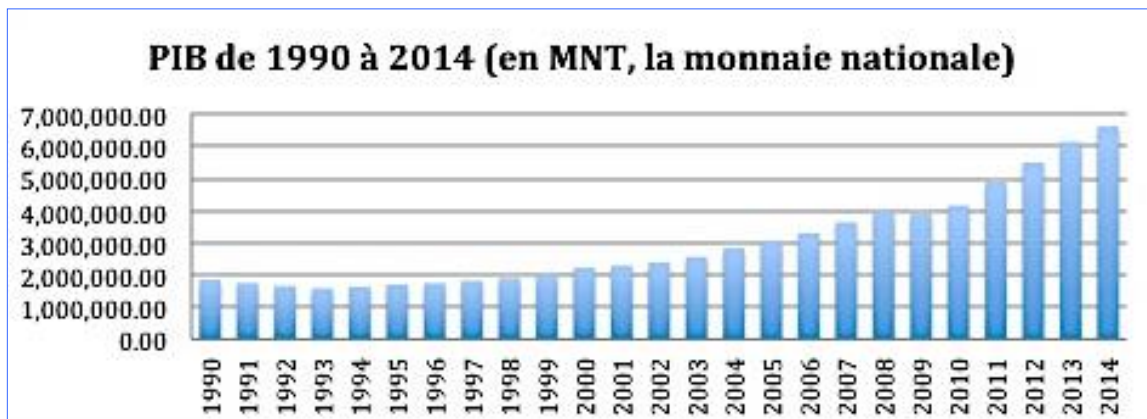
Figure 8: Hausse et chute du PIB entre 1985 et 2014 (en pourcentage)



Source. Document de recherches de Dr. Batmunkh.B

En conclusion, nous pourrions dire que la dernière décennie a été une période de déclin économique avec des fluctuations.

Figure 9: Evolution du PIB entre 1990 et 2014



Source. Document de recherches de Dr. Batmunkh.B

Comme nous pouvons le voir sur la figure ci-dessus (Figure 9), dans les premières années de transition, l'économie a fortement diminué; de 1990-1993 le PIB a chuté de plus de 20%. Depuis 1994, le PIB augmente lentement jusqu'en 1999. A partir de 2002, il progresse plus vite et marque un nouveau pallier en 2010, puis poursuit sa croissance jusqu'à nos jours.

A travers ces chiffres nous pouvons voir apparaître 13 ans d'efforts économiques et politiques.

Actuellement, la Mongolie compte approximativement 2300 entreprises de 72 pays étrangers, dont 70% sont des entreprises *joint-ventures* (cofinancées par différents pays) et 30% sont détenues à 100% par des compagnies étrangères.

Les investisseurs étrangers s'intéressent avant tout à l'environnement économique et à la stabilité politique du pays. Ils sont attirés par la politique fiscale très avantageuse qui accorde des exonérations fiscales aux sociétés étrangères. Les entreprises bénéficient de 100% d'exonération fiscale pendant les trois premières années de leur implantation en Mongolie et à 50% les trois années suivantes si elles exportent plus de 50% de leurs produits. Les PME étrangères de prêt-à-porter en profitent. Les entreprises investies dans l'exploitation minière sont exonérées à 100% les 5 premières années et puis à 50% les 3 années suivantes. Quant aux entreprises investies dans le domaine des infrastructures, elles sont exonérées à 100% les 10 premières années et ensuite à 50% les 5 années suivantes⁸⁸. Ce régime fiscal avantageux qui taxe très peu les bénéficiaires des entreprises étrangères leur offre encore d'autres avantages dans le domaine des impôts indirects tels que la taxe de valeur ajoutée (TVA) et les droits de douane. Une seule condition: les entreprises étrangères doivent augmenter leurs investissements dans le domaine d'activité à l'origine de leur implantation en Mongolie. Avec l'ensemble de ces mesures, les entreprises étrangères contribuent à hauteur de 20% à la prospérité du pays, ce qui n'est pas négligeable.

§ 3 : SECTEUR PRIVÉ, BASE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

On considère que la privatisation est une des conditions principales à la libéralisation économique et la décentralisation de la gestion et de l'administration. Elle apporte une efficacité économique, soulage l'Etat d'une part de ses charges, élargit la gamme des produits et des services, accroît la demande du fait de la libre concurrence.

La privatisation a pour objectifs principaux:

- Le soutien et l'encouragement du secteur privé comme principal moteur du développement:

⁸⁸ <http://www.legalinfo.mn/law/details/1079>

- L'efficacité économique et la productivité du travail:
- L'encouragement de la compétitivité.

Au total, 1.3 million de personnes deviennent actionnaires. Pour mettre en oeuvre la pratique de privatisation, on procède à la distribution de bons de privatisation, mais, faute d'avoir réfléchi aux aléas économiques, ces bons risquent d'être symbolique et de perdre toute valeur à l'instar des assignats sous la Révolution française.

Lors de la première étape de la privatisation qui va de 1990 à 1995, le concept de privatisation, son programme et les documents juridiques de base sont élaborés.

Entre 1996 - 2000, étape suivante de la privatisation, ce sont principalement des sociétés appartenant à l'Etat qui sont privatisées, également par des ventes aux enchères et près de 1000 entités immobilières et commerciales suivent ce même processus. L'état qui possède plus de 87 000 appartements, les offre à titre gratuit aux personnes physiques. Dans cette nouvelle période, on privatise plus de 70 entités industrielles, surtout dans le domaine textile (tapisserie, feutre, chaussures etc.). L'état privatise l'élevage qui compte environ 24.6 millions de têtes de bétail au profit des membres de *negdels* (communes), leurs familles et certains responsables de *soums* (villages urbanisés). Plus de 2 100 commerces et restaurants, 2 500 centres commerciaux sont privatisés par des ventes aux enchères.

Les principaux résultats de la privatisation sont les suivants:

- On s'achemine vers l'économie de marché.
- Au cours de cette période, l'Etat franchit une autre étape, soucieux que chaque citoyen puisse posséder quelque chose. Mais les procédures de redistribution ne sont pas justes. C'est dû au fait que l'Etat n'a pas régularisé le partage d'héritage à chaque enfant de celui qui a donné son bétail à l'Etat, et aussi au fait que chaque descendant de donateur n'ont pas manifesté leur intérêt de bénéficier de la redistribution. Bien des personnes se retrouvèrent lésées. Par exemple; une famille ayant trois enfants a donné 1000 bêtes. Plus tard, l'Etat redonne le don enregistré par écrit à un de trois descendants sans obliger la présence des autres. Ici, il n'y a pas d'ambiguïté de tradition de privilégier un héritier par l'âge ou par le sexe. Il s'agit de la motivation personnelle de l'heritier pour faire la formalité de redistribution.

En effet, certaines personnes avaient vu lors de la collectivisation leur cheptel confisqué et maintenant que l'on procédait à une redistribution des biens confisqués, seuls certains de leurs descendants pouvaient récupérer ce qui leur était dû.

- La gestion des petites ou grandes entités commerciales (entreprises, sociétés) est modifiée d'une manière compatible pour qu'elle corresponde aux besoins réels.

Puisque la croissance économique reste instable au cours des années de transition, les secteurs économiques en profitent pour renforcer leurs structures de l'économie de marché. Le secteur privé dans l'économie nationale retrouve désormais sa place.

Le fait que le secteur privé représente plus de 70% du PIB signifie que l'économie de marché est réellement mise en place.

§ 4 : GRANDE RÉFORME STRUCTURELLE DANS L'ÉCONOMIE NATIONALE

L'économie mongole dispose de nombreux atouts (richesse des matières premières, cheptel important) et de plusieurs secteurs (mines, agroalimentaire, télécommunications, tourisme) qui recèlent un fort potentiel de développement.

Le développement économique de la Mongolie repose notamment sur l'exploitation de très importants gisements miniers. Le groupe français Areva, représenté au début par CogeGobi, est présent depuis 1996 en Mongolie⁸⁹. Il est ainsi un partenaire économique important dans l'exploration et l'exploitation future des gisements miniers, notamment uranifères, en Mongolie.

D'après les études structurales de l'économie, on distingue trois grands secteurs⁹⁰:

1. Secteur primaire ou agricole (A - Agro secteur) qui comprend l'agriculture mais aussi l'industrie minière pour des matières premières et produits semi-finis. L'exploitation des minerais est classée dans cette catégorie parce que la Mongolie se contente d'exporter les matières premières et les minéraux sans les transformer.

⁸⁹ <http://mongolia.areva.com/EN/mongolie-93/areva-s-activities-in-mongolia-areva-in-mongolia.html>

⁹⁰ http://www.eri.mn/components/com_booklibrary/ebooks/NSO%20Survye-1.pdf p.18

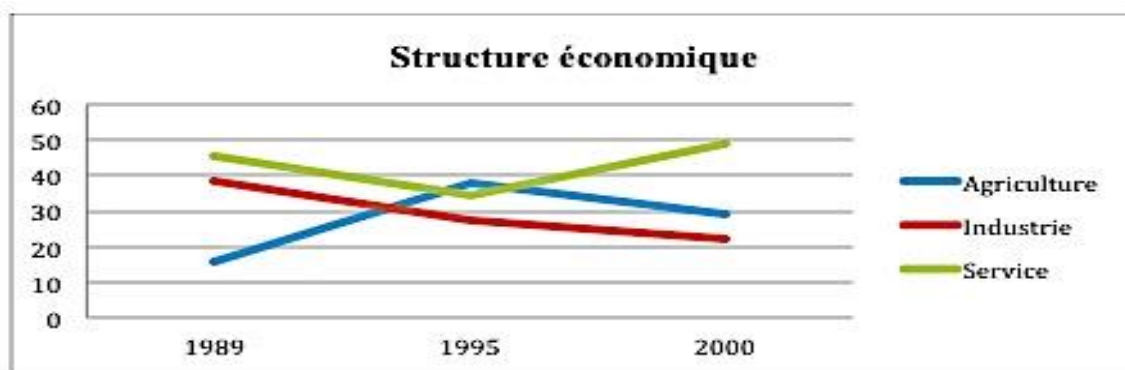
2. Secteur secondaire ou industriel (I - industrie) comprenant la fabrication, l'électricité, l'énergie, la production et la distribution d'eau, ainsi que l'industrie de la construction. Ce secteur délivre les produits finis.

3. Secteur tertiaire ou des services (S - Service) qui comprend toutes sortes de services, tels que le commerce, les transports, la poste et les communications, les services bancaires et financiers et les services publics.

Au plan international, si l'économie d'un pays est basée surtout sur l'agriculture et les industries extractives, soit la structure comme l'ASI (Agriculture - Service - Industrie) et l'AIS (Agriculture - Industrie - Service), elle est considérée comme une structure dépassée. Les pays très dépendants du climat et de la météorologie ont la majorité de leur PIB basée sur l'agriculture et l'industrie extractive, ce qui demande beaucoup de main d'oeuvre pour peu de bénéfices. Ils exportent des matières premières avec une TVA faible et importent des produits finis avec une TVA très importante. C'est tout à fait le cas de la Mongolie.

Les structures ISA (Industrie - Service - Agriculture) et SIA (Service - Industrie - Agriculture) sont considérées comme les plus performantes en productivité et en compétitivité de l'économie.

Figure 10: Contributions des secteurs à l'économie nationale



Les études de M. Luvsandorj.P permettent de voir l'évolution des secteurs principaux. Les chiffres des années 1989 - 2000 montrent comment les deux secteurs importants de l'agriculture et de l'industrie ont été supplantés par les services et comment le processus de désindustrialisation s'est progressivement mis en place. En outre, ce schéma montre également

que dans le processus de transition de l'économie planifiée à l'économie de marché, l'économie mongole a muté en passant du modèle SIA à ASI, puis à la SAI (ci-dessus *Figure 10*).

M. Batmunkh. B, docteur ès-sciences économiques, professeur de l'Université Nationale de Mongolie a choisi l'année 2008 où l'économie était encore stable avant la crise.

Les figures ci-dessous montrent la structure ASI de l'économie mongole où l'agriculture et les exploitations minières devancent le service et enfin l'industrie.

Figure 11: Principaux secteurs qui contribuent au PIB en 2008

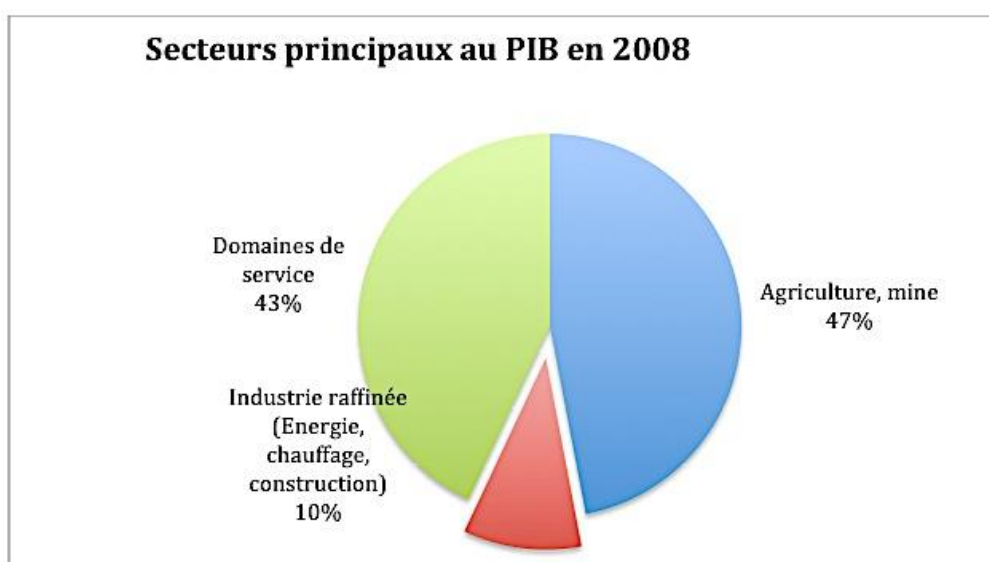
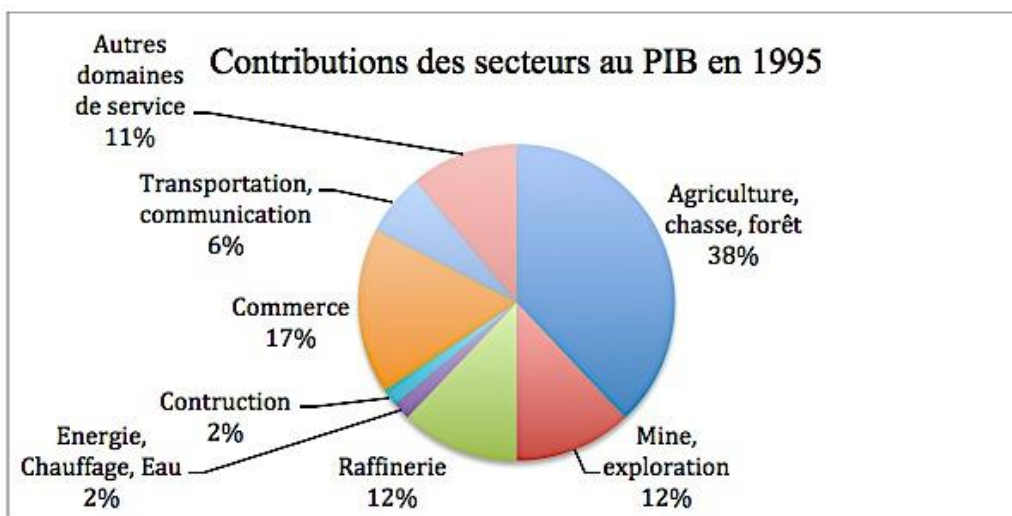
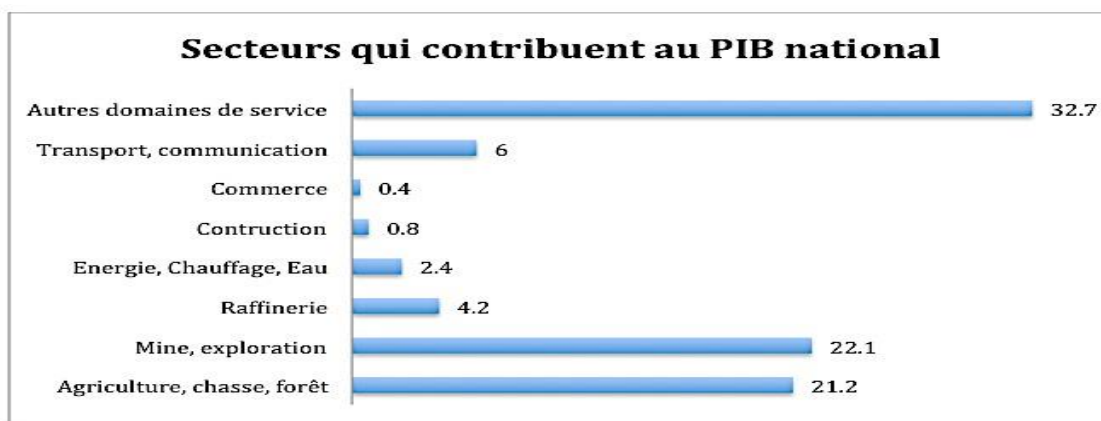


Figure 12: Principaux secteurs qui contribuent au PIB en 1995



Source: d'après M. Batmunkh.B, doyen de la faculté de l'Economie, UNM

Figure 13: Principaux secteurs qui contribuent au PIB



L'augmentation de la contribution du secteur privé au PIB, de 70.3% en 1999 à 74.5% en 2004 est le résultat de nombreux changements et réformes durant des années (Table 5). Ceci montre que les relations économiques comportent un potentiel de développement progressif. On a besoin de rénover les outils nécessaires pour exploiter la terre fertile et la conserver en tant que telle, et de développer les mécanismes pour obtenir une meilleure rentabilité dans différents domaines.

Table 5: Part du secteur privé au PIB, par année (en pourcentage)

	1999	2000	2001	2002
Contribution du secteur privé	70.3	72.2	75	74.5
Contribution du secteur privé, par industrie				
Agriculture, chasse, forêt	96.4	98	98.3	98.4
Mine et exploration	56	56.6	74.9	64.2
Procédé industriel (Processing industries)	75	78.7	94.9	87.8
Construction	89.1	89.2	89.5	93.1
Commerce de gros et de détail	80.3	88.8	90	98.2
Hotel et restauration	84.3	91.7	94.6	100
Transport, entrepôts, communication	41.1	57.7	58	60.1
Activités transactionnelles et financières	28	31.4	30.6	59.9
Immobilier (vente et location) et autres activités d'affaires	77.6	82.6	78.5	86
Education	12.9	11	8.2	9.5
Santé et Société	5.5	6.3	6.5	9
Autres activités sociales et individuelles	41.1	45.9	48.4	48.5

Le secteur privé en Mongolie commence ainsi à jouer un rôle principal dans la croissance économique et le développement. Si le secteur privé en 1989 produit seulement 3,3% du PIB, sa part augmente chaque année et atteint 75,0% en 2001 et 76,0% en 2004. Dans les quatre dernières années la croissance du secteur privé est relativement stable. Dans le

tableau ci-dessous, nous voyons comment certains secteurs tels que l'agriculture, le commerce, la construction, l'immobilier et le procédé industriel tiennent une large place dans le secteur industriel.

Compte tenu des besoins de rentabiliser les entreprises du secteur privé et de les responsabiliser, il y a un vrai besoin de leur apporter un soutien financier afin qu'elles procèdent à des investissements dans chaque domaine. C'est pour la raison pour laquelle le gouvernement essaie de soutenir le secteur privé par des prêts bancaires et une politique fiscale appropriée⁹¹. Il est nécessaire de développer des industries expertes dans le secteur privé et de faire en sorte qu'elles entrent sur le marché mondial.

Table 6: Contributions des domaines pour le PIB

	1995	2009	Différence	Différence en %
PIB en 2005	1699160.6	3 163 904.9	1503869.9	100
Agriculture, chasse, forêt	591 954.7	813 494.3	221539.6	14.7
Mine et exploration	317 806.8	669 827.7	352020.9	23.7
Industrie raffinée (Processing industries)	103 419.9	137 525.9	34106.1	2.3
Energie, chauffage, eau	62 186.6	101 866.4	39679.8	2.6
Construction	29 166.4	29 926.9	760.5	0.1
Commerce de gros et de détail, électroménager	112 576.7	238 356.7	125780.0	8.4
Hotel et restauration	10 301.3	20 082.4	9781.1	0.7
Transport, entrepôts, communication	102 182.6	592 300.0	490117.4	32.6
Activités transactionnelles et financières	34 572.8	120 236.5	85663.7	5.7
Immobilier (vente et location) et autres activités d'affaires	145 389.2	276 741.2	131351.9	8.7
Education	76 129.1	98 909.3	22780.2	1.5
Santé et Société	30 726.7	50 249.5	19522.8	1.3
Administration publique, Défense nationale, Assurance sociale	59 073.1	76 200.1	17127.1	1.1

Source: Données du Comité des Statistiques Nationales

Selon le tableau ci-dessus (

Table 6), entre 1995 et 2009, la croissance nette du PIB est de 32.6% pour les transports, le fret

⁹¹ Article 19. Réduction d'impôt (...) 19.12. Les entreprises ayant des activités permanentes et qui ont au minimum trois salariés déclarés et pour lesquels elles paient des charges bénéficient d'une réduction d'impôt de 50% si elles sont implantées dans les régions rurales dont les chefs lieux sont à plus de 550 km de d'Ulaanbaatar, et de 90% si elles sont situées à plus de 1000 km. Cet article, ajouté à la loi le 05 mai 2016, entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2019.

et les communications, de 23,7% pour le secteur minier, 14,7 % pour le secteur agricole, et 8.4% pour l'immobilier (vente et location), et pour le secteur du commerce de gros et de détail. L'ensemble de ces branches représente une croissance de 88,1% du PIB au cours de la même période (*Figure 14*).

Figure 14: Budget de l'Etat



Nous constatons que c'est le secteur de la mine qui connaît la croissance la plus forte après les transports et l'agriculture.

§ 5 : ENJEU D'UNE ECONOMIE DE MARCHÉ

Les marchés obligent le pays à avoir des objectifs stratégiques ainsi qu'une économie efficace, productive qui s'adapte facilement aux nouvelles réalisations scientifiques et technologiques et qui réponde aux intérêts des consommateurs.

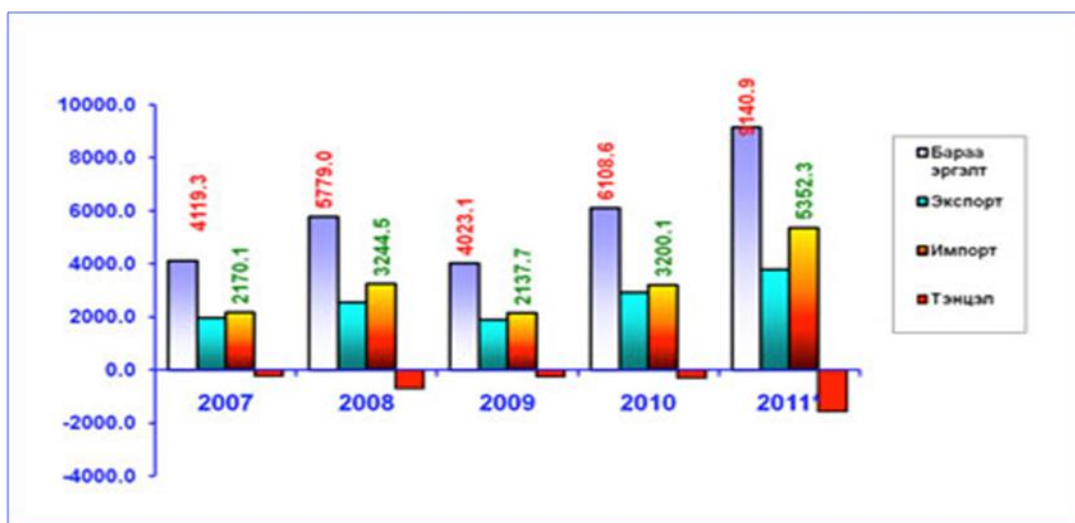
Les PME sont les plus compétitives sur le marché, mais dans les zones rurales de faible densité de population (0.9 personne par km²) elles rencontrent des difficultés. Dans les campagnes où les clients, nomades pour la plupart, sont dispersés, la structure du marché est différente⁹². Les producteurs de petits villages éloignés sont obligés de s'adapter à la capacité d'achat et de consommation de la population.

Avec la décision d'ouvrir l'économie mongole sur le monde, le commerce international se développe. Par la libéralisation du commerce extérieur, on renforce l'économie nationale, autrefois dépendante de quelques pays seulement. Le volume du commerce extérieur avec les

⁹² "Mongolia at the Market", les auteurs: Puntsagdash Lunsandorj, Chuluundorj Khashchuluun, Namsrai Batnasan 2012. Lit Verlag Dr. W.Hopf. p20.

membres du CAEM, qui, auparavant, représentait 94,2%, tombe à 48,9% en 1994, et le chiffre d'affaires total du commerce avec de nouveaux partenaires qui ne représentait que 5,8% atteint 51,1% en 1994. Depuis que la Mongolie est devenue membre de l'Organisation Mondiale du Commerce en 1997, elle entretient activement des échanges économiques avec plus de 60 pays membres sur 155. La totalité des revenus du commerce extérieur atteint 6.1 milliards de dollars américains en 2010 et 9.1 milliards en 2011 (Figure 15).

Figure 15: Chiffre d'affaire (export et import)



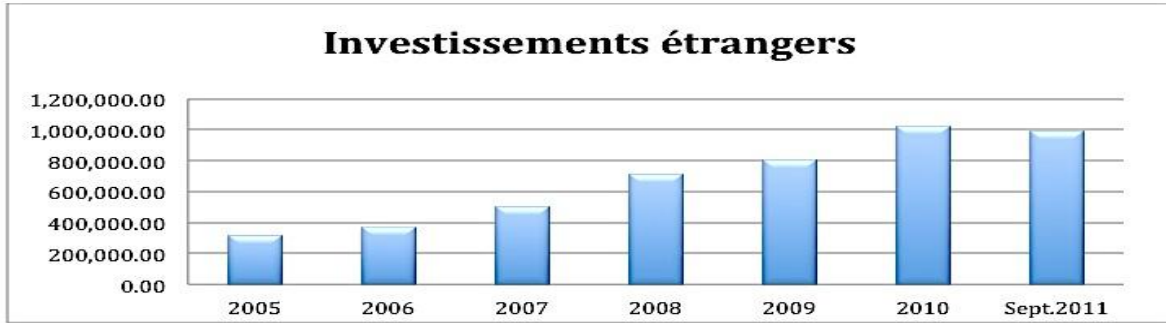
Source: <http://economy.news.mn/content/87379.shtml>

Les politiques encouragent le secteur privé à s'investir dans le commerce extérieur en vue de trouver de nouveaux marchés et de nouveaux débouchés pour les produits.

Certains facteurs externes, en particulier, l'aide internationale est déterminante pour le développement de l'économie nationale. Dans cette mutation économique, la Mongolie prend des mesures pour sauver les industries en déclin. Les investissements étrangers permettent en effet aux pays en voie de développement de se doter de nouvelles structures économiques et de trouver leur place au stade international (

Figure 16).

Figure 16: Investissement étranger



Le développement axé sur l'exportation et l'importation nécessite une réforme structurelle de l'économie nationale. C'est ce que fait la Mongolie; en mettant en œuvre une telle réforme, elle est confrontée à une pénurie de capitaux.

Les pays étrangers et les organisations internationales qui accordent des prêts à long terme et à des conditions favorables à la Mongolie, lui permettent de résoudre ses problèmes temporairement.

Figure 17: Dette totale (million de USD)

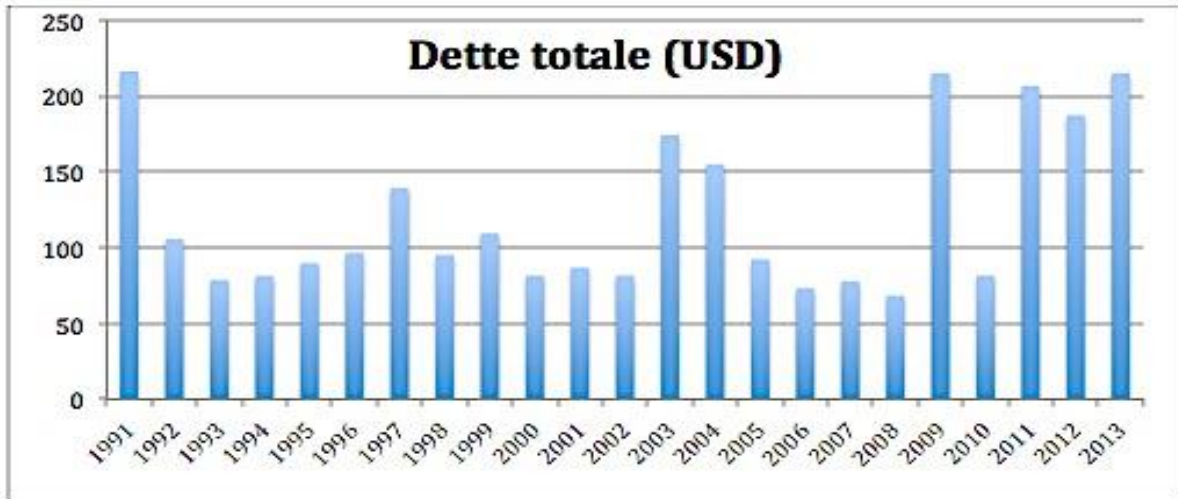
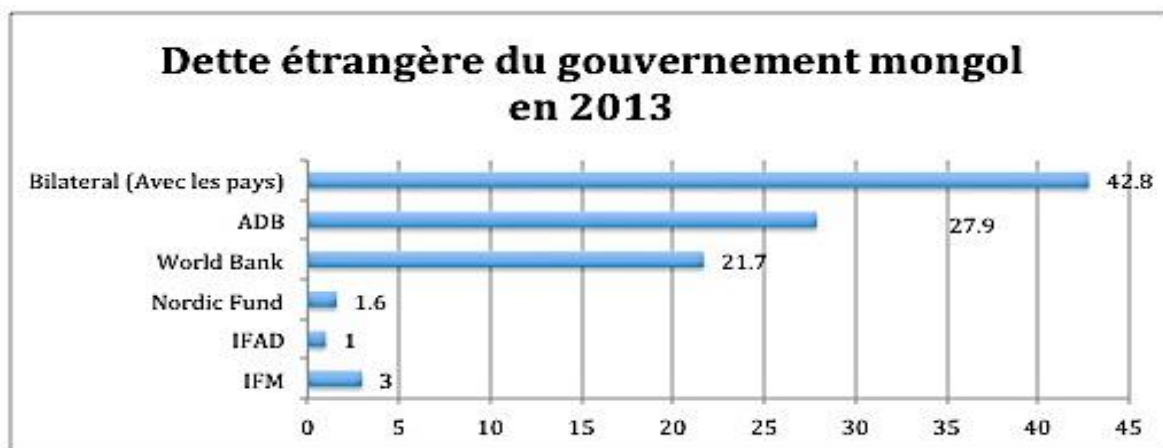


Figure 18: Dette étrangère du gouvernement mongol en 2013



Ci-dessus (Figure 17,

Figure 18), nous voyons que la dette extérieure de la Mongolie est à peu près identique de 2009 à 2013, sauf en 2010 où elle baisse grâce au soutien apporté aux entreprises joint-venture; C'est grâce aux prêts étrangers que les entreprises minières dans leur grande majorité réalisent l'essentiel de leurs investissements (71%)⁹³.

La Mongolie négocie des accords bilatéraux avec les pays occidentaux, notamment avec l'Allemagne et la France qui lui accordent des prêts et des aides financières. Un de derniers exemples est le mémorandum de coopération franco-mongole dans le domaine de l'agriculture" signé en 2013 lors de la visite officielle du ministre des Affaires étrangères de la République française en Mongolie. Cet accord est pour développer des fermes intensives en soutenant les entrepreneurs mongols à importer les boeufs et les chèvres français. Un autre exemple est la lettre d'intention qui a pris la fin en 2012 est renouvelée en 2015 au cours de la visite présidentielle mongol en France. Dans le cadre de cette lettre d'intention, la France et la Mongolie mènent les projets dans le domaine de l'agriculture, accorder des prêts avantageux aux entreprises et surtout créer un laboratoire d'insemination de bétail.

Les économistes considèrent que la liberté économique est vitale pour le pays et la Mongolie ne doit pas s'endetter au delà de 42,8%⁹⁴ vis à vis de l'extérieur.

Selon l'indice de liberté économique⁹⁵, la Mongolie prend la 35^e place sur 152 pays en

⁹³ http://www.mongolbank.mn/documents/statistic/externalsector/external_debt/Q1_2011.pdf

⁹⁴ <https://www.mof.gov.mn/wp-content/uploads/2014/04/Өрийн-тойм-2013-121.pdf>

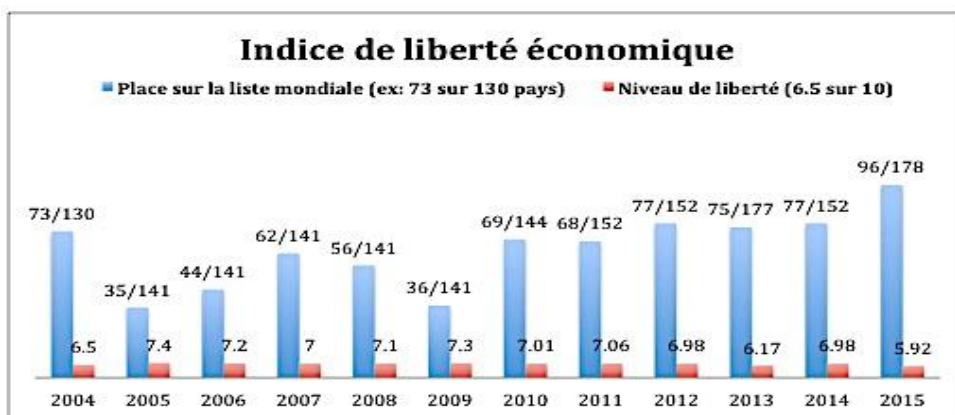
Bilan et l'exécution de la dette du Gouvernement et en 2013, Ministère des Finances

⁹⁵ Place de la Mongolie sur la liste mondiale : http://www.freetheworld.com/efw_previous.html pour les années de 2004 à 2015

2005⁹⁶ (Figure 19). Sur ce même schéma, on voit qu'au fil des années, et surtout à partir de 2010, la Mongolie recule dans ce classement, ce qui est inquiétant. C'est dû à la corruption.

Figure 19: Indice de liberté économique

Selon des indicateurs définis par la Banque mondiale, la Mongolie fait toujours partie des pays à



faibles revenus. Elle occupe la 161^{ème} place sur 208 pays.

Le développement de l'économie nationale dépend de l'économie mondiale. Les pays en voie de développement y compris la Mongolie ont besoin de mettre en œuvre leur propre politique économique pour protéger leurs propres intérêts. Ils ont besoin d'une administration publique compétente, d'une justice indépendante, et de secteurs publics et privés libres de toute corruption. Tous ces éléments sont fondamentaux pour leur développement. La Mongolie doit préserver ses propres intérêts et développer les projets adaptés à son territoire au lieu de suivre toujours les modèles étrangers. Son économie se mettra ainsi à la hauteur des exigences de la mondialisation économique. La Mongolie doit de toute urgence changer la structure de son économie. Il faut entreprendre des réformes structurelles pour passer du modèle SAI au modèle ISA en ne gardant que les industries rentables.

Pour y arriver, voici les suggestions proposées par les spécialistes comme Luvsandorj.P:

1. La Mongolie doit augmenter sa production agricole (introduire de l'irrigation en culture, augmenter la productivité de l'élevage, améliorer les races de bétail)

⁹⁶ http://www.statistiques-mondiales.com/indice_de_liberte_economique.htm

Cet indice est déterminé par les dix facteurs regroupés en 4 catégories en état de droit (droit de propriété, taux de corruption), le gouvernement limité (liberté fiscale, dépenses du gouvernement), efficacité de la réglementation (liberté de l'entreprise, liberté du travail et liberté monétaire) et ouverture des marchés (liberté commerciale, liberté, liberté d'investissement et liberté financière)

2. Elle doit développer de nouveaux secteurs de son économie, encourager les industries surtout celles qui font appel aux nouvelles technologies (mettre sur pied des industries de transformation, élaborer des produits finis dans l'industrie minière ou agricole)

3. Elle doit se doter de services modernes, de nouvelles infrastructures économiques, développer son industrie du tourisme.

La Mongolie, actuellement un pays "sous-développé", a besoin d'une stratégie de développement pour atteindre le niveau des pays à revenu intermédiaire.

Aujourd'hui, en 2016, la population de la Mongolie atteint 3.1 millions d'habitants et son PIB 3,2 milliards de dollars. En 2024, il y aura 4 millions d'habitants et le PIB sera de 14,0 milliards USD. L'ONU estime que la Mongolie pourrait dépasser la moyenne des pays à revenu intermédiaire en 2021.

§ 6 : TAUX DE CHÔMAGE ET DE PAUVRETÉ

Après le départ des Soviétiques qui étaient omniprésents dans tous les secteurs, surtout dans l'industrie, les Mongols sont face à un dysfonctionnement de leur économie: usines privatisées, abandonnées, quelques fois même à l'état de chantier. La pauvreté s'installe dans le pays, conséquence de ce changement brusque dans le système politique et économique.

Au bout de 20 ans, même si l'économie du pays se redresse, la pauvreté s'élève à 29.8 %⁹⁷ en 2012 d'après l'étude du PNUD. Les entrepreneurs ne peuvent pas stabiliser leurs affaires pendant les 4 années qui séparent deux élections parlementaires sachant que la politique économique change à chaque fois avec l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle équipe. Ils sont handicapés par une omniprésence de l'Etat, par la bureaucratie et les procédures administratives très lourdes. Presque 30% de la population sur un total de 3 millions d'habitants vit en dessous du seuil de pauvreté sur un territoire grand comme trois fois la France. Pourtant ce territoire comporte des ressources importantes. La Mongolie possédait plus de 50 millions de têtes de bétail en 2014 et la courbe montre que ce cheptel est en progression constante depuis 2010 comme le montre la figure ci-après.

Figure 20: Nombre de cheptel (en million)

⁹⁷ https://www.academia.edu/4471915/Ядуурлыг_бодлогын_арга_хэ



Source: Données de l'Institut National des Statistiques

Son sous-sol est riche en minerais comme le charbon (réserve de 175 milliards de tonnes), cuivre (36.3 millions de tonnes), uranium (60 000 tonnes), tungstène, nickel (5.9 millions), or (1.619 000 tonnes), argent (227 000 tonnes), et le fer... Le pays possède aussi une des 10 grandes mines mondiales de cuivre, Oyu Tolgoi⁹⁸ exploitée par Rio Tinto (Australie), et une mine d'uranium Zuuvch Ovoo, exploitée par Areva⁹⁹ (France). En Mongolie, il y a 1 170 gisements de plus de 80 types.

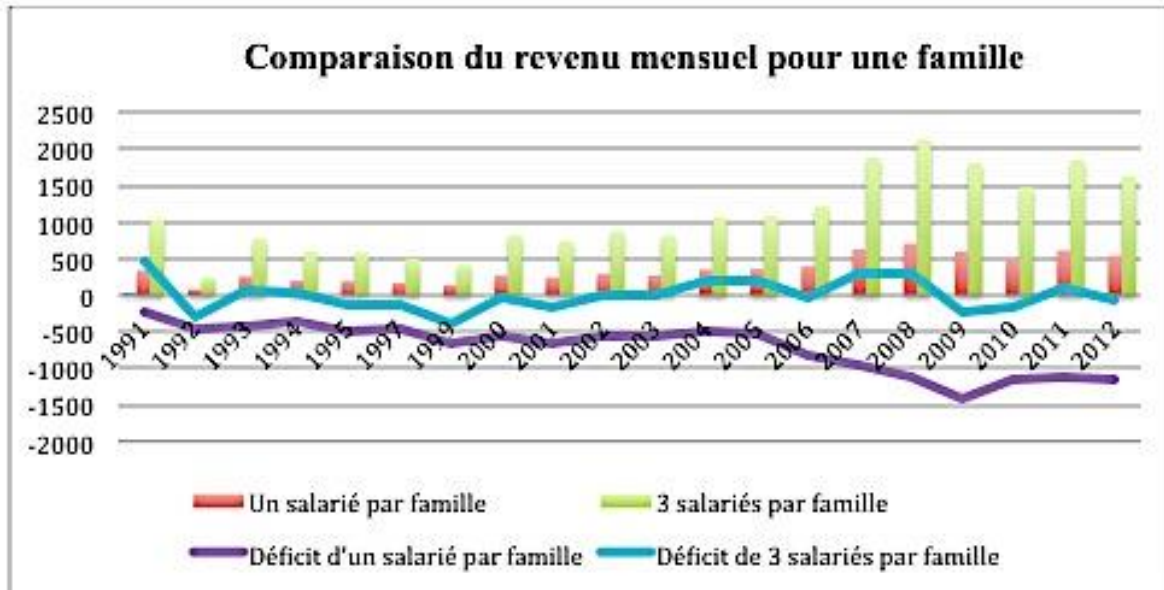
Alors pourquoi la pauvreté persiste-t-elle?

- De 1990 à 1993, période basée sur l'expérience socialiste, la Mongolie élabore 26 plans pour combattre la pauvreté,
- De 1994 à 2004, elle recherche des donateurs internationaux et des investisseurs étrangers et élabore à nouveau 34 plans,
- De 2004 à 2012, on promet des élections parlementaires et présidentielles et on prévoit 64 programmes différents pour essayer d'endiguer la misère.

Figure 21: Comparaison du revenu mensuel d'une famille

⁹⁸ <http://www.mining.com/wp-content/uploads/2013/08/Wood-Mackenzie-Macquarie-Research.jpg>

⁹⁹ <http://mongolia.areva.com/EN/mongolie-93/areva-s-activities-in-mongolia-areva-in-mongolia.html>



Source: Institut National des Statistiques

Les différents gouvernements fixent un SMIC. Ce calcul est basé sur les familles de 4.2 membres en 1991 à 3.7 en 2012.

Nous constatons (

Figure 21) qu'une famille qui a un seul revenu, a plus de difficultés à vivre et est en général en dessous du seuil pauvreté, ce qui n'est pas le cas d'une famille qui a plusieurs salaires. Ces familles avec un seul salaire survivent grâce à l'aide de leurs familles, lorsqu'elles sont de condition très modeste.

Lors de l'élection parlementaire de 2008, le PRPM (parti communiste) promit de distribuer les bénéfices du secteur minier. On peut considérer qu'il a tenu parole. Chaque citoyen mongol, résidant en Mongolie ou à l'étranger, a reçu 1.500.000 MNT, à raison de 21 000 MNT (équivalent de moins de 10 euros) par mois, versés par le Fond "Dotation de la Patrie".

Cette distribution n'a pas pour autant diminué la pauvreté, elle a engendré l'augmentation de l'inflation, le niveau de pauvreté qui était de 32% en 2006 est passé à 39.2 en 2011.

Une famille de deux adultes et 3 enfants a le droit à $5 \times 21.000 = 105.000$ MNT par

mois (à peu près 45 euros). Cette somme est juste suffisante pour acheter les produits de première nécessité. Cette décision ne résout pas les problèmes de la pauvreté car certaines familles en situation précaire se contentent de cette petite allocation sans chercher à améliorer vraiment leur sort.

Figure 22: Pourcentage des chômeurs



Source: http://www.nso.mn/stat_main (2010-2014)

L'éradication de la pauvreté est un problème difficile à résoudre. La lutte contre la pauvreté reste donc l'une des priorités de l'action du Premier ministre, M. Bayar. S en 2008. Son gouvernement s'est assigné comme objectifs principaux de favoriser l'exploitation des ressources naturelles "stratégiques", et de développer le secteur agricole dans le cadre du projet "Campagne agricole-III"¹⁰⁰ afin de satisfaire les besoins alimentaires du pays. Il s'est assigné aussi pour tâche d'améliorer la gestion des investissements intérieurs et étrangers pour développer les infrastructures, sans oublier l'essor de nouveaux secteurs de production à forte valeur ajoutée et la construction de logements dans le cadre des projets gouvernementaux du 2012 à 2016¹⁰¹.

Dans le cadre du projet intitulé "l'Année du soutien au travail - 2011" plus de 72.000 postes de travail permanents et non permanents sont créés dont 42.4 % dans l'agriculture. Des investisseurs étrangers dans le cadre des accords bilatéraux et internationaux, ainsi que les ONG apportent leur aide à la Mongolie pour réaliser cette lourde tâche.

¹⁰⁰ "Атрын аян - 3" Ce programme du développement de l'agriculture a été lancé en 1959 et 1976 pour satisfaire 100% le besoin national de farine et de légumes.

¹⁰¹ Decret N135 du 13 avril 2013. Иргэдийг орон сууцжуулах талаар авах зарим арга хэмжээний тухай

§ 7 : POIDS DES INVESTISSEURS ÉTRANGERS

La plupart des pays de la planète recherche de nouvelles ressources d'énergie et de nouveaux foyers d'approvisionnement énergétique. Aussi la Mongolie, avec ses ressources minières gigantesques et variées suscite-t-elle l'intérêt des pays fortement demandeurs en matières premières.

Mais le pays a besoin d'investisseurs étrangers pour relancer ces activités très coûteuses. Au pouvoir, le président Punsalmaagiin Ochirbat, ingénieur des mines, ce qui lui permettait de bien cerner les problèmes de ce secteur, a favorisé de 1990 à 1997 l'essor de l'activité minière, très importante pour le PIB national.

En 1991, la Mongolie élabore ses propres règles juridiques pour régir les activités des sociétés et crée les codes suivants: "Code des sociétés" en 1993 et ensuite "Code de l'investissement étranger" en 1995, "Code du partenariat et de la société" en 1999, "Code des sociétés", en 2006 (modifié chaque année entre 2009 et 2014); Code d'exploitation "des minéraux" en 2007. En 2009, le parlement a approuvé "La loi sur l'interdiction d'exploration et d'exploitation minière des ressources minérales dans les bassins hydrographiques et dans les zones forestières (*Гол, мөрний урсац бүрэлдэх эх, усны сан бүхий газрын хамгаалалтын бүс, ойн сан бүхий газарт ашигт малтмал хайх, ашиглахыг хориглох тухай хууль*)" surnommée "La loi de long nom". Cette loi a été rendue nécessaire pour "remédier" aux conséquences d'une surexploitation des minerais, et surtout de l'or par les sociétés mongoles et étrangères qui possédaient des licences spéciales. Après l'adoption de cette loi en 2013, le parlement a adopté une nouvelle loi concernant "certains gisements minéraux stratégiques". Toutes ces lois concernent effectivement les sociétés qui bénéficient des investissements étrangers. La "loi de long nom" les concerne plus particulièrement puisque la majorité de l'IDE en Mongolie est dans le domaine de l'exploration et de l'exploitation minière.

La Mongolie assure aujourd'hui 2% de la production mondiale du cuivre et 4% de la production de molybdène, elle figure parmi les dix premiers pays producteurs (

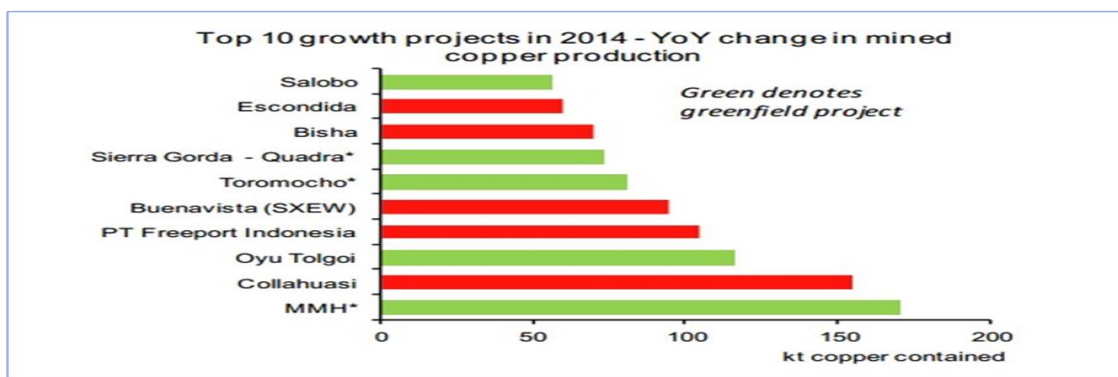
Figure 23). Les principales entreprises dans le domaine minier sont "Erdenes Mongol", société à responsabilité limitée (SARL), "Erdenes Tavan Tolgoi" société anonyme (SA), "Erdenes Oyu Tolgoi" SARL, "Oyu Tolgoi" SA, "Baganuur" SA, "Shivee-Ovoo" SA, "Erdenet Uildver" SARL, "MongolRosTsvetmet" SARL, "Monatom" SARL.

Oyu Tolgoi

L'exploitation des gisements gigantesques comme ceux d'Oyu Tolgoi et de Tavan Tolgoi devrait tripler sa production dans la prochaine décennie. Le gisement d'Oyu Tolgoi, une des premières mines importantes du monde (

Figure 23) par exemple, figure sur la liste des réserves stratégiques de matières premières adoptée par le Parlement en 2007¹⁰².

Figure 23: Top 10 projets du monde en 2014



Source: <http://www.mining.com/the-10-fastest-growing-copper-projects-74784/>

La loi sur le minerai, qui a été amendée par le Parlement le 8 juillet 2006, réserve désormais à l'Etat mongol le droit de prendre une participation dans l'exploitation des réserves stratégiques, participation plafonnée à 34% des parts lorsque des capitaux privés ont financé les opérations d'exploration et plafonnée à 50% lorsque ce sont des fonds publics. De plus, le gouvernement a récemment présenté un nouveau projet d'amendement de cette loi, visant à augmenter la participation de l'Etat à hauteur de 51%. Ce projet a provoqué une vive discussion au sein des milieux d'affaires et parmi le peuple. En attendant qu'une décision soit prise par le gouvernement mongol et les investisseurs australiens, ce projet reste entre parenthèses faute d'investissements de la part des Australiens. La question de savoir si on doit faire passer le pourcentage des bénéfices de 34% à 51% est toujours en discussion au Parlement. Les électeurs s'interrogent, ils se demandent si certains parlementaires défendent réellement l'intérêt du pays, s'ils ne sont pas corrompus. La population se méfie des hommes politiques qui négocient avec les Australiens et veulent amender la Constitution au profit de

¹⁰² Decret n°27 du Parlement de la Mongolie, approuvé le 6 février 2007.

ceux-ci. Il est finalement adopté qu'en 2015.

Depuis que cet amendement est adopté, le gouvernement procède sans tarder à des négociations avec les investisseurs étrangers, de manière à respecter ses engagements à l'égard des sociétés étrangères déjà présentes dans l'exploitation des gisements concernés.

Les contrats passés avec les investisseurs étrangers ne seraient pas avantageux pour la Mongolie; la population risque de voir des usines délocaliser sans qu'elle ait pu tirer des bénéfices de l'exploitation minière, et elle risque aussi de se retrouver avec une nature défigurée.

Par exemple; l'Article 21.5 de la loi sur les investissements étrangers, approuvée en 1993, et toujours en vigueur, accorde aux sociétés étrangères le droit de l'utilisation des terres pendant 60 ans, et à l'issue de ces 60 années, elles peuvent obtenir une nouvelle autorisation et continuer leur activité pendant 40 années supplémentaires et aux mêmes conditions, celles qui étaient stipulées dans le contrat.

Or pendant 20 ans les progrès technologiques enregistrés permettent d'accélérer le processus de toute activité industrielle, d'augmenter l'extraction minière.

Autre exemple: La nouvelle loi fiscale concernant les sociétés, adoptée en 2007. Elle introduit des nouvelles tranches d'imposition, elles vont de 25 à 10% en fonction des bénéfices réalisés par les entreprises. C'est une des politiques fiscales les plus avantageuses en Asie.

En raison de la baisse des investissements en Mongolie, le taux de change du dollar augmente. En outre, afin de surmonter les défis économiques auxquels doit faire face le pays, le gouvernement a jugé nécessaire de se déplacer pour examiner *in situ* la réalité concrète des grands projets à mener.

La Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) figurent parmi les partenaires de longue date de la Mongolie. Les recommandations de ces institutions financières internationales sont attentivement écoutées et mises en pratique en Mongolie dans la mesure où elles peuvent aider le pays à surmonter, dans les meilleurs délais, tous les obstacles et les difficultés socio-économiques qui caractérisent la transition vers une société démocratique et une économie de marché, affirme M. Altangerel, ancien ambassadeur de

Mongolie en France¹⁰³.

La croissance économique s'accompagne effectivement d'une hausse soutenue des dépenses publiques qui représentent 38,4% du PIB. Ce qui s'explique, d'une part, par d'importants investissements publics dans des projets-clés pour le développement économique du pays et notamment de ses infrastructures. D'autre part, l'Etat s'engage beaucoup en matière de politique sociale: il a par exemple procédé à une augmentation des salaires dans la fonction publique, mais aussi des retraites et des allocations familiales.

Une question inquiète actuellement tous les Mongols: l'investissement étranger dans le domaine de la géologie et de la mine est particulièrement élevé, il représente 73.9 % de l'ensemble de l'investissement () et il est également très important dans les autres secteurs.

(Table 7) et il est également très important dans les autres secteurs.

Table 7: Investissement étranger en Mongolie (par secteur, en chiffres)

№	Салбарын нэр	%	Total	1990-2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012.06.30
1	Геологи, уул уурхайн эрэл хайгуул, олборлолт, газрын тосны салбар	73.9	8,512,911.65	493,972.74	183,961.91	195,390.34	336,985.65	485,189.08	643,454.56	819,762.15	4,083,218.51	1,270,976.72
2	Худалдаа, нийтийн хоол	16.3	1,874,712.28	162,764.31	53,376.62	103,388.43	111,528.37	187,447.85	132,636.45	162,560.01	620,567.90	340,442.334
3	Бусад	3.94	453,499.18	92,880.36	52,884.35	47,739.57	13,882.50	6,875.86	3,510.34	14,012.70	207,216.65	14,496.84
4	Банк, санхүүгийн үйл ажиллагаа	1.49	172,072.21	67,105.46	9,671.09	11,982.63	21,936.52	4,495.96	3,219.31	12,979.37	24,124.58	16,557.30
5	Хөнгөн үйлдвэр	0.94	108,024.63	85,001.91	1,792.13	1,454.22	1,205.34	18,208.00	92.82	153.75	99.24	17.23
6	Инженерийн барилга байгууламж, барилгын материалын үйлдвэрлэл	0.89	102,491.90	55,237.94	772.73	1,791.75	4,273.45	1,894.74	9,366.55	980.10	5,177.47	22,997.17
7	Мал аж ахуйн гаралтай гүүхийн эдийн бововсруулалт	0.49	56,067.61	53,516.29	825.33	292.50	540.00			236.89	656.60	
8	Аялал жуулчлал	0.46	52,720.88	13,028.04	1,490.23	1,637.36	486.70	1,365.63	491.34	371.40	22,152.15	11,698.04
9	Мэдээлэл, холбооны технологи	0.39	45,416.38	19,623.03	6,267.60	480.86	6,916.70	1,442.57	1,252.80	125.00	8,971.86	335.96
10	Тээвэр	0.39	44,881.98	20,951.90	933.33	24.60	657.15	174.13	2,406.20	2,892.00	7,374.49	9,468.19
11	Хүнсний бүтээгдэхүүний үйлдвэрлэл	0.23	26,629.55	15,297.57	303.96	1,424.37	710.00	100.50	298.08	3,850.00	4,586.98	58.08
12	ХАА, газар тариалан, МАА	0.14	15,609.70	9,305.76	2,787.10	362.60	208.43	1,242.38	504.15	403.36	554.00	241.93
13	Соёл урлаг, боловсрол, шинжлэх ухаан, хэвлэл	0.13	15,429.87	10,656.24	12.99	391.47	67.00		3,495.61	60.48	415.65	330.43
14	Эрүүл мэнд, гоо сайхны үйлчилгээ	0.12	14,142.19	4,011.72	56.30	5.25	395.00	101.00	430.12	7,492.00	905.55	745.24
15	Мебель, модон эдлэл	0.05	5,944.23	5,400.63	22.00	14.15	81.30	335.06		33.60	12.48	45.00
16	Эрчим хүч	0.05	5,515.80	5,415.32	100.48							
17	Нийтийн ахуйн үйлчилгээ	0.02	2,803.29	2,474.73	33.19	162.50		49.80		83.07		
18	Үнэт зүйлс, бэлэг дурсгал	0.02	2,648.18	1,224.43	1,353.75		70.00					
19	Цахилгаан хэрэгслийн үйлдвэрлэл	0.02	1,809.20	1,615.02	194.18							
20	Гэр ахуйн хэрэгслийн үйлдвэрлэл	0.01	1,432.50	1,411.50		3.00	18.00					
	НИЙТ ГНШХ	100	11,514,763.21	1,120,894.91	316,839.28	366,545.59	499,962.11	708,922.55	801,158.33	1,025,995.88	4,986,034.12	1,688,410.45

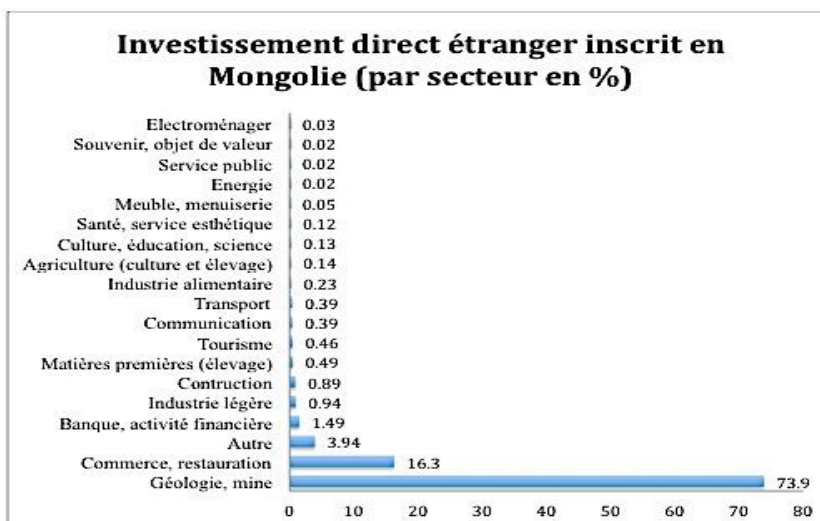
Investissement étranger en Mongolie (par secteur en pourcentage)

On peut se demander quelles peuvent être les conséquences sur le pays de tous ces investissements étrangers à moyen et long terme. Les citoyens mongols en bénéficieront-ils un jour?

¹⁰³ Interview de M. Altanguerel, ancien ambassadeur de Mongolie en France "La steppe mongole prépare son décollage économique"

Source: "<http://www.lalettrediplomatique.fr/contribution.php?id=28&idrub=115>

Figure 24: Pourcentage de l'investissement direct étranger



Les citoyens des régions urbanisées s'intéressent éventuellement à cette question, alors que les nomades se sentent directement concernés et ils attendent que ces projets miniers s'arrêtent et que la nature soit préservée.

Conclusion

Pour soutenir sa croissance, la Mongolie est obligée de poursuivre une politique budgétaire expansionniste. Le taux d'inflation est élevé, et les dépenses des ménages ont continué à fortement augmenter ces dernières années. Il est vrai que la Mongolie n'est qu'une jeune démocratie... Elle a encore beaucoup à apprendre auprès des autres pays qui ont expérimenté la démocratie pendant des décennies, voire des siècles, afin d'éviter de commettre des fautes et des erreurs. Si la démocratie symbolise le droit d'expression, les droits de l'homme, la Mongolie a cependant le droit d'avoir ses propres particularités. La Mongolie ne doit pas se laisser emporter par les événements internationaux et elle doit prendre le temps de réflexion nécessaire pour consolider son système démocratique.

A la fin du XX^e siècle et au début du XXI^e, l'économie mondiale a connu un bouleversement historique, quand les pays de l'ex URSS ont abandonné leur économie centralisée et planifiée pour adopter petit à petit une économie de marché. Ce monde qui était divisé en deux parties idéologiques se retrouve uni pour ne faire plus qu'un seul monde, le monde de *business*.

Les économistes et les chercheurs mongols sont inquiets. Il faut avancer dans l'économie mais pas comme avant. Leurs recherches montrent que l'économie de la Mongolie au début de la période transitoire pourrait s'appeler "not by book"¹⁰⁴ puisque la théorie classique de l'économie n'est plus applicable au début de la période transitoire.

La stratégie à long terme du développement économique en Mongolie devrait ramener l'économie nationale au niveau des pays à revenu intermédiaire. D'après les dernières données, en 2015, les économistes prévoient que l'investissement étranger va augmenter grâce à la hausse de prix des minerais sur le marché international.

Malgré la dureté de la période transitoire des systèmes économique et politique, les Mongols ont surmonté, grâce à l'élevage et à la solidarité familiale, de nombreux problèmes et évité le chaos contrairement à d'autres pays démocratiques. L'économie mongole connaît une croissance soutenue depuis 2002 (plus 17 % en 2011, plus 8.9 en 2008), essentiellement due à la hausse du cours des matières premières, stimulée par la demande chinoise.

¹⁰⁴ Puntsagdash Luvsandorj, Chuluundorj Khashchuluun, Namsrai Batnasan, *Mongolia at the Market* Edition. Lit Verlag Dr. W.Hopf., Berlin. 2012, p.3

Les investissements étrangers sont très mal répartis et ils profitent surtout à certains secteurs de l'économie. Ils sont consacrés à 73.9 % à l'exploration et l'exploitation de ressources naturelles, à 0.02 % au service public et à 0.13 % à la culture, l'éducation et la science. Il ne faudrait pas toujours favoriser le secteur minier et négliger les autres secteurs d'activité qui devraient bénéficier des réformes technologiques pour améliorer la production ou les services conformément aux standards mondiaux. La « Dame de Fer », Margaret THATCHER¹⁰⁵ a dit " La richesse d'un pays ne doit pas dépendre de ressources naturelles, il peut même bénéficier de leur absence. La plus grande ressource de tous est l'homme".

Il est nécessaire que l'Etat et le secteur privé partagent les responsabilités dans la gestion de l'économie: que l'Etat apporte son soutien au secteur privé, quand il rencontre des difficultés comme à l'heure actuelle.

¹⁰⁵ "A country's wealth need not to depend on natural resources, it may even ultimately benefit from their absence. The greatest resource of all is Man"

TITRE SECOND: POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA MONGOLIE

La réalité internationale est complexe, et commande de se garder de tout jugement hâtif. Il serait vain d'annoncer la fin de l'influence de l'Etat, tout comme il serait illusoire d'avancer qu'elle est demeurée intacte à l'épreuve des mutations politiques, économiques sociales et culturelles qui ont marqué le monde dans les dernières décennies¹⁰⁶. Pour développer ses relations internationales, la Mongolie participe activement aux événements des organisations intergouvernementales, aux arrangements régionaux et aux forums. Sa politique étrangère a pour but, la collaboration économique avec tous les pays, la Mongolie collabore également avec les organisations mondiales et régionales [Chapitre I] ainsi qu'avec la Russie et la Chine [Chapitre II] pour assurer la sécurité régionale et internationale. Elle s'investit aussi dans la recherche d'un « troisième voisin » [Chapitre III].

CHAPITRE I : LA MONGOLIE ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (AU SENS LARGE)

Un des objectifs de la politique étrangère de la Mongolie est son adhésion aux négociations, aux forums internationaux et régionaux et sa contribution à l'élaboration des politiques internationales sur les relations, la sécurité et la coopération. Pour cela, elle participe assidûment aux dialogues, négociations internationales et collabore avec les organisations intergouvernementales, d'abord avec l'ONU et ses principales institutions spécialisées [Section I], puis avec les organisations régionales asiatiques [Section II], ainsi qu'avec les organisations euro-asiatiques [Section III] et enfin avec d'autres organisations voire avec un forum privé [Section IV].

¹⁰⁶ Frédéric CHARILLON, *op. cit.*, p.109-118

SECTION I : L'ONU ET SES INSTITUTIONS SPECIALISEES OU ORGANES SUBSIDIAIRES

La Mongolie est membre de l'ONU, au sein de laquelle elle développe des relations politiques, économiques et humanitaires [§ 1], elle assume également ses responsabilités en participant aux opérations de paix [§ 2].

§ 1 : LA MONGOLIE AU SEIN DE L'ONU

L'adhésion à l'ONU n'était pas facile. Depuis 1946, la Mongolie a cherché, à plusieurs reprises en 1948, 1955, 1956, 1957 et en 1960¹⁰⁷ à adhérer à l'ONU. Ses demandes ont été à chaque fois ajournées à la demande de la Chine nationaliste qui refusait de reconnaître l'indépendance de la Mongolie en tant que pays indépendant. En 1949, l'établissement de relations diplomatiques entre la Mongolie et la République populaire de Chine permet à la Mongolie de se faire reconnaître enfin en tant qu'État indépendant.

C'est le 27 mai 1961 seulement que la Mongolie devient le 101^e pays membre de l'ONU grâce à l'appui des pays socialistes, et aussi de Jawaharlal Nehru qui déclare devant l'Assemblée "Nous sommes en train d'accepter l'adhésion de tant de pays à l'ONU, alors, pourquoi laisser la Mongolie à part... ¹⁰⁸ ?" La Mongolie a désormais l'opportunité de participer à l'élaboration des traités internationaux. Depuis son adhésion, la Mongolie a établi des relations officielles avec 173 pays et est devenue membre de plus de 70 organisations inter-régionales et internationales et elle collabore aujourd'hui avec un large éventail de pays membres de l'ONU.

Les relations entre la Mongolie et l'ONU sont fondées sur:

- la participation aux Réunions de l'Assemblée générale des Nations Unies,
- la contribution au perfectionnement de la mise en œuvre des principes et des objectifs de la Charte de l'ONU,

¹⁰⁷ Mongolian Academy of Sciences "Mongolia in the World" Issue II by Aldo COLLEONI, Edizioni Goliardiche, Italie, 2009. p. 75

¹⁰⁸ Ibidem.

- la coopération avec les pays membres,
- la protection et le renforcement diplomatique de la souveraineté nationale de la Mongolie,
- le renforcement international et la recherche en commun de solutions politiques et diplomatiques, l'assurance de l'environnement extérieur favorable pour le développement durable tout en profitant de la disponibilité des compétences intellectuelles et informationnelles de l'ONU.

Au début de l'année 1990, l'ONU et ses organes subsidiaires, notamment le Programme de développement des Nations Unies (UNDP), ont joué un rôle important auprès des donateurs afin qu'ils aident la Mongolie dans cette période transitoire qui est le passage du communisme à la démocratie. L'ONU était également présente et lança une mobilisation internationale pour collecter environ 50 millions USD en faveur des éleveurs durement touchés par le *dzud* en 2001 et en 2010, pour les aider à surmonter les lourdes conséquences de ces catastrophes climatiques.

L'Assemblée générale des Nations Unies approuva plus de 80 projets présentés à l'initiative du gouvernement de la Mongolie sur les sujets suivants:

- le développement économique ;
- la protection de l'environnement;
- la semaine du désarmement;
- les principes et directives pour mener des dialogues internationaux;
- le statut de la Mongolie en tant que pays exempté d'armes nucléaires;
- le secteur public et le personnel national qualifié;
- le statut économique et l'alphabétisation des femmes des régions rurales ;
- les besoins spécifiques, tels que l'éducation, la démocratie des pays sans littoral en voie de développement.

La participation fréquente de la Mongolie aux équipes de travail menées sous l'égide de l'ONU et à ses institutions spécialisées est une preuve de son engagement: participation à l'Unité I chargée de la sécurité internationale et du désarmement, à l'Unité II chargée de l'économie et du développement durable, à l'Unité III, chargée du développement social et du droit de l'homme, à l'Unité spéciale IV, chargée de la politique, à l'Unité VI, chargée de la loi; la vice-présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies sera confiée 7 fois à la Mongolie. La Mongolie participe à la signature de plus de 240 Traités et Conventions

internationales. Le Gouvernement mongol ratifie le Traité sur le commerce des armes, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et le Protocole facultatif se rapportant aux procédures de transmission des informations de la Convention relative aux droits de l'enfant, de même que le Protocole sur l'élimination du commerce illicite des produits du tabac.

Grâce aux relations solides et stables avec l'ONU, la Mongolie renforce son image et son statut au niveau international. La Mongolie conclut un contrat de partenariat et de collaboration avec l'Union européenne et adhère à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). La Mongolie est candidate à l'élection des membres non-permanents du Conseil de sécurité de l'ONU en 2022.

En 2015, l'année du 70^e anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, la Mongolie s'est engagée à présider la Conférence du désarmement de l'ONU, le Forum de coopération de sécurité de l'OSCE, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE; l'Assemblée de l'Organisation mondiale de la santé animale et la Réunion ministérielle des Etats membres de la coalition sur "la liberté de l'internet". En 2016, le Sommet de l'ASEAN se déroulera en Mongolie.

Les thèmes développés dans le cadre de l'ONU sont:

- la coopération dans des domaines spécifiques ;
- la réduction de la pauvreté, le développement social et économique (mise en œuvre du projet *Millenium Project Goals* au niveau national) ;
- le renforcement du rôle des coopératives dans le développement social ;
- l'élimination de l'analphabétisme ;
- l'amélioration de la situation des pays sans littoral ;
- le statut de la Mongolie en tant qu'État exempt d'armes nucléaires ;
- la contribution à promouvoir la démocratie dans les nouveaux états indépendants

§ 2 : PARTICIPATION MONGOLE AUX OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DE L'ONU

La Mongolie veut développer une diplomatie active sur la scène internationale et s'affirmer en tant que membre de la communauté mondiale. La participation mongole aux opérations des Nations unies pour le maintien de la paix témoigne de cette aspiration.

Depuis 1998, la présence des officiers mongols aux formations d'observateurs militaires, organisées par le Département de maintien de la paix auprès des Nations Unies marque le début de la participation des Mongols aux opérations de maintien de la paix.

Le 28 mai 1999, le Décret n°115 sur la "Participation aux opérations de maintien de la paix" a été adopté par le Gouvernement de Mongolie et le Département du Maintien de la Paix, à l'ONU. Les Ministères de la Défense et des Affaires étrangères de Mongolie sont sollicités; ils doivent former des volontaires, des experts militaires pour les opérations de maintien de la paix en conformité avec les dispositions prises dans le cadre de l'ONU.

Dans le Chapitre II intitulé "Politique d'état sur la prévention des agressions armées" du document "la politique militaire de l'Etat" approuvé par le Gouvernement en 1998, il s'agit de l'assistance caritative, de la médiation et de la conciliation pour soutenir les opérations des Nations Unies. Dans le paragraphe qui concerne l'engagement de la Force armée en période pacifique: Chapitre IV intitulé "Préparation des forces armées", on précise "le rôle à jouer dans le cadre de la force de maintien de la paix de l'ONU et les autres rôles accordés par la loi". La loi sur la "participation des officiers de l'Armée et de la Police aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et d'autres organisations internationales" est approuvée par le Parlement en 2002, elle précise les termes et les règlements liés aux missions de paix des Nations Unies et à d'autres opérations internationales comme "Khaan quest", entraînement militaire pour les opérations de maintien de la paix.

Depuis 2005, La Mongolie a engagé plus de 5600 militaires (chiffre de 2012) dans les actions de maintien de la paix sous l'égide de l'ONU au Sierra Leone, au Tchad, au Soudan, en Irak, en Afghanistan et au Kosovo. Au total 3455 officiers et militaires des Forces armées mongoles ont participé aux opérations du maintien de la paix des Nations Unies et d'autres opérations internationales sur 3 continents, et actuellement 615 officiers militaires mongols sont en mission dans 6 pays.

SECTION II : ORGANISATIONS REGIONALES EN ASIE

La Mongolie participe actuellement au Sommet de l'Asie de l'Est [§ 1], à la Coopération économique de l'Asie du Nord [§ 2] et est observateur à l'Organisation de coopération de Shanghai [§ 3].

§ 1 : SOMMET DE L'ASIE DE L'EST (SUMMIT OF EAST ASIA)

Le sommet de l'Asie de l'Est (EAS) est un forum asiatique annuel regroupant les chefs d'État de 16 pays d'Asie de l'Est avec l'Association de Southeast Asian Nations (ASEAN¹⁰⁹, l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, ANASE). La Russie a posé sa candidature pour être membre et a seulement le statut d'observateur.

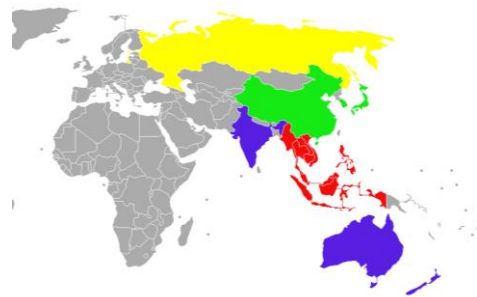
Le premier sommet s'est tenu à Kuala Lumpur le 14 décembre 2005. L'*ASEAN Regional Forum* (ARF) est le premier grand forum multilatéral dans la région, il organise des consultations officielles sur les questions de sécurité en Asie Pacifique. Créé en 1993, il regroupe désormais 26 membres (*Figure 25*).

- L'ASEAN Plus Trois est une rencontre entre l'ASEAN, la République populaire de Chine, le Japon et la Corée du Sud, elle se tient durant les sommets de l'ASEAN.
- Le Dialogue Asie-Europe (ASEM) est un processus de dialogue informel créé en 1996, réunissant l'Union européenne et le groupe ASEAN + 3.
- Le sommet ASEAN-Russie est une rencontre entre les chefs d'État de l'ASEAN et le président de la Russie.

§ 2 : COOPÉRATION ÉCONOMIQUE EN ASIE DU NORD

L'Association des Gouvernements Régionaux de l'Asie du Nord-Est (*The Association of North East Asia Regional Governments*, NEAR) est fondée en 1996 à l'initiative des 29 chefs

Figure 25: Pays membres de l'ASEAN



¹⁰⁹ Les pays membres de l'ASEAN sont en rouge, les trois pays additionnels ASEAN Plus Trois en vert, les pays membres de l'EAS uniquement en bleu et la Russie, pays observateur, en jaune.

de gouvernement régionaux de 4 pays; la Chine, le Japon, la Corée et la Russie.

Le but est une coopération mutuellement équitable dans les domaines de l'économie, du commerce, de l'éducation et de la culture pour le développement régional et la paix mondiale. Depuis, l'association s'est agrandie et comprend actuellement plus de 70 régions y compris les nouveaux membres: les régions de la Mongolie et de la Corée du Nord. Actuellement, le NEAR réalise des projets communs dans de nombreux domaines: l'économie, le commerce, l'éducation et la culture, l'environnement et la prévention des catastrophes, la coopération transfrontalière, la science et la technologie, la pêche de l'océan, le tourisme, l'exploitation minière, l'énergie, le changement climatique, les femmes et les enfants.

En 2014, à l'initiative du maire de la capitale mongole, M. Bat-Uul. E. un forum des maires des régions membres du NEAR s'est déroulé à Ulaanbaatar. A cette occasion, dans le cadre de la politique étrangère de la Mongolie, le président mongol Ts. Elbegdorj a proposé "Le dialogue d'Oulan-Bator". Ce dialogue devait permettre de développer des relations amicales entre les 6 pays membres du NEAR, et aussi entre les administrations et autorités régionales, les entreprises, les organisations économiques et les peuples. La Mongolie a insisté aussi pour que la procédure d'obtention de visa pour les ressortissants des 6 pays membres soit simplifiée, pour faciliter les déplacements.

Pour assurer sa sécurité économique, la Mongolie doit impérativement et rapidement développer ses infrastructures ferroviaires et routières avec un budget restreint. Elle doit élargir étape par étape son réseau d'énergie, et créer des centres internationaux de transport et de logistique, ainsi que des "zones portuaires" modernes pour favoriser le passage transfrontalier vers les pays voisins.

Pour répondre à ce dernier objectif, la Mongolie s'appuie sur la raffinerie de pétrole et les mines de charbon, sur les centrales thermiques et sur l'exploitation des énergies renouvelables, ce qui lui permet de développer des axes de transit ferroviaires et routiers. En collaboration avec la Russie et la Chine, la Mongolie propose également de construire "2 pipelines et 3 lignes ferroviaires".

§ 3 : ORGANISATION DE COOPÉRATION DE SHANGHAI



La Mongolie participe à l'Organisation de la coopération de Shanghai en tant qu'observatrice¹¹⁰. Ce statut

Vers la fin des années 1980, l'Union soviétique et la Chine entament des négociations à propos des frontières. Mais après la chute de l'URSS, les nouveaux Etats indépendants: le Kirghizistan, le Kazakhstan et le Tadjikistan, veulent aussi participer aux négociations. En 1996, tous ces pays se réunissent dans un forum informel, dénommé les « Cinq de Shanghai¹¹¹ » pour régler leurs différends frontaliers, afin d'établir entre eux une confiance mutuelle et afin de réduire le nombre de militaires aux frontières.

En 2001, l'Ouzbékistan¹¹² vient se joindre au forum des "Cinq de Shanghai"; c'est la naissance de l'Organisation de Coopération de Shanghai (OSC). En 2004, l'organisation se dote d'un budget et de règles de fonctionnement. Les objectifs restent les mêmes que précédemment avec un objectif supplémentaire cependant: la coopération contre le terrorisme et les extrémistes.

Outre ses 6 Etats membres, l'Organisation de coopération de Shanghai compte des pays observateurs dont la Mongolie depuis 2004. Cette année-là, la Mongolie envoie à la réunion de l'OCS à Pékin pour la première fois son ministre des Affaires étrangères, M. Erdenechuluun, L. en tant qu'invité. Ensuite, le représentant du président Bagabandi.N. se rend au sommet de Tachkent où le statut d'observateur est accordé à la Mongolie¹¹³.

¹¹⁰ Voir Noosgoi ALTANTSETSEG, « Pour une participation active de la Mongolie à l'Organisation de coopération de Shanghai », in Pierre CHABAL (dir.), *L'Organisation de coopération de Shanghai et la construction de la « nouvelle Asie »*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2016, pp. 259-267 ; Khereid Jamsran BAYASAKH, « Maintenir un statut d'observateur de la Mongolie dans l'Organisation de coopération de Shanghai », *Ibidem*, pp. 269-275.

¹¹¹ Mickeal FREDHOLM, *The Shanghai Cooperation Organisation and Euroasian Geopolitics : New directions, Perspectives, and Challenges*, Copenhagen, Nordic Institute of Asian Studies Press, collection « Asia Insights series », n° 2, 2013, pp. 34-37

¹¹² <http://www.sectso.org/RU123/Uzbekistan.asp>

¹¹³ <http://bayarkhuu.niitlelch.mn/content/7144.shtml>

Le Turkménistan, riche en gaz et qui aurait été un membre intéressant pour l'OCS¹¹⁴, décline l'offre, qui lui est faite, de devenir observateur en 2004. Outre la Mongolie, ont le statut d'observateur l'Inde, l'Iran et le Pakistan depuis 2005, l'Afghanistan depuis 2012. L'OCS a aussi des « partenaires de discussion » qui sont la Biélorussie et le Sri Lanka depuis 2009 et la Turquie depuis 2013. L'Inde et le Pakistan ont posé leur candidature pour devenir membres en 2016. Le président mongol a présenté en 2015 un projet de la loi de la politique étrangère : "la politique de neutralité permanente" qui est approuvé par le Parlement. Cette politique devrait conditionner le statut d'observateur de la Mongolie au sein de l'OCS.

SECTION III : ORGANISATIONS EURO-ASIATIQUES

La Mongolie participe au Dialogue Asie-Europe [§ 1] et est membre de l'Organisation de Sécurité et de Coopération en Europe, laquelle englobe quasiment tous les pays de Vancouver à Vladivostok [§ 2].

§ 1 : DIALOGUE ASIE-EUROPE (ASIA EUROPEAN MEETING-ASEM)

Créé en 1996 au sommet de Bangkok, le Dialogue Asie-Europe ou ASEM (Asia-Europe Meeting¹¹⁵) est un forum inter-régional qui regroupe 53 pays d'Europe et d'Asie. L'ASEM s'agrandit à chaque sommet (

Figure 26) et regroupe aujourd'hui les 28 membres de l'UE, 13 membres de l'ASEAN Plus Trois. Les discussions portent sur la politique, la sécurité, l'économie, l'éducation et la culture.

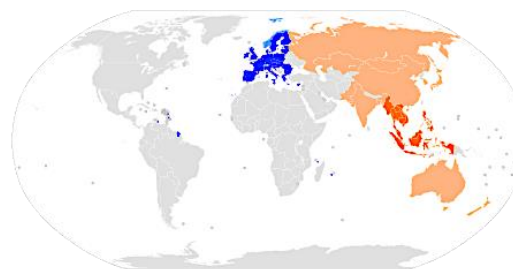
¹¹⁴ http://inosmi.ru/middle_asia/20111116/177774042.html

Le dilemme de l'expansion de l'OCS /Дилемма расширения ШОС

... Между тем, самый ценный потенциальный новый член ШОС, богатая газом Туркмения, не выказала никакой заинтересованности в присоединении к организации. Туркмения по-прежнему придерживается формальной позиции нейтралитета по отношению ко всем региональным союзам в области безопасности, хотя она предложила ограниченную помощь международной коалиции, борющейся с талибами в Афганистане. Более того, те страны-наблюдатели в ШОС, которые безуспешно пытались добиться полноценного членства последние несколько лет, не будут приветствовать принятие Туркмении вперед них...

¹¹⁵ <http://www.aseminfoboard.org/>

Figure 26: Carte des pays membres d'ASEM

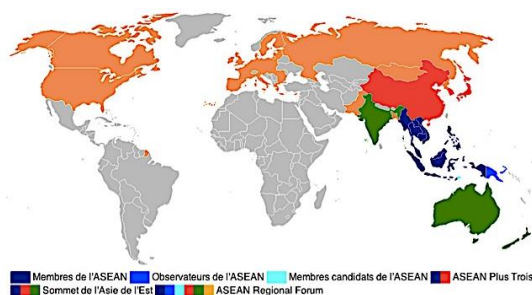


Les pays fondateurs de l'ASEAN sont en rouge, les pays membres de l'ASEM en orange et en bleu.

La Mongolie a accueilli en 2005, la réunion organisée par l'ARF (*ASEAN Regional Forum* – le Forum régional pour l'Asie), sur le thème “Changes in security perceptions of ARF countries”¹¹⁶ (changements dans la perception de la sécurité des pays ARF). A cette occasion, le pays a exprimé le souhait de s'impliquer encore davantage dans la coordination régionale pour le Nord-Est asiatique. Lors de cette réunion, la Mongolie a adhéré au Traité d'amitié et de coopération (*Treaty of Amity and Cooperation - TAC*)¹¹⁷.

La situation géographique de la Mongolie, plus centrale, et positionnée entre tous les regroupements régionaux : l'Asie centrale, l'Asie du Nord Est, et au nord de l'Asie du Sud, lui confère en quelque sorte une place de neutralité. Le fait que la Mongolie ait pleinement intégré le Forum régional de l'ASEAN et ses principales organisations en 1998 a renforcé peu à peu sa position dans la région. Cela lui ouvre davantage d'opportunités de coopérer avec ses partenaires régionaux dans différents domaines fondamentaux: dans le domaine de l'économie, de la recherche et de l'éducation.

Figure 27: Carte des pays membres d'ASEAN



Source: https://fr.wikipedia.org/wiki/Association_des_nations_de_l'Asie_du_Sud-Est

¹¹⁶ http://eeas.europa.eu/mongolia/csp/07_13_en.pdf

¹¹⁷ Le traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud est un traité de paix entre les pays d'Asie du Sud établis par les membres fondateurs de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), une organisation géopolitique et économique des 10 pays situés en Asie du Sud-Est.

Dès la création de la Communauté de l'Asie de l'Est, la Mongolie a manifesté son intérêt de se voir associée à ses activités. A cet égard, elle a reçu un important soutien des pays membres de l'ASEAN. La Mongolie participe d'ailleurs aux discussions des différents groupes de travail de l'ASEAN, notamment sur les questions du commerce extérieur, de l'énergie, du tourisme et des transports. Puisque la collaboration économique est indispensable pour être admis dans l'ASEAN, la Mongolie doit réfléchir aux conséquences de son admission. En effet, la Mongolie devrait accepter la libre circulation des citoyens des pays membres¹¹⁸ sur son territoire, les exempter de visa, ce qui est contradictoire avec la loi sur l'immigration¹¹⁹. Cette loi limite le pourcentage des étrangers sur le territoire mongol. C'est à dire, si la Mongolie adhérerait à l'ASEAN, elle serait obligée, soit d'adapter sa politique intérieure sur l'immigration à celle de l'ASEAN, soit de conclure des contrats bilatéraux avec des pays membres de l'ASEAN.

La Mongolie était le pays organisateur de la 11^e réunion de haut niveau de l'ASEM, elle s'est déroulée avec succès le 15 et 16 mai 2016 à Oulan-Bator. Le thème général était "20 ans de l'ASEM: Partenariat pour l'avenir via la connectivité¹²⁰".

§ 2 : ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

Membre du partenariat asiatique de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) depuis décembre 2004, la Mongolie est devenue le 21 novembre 2012, le 5^e pays d'Asie adhérent, parmi les 57^e autres membres de l'OSCE. La Mongolie a souscrit à tous les engagements pris par les États participants depuis l'adoption, en 1975, de l'Acte final d'Helsinki. Etre membre de la grande famille de l'OSCE qui joue un grand rôle dans les questions des relations, de la sécurité et de la coopération internationale est très important pour un tout petit pays enclavé entre deux pays gigantesques que sont la Russie et la Chine.

¹¹⁸ The impact of Visa facilitation in ASEAN Members States, January 2014
https://www.wttc.org/-/media/files/reports/policy%20research/impact_asean.pdf

¹¹⁹ Article 24, Code de l'Immigration de la Mongolie

Nombre et structure des étrangers résidant en Mongolie pour le long séjour (plus de 90 jours) pour des raisons personnelles

1. Le nombre des étrangers résidant à long terme ou en permanence sur le territoire mongol ne doit pas dépasser 1% de la population nationale y compris les ressortissants de la même nationalité moins de 0.33% en proportion de la population mongole.

¹²⁰ En anglais: "20 Years of ASEM: Partnership for the Future through Connectivity"

Depuis son adhésion, la Mongolie s'est familiarisée avec les activités de l'OSCE et participe à toutes les réunions ministérielles et au Conseil permanent, au Forum économique, aux conférences co-organisées par les pays partenaires.

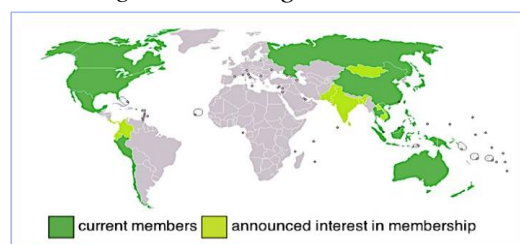
Sous l'égide de l'OSCE, la Mongolie a organisé la conférence "Renforcement de la sécurité coopérative entre l'OSCE et les partenaires asiatiques pour la coopération"¹²¹ à la mi-mai, 2007 à Oulan-Bator.

SECTION IV : AUTRES ORGANISATIONS OU FORUMS INTERNATIONAUX

La Mongolie est invitée au forum de Coopération économique Asie-Pacifique [§ 1], elle est membre du Conseil de coopération économique en région Pacifique [§ 2], elle est partenaire de l'OTAN [§ 3] et elle participe au Forum économique mondial [§ 4].

§ 1 : COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ASIE-PACIFIQUE (ASIA-PACIFIC ECONOMIC COOPERATION-APEC)

L'activité de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (*Asia-Pacific Economic Cooperation*, APEC) consiste à organiser un forum annuel économique intergouvernemental



visant à faciliter la croissance économique, la coopération, les échanges et l'investissement dans la région Asie Pacifique. D'après les statistiques en Mongolie, 86 % du chiffre d'affaires national et 70 % de l'investissement étranger sont le résultat de cette coopération avec les pays membres de l'APEC. La Mongolie y participe depuis 1993 avec le statut de "pays invité" dans

¹²¹ <http://www.osce.org/ec/60160>

"Strengthening the co-operative security between the OSCE and the Asian Partners for Co-operation"

les domaines du commerce extérieur, de l'énergie, du tourisme et des transports. Sa future admission dans cette organisation régionale constitue pour elle une priorité.

La Mongolie a élaboré son propre programme d'action en prenant en compte les critères d'adhésion à l'APEC. La Mongolie dans le cadre d'une adhésion à l'APEC pourrait ouvrir de nouveaux marchés pour ses PME dans tous les domaines et améliorer les compétences de ses cadres, de ses ressources humaines, enrichir leurs expériences sur les marchés internationaux tout en conservant des relations équilibrées avec la Chine et la Russie.

§ 2 : CONSEIL DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE EN RÉGION PACIFIQUE (PACIFIC ECONOMIC COOPERATION COUNCIL, PECC)

Depuis 2000, la Mongolie est membre du PECC, partenariat tripartite des cadres supérieurs du monde des affaires et de l'industrie, du gouvernement, des universitaires et autres réseaux intellectuels. L'objectif de ce conseil de coopération est de réfléchir ensemble pour promouvoir la croissance économique, le progrès social, le développement scientifique et technologique et la qualité de l'environnement dans la région de l'Asie Pacifique. La participation de la Mongolie à cette instance présente de nombreux avantages pour ce pays, par exemple, dans le cadre de l'objectif du PECC, la Mongolie pourrait solliciter les Comités nationaux des autres membres expérimentés comme l'Australie, le Canada et le Chili pour réfléchir à la solution des problèmes liés au domaine minier.

§ 3 : ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

Les relations entre la Mongolie et l'OTAN commencent dans les années 1990, au moment où le monde observe l'évolution des relations internationales post-guerre froide; surtout l'élargissement et la configuration de l'OTAN¹²². Elles s'intensifient et se stabilisent depuis l'an 2000.

En 1998, M. Bold.R, secrétaire général du Conseil national de sécurité de la Mongolie et M. Shagdar. B, le major-général, premier vice-président du Corps Général des Forces Armées de la Mongolie prennent contact avec l'OTAN pour aborder le sujet de la coopération. Ensuite, les visites officielles se poursuivent avec le Premier ministre, les Ministres des Affaires étrangères et de la Défense de Mongolie. Ces relations ont un caractère moins

¹²² Pascal BONIFACE, « Relations internationales; La tentation d'exister – état d'une discipline en France », *Revue internationale et stratégique*, n°47, 2002, p. 37

officiel, mais elles permettent aux hommes politiques mongols de rencontrer des militaires compétents de l'OTAN pour préparer les futurs échanges.

L'ambition de la Mongolie de collaborer avec l'OTAN reste entre parenthèses jusqu'en 2012 où l'OTAN, soucieux jusqu'ici d'assurer la protection et la sécurité des Alliés des deux côtés de l'Atlantique, développe une politique d'élargissement vers l'est. Entretemps, la Mongolie développe un programme appelé " La Mongolie - Partenariat pour la paix" qui propose:

- Échanges d'informations entre la Mongolie et l'OTAN
- Formation sur les mesures à prendre lors de catastrophes naturelles et d'accidents industriels
- Formation des officiers mongols en langues étrangères
- Formation des forces armées mongoles en opération de maintien de la paix
- Recherches en sciences et technologies

L'OTAN n'accepte pas officiellement ce programme mais dit qu'il étudiera ces 5 suggestions. La collaboration entre la Mongolie et l'OTAN débute avec la participation d'une équipe des forces armées mongoles à l'entraînement militaire Centrazbat 2000¹²³ près d'Almaty au Kazakhstan. Elle se poursuit en février 2003, par l'invitation d'une équipe militaire belge à l'entraînement de maintien de la paix en Mongolie, ce qui renforce et élargit les relations. Depuis 1998, les relations entre l'OTAN et la Mongolie ont beaucoup progressé et le programme "Partenariat pour la paix - mongole" s'effectue *de facto* même s'il n'est pas approuvé *de jure*.

Quelle serait la motivation de l'OTAN pour développer des relations avec la Mongolie? Et quels seraient les avantages pour la Mongolie d'établir des relations formelles avec l'OTAN? Suite à la dissolution du traité de Varsovie, les pays qui en faisaient partie observent l'OTAN et se posent des questions sur son avenir. Ils se demandent s'il va modifier

¹²³ <http://cns.miis.edu/archive/wtc01/uscamil.htm>

Centrazbat: The Central Asian Battalion (Centrazbat) was formed by Kazakhstan, Kyrgyzstan, and Uzbekistan in December 1995 as a peacekeeping unit to provide peace and stability in Central Asia. Centrazbat has held multinational exercises in Central Asia to learn other nations' tactics in hopes of becoming a full-fledged participant in UN peacekeeping operations.

Centrazbat 2000 was held near Almaty, Kazakhstan, where personnel from the U.S. 82nd Airborne and the 5th Special Forces Group joined participants from Azerbaijan, Georgia, Kazakhstan, Kyrgyzstan, Mongolia, Russia, Turkey, the United Kingdom, and Uzbekistan.

son organisation interne. Or, l'OTAN élabore de nouvelles stratégies et fait le choix de s'élargir en développant des relations avec un certain nombre de pays qui se trouvent en dehors de la région euro-atlantique et qui partagent les mêmes valeurs que lui.

Le concept stratégique de l'OTAN, adopté en 2010 au sommet de Lisbonne¹²⁴ ouvre la voie à une politique de partenariat plus souple, offrant à tous les partenaires la même base de coopération et de dialogue. La mise en place d'un menu de coopération partenariale unique, ouvert à tous les partenaires de l'OTAN, permet à la Mongolie d'accéder à un large éventail d'activités de coopération et de formaliser ses relations avec l'OTAN grâce à un programme individuel de partenariat et de coopération adapté aux intérêts du pays.

Dans le cadre de nouveaux concepts de sa politique étrangère, la Mongolie élabore des documents juridiques et approuve la loi sur "sa participation dans les opérations de maintien de la paix" en 2010 et en termes de résultat, elle devient 45^e pays-donateur militaire.

Le nouveau programme de coopération, approuvé en septembre 2012 favorise la discussion politique et une coopération pratique dans un certain nombre de domaines prioritaires: combat contre le terrorisme, opérations multinationales de soutien de la paix et renforcement de l'interopérabilité, ainsi que coopération dans le cadre des programmes scientifiques de l'OTAN.

Depuis, les Forces militaires mongoles ont participé aux opérations en Sierra Leone, au Tchad, dans le Sahara occidental, au Congo, en Éthiopie / Érythrée, en Géorgie, au Soudan, au Darfour, en Irak, en Afghanistan (depuis 2010) et au Kosovo (de décembre 2005 au mars 2007).

§ 4 : FORUM ÉCONOMIQUE MONDIAL (WORLD ECONOMIC FORUM)

Depuis 2000, La Mongolie participe au Forum économique mondial (FEM), fondé en 1971 qui réunit des représentants du milieu politique, économique et universitaire qui réfléchissent ensemble pour améliorer l'état du monde, pour bâtir des collectivités durables.

¹²⁴ http://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_68828.htm

Le président de la Mongolie, Elbegdorj.Ts participe au FEM pour la cinquième fois. La délégation mongole est présente aux réunions et aux débats sur le changement climatique, l'eau, l'exploitation minière, le partenariat anti-corruption et sur un État intelligent (*smart state*) et y présente son projet de recherche intitulé "Les options stratégiques pour le développement de la Mongolie jusqu'en 2040" exécuté en 2013 conjointement avec le FEM. Le FEM en effet a la tradition de choisir un pays par an et de lui apporter son aide technique et ses compétences pour l'aider à réaliser un projet de développement. Ce projet a permis aux Mongols de montrer à l'échelle internationale leur compétence d'État indépendant, doté de structures économiques, et sociales.

Afin d'approfondir la coopération bilatérale, la Mongolie et le FEM ont signé un mémorandum en 2014.

Figure 29: Scenarios pour la Mongolie

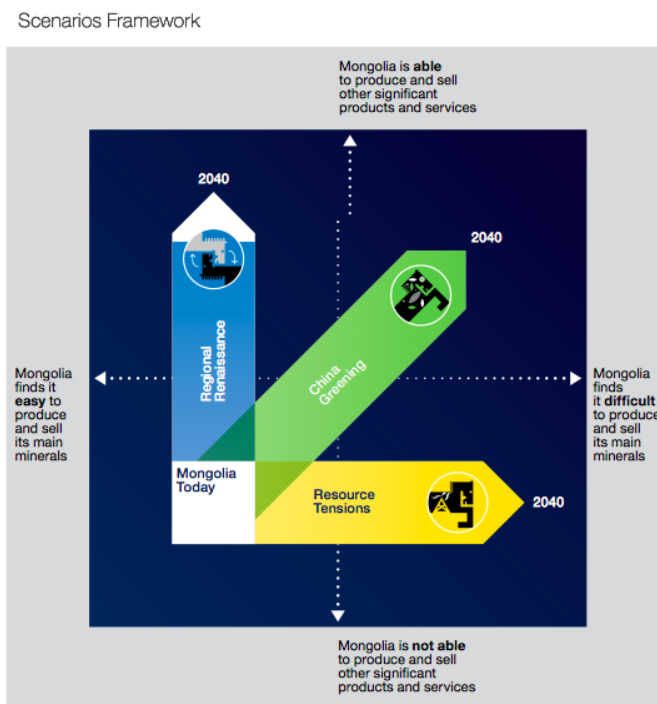
Ce projet de 2013 concernait les sujets suivants :

- "Stabilité, transparence, collaboration et diversification:

quatre thèmes clés pour l'avenir de la Mongolie" en 2015 (*Four key themes for Mongolia's future* janvier 2015)

"Diversification et engagement: clés du développement de la Mongolie" Rapport, janvier 2014 (*Diversification and Engagement Key to Mongolian Development, Report Finds January 2014*) (

Figure 29)



- Déclaration d'intention de former de nouveaux alliés pour la sécurité de l'eau, Juin 2011 Ulaanbaatar, Mongolie (*Mongolian President Declares Intent to Form New Alliance for Water Security June 2011*¹²⁵)
- Conférence sur la transparence en Mongolie mars 2011, Ulaanbaatar, Mongolie (*Partnering Against Corruption Initiative" Private Session on Transparency in Mongolia Mars 2011*¹²⁶).

CHAPITRE II : POLITIQUE ETRANGERE ENVERS LES VOISINS, LA RUSSIE ET LA CHINE

Figure 30: Carte de la Mongolie



La Mongolie s'est peu souciée de ses voisins pendant la période communiste. Les relations qu'elle entretenait avec la Chine étaient vraiment symboliques. La politique extérieure et intérieure était dépendante et "déterminée" par l'URSS. Après le passage à la démocratie, la Mongolie révisé sa politique étrangère envers ses voisins et définit de nouvelles

¹²⁵ <http://www.weforum.org/news/mongolian-president-declares-intent-form-new-alliance-water-security?news=page>

¹²⁶ http://www3.weforum.org/docs/WEF_PACI_MongoliaRoundtable_Report_2011.pdf

orientations en 1994 et en 2011: "La priorité des relations extérieures de la Mongolie est d'entretenir des relations amicales et équilibrées avec la Chine et la Russie, dans tous les sens du terme et de coopérer avec une politique de bon voisinage". Ici, le terme de "relations équilibrées" s'entend comme la coopération mutuellement bénéfique dans tous les secteurs avec une solide confiance et une compréhension profonde avec les deux pays voisins.

La politique de grands projets économiques vise à garantir la primauté des intérêts politiques et économiques de la Mongolie. La politique de coopération économique, d'amitié, de partenariat stratégique et de bon voisinage, représente une priorité de la diplomatie mongole. La Russie a été longtemps le premier fournisseur du pays. Mais, les relations économiques avec la Chine progressent rapidement, celle-ci est désormais son premier investisseur, son premier client, et son deuxième fournisseur.

Depuis 1978, la Russie est à la tête d'"Erdenet"¹²⁷, société co-investie par les Gouvernements de la Russie (49%) et de la Mongolie (51%). Elle est n° 5 au monde avec 6% de la production de molybdène et n°4 avec la production de cuivre concentré. Elle est également à la tête des "Chemins de fer d'Ulaanbaatar" (fondés en 1949); elle essaie de préserver ses intérêts économiques.

Mais en 2007, le volume du commerce avec la Chine s'élève à 2 milliards de dollars contre 8 millions de dollars seulement avec la Russie, et la Chine devient le premier investisseur en Mongolie, avec des flux d'investissement s'élevant à 9 millions de dollars¹²⁸. Elle investit surtout dans la société "Tavan tolgoi" pour le charbon et dans la société "Oyu Tolgoi" pour l'or.

La Mongolie prend des initiatives pour mieux s'intégrer dans les structures d'échanges économiques à l'échelle régionale, notamment avec l'Asie de l'Est et du Nord-Est. Ces initiatives sont conditionnées par la nécessité de désenclaver son économie, non seulement sur le plan géographique mais aussi sur le plan de la compétitivité. Dans cette perspective, la Mongolie a entamé des négociations avec la Russie et la Chine en vue de conclure un accord tripartite sur les transports et transits qui représentent une nécessité vitale et un enjeu

¹²⁷ Mongolian Academy of Sciences "Mongolia in the World" Issue II by Aldo Colleoni, Edizioni Goliardiche, Italie, 2009. p.176-177

¹²⁸ Source: Ambassade de Mongolie en Chine

important pour l'économie mongole. La première rencontre des présidents russe, mongol et chinois a eu lieu, le 9 janvier 2014, lors de la réunion des chefs d'Etat, membres de l'OCS à Douchanbe, capitale de Tadjikistan. Une deuxième rencontre s'est déroulée à Ufa, Russie, au sein de la 15^e session de l'OCS le 10 octobre 2015.

Toutes ces réunions pour l'élaboration d'un accord tripartite ont eu lieu à l'initiative de la Mongolie, ce qui a provoqué la surprise des Russes et des Chinois et de tous les observateurs politiques. Ces initiatives risquées ont eu des résultats positifs car un an plus tard, les trois présidents ont abordé à nouveau les sujets qui étaient à l'ordre du jour de la réunion à Douchanbé.

Lors de cette deuxième réunion à Ufa, M. Elbegdorj, président de la Mongolie, a proposé de créer un Institut de Recherche à Ulaanbaatar dont l'objectif serait d'étudier les problèmes d'investissement et la faisabilité des projets de développement d'infrastructure sollicitant les trois pays.

Dans le but de concrétiser la préparation juridique de leur collaboration officielle, les chefs d'Etat ont signé 4 documents. Ils ont approuvé prioritairement le projet de développement de coopération à moyen terme entre la Mongolie, la Russie et la Chine dans les domaines politique, économique, culturel et humanitaire. Suite à la demande du président mongol, ils ont donné la priorité aux relations commerciales et économiques et se sont mis d'accord pour étudier la possibilité et la nécessité de créer une compagnie de logistique concernant le transport de marchandises en transit sur le réseau ferroviaire transsibérien entre Moscou-Ulaanbaatar-Pékin.

En outre, un mémorandum prévoit l'établissement d'un corridor entre la Mongolie, la Russie et la Chine pour promouvoir le développement de la coopération commerciale. Ce mémorandum a été signé par les autorités compétentes de l'Office général des Douanes des trois pays.

Il est possible que la Russie et la Chine conçoivent encore leur présence en Mongolie, comme une partie de ping pong entre deux grands avec la Mongolie comme enjeu. Il convient donc de présenter les relations de la Mongolie avec ses voisins russe [Section I] et chinois [Section II].

SECTION I : LA MONGOLIE ET LA RUSSIE

La Mongolie entretient traditionnellement des relations de bon voisinage avec la Fédération de Russie avec qui elle partage une frontière de 3543 km au nord. Les relations diplomatiques entre l'URSS et la République Populaire de la Mongolie ont été établies le 11 novembre 1921 et en 1922, les deux pays ont échangé des Ambassadeurs et installé leurs ambassades à Oulan-Bator et à Moscou. Actuellement, en dehors de Moscou, il y a des services consulaires mongols à Ekaterinbourg, à Irkutsk et aux chefs lieux de certaines Républiques de la Fédération de la Russie, telle que Ulan-Ude (République de Bouriatie), Kyzyl (République de Touva), en République de Kalmoukie. En Mongolie, il y a trois bureaux de services consulaires russes dans les villes d'Erdenet, de Darkhan et d'Ulaanbaatar.

Suite aux changements démocratiques en Russie et en Mongolie, le président mongol a effectué une visite officielle en Russie en 1993. Pendant cette visite, les chefs d'Etats ont conclu un traité sur "Les relations d'amitié et de coopération de la Mongolie et de la Russie" qui est actuellement la base juridique pour les relations russo-mongoles. À présent, les relations entre les deux pays restent stables et les activités diplomatiques comme les visites de haut niveau d'Etat deviennent régulières¹.

Actuellement, grâce à d'innombrables visites de haut niveau, les relations russo-mongoles se développent dans les domaines de la politique, de la défense, du transport, des ressources naturelles, de l'énergie, de l'alimentation, de l'agriculture, de la culture, de l'éducation et de la santé. Dans le cadre d'une coopération intergouvernementale dans le domaine de l'éducation, 2760 Mongols ont bénéficié de bourses entre 2000-2013 pour continuer leurs études dans des universités russes.

En 2006, lors de la visite officielle en Russie de M. Enkhbayar NAMBAR, président mongol, fut adoptée la "Déclaration de Moscou" pour développer les relations bilatérales de "partenariat stratégique". En 2009, lors de la visite officielle en Mongolie de M. Dmitri MEDVEDEV, président russe fut signée la "Déclaration du développement de partenariat stratégique". Ces deux déclarations constituent une base solide pour le développement à long terme des relations bilatérales.

La dernière visite présidentielle russe, effectuée en septembre 2014 par M. POUTINE, à l'occasion du 75^e anniversaire de la Guerre de Khalkhiin Gol est la preuve des relations intenses entre la Russie et la Mongolie.

Le chiffre d'affaires du commerce russo-mongol atteint 1,6 milliard USD en décembre 2014, les importations mongoles sont de 1,5 milliard USD et les exportations de 0.6 milliards USD. L'investissement de la Russie en Mongolie entre 1990-2014 est équivalent à 297 millions USD, cela représente 2,1% de l'investissement étranger en Mongolie sur la même période.

Pendant la période socialiste, les investissements russes en Mongolie ont été particulièrement importants, dans l'industrie lourde dans le cadre des sociétés "joint-ventures" comme "Erdenet", "Mongolrostsvetmet" et dans les chemins de fer "Ulaanbaatar Tumur Zam".

En 2014, la Mongolie compte 56 sociétés russes dans les domaines de l'exportation de matériel de construction, dans les domaines de l'alimentation, de l'électronique, de l'électricité, du transport ferroviaire et aérien, ainsi que dans les domaines de l'hôtellerie, de l'éducation, de la banque et l'exploitation minière, ex; fluore.

Depuis l'accord intergouvernemental en date du 3 septembre 2014, les Mongols et les Russes, munis d'un passeport en règle sont exemptés de visa d'entrée pour un court séjour d'une durée de moins de 30 jours.

SECTION II : LA MONGOLIE ET LA CHINE

La reconnaissance de la Mongolie par la Chine n'était pas un sujet facile, en effet, la Mongolie était un pays satellite de l'URSS; les dirigeants russes étaient favorables à cette reconnaissance diplomatique par la Chine, car, ils comptaient bien garder ce pays et pour longtemps sous leur influence, alors que la Chine refusait de reconnaître le statut de la Mongolie en tant que pays indépendant. Mais finalement, la Russie trouva un arrangement afin que la Chine reconnaisse l'indépendance mongole, la Mongolie organiserait un référendum. Ce référendum eut lieu le 21 septembre 1945.

Il se déroula le 20 octobre 1945 sous l'observation rigoureuse de la Chine. La totalité des votes exprimés était en faveur de l'indépendance. La réponse à ce référendum était tellement évidente pour les Mongols qu'ils se demandaient même pourquoi on leur posait cette question. A l'issue de ce référendum, la Chine dut reconnaître *de jure* l'indépendance de la Mongolie extérieure. La Chine et la Mongolie établirent des relations diplomatiques le 16 octobre 1949. L'année suivante, ils envoyèrent leurs Ambassadeurs à Ulaanbaatar et à Pékin. La Mongolie installa aussi des services consulaires dans plusieurs villes chinoises;

- En 1991 à Hohhot, la capitale de la Région autonome de Mongolie-Intérieure (ou Mongolie-Intérieure)
- En 1996, un bureau consulaire dépendant de Hohhot, à Erlian, ville commerciale à la frontière sino-mongole et qui devint indépendant en 2007
- En 2011, à Hong Kong, Région administrative spéciale (RAS) de Hong Kong
- En 2012, à Shanghai
- En 2014, à Hulunbuir, la Région autonome de Mongolie-Intérieure

Les visites de haut niveau ont lieu régulièrement au cours de ces deux dernières décennies. Les dirigeants mongols se sont rendus en Chine 28 fois depuis 1952 et le président chinois est venu en Mongolie 8 fois depuis 1954ⁱⁱ.

Depuis l'établissement des relations diplomatiques, ces deux pays ont conclu plus de 425 accords de coopération et de collaboration dont 151 sont actuellement en vigueur et constituent la base des relations juridiques existant entre les deux pays.

La période entre 1949-1962 constituait une nouvelle phase des relations bilatérales; basées sur le Traité d'amitié et d'assistance mutuelle (conclu en 1960, et renouvelé en 1994) et sur le Traité de démarcation de la frontière (1962). Les deux pays ont définitivement résolu le problème de la frontière entre la Chine et la Mongolie, longue de 4709s kilomètres et ont conclu un traité frontalier à plusieurs reprises, en 1964, 1984, 1996 et en 2005.

Les deux pays remettent à jour les anciens accords et en concluent des nouveaux dont un, intitulé "Programmes à moyen terme de développement des relations commerciales et économiques entre la Chine et la Mongolie" qui a été officialisé en 2014. Le but de ce programme est le développement des relations bilatérales ou multilatérales basées sur le bon voisinage et sur la confiance mutuelle en respectant le principe d'égalité entre les deux

partenaires.

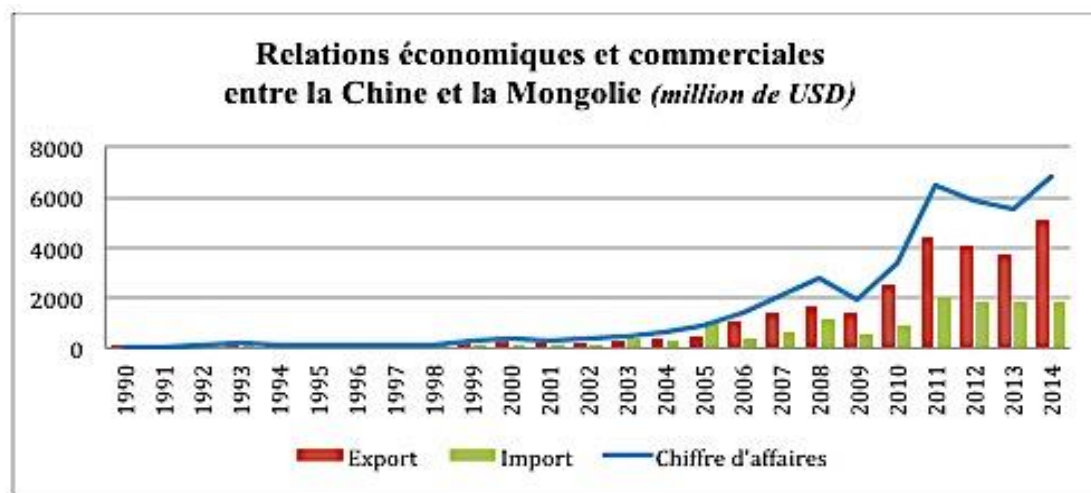
Ce programme, prévu pour la période de 2014 à 2020, a pour objectif d'augmenter progressivement le chiffre d'affaires du commerce extérieur en 2020 en le plafonnant à 10 milliards USD.

Nous pouvons voir sur le tableau et la figure ci-après (*Table 8, Figure 31*) comment le chiffre d'affaires entre la Chine et la Mongolie a augmenté¹²⁹. Le volume du commerce bilatéral qui était de 33.6 millions USD en 1990 a triplé en 5 ans. Au cours des années suivantes, ce chiffre a continué sa progression vertigineuse pour atteindre 6,8 milliards USD, soit près de 200 fois plus.

Table 8: Chiffre d'affaires sino-mongol depuis 1990

	1990	1995	2000	2010	2014
Chiffre d'affaire (<i>millions de USD</i>)	33.6	112.6	377.2	3 410.9	6 841.4
Export	11.3	73.2	267.07	2 454.4	5 073.3
Import	22.3	39.4	109.5	956.5	1 798.1

Figure 31: Chiffre d'affaires sino-mongol depuis 1990



Source: Ambassade de Mongolie en Chine

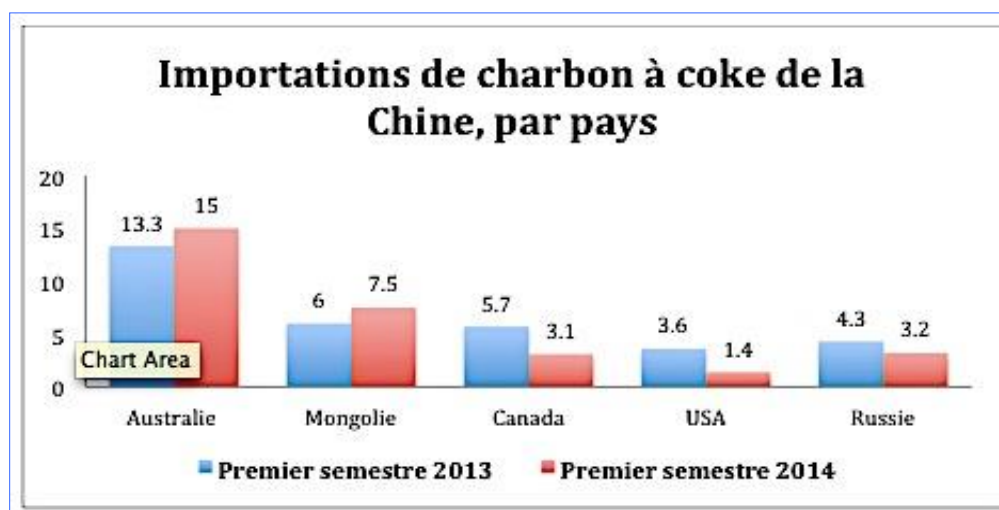
La Mongolie exporte principalement des matières premières d'origine minière (cuivre,

¹²⁹ Source; Ambassade de Mongolie en Chine

charbon, minerai de fer et de fluorite, molybdène...etc) et des matières premières issues de l'élevage (cuir, laine de mouton, cachemire etc). La Mongolie importe de l'essence, du diesel, des camions poids lourds, des moyens de transport public (bus), et des produits alimentaires tels que le riz et les volailles...

L'augmentation considérable des échanges économiques (tableau ci-dessus) est effectivement due aux matières premières minières, le charbon, le cuivre et le minerai de fer, y compris le pétrole¹³⁰. En 2014, plus de 19,5 millions de tonnes de charbon, 6,0 millions de tonnes de minerai de fer et 1 million de tonnes de concentré de cuivre ont été exportés vers la Chine.

Figure 32: Importations de charbon à coke de la Chine, par pays



Source: <https://mongoliacoal.wordpress.com/featured-events-list/хямад/>

Quant à l'exportation du charbon, la Mongolie est le deuxième vendeur après l'Australie sur le marché chinois (cf le schéma ci-dessus). L'Australie a vendu 15 millions de tonnes de charbon à coke sur le marché chinois et la Mongolie en a vendu deux fois moins, soit 7.5 millions de tonnes dans la première moitié de l'année 2014 (Figure 32).

L'importation de charbon constitue un quart du commerce international de la Chine. Ceci permet à la Chine, le plus grand consommateur de charbon au monde d'influencer le prix du charbon sur le marché international et aussi sur le marché mongol. Paradoxalement le prix

¹³⁰ Eric NGUYEN, *L'Asie géopolitique (de la colonisation à la conquête du monde)*, Paris, Studyrama, 2006, p. 246

du charbon mongol exporté en Chine est moins cher que le prix pratiqué sur le marché national.

La Chine est un des 10 premiers pays investisseurs étrangers en Mongolie, elle investit 210 millions USD sur la totalité des 507 millions USD d'investissements étrangers en 2014. Cette intensification des relations économiques est strictement liée à l'exploitation minière, mais, les bénéfices ne sont pas distribués à la population mongole dans son ensemble qui s'inquiète pour l'avenir du pays. Elle s'interroge et craint de se retrouver avec une terre surexploitée et sans la moindre amélioration de son niveau de vie.

Il existe une Commission intergouvernementale sino-mongole de la Coopération commerciale, économique, scientifique et technique qui a tenu 14 réunions entre 1991-2014. Cette commission comprend plusieurs groupes de travail:

- Le conseil sino-mongol de la coopération en charge des ressources minières, de l'énergie et des infrastructures ;
- Le sous-comité de coopération en charge des ressources minières, de la sécurité alimentaire et des importations ;
- Le groupe de travail chargé de la coopération avec la Mongolie Intérieure.

La question de la sécurité alimentaire a été posée suite aux nombreux problèmes liés aux produits alimentaires importés de Chine.

Les ressortissants chinois souhaitant venir en Mongolie doivent se procurer obligatoirement un visa dont le prix varie suivant la catégorie (entre 315 - 1800 RMB, soit approximativement 45 - 260 euros). En revanche, depuis 30 mars 1989, les Mongols, munis d'un passeport diplomatique ou ordinaire (catégorie E) qui désirent se rendre en Chine sont exemptés du visa d'entrée (catégorie L¹³¹) pour un court séjour d'une durée de moins de 30 jours.

¹³¹ Service consulaire de la Mongolie à Erlan, Chine.
http://www.ereen.mfa.gov.mn/index.php?option=com_content&view=article&id=91%3A2012-03-29-04-21-26&catid=9%3A2010-03-11-01-23-32&Itemid=18&lang=mn

Table 9: Tableau des tarifs de visa mongol et chinois¹³²

VISA	Frais de visa mongol /3 jours ouvrés/	Frais de visa chinois /3 jours ouvrés/
Visa de court séjour	315 RMB	-
Visa d'une entrée / sortie	405 RMB	53 USD
Visa de double entrée / sortie	605 RMB	79 USD
Visa de transit	225 RMB	53 USD
Visa de double transit	405 RMB	79 USD
Visa multiple de la durée de 6 mois	925 RMB	106 USD
Visa multiple de la durée de 12 mois	1800 RMB	159 USD

Il ressort du tableau ci-après que les chinois ont investi dans 1534 sociétés entre 1990 et 2011.

Table 10: Nombre de sociétés mongoles avec les investissements chinois

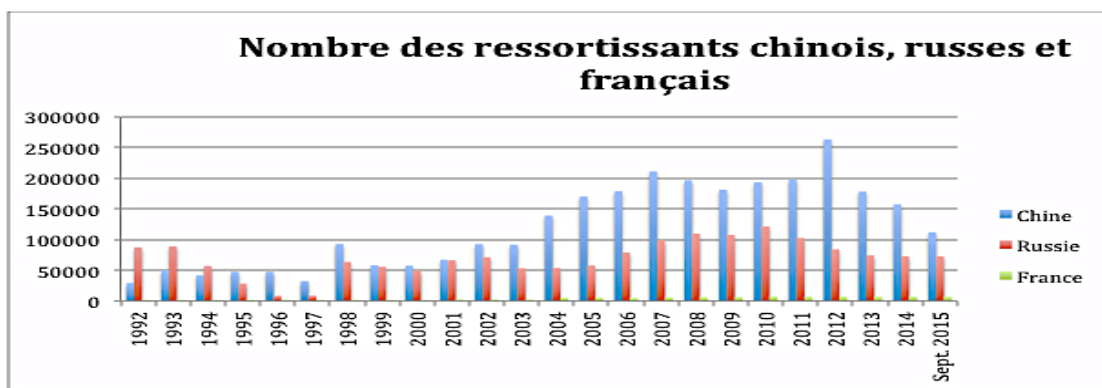
Année	1990-2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
TOTAL 5639	1534	532	827	876	859	299	376	336

Le nombre des sociétés mongoles qui bénéficient des investissements chinois, varie d'une année à l'autre. D'abord en progression entre 2005 et 2008, il diminue presque de moitié en 2009, progresse en 2011. En Mongolie, il y a entre 25 000 - 28 000 personnes comptabilisées en main d'oeuvre étrangère, la moitié travaille dans le domaine de la construction civile.

Le schéma ci-après montre que le nombre des ressortissants chinois a augmenté au fur et à mesure. En 10 ans, entre 1994 et 2004, ce nombre a triplé et reste important jusqu'en 2012. Il baisse ensuite de plus de la moitié, c'est la conséquence de la loi sur l'immigration et la présence de main d'oeuvre étrangère au sein des entreprises, adoptée en 2013.

¹³² Source: Ambassade de Mongolie à Pékin et Ambassade de Chine à Ulaanbaatar

Figure 33: Nombre de ressortissants chinois, russes et français en Mongolie



Source: Département de la coordination de la politique du tourisme, Ministère de l'Environnement, du Développement vert et du Tourisme de la Mongolie

Cette loi prévoit un quota: un étranger pour 5 employés mongols dans la même entreprise. Une entreprise de 20 employés mongols peut donc embaucher jusqu'à 4 travailleurs étrangers. Toutefois, cette loi limite le nombre d'étrangers en Mongolie. L'ensemble, tout confondu (étudiants, touristes, ou travailleurs) des étrangers ne doit pas dépasser 3% de toute la population mongole et les ressortissants d'une même nationalité ne doivent pas dépasser 1% de l'ensemble de la population mongole.

Suite à cette décision, les entreprises qui employaient illégalement des travailleurs chinois doivent les renvoyer dans leur pays d'origine. C'est l'Agence de l'Immigration, de la Naturalisation des Etrangers (AINE) qui est chargée d'appliquer cette loi.

Avec la collaboration de l'AINE, les agents de police appartenant au Département de lutte contre le crime économique inspectent les entreprises suspectées d'employer des travailleurs clandestins d'origine chinoise. Ils dénoncent celles qui emploient des travailleurs chinois avec de faux papiers. Ces travailleurs sont ultérieurement expulsés.

A cause du manque de main d'oeuvre en Mongolie dans certains domaines de la construction, des mines, les réseaux qui falsifient les papiers des Chinois travaillant en Mongolie, ne vont pas disparaître de sitôt.

CHAPITRE III : NOUVEAU CONCEPT DE LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA MONGOLIE

Comme nous l'avons déjà constaté la notion de "troisième voisin" est strictement liée à l'idée du partenariat économique et politique. Nous avons également vu qu'après la révolution "démocratique" en 1911 et en 1921, la Mongolie s'était orientée naturellement vers l'économie de marché et voulut élaborer une politique démocratique. Elle avait noué des relations commerciales avec les pays de l'Occident, comme l'Allemagne et la France, ce que nous étudierons de manière plus approfondie dans la seconde partie. La Mongolie était en quête de nouveaux voisins, des voisins autres que les Russes et le Chinois. Mais, elle dut renoncer à son ambition de développer des relations économiques avec l'occident¹³³ à cause de la domination russe sur le marché mongol.

Depuis que la Mongolie a recouvré son indépendance politique en 1989-1990, le Gouvernement mongol a défini une "nouvelle politique étrangère", fondée sur ses propres racines et ses intérêts nationaux. En réalité, cette redéfinition n'est pas aussi nouvelle¹³⁴ que l'on pourrait croire, puisque la politique est la même que celle du début du XX^e siècle.

La Mongolie a dû revenir aux étapes de développement qu'elle avait "sautées" pendant le communisme. Les biens qui avaient été collectivisés sont maintenant privatisés, l'État mongol reconnaît son tort et dédommage la population touchée par cette mesure de collectivisation.

Compte tenu de sa situation géographique, il paraît opportun au gouvernement en place de développer des relations équilibrées avec ses deux voisins, la Russie au nord et la Chine au sud¹³⁵. La situation économique nécessite que la Mongolie accroisse ses relations avec les pays industriellement développés. La Mongolie maintient toujours des liens avec les

¹³³ C'est ce que les Mongols appellent "une étape sautée". Le capitalisme est mis de côté. On considère en effet qu'il n'est pas une bonne solution pour mener le pays sur la voie du développement. Les idées communistes et socialistes à la russe triomphent.

¹³⁴ Ministry of Foreign Affairs, Mongolia. *Diplomatic bluebook 2006*. Edition Admon. Ulaanbaatar. p 12.

¹³⁵ Concept de la politique étrangère de la Mongolie (ressource <http://www.mfa.gov.mn>)

anciens pays membres du CAEM¹³⁶, dans le cadre de la politique du "troisième voisin"¹³⁷, ce qui signifie qu'elle développe des partenariats et des coopérations avec les pays occidentaux et orientaux, mais elle se préoccupe surtout de développer ses relations avec les pays de l'Union européenne et les pays asiatiques comme le Japon, la Corée et la Chine.

Dans la situation critique, où se trouve l'économie mongole, plusieurs pays européens apportent leur soutien et leurs conseils et participent régulièrement aux réunions des pays donateurs.

En 2003, sous l'égide de la Communauté européenne, la Mongolie a accueilli la 5^e conférence des démocraties nouvelles et rétablies¹³⁸, à laquelle ont participé les délégations de 118 pays. La Mongolie a été le pays organisateur du 11^e Sommet de l'ASEM en 2016. La préparation de ces réunions et de ces conférences internationales est un bon test pour la Mongolie, elle montre ainsi qu'elle est capable d'assumer de hautes responsabilités et de respecter ses engagements.

Ces engagements sur le plan international ont un impact considérable sur le développement du pays. Tout d'abord, ils permettent à la Mongolie d'évaluer ses compétences organisationnelles, économiques et juridiques. Ils lui permettent aussi d'élargir ses réseaux de partenaires économiques et politiques; la Mongolie mène une politique de troisième voisin; il faut tout d'abord étudier les conditions d'apparition de la politique de "troisième voisin"

¹³⁶ Conseil d'assistance économique mutuelle

¹³⁷ l'Article 14.2 du concept de politique étrangère de la Mongolie :

14.2. Dans le cadre de la politique de "troisième voisin", développer le partenariat et la coopération avec les pays occidentaux et orientaux tels que: les USA, le Japon, l'Union européenne, l'Inde, la Corée du Sud, la Turquie.

14.2.АНУ, Япон, Европын холбоо, Энэтхэг, БНСУ, Турк зэрэг өрнө, дорнын улс, холбоотой “гуравдагч хөрш”-ийн бодлогын хүрээнд түншлэлийн харилцаа, хамтын ажиллагааг өргөжүүлэн хөгжүүлэх;

¹³⁸ <http://www.demo.org.mn/pdfs/2003autumn.pdf>

Fifth International Conference of New or Restored Democracies in Ulaanbaatar, 10-12 September 2003

Déclaration du FORUM des Parlementaires à l'occasion de la 5^{ème} Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies

[Section I] et étudier cette nouvelle conception des relations extérieures [Section II] avant de s'interroger sur l'identité de ce troisième voisin [Section III].

SECTION I : CONDITION DE LA POLITIQUE DE "TROISIEME VOISIN"

O. Lattimore, chercheur américain a décrit¹³⁹ les 8 caractéristiques des pays satellites dont la Mongolie.

Les dirigeants mongols, Choibalsan KHORLOOGIIN ¹⁴⁰ , et Tsedenbal YUMJAAGIIN¹⁴¹ sont "élus" sous l'influence soviétique. Pendant cette période, la Mongolie

¹³⁹ Owen LATTIMORE & Urgengge ONON, *Nationalism and revolution in Mongolia" with the translation from the mongol of Sh. Nachukdorji's "Life of Sukebator"*, Leyde, International secretariat Institut of Pacific Relations, E.J. Brill, 1955, p. 42

1. The régime in the satellite country came to power with the aid of the régime in the country in whose orbit it moves.

2. The regime in the satellite country does not merely accept, but actively wants the satellite relationship.

3. It could not survive without the support and protection on the dominating power.

4. The individuals, social classes, or groups within classes who are the core of the regime identify their interests with those of the dominating country (and those of the regime in the dominating country) more unequivocally and more consciously than does the population at large.

5. Outside of the regime there exists in the satellite country either an actual or potential, latent opposition, which is as hostile to the protector of the regime as it is to the regime itself.

6. If the opposition were to overthrow the regime, the result would probably not be full independence but gravitation into the orbit of some country other than, and probably hostile to, the country protecting the actual regime.

7. The regime in the satellite state therefore must, and wants to model itself on the regime in the protecting country; its aim is to develop the satellite state under the policies that will eventually make it homogeneous in social composition, economic characteristics, and political institutions with the state in whose orbit it moves. It regards the fulfillment of such policies as a desirable process of catching up.

8. Because of all the foregoing characteristics, any variations within the dominant state are promptly reflected within the satellite state.

¹⁴⁰ Horloogiyn Choybalsan: (8 février 1895 – 26 janvier 1952) est un homme politique et militaire mongol. Il fut le principal dirigeant du régime communiste de la République populaire mongole des

reste très dépendante de l'URSS et ne peut plus "survivre" sans l'omniprésence de ce pays, ce qui n'est pas apprécié par certains Mongols¹⁴². L'omniprésence soviétique est importante partout y compris dans la steppe où vivent les nomades.

Après la chute de l'URSS, les pays "satellisés" qui avait perdu leurs "instincts" d'autonomie intellectuelle, durent se ressaisir. La Mongolie ne faisait pas partie des Républiques de l'URSS, mais, elle dût surmonter les mêmes problèmes qu'elles. Après la chute du communisme, les fonctionnaires de haut niveau de la Mongolie durent travailler des années pour élaborer de nouveaux concepts. Ils élaborèrent une nouvelle constitution (1992). D'après cette constitution, la politique étrangère de la Mongolie respecte "les normes et les standards internationaux": elle refuse désormais d'être le satellite de quiconque.

années 1930 jusqu'à sa mort. Il occupa le poste de chef de l'État de 1929 à 1930, et celui de premier ministre de 1939 à 1952. Choybalsan est reconnu comme un fidèle de la politique de Staline, sous son règne de nombreuses purges ont eu lieu. En 1936/1937, il ordonne la destruction systématique des temples bouddhistes et l'élimination des moines.

A cause de la crainte de la répression du modèle stalinien et de la dictature communiste de la Russie, la Mongolie a dû remplacer l'écriture nationale par le cyrillique pour ne pas être nationaliste, et d'éliminer toutes les PME et commerces familiaux et se retrouve définitivement dépendante de la Russie.

¹⁴¹ Yumjagiyn Tsendenbal: Vice-ministre, et Ministre des Finances depuis 1939 entre 1940. En 1940, il a été élu comme Secrétaire Général du Parti Révolutionnaire Populaire de la Mongolie et reste pendant 44 ans en fonction jusqu'en 1984. Epoux d'une russe, Tsendenbal.Yu, sous prétexte de son âge, il s'est retiré de la politique en Mongolie et a passé ses dernières années "assigné à résidence" à Moscou, Russie entre 1984 et 1991. Après sa mort, son corps est rapatrié et enterré au cimetière d'honneur d'Altan Ulgii, à Ulaanbaatar, Mongolie.

Pendant sa gouvernance, la Mongolie a progressé;

- La population mongole s'est agrandie à 2 millions dans les années 1980 alors qu'elle était à peine 750 000 en 1940,

- Des relations diplomatiques établies avec 94 pays des cinq continents en 1984 et la Mongolie est devenue un membre de 60 organisations internationales alors qu'en 1940, seule l'URSS la reconnaissait diplomatiquement.

- Une alphabétisation complète. ... L'Unesco s'est vivement félicitée des résultats obtenus par la République populaire mongole dans le domaine de l'éducation, et, en 1970, elle a décerné le prix international N. K. Kroupskaia à l'Institut de langue et de littérature de l'Académie des sciences de la république populaire. "La politique culturelle en République populaire mongole; Etude établie sous les auspices de la Commission nationale mongole pour l'Unesco" page. 22

¹⁴² Il y a eu effectivement des dissidents mongols, majoritairement chez les intellectuels, mais ils étaient punis de prison ou d'assignation à résidence dans des régions rurales très éloignées de la capitale.

SECTION II : NOUVELLE CONCEPTION

L'année 1994 est marquée dans l'histoire de la politique étrangère de la Mongolie par l'approbation parlementaire à 76% des voix des trois documents suivants :

1. Concept de la politique étrangère,
2. Concept de la sécurité nationale,
3. Doctrine militaire

Ces documents ont mis fin à la satellisation du pays et tournent une nouvelle page pour la Mongolie. M. Tumurchuluun, G. a analysé ces principes de la politique étrangère mongole en 4D¹⁴³ comme suit:

- Désoviétisation (Desovietization-Десоветизация - Дебольшевизация)
- Dé-idéologisation (Deideologisation - Деидеологизация)
- Démocratisation (Democratization - Демокроатизация)
- Décentralisation (Decentralization or Diversification - Децентрализация)

1. *Désoviétisation (Desovietization-Десоветизация - Дебольшевизация)* La Mongolie doit chercher de nouvelles idées, de nouveaux concepts pour se forger une nouvelle politique étrangère, pour passer du système soviétique au système démocratique.

2. *Dé-idéologisation (Deideologisation - Деидеологизация)* Ici, il s'agit de séparer la politique étrangère du pays de la politique étrangère idéologique: "la révolution mondiale" et "la voie du développement non-capitaliste". On privilégie l'intérêt national.

3. *Démocratisation (Democratization - Демокроатизация)* Il s'agit de la démocratisation des relations internationales. Il faudrait solliciter non-seulement les organisations publiques, mais aussi les organisations non gouvernementales (ONG) commerciales et culturelles. La gouvernance du pays n'est pas uniquement l'affaire d'un parti politique.

¹⁴³ http://www.kas.de/wf/doc/kas_40579-1522-1-30.pdf?150227124543

4. *Décentralisation (Decentralization or Diversification - Децентрализация)*

Conformément à la Constitution de 1992, le droit de définir et conclure la politique étrangère n'est plus réservé à un parti politique, il est transféré au Parlement.

La politique étrangère a dû être adaptée au besoin réel d'établir des relations internationales avec les organisations multilatérales par exemple APEC, ASEAN, SEA, OCS, International Congress and Convention Association (ICCA). Les trois documents de 1994 mettent en œuvre une nouvelle politique étrangère avec des objectifs, principes, nouvelles orientations et un mécanisme de prise de décision. La question éternelle de la politique étrangère est effectivement celle des relations avec les deux voisins la Russie et la Chine. Les accords de 1993 et de 2009, signés entre la Russie et la Mongolie, montrent que leurs relations amicales vont se développer tout en tournant la page historique des relations des pays satellites. Avec la Chine, la Mongolie a conclu des Accords en 1994 et en 2011 pour concrétiser ses relations bilatérales.

Entretemps, la Mongolie a rejoint le "Mouvement des Non-Alignés". En outre, la nouvelle politique étrangère consiste à renforcer sa base juridique internationale par une politique d'adhésion aux conventions et accords internationaux, tout en refusant les commentaires et les termes de style socialiste.

Le document qui présente le nouveau concept de la politique étrangère mongole, approuvé en 2011 se décompose comme suit ;

I. Conditions générales

II. Politique étrangère des relations politiques

III. Politique étrangère de l'économie

IV. Affaires étrangères de la science et de la technologie politique

V. Politique étrangère humanitaire et culturelle

VI. Politique de la protection des intérêts des ressortissants mongols à l'étranger

VII. Promotion étrangère et politique des relations publiques

Cette dernière consiste à faire connaître le pays, sa politique intérieure et étrangère, l'évolution de sa démocratie, et à accroître les échanges entre les peuples et multiplier les

visites réciproques. Pour mettre en place cette politique, un certain nombre de mesures sont suggérées ;

- organisation d'activités pour faire connaître l'histoire et la culture de la Mongolie et organisation d'activités montrant la réussite dans le domaine économique et social;
- organisation d'évènements culturels dans le cadre des relations bilatérales: diffusion de films, d'ouvrages pour faire connaître l'histoire, la tradition, la vie et le développement du pays;
- collaboration avec des politiques, avec des personnes issus des milieux socio-culturels, avec des journalistes;
- collecte à l'étranger de toutes les informations concernant la Mongolie et les analyser;
- collaboration avec les organismes qui oeuvrent pour la paix et l'amitié entre les peuples;

SECTION III : QUI EST VRAIMENT LE "TROISIEME VOISIN" DE LA MONGOLIE?

Géographiquement située entre deux grandes puissances qui ont reconnu ses frontières¹⁴⁴, la Mongolie éprouve le besoin de sortir de cet enclavement et de la contrainte qu'il impose. La Mongolie entretient, certes, des relations amicales de partenariat stratégique avec la Russie et la République Populaire de Chine, mais parallèlement, elle cherche d'autres

¹⁴⁴ Autorité Générale de la protection de la frontière de la Mongolie:

La Mongolie et la Chine ont conclu un accord frontalier en 1962 pour concrétiser officiellement la frontière et ont vérifié physiquement la zone frontalière entre 1962 et 1964. Cet accord de frontière est enregistré officiellement en 1975 à l'ONU. En 1958 et en 1976, avec l'Union soviétique, la frontière septentrionale de la Mongolie a été concrètement vérifiée et reconnue entre l'URSS et la Mongolie.

Frontière mongole;

La longueur totale - 8252.658 kilomètres dont 7351.6 km sur la terre ferme et 901.058 km sur l'eau. 57,0% de la longueur totale de la frontière est avec la Chine au sud, 43,0% est avec la Russie au nord.

Frontière mongolo-chinoise est 4.709.658 km dont 4488,6 km sur la terre ferme et 221 km sur l'eau (le lac Buir à l'est). Frontière mongolo-russe est 3543 km dont 2863 km sur la terre ferme et 680 km sur l'eau (nombreuses rivières et le fleuve Selenge).

partenaires extérieurs, d'où l'idée de "troisième voisin". Cette recherche se développa naturellement en nouveau concept dans la doctrine de la politique étrangère mongole, la notion de "troisième voisin", n'est pas de nature géographique et physique, elle relève plutôt de la géopolitique.

Cette notion de troisième voisin concerne un ensemble de pays développés et démocratiques qui soutiennent la Mongolie et dont fait partie l'Europe des Vingt-Huit. Il s'agit de pays qui n'ont pas de frontière commune avec la Mongolie, et qui la soutiennent depuis la période de la transition économique et politique. Ce sont des pays donateurs, investisseurs qui entretiennent des relations économiques, commerciales, politiques et culturelles avec la Mongolie. Ces "troisièmes voisins" sont aussi importants pour la Mongolie que les voisins russe et chinois. Grâce à cette politique, la Mongolie gagne en réputation et reconnaissance au stade international. Comme nous l'avons déjà indiqué précédemment, ce concept¹⁴⁵ de troisième voisin daterait du début du XXe siècle où la Mongolie déclara son indépendance et envoya des lettres diplomatiques aux pays tiers comme les Etats-Unis, le Japon, la Grande Bretagne et la France dans le but d'être reconnue comme état indépendant.

Mais un siècle plus tard, la Mongolie remet à l'honneur cette idée du "troisième voisin" pour solliciter l'intérêt des pays tiers. Faut-il établir un classement de ces pays? Si oui, la Mongolie doit-elle donner la priorité à un pays précis et en fonction de quels critères? En fonction de son soutien accordé à la Mongolie pendant la période délicate de la transition? Ou alors en fonction de l'importance de ses investissements? Ou bien en fonction de son nombre de résidents en Mongolie ou au prorata du nombre de Mongols installés dans ce pays? Cette question concernant le terme de "troisième voisin" (virtuel ou abstrait) reste ouverte.

Si la Mongolie classe les pays tiers d'après la contribution qu'ils lui ont apportée, les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne occupent les premières places dans ce classement. Malgré cette reconnaissance pour cette aide apportée par ces "troisièmes voisins", la Mongolie donne, cependant, la préférence aux entreprises coréennes ou chinoises quand elle lance des appels d'offres internationaux, leurs dossiers lui paraissent plus intéressants. L'impact de cette

¹⁴⁵ J. AMARSANAA, O. BATSAIKHAN & O.TUVSHINTULGA, *Gouvernement de la Mongolie: Historique (1911-2012)*, Ulaanbaatar, Editions Admon, 2012. p. 3.

politique du "troisième voisin" reste donc limitée. Est-ce une question de différence d'état d'esprit entre les occidentaux cartésiens qui ont besoin de temps pour réfléchir et les orientaux "réactifs" en affaires? Ou alors, est-ce dû au coût de production très bas en Asie? Ou bien le marché mongol n'intéresse-t-il pas les "troisièmes voisins"?

Avec les pays de l'Union européenne, le dialogue politique est permanent, les échanges économiques et commerciaux affichent une forte augmentation, et les perspectives s'avèrent très prometteuses pour la coopération interuniversitaire ainsi que les échanges culturels.

§ 1 : LA MONGOLIE ET L'ALLEMAGNE

La première rencontre historique des Mongols et des Allemands date de l'an 1241 où les soldats germano-polonais furent confrontés aux cavaliers mongols. Plus tard, au XIX^e siècle, les scientifiques et les missionnaires de Berlin et de Leipzig ont commencé à étudier la culture mongole, la tradition, la religion, la langue, la culture et le mode de vie des Mongols.

A) *L'évolution des relations entre les deux pays*

Au début du XX^e siècle, après la déclaration de l'indépendance, l'Allemagne n'a pas répondu à la lettre diplomatique envoyée par les Mongols, en revanche, grâce aux hommes d'affaires allemands et fonctionnaires mongols, des relations commerciales sont établies de facto. En 1921, une association commerciale germano-mongole est créée à Urguu, à l'époque, capitale de la Mongolie, et la première entreprise allemande y ouvre des succursales. Des représentants et des diplomates allemands viennent par la suite en Mongolie. En 1926, dans le cadre du programme de coopération, les 35 premiers étudiants mongols viennent en Allemagne pour étudier la langue et pour se former sur le plan professionnel. Ce programme de formation est interrompu sous la pression des Russes.

Les relations commerciales et culturelles germano-mongoles se développent avec succès jusqu'aux années 1930, où les russes deviennent omniprésents. Ensuite, la Seconde Guerre mondiale met fin aux relations bilatérales.

Après la Seconde Guerre mondiale, en 1950, des relations diplomatiques sont à nouveau établies avec la République Démocratique Allemande (RDA, Allemagne de l'Est). Les deux parties concluent de nombreux accords de coopération économique, scientifique et technique. La faculté des langues étrangères de l'Université Nationale de Mongolie commence l'enseignement de la langue allemande en 1968. Sous le régime soviétique, des milliers de jeunes mongols sortent diplômés des universités allemandes (notamment des juristes) et même durant la période de l'unification allemande, ils peuvent continuer leur scolarité sans interruption.

Aujourd'hui, environ 30.000 mongols parlent l'allemand et leurs compétences sont bien appréciées dans les institutions allemandes en Mongolie, voire en Allemagne. Les germanophones font le pont entre les deux pays.

B) Base des relations diplomatiques actuelles

Le 31 Janvier 1974, la République Fédérale d'Allemagne (RFA, « Allemagne de l'Ouest ») et la République populaire de la Mongolie ont officiellement établi des relations diplomatiques suite aux négociations des Ambassadeurs des deux pays à Londres. L'ambassadeur mongol a présenté sa lettre de créance au président de la RFA, le Dr. Heinemann, à Bonn, et l'ambassadeur allemand à Tokyo a fait savoir qu'il serait en double mission diplomatique à la fois pour le Japon et la Mongolie. C'est ainsi que les deux pays débute leurs relations diplomatiques dans une période délicate à cause de la guerre froide.

Depuis 1989, les changements politiques dans le monde, la transition d'une économie planifiée vers une économie de marché, l'unification des deux Allemagnes ont renforcé les relations bilatérales. Actuellement, les relations bilatérales se développent dans le cadre d'un accord de "partenariat global". En 1990, l'ambassade allemande s'est installée à Oulan-Bator, et plus tard, la Mongolie a déplacé son ambassade de Bonn à Berlin.

A partir des années 1990, l'Allemagne soutient la Mongolie pour faire face aux difficultés économiques et pour consolider sa démocratie. Les officiels des deux pays se rencontrent régulièrement pour renforcer la coopération, concrétisée par des documents comme "la déclaration conjointe sur les principes des relations mongoles et allemandes",

signée en 1995, lors de la première visite officielle de Ochirbat PUNSALMAA, premier président de la Mongolie. En 1998, le président allemand Roman HERZOG, effectue une visite d'Etat en Mongolie. Toutes ces visites donnent une nouvelle dynamique aux échanges entre les institutions gouvernementales et non gouvernementales, ministérielles et provinciales, publiques et privées, politiques et économiques, juridiques.

En 2008, "la déclaration conjointe sur le partenariat global" est signée lors de la visite d'état du président fédéral Horst KÖHLER en Mongolie. La chancelière allemande Angela MERKEL a été la première des dirigeants des pays de l'UE à rendre une visite d'Etat en Mongolie en 2011. Lors de cette visite, un accord intergouvernemental sur la coopération dans le domaine industriel, du minerai et de la technologie a été signé par les deux pays. Le président de la Mongolie s'est rendu en Allemagne l'année suivante en 2012.

Les deux pays coopèrent également dans le domaine de la politique étrangère, en tant que «troisième voisin», la RFA est le partenaire européen le plus important. Les discussions ministérielles se tiennent à un rythme régulier afin d'avancer sur des projets à but mutuellement bénéfique.

Dans le cadre de la coopération multilatérale et internationale, les deux pays sont également engagés dans les opérations de maintien de la paix et de la sécurité (en Afghanistan, par ex).

C) Bons résultats de la coopération

La Mongolie coopère activement avec l'Allemagne dans le domaine des matières premières, du développement durable, de la conservation de la biodiversité et de l'efficacité énergétique. A titre d'exemple, la Mongolie a bénéficié depuis 1992, de plus de 310 millions d'euros, y compris 31.7 millions d'euros suite à l'Accord intergouvernemental de 2014 afin de réduire la pauvreté. En proportion de la population, si on considère les aides apportées par l'Allemagne, la Mongolie est privilégiée. L'Allemagne occupe bien une des premières places dans le classement des "troisièmes voisins" de la Mongolie avec un investissement de 0,8% de la totalité des investissements étrangers en Mongolie.

Depuis 1990, 261 entreprises allemandes se sont implantées en Mongolie, dont les cinq dernières, dans les domaines du tourisme et de la restauration, créées en 2014. En 1995, le Gouvernement de la Mongolie et la Fondation Hans-Seidel ont signé "la Convention de conseil et de soutien du secteur juridique et administratif". Ce fut une bonne base pour le perfectionnement des compétences et de l'efficacité de l'éducation juridique. En effet, le système judiciaire est fortement influencé par l'exemple de l'Allemagne (code pénal, code administratif entre autres). Les formateurs des juges du Code pénal et du Code administratif de la Mongolie sont formés sous l'égide de la Fondation Hans-Seidel en coopération avec les organisations compétentes de la Justice de la Mongolie. Une encyclopédie constitutionnelle et criminelle est publiée grâce à la coopération étroite de la Mongolie et de la Fondation Hans-Seidel.

La Fondation Konrad Adenauer et la Fondation Friedrich-Ebert contribuent également à renforcer la démocratie en Mongolie. Les personnels de la Fondation Konrad Adenauer se déplacent d'un village à l'autre pour enseigner comment participer aux affaires publiques et démocratiques. En outre, ces institutions travaillent à la promotion du principe de la décentralisation.

La Fondation Friedrich-Ebert soutient les travailleurs et les syndicats pour protéger leurs intérêts, ainsi que la participation égale des femmes dans les affaires publiques et politiques. Elle collabore avec les organisations socio-politiques et la société civile telles que les partis politiques, les syndicats, le parlement et les gouvernements locaux et régionaux.

L'Association des hommes d'affaires germano-mongols compte environ 70 entreprises allemandes et des entreprises en "joint venture". En 2014, le groupe Ferrostaal a signé un accord sur l'énergie renouvelable, il projette de construire le plus grand parc d'éoliennes à Sainshand (environ 52 mégawatts) en Mongolie en 2017.

Les deux pays soutiennent la faculté des études mongoles à l'Université de Bonn qui représente la coopération dans le domaine scientifique et culturel. En outre, la langue allemande est enseignée sans rupture dans les universités et écoles secondaires à Oulan-Bator, lesquelles délivrent des certificats et des diplômes pour lequel l'Institut Goethe joue un rôle important.

Depuis 11 ans, l'ambassade d'Allemagne organise chaque année, en collaboration avec les organisations mongoles compétentes, "le Salon de l'éducation allemande". Les jeunes des deux pays ont l'opportunité de bénéficier du programme commun intergouvernemental de bourses d'études en ingénierie et sciences naturelles ainsi que d'échanges universitaires pour étudier en Allemagne.

Depuis deux ans, l'institut de la Technologie et de la Mine à Nalaikh co-investi par la Mongolie et l'Allemagne forme les jeunes Mongols.

La coopération culturelle germano-mongole est marquée par le premier film long métrage en couleur "Altan Urguu" en 1961. Aujourd'hui, la *Deutsche Welle Akademie* coopère avec la Radio et la télévision nationale de la Mongolie et l'Institut National des Médias et organise la Réunion d'information germano-mongole.

En 2012, le projet de conserver le patrimoine culturel mongol s'est achevé avec succès. L'écriture sur "liège de bouleau", un des éléments du patrimoine culturel de la Mongolie, inscrit en tant qu'oeuvre de recherche scientifique, est rendu à la Bibliothèque nationale de Mongolie, au bout de 20 ans de restauration et d'entretien en Allemagne.

Ces 15 dernières années, le secteur archéologique est devenu un domaine important de la coopération bilatérale. Les expéditions mixtes des chercheurs de l'Institut allemand d'archéologie de l'Université de Bonn et de l'Académie des Sciences de Mongolie ont collaboré pour les fouilles de ruines de Khara Khorum, ancienne capitale de l'Empire mongol et de Khar Balgas, capitale de l'Empire des Ouigours dans la vallée de l'Orkhon, et pour la restauration de l'instrument de musique "yatga d'Altai" vieux de plus de 1000 ans.

D) Perspectives

Le tourisme se développe ces derniers temps. La compagnie aérienne MIAT assure des vols réguliers entre Ulaanbaatar et Francfort ou Berlin. Les agences mongoles participent au Salon du tourisme international à Berlin, et en 2015, la Mongolie est le pays partenaire de l'ITB (Internationale Tourismus-Börse Berlin). Les relations germano-mongoles, fondées sur les mêmes valeurs politiques, économiques et culturelles paraissent prometteuses.

§ 2 : LA MONGOLIE ET LE JAPON

Les relations diplomatiques entre la Mongolie et le Japon ont été établies le 24 février 1972, mais les relations ne vont pas se développer jusqu'aux années 1990, à cause de la différence idéologique et institutionnelle. Depuis que la Mongolie est passée à la démocratie et à l'économie de marché, les relations bilatérales, fondées sur des valeurs communes tant démocratiques qu'économiques, ont été renforcées et se développent avec succès dans tous les secteursⁱⁱⁱ. En 1990, le premier spécialiste a été envoyé par l'Agence japonaise de Coopération Internationale (JICA), qui a ouvert un bureau de représentation en Mongolie. Depuis l'installation de ce bureau JICA à Oulan-Bator, le nombre de projets mis en œuvre s'est considérablement accru.

A) Principe du partenariat global

Depuis 1997, les relations entre les deux pays se sont beaucoup développées et en 2010, lors de la visite officielle du président mongol Elbegdorj. Ts. au Japon, les dirigeants des deux pays ont signé une déclaration conjointe pour un "partenariat global" afin de développer leurs relations bilatérales selon les axes suivants:

1. Promotion des dialogues de haut niveau (présidentiel, ministériel, parlementaire),
2. Promotion des relations économiques et coopération mutuellement bénéfique,
3. Promotion des échanges humains et des relations culturelles,
4. Renforcement de la coopération sur les questions régionales et mondiales.

B) Partenariat économique

Pour la première fois de son histoire, la Mongolie établit un partenariat économique avec un pays étranger. En 2014, lors de la visite du président mongol Elbegdorj. Ts. au Japon, ils signent une déclaration de «partenariat économique». C'est un évènement important, car auparavant, les relations entre le Japon et la Mongolie étaient plutôt unilatérales, c'est-à-dire ne concernaient que le soutien japonais à la Mongolie, désormais, les deux parties vont collaborer de manière plus équilibrée, mutuellement bénéfique. La collaboration publique et privée entre la Mongolie et le Japon se développe et se concrétise de plus en plus, par exemple, le forum d'affaires annuel sur le commerce, l'investissement et l'exploitation minière

a eu lieu 7 fois depuis 2006.

C) Investissement japonais en Mongolie

Au cours des dernières années, les investissements japonais, les services bancaires et financiers s'améliorent. Depuis 1990 et jusqu'en 2013, le Japon a investi en Mongolie au total 230 millions USD dans les secteurs du commerce et de la restauration (presque 50%), de la banque 9.5%, du tourisme (6%), de construction et d'ingénierie (5,8%) et de technologies de l'information (4,6%). En 2013, le chiffre d'affaires du commerce bilatéral entre le Japon et la Mongolie a atteint 4 547 millions USD, soit une baisse de 10% par rapport à la même période en 2012. En 2013, la Mongolie a exporté vers le Japon l'équivalent de 10,5 millions USD, soit 1,8 fois plus par rapport à la même période de 2012.

Les principaux produits d'exportation mongole sont le charbon, les produits provenant des animaux (crinière de chevaux, laines de yaks, de chameaux et de moutons, de cachemire), le prêt-à-porter (tissus ou tricots), le concentré de molybdène.

En 2013, le Japon a exporté en Mongolie dans les secteurs de l'automobile, l'exploitation minière, des machines de construction, des appareils électriques, des équipements de communication, des produits alimentaires et ménagers, l'équivalent de 444,2 millions USD, ce qui représente 12% de moins que par rapport à la même période en 2012.

D) Aide publique du Japon au développement (Official Development Assistance ODA)

L'aide publique du Japon au développement des projets en Mongolie a joué un rôle important dans :

- l'établissement et le renforcement du système et de l'infrastructure de l'économie de marché ;
- la résolution de divers problèmes sur les questions sociales telle que la sécurité humaine ;
- le développement des ressources humaines.

La contribution dans les réformes de la mine de charbon de Shivee-Ovoo et, le complexe de chargement des marchandises sur la voie ferroviaire, l'expansion et la

modernisation des centres thermiques n°3 et n°4 des grandes villes de Darkhan et d'Ulaanbaatar était prioritaire pour réduire la pauvreté et garder les postes et emplois au moment de la période la plus dure de l'économie mongole. Le Japon accorde environ 45-50 millions de USD en prêts concessionnels, des dons de 30-35 millions USD et 10 millions \$ pour aider la coopération technique ce qui représente au total un tiers des aides et des prêts étrangers de la Mongolie.

En 2012, le gouvernement japonais détermine les programmes prioritaires du soutien à la Mongolie comme suit;

1. Renforcement du développement durable de l'industrie minière et de sa gouvernance (notamment la gestion des revenus des ressources minières) ;
2. Soutien de la croissance "bénéficiant aux citoyens" (le développement des PME grâce à la diversification de l'industrie, la création d'emplois et l'amélioration des services sociaux de base) ;
3. Renforcement de la capacité de la ville d'Ulaanbaatar (par l'amélioration des infrastructures, la planification urbaine et le renforcement des capacités de gestion).

Actuellement, les projets mis en œuvre avec succès sont les suivants: 5 projets de subventions dans le cadre des projets généraux de l'APD et de la subvention culturelle, 3 projets de subventions indépendantes des projets, environ 15 projets de coopération technique et 4 projets de prêts concessionnels en coopération avec la Banque japonaise pour la coopération internationale (BJCI) et d'autres banques et institutions financières. En juin 2013, lors de la visite de Vatanabe. Kh. le directeur exécutif de la BJCI en Mongolie, les deux pays signent un "Accord de crédit d'export". En décembre 2013, la banque du développement de la Mongolie émet des obligations à 10 ans pour 30 milliards de yens, sous le nom "samourai" sur le marché japonais.

E) Les relations entre les gouvernements régionaux jumelés entre le Japon et la Mongolie¹⁴⁶

Dans le cadre de la coopération de l'Association des Gouvernements Régionaux de

¹⁴⁶ <http://www.mn.emb-japan.go.jp/news/mn240.html>

l'Asie du Nord-Est¹⁴⁷ (*The Association of North East Asia Regional Governments*, NEAR), la Mongolie et le Japon signent des chartes de jumelage entre les communes ci-après:

1. Préfecture de Shizuoka et province Dornogobi,
2. Préfecture de Saku de la région Nagano et du district Sukhbaatar, Oulan-Bator,
3. Préfecture de Toyo-Oka de la région Hyogo et village Bogd, Bayankhongor,
4. Préfecture de Matsu Ura de la région Nagasaki et village de Khujirt, Uvurhangai,
5. Préfecture de Miyaako-no-jyoo de la région Miyazaki et ville d'Oulan-Bator.

§ 3 : LA MONGOLIE ET LES ETATS UNIS

La Mongolie et les États-Unis ont établi des relations diplomatiques le 27 Janvier 1987 et partagent des relations d'amitié et de coopération qui s'articulent autour d'un partenariat stratégique dans les domaines politique, économique, culturel et militaire^{iv}. La Mongolie considère les Etats-Unis comme un «troisième voisin». La qualité de ces relations s'illustre au travers des échanges de haut niveau entre les deux pays : le Président George W. Bush s'est ainsi rendu en visite officielle à Oulan-Bator en novembre 2005, tandis que le Président Nambaryn Enkhbayar a effectué une visite officielle à Washington en 2007, au cours de laquelle une «Déclaration de principes de coopération renforcée entre les Etats-Unis d'Amérique et la Mongolie¹⁴⁸» a été signée. Celle-ci s'accompagne également d'une aide du gouvernement américain d'un montant de 285 millions de dollars, au titre du « Millenium Challenge Account » (MCA).

A) *Relations commerciales entre la Mongolie et les Etats Unis*

Les États-Unis sont un partenaire commercial important pour la Mongolie. Le commerce total de marchandises entre la Mongolie et les Etats-Unis se chiffrait à 539,6 millions \$ en 2012. Les Etats-Unis sont le 3^e plus grand partenaire commercial après la Chine et la Russie. Le déficit commercial avec les États-Unis totalise 332,5 millions \$.

i. *Les exportations vers les États-Unis*

¹⁴⁷ <http://www.neargov.org/>

¹⁴⁸ Declaration of Principles for Closer Cooperation Between the United States of America and Mongolia, disponible sur <http://mongolianembassy.us/2007-declaration-of-principles-for-closer-cooperation-between-the-united-state-of-america-and-mongolia/#.VmVOPt5btFI>

Les exportations de la Mongolie vers les États-Unis demeurent extrêmement faibles. La Mongolie a exporté 3,5 millions US \$ de biens aux États-Unis, y compris les concentrés de tungstène. Les exportations de la Mongolie vers les États-Unis ont atteint un sommet en 2004, mais ont diminué de façon constante chaque année depuis, en grande partie en raison d'une forte baisse des importations américaines en général.

ii. Les importations en provenance du États-Unis

La Mongolie a importé pour 535 millions USD de marchandises en provenance des États-Unis en 2012. Les principaux produits importés sont des véhicules automobiles, des avions et des techniques d'ingénierie civile.

B) Investissements

Selon le Ministère du Développement économique de la Mongolie, les États-Unis étaient le 8^e plus grand investisseur étranger en 2012. Les investissements américains atteignaient 292 millions USD, ils concernaient principalement le secteur minier (38%) et le commerce de gros et de détail et la restauration (36%).

§ 4 : LA MONGOLIE ET LES DEUX CORÉES

Les relations historiques entre la Corée et la Mongolie remontent aux V^e et VI^e siècles. Mais, bien plus tard, en 995, les relations bilatérales ont été marquées par la venue des 10 premiers étudiants coréens pour étudier la langue et la culture mongoles. En 1995, les trois pays ont célébré 1000 ans de relations entre la Mongolie et la Corée.

Depuis la division de cette nation en deux pays; République populaire démocratique de Corée (Corée du nord) et la République de Corée (Corée du sud), la Mongolie entretient des relations diplomatiques avec tous les deux. En 1991, la Mongolie a été co-auteur de la discussion de l'adhésion des deux Corées à l'ONU et cet événement est cohérent avec la politique mongole des relations équilibrées avec cette nation déchirée. En cette même année, un accord de non-agression mutuelle, de la coopération et des échanges a été conclu avec la contribution mongole. Cette relations diplomatiquement équilibrée, mais pas économiquement. Les relations avec la République Populaire Démocratique de Corée sont

plutôt politiques alors qu'avec la Corée du sud, elles sont très actives en relations économiques.

La Mongolie et la République Populaire Démocratique de Corée (RPDC)

Les relations diplomatiques avec la Corée du Nord se sont établies en 1948 et les deux pays ont ouvert réciproquement leurs Ambassades en 1951. La Corée du Nord a fermé son Ambassade en 1999 et la rouvert en 2004. Depuis l'établissement des relations diplomatiques, les chefs d'Etat, les Ministres des Affaires Etrangères ont fait de nombreuses visites officielles. En 2002, à l'occasion de la visite du Ministre des Affaires Etrangères de la RPDC, les deux pays ont conclu à nouveau l'"Accord des Relations amicales et de coopération" qui permet d'avancer leurs relations. Dans le cadre des relations diplomatiques "classiques", les deux pays ont conclu, en 2003, des accords pour "promouvoir et la protéger l'investissement", et "éviter la double imposition de revenu et de taxe foncière, et l'évasion fiscale".

En dehors des relations classiques, ces deux pays ont une relation spéciale. Basée sur ses bonnes relations traditionnelles avec RPDC, la Mongolie s'est proposée d'être l'intermédiaire de dialogue du renforcement de la paix et de la sécurité régionale dans la péninsule coréenne entre les parties concernées. Cette initiative est bien appréciée par la RPDC. Le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères de la Mongolie ont éclairci la position de RPDC concernant le nucléaire et ont échangé des avis sur les solutions que la Mongolie partagera avec les autres pays lors des visites de hauts niveaux et de réunions internationales.

La Mongolie estime possible de développer ses relations extérieures en Asie du Nord grâce aux bonnes relations avec la RPDC. La Mongolie prend en compte la position géographique de RPDC, son accès littoral, sa possibilité d'exploiter à nouveau son réseau ferroviaire entre la Corée de Sud, voire le lier avec le réseau euro-asiatique.

Corée de sud

Intriguée par le développement remarquable de la Corée du Sud à partir des années 1960 jusqu'à ce qu'elle organise les Jeux Olympiques en 1988, la Mongolie a établi des relations diplomatiques avec la République de Corée en mars 1990. En 1991, les deux pays ont conclu un accord bilatéral de coopération dans les domaines de l'investissement et du commerce extérieur, de l'économie, des sciences, de la technologie et de la culture. La

Mongolie a ouvert son Ambassade en Corée du Sud en 1991, la Corée du Sud a ouvert la sienne en 1990.

Depuis que les deux pays ont élaboré les documents juridiques, comme le "Contrat du Commerce" signé en 1991, la "Déclaration conjointe de la coopération mutuellement complémentaire" signée en 1999, l'"Accord de la coopération de bon voisinage" signé en 2006 et l'"Accord du Partenariat global" officialisé en 2011, ces documents sont devenus les piliers des relations actuelles entre les deux pays et ils ont permis d'accélérer les relations économiques, culturelles, commerciales et scientifiques.

A) Relations culturelles et humanitaires

Une "Association des chercheurs sur la Mongolie", fondée en 1990, réunit actuellement plus de 30 scientifiques, elle organise une conférence scientifique internationale annuelle et publie régulièrement la revue *Études mongoles*, laquelle joue un rôle important et est mondialement reconnue. A partir de 2004, la ville d'Ulaanbaatar organise des concours de langue et de chanson coréennes et, en 2007, 13.457 étudiants et élèves qui apprennent la langue coréenne en Mongolie sur 14.595 ont réussi le test d'évaluation de compétence linguistique.

En 1994, l'Association des Relations de la Corée et de la Mongolie est fondée dans le but de promouvoir les deux langues et cultures. Dans le cadre des activités de cette association, un "Hôpital de l'Amitié Yonsei" est fondé à Ulaanbaatar en 1994. Les Mongols y sont soignés bénévolement par des médecins coréens.

B) Relations économiques et commerciales

Depuis 1993, des prêts concessionnels d'un montant de 43 millions \$ (2004) ont été accordés à la Mongolie, ce qui lui a permis de réaliser les projets ci-après:

- la construction et restauration de "MONSAM", usine d'aiguilles et seringues jetables ;
- la centrale thermique de Dalanzadgad (chef-lieu de la région d'Umnugobi) ;

- le réseau public de communisation ;
- le réseau de fibre optique des régions de l'est de la Mongolie ;
- le laboratoire national de normalisation et de métrologie ;
- l'amélioration des équipements médico-légaux ;
- l'amélioration des équipements du centre de sang et de la transplantation d'organes ;
- la création de la clinique de la médecine traditionnelle mongolo-coréenne ;
- l'amélioration de la capacité du collège polyvalent;
- le parc des technologies de l'information et de la communication;
- les laboratoires vétérinaires etc.

En 2001, la Corée a fait des dons de 120 millions de won (= 94 500 euros) pour soutenir les nomades mongols gravement touchés par le "dzud".

Depuis 2000, les relations économiques deviennent importantes. Les principaux produits d'exportation de la Corée du Sud vers la Mongolie sont les voitures, les matériels de construction, les produits pétroliers, la bière, les produits cosmétiques, et le tabac. La bière "Cass" a envahi le marché mongol en 2000 - 2003 et le gouvernement mongol a dû augmenter les droits d'importation pour protéger ses produits nationaux. La Mongolie exporte en Corée du Sud les minerais non métalliques, des produits en cuivre et des produits textiles.

Ulaanbaatar a donné à une de ses rues le nom "Seoul". Et dans la capitale coréenne, il y a maintenant un quartier mongol puisqu'il y a plus de 24 000 mongols en Corée du sud. Leur nombre est estimé officiellement à 30 000, mais, officieusement, ils seraient plus de 70 000 dans le pays et ceci pour diverses raisons (études ou travail).

Aujourd'hui, la Corée est considérée comme un des "troisièmes voisins" de la Mongolie par le poids de son commerce extérieur, par le poids de ses investissements.

C) Visa

En 2012, les deux pays ont conclu un "Accord sur la délivrance de visas" à entrées multiples aux citoyens munis d'un passeport classique pour 1 an, 3 ans et 5 ans. Cet accord facilite l'exemption du visa sous certaines conditions.

- Visa de court séjour jusqu'à 90 jours (entrée/sortie): gratuit
- Visa de long séjour plus de 90 jours (multi) : 60 USD
- Visa de court séjour jusqu'à 90 jours (entrée/sortie): gratuit
- Visa de long séjour plus de 90 jours (multi) : 60 USD

Conformément à l'Accord intergouvernemental sur l'obtention du visa, les Mongols sont exemptés du visa d'entrée depuis 2012 pour un séjour touristique d'une durée de moins de 90 jours. *A contrario*, les ressortissants mongols doivent faire un virement de 10 à 20 millions MNT (équivalent de 4 000 à 9 000 euros) sur un compte spécial de l'Ambassade de la Corée de Sud en Mongolie qu'ils récupéreront à leur retour en Mongolie. Cette décision est prise pour faciliter les voyages des Mongols en Corée et pour éviter l'augmentation des personnes qui travaillent illégalement en Corée de Sud.

§ 5 : LA MONGOLIE ET LE CANADA

A) Relations bilatérales

La Mongolie et le Canada ont établi des relations diplomatiques le 30 Novembre 1973, la Mongolie a ouvert son Consulat général à Toronto en 1998, qui est devenu par la suite l'Ambassade en Décembre 2001. Le Canada a été représenté à Ulaanbaatar, d'abord par son consul honoraire, 1^{er} Décembre 1997; ensuite par une mission commerciale en avril 2004 et le premier ambassadeur du Canada a été nommé en 2008.

Le Canada et la Mongolie ont beaucoup de points communs: des conditions climatiques rigoureuses, une faible densité de population, d'abondantes ressources naturelles, de vastes terres agricoles et des ressources minières importantes. Tous les deux ont de puissants voisins.

Le Canada a été l'un des pays qui soutenaient la Mongolie dans les années 1990. Lors de la visite officielle du président de la Mongolie, Bagabandi. N, en 2004, les deux pays ont signé la "Déclaration conjointe sur le partenariat élargi" et à ce jour, des progrès ont été déjà constatés dans les domaines politique, économique, culturel, ainsi que dans les domaines de l'éducation et de la défense^v. À l'invitation de Elbegdorj TSAKHIA, le président de la

Mongolie, M. David JOHNSTON, gouverneur général du Canada a fait la première visite d'Etat du Canada en Mongolie en 2013. Les visites officielles de Peter MILLIKEN, président de la Chambre des Communes du Canada en Mongolie en Octobre 2006, et celle de M. Enkhbold ZANDAAKHUU, président du Grand Khoural (Parlement), au Canada, en Mars 2013 ont renforcé les liens politiques, les relations inter-parlementaires entre les deux pays. En avril 2014, le Groupe d'amitié Canada-Mongolie au Parlement canadien a été créé.

Lors de la première visite du Premier Ministre de la Mongolie au Canada en Septembre 2010, une déclaration conjointe "Protocole d'entente sur la coopération dans le domaine de la fonction publique, de la normalisation et de l'agriculture" a été signée "comme un reflet de la volonté de continuer à élargir l'éventail de la coopération, sur la base des intérêts communs, un engagement pour le bien-être et la prospérité des citoyens et des valeurs démocratiques communes des deux pays".

Les tables rondes consultatives, organisées en Octobre 2003 à Ottawa au niveau des ministères des Affaires étrangères, ont servi comme forum de discussions et ont permis d'échanger des idées sur la coopération bilatérale et d'identifier les voies et moyens de leur mise en œuvre. Les quatrième et cinquième réunions ont eu lieu à Ulaanbaatar en 2009 et à Ottawa en 2011, et la sixième réunion à Ulaanbaatar en 2014.

En 2014, la Mongolie a été un des "pays ciblés" dans le cadre de la politique de développement international du Canada. Le programme d'aide bilatérale du Développement International du Canada en Mongolie est étroitement aligné sur les priorités économiques et sociales du développement de la Mongolie en 2010-2015, dont l'objectif est d'assurer le développement humain, de réduire les disparités rurales-urbaines et d'améliorer la compétitivité économique. Le Canada veut aider le pays à stimuler de manière durable sa croissance économique en renforçant les capacités de la fonction publique, en particulier la gestion du secteur extractif.

Le Programme militaire des Forces canadiennes joue un rôle non négligeable dans les relations bilatérales et la Gendarmerie royale du Canada coopère avec les agences des douanes et de la police nationale de la Mongolie. Les policiers mongols sont venus au Canada pour suivre une formation consacrée aux crimes graves et aux crimes financiers. "Un Mémorandum

d'entente intergouvernemental sur la coopération dans le secteur de la défense entre le Canada et la Mongolie" a été signé le 20 Octobre 2004 et le "Protocole d'entente entre le ministère de la Défense de la Mongolie et du ministère de la Défense nationale du Canada sur la coopération dans le domaine de la défense et l'échange de visites bilatérales" a été signé respectivement en Mars 2012.

B) Commerce et investissement

"L'Accord intergouvernemental entre le Canada et la Mongolie sur le commerce" signé en 1994, et "la Convention sur la prévention de la double imposition et de l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune" signée en 2002 sont la base juridique pour le commerce et les affaires économiques entre les deux pays. Le Canada et la Mongolie ont convenu d'entamer des négociations en vue d'un accord de promotion et de protection des investissements étrangers (APPIE). Les parties se sont engagées à travailler ensemble pour conclure un accord en temps opportun. Le premier cycle de négociations a eu lieu en Janvier 2009 à Ulaanbaatar. Un APPIE bilatéral offrira une plus grande prévisibilité et une plus grande certitude aux investisseurs canadiens, nombreux dans le secteur minier en Mongolie. L'objectif du Canada en entamant ces négociations est d'obtenir un accord global et de haute qualité qui permettra de protéger les investisseurs grâce à la mise en place d'un cadre de droits et d'obligations juridiquement contraignantes.

Le gouvernement du Canada apporte une aide à travers le "Centre de recherche pour le développement international (CRDI)", à la hauteur de 45 millions de dollars canadiens dans le but de réduire la pauvreté, d'améliorer la santé, l'éducation, le statut social des femmes et de protéger l'environnement. Ces 15 dernières années, le CRDI a dépensé 8,5 millions de dollars canadiens pour financer environ 40 petits projets, y compris l'informatique, la protection de l'environnement, l'apprentissage à distance, etc.

Le Canada est le deuxième investisseur en Mongolie. L'organisation "*Ressources naturelles Canada*" (RNCan) estime que plus de 20 sociétés d'exploration minière, déploient

près de 400 millions \$ d'actifs en Mongolie. En 2008, le stock d'investissement direct du Canada en Mongolie a totalisé 272 millions \$.

L'inclusion de la Mongolie dans la liste des pays admissibles aux tarifs préférentiels généraux du Canada / General Preferential Tariff / permet à la Mongolie d'en profiter dans l'exportation de l'or, des cuirs et des peaux, des tapis et d'autres produits dérivés d'animaux (notamment le cachemire peigné au Canada). Les importations de la Mongolie en provenance du Canada se composent principalement de produits agricoles, de machines pour l'exploitation minière, d'équipements de chargement et de téléchargement, de pièces détachées et d'équipements de télécommunication. Elles représentent plus de 36.1 millions USD, les exportations vers le Canada, elles, représentent presque 130 millions de USD. Entre 1990 et 2013, l'investissement direct du Canada en Mongolie est estimé à 400.5 millions de USD, essentiellement dans le secteur minier. 98,18% de l'investissement couvrent la géologie, l'exploitation et l'extraction des mines, 1,13% concerne le commerce et la nourriture, et le 0,69 % restant les autres secteurs. Mais, il y a des nouveaux secteurs tels que l'agriculture et la construction qui commencent à prendre une place importante dans le commerce bilatéral. Des mémorandums de coopération bilatéraux de compréhension dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire ont été signés par les instances mongoles et canadiennes.

C) Culture et éducation

La coopération dans le secteur de l'éducation entre la Mongolie et le Canada s'est concrétisée par certains accords conclus entre les universités des deux pays pour encourager les étudiants mongols à étudier au Canada et pour améliorer la formation des fonctionnaires mongols.

Les relations bilatérales sont facilitées grâce aux documents juridiques tels que "Protocole d'entente entre l'Autorité des Ressources minérales et pétrolières de la Mongolie et l'Université Queen à Kingston au Canada, sur la formation et la recherche collaborative dans la Géologie et Mines / 2007 /; "Mémorandum d'entente entre le Ministère de la Construction et du Développement urbain de la Mongolie et l'Université technologique auprès de l'Ecole

“Construction et Environnement” de Colombie britannique /2010/”; "Protocole d'entente entre le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Science de la Mongolie et de l'Université de Colombie britannique /2012/; "Mémorandum d'accord entre l'Université de l'Industrie de la Mongolie et l'Université de la Saskatchewan du Canada /2013/".

L'Université de Toronto, l'Université de Colombie-Britannique, l'Université McGill, Université de Montréal McMaster, qui font partie des 100 meilleures universités dans le monde, fournissent une assistance à la Mongolie pour les publications scientifiques.

Depuis octobre 2013, le Canada organise en Mongolie chaque année "l'Exposition d'études au Canada". Environ 300 étudiants mongols, boursiers dans le cadre des programmes gouvernementaux ou non boursiers, étudient au Canada dans les domaines des relations économiques extérieures, de l'exploitation minière, de l'aviation civile.

En outre, des artistes mongols participent aux festivals d'art canadiens dans le but de faire connaître le patrimoine culturel et historique de leur pays.

§ 6 : VOISINE PRIVILÉGIÉE: L'UNION EUROPÉENNE

L'UE est le troisième partenaire commercial de la Mongolie (8,4% de ses échanges extérieurs) et un bailleur de fonds important. La Commission Européenne et la Mongolie ont établi des relations diplomatiques en 1989¹⁴⁹. De 1991 à 1999, l'Union européenne a consacré 4 160 millions d'écus¹⁵⁰ (ECU, european currency unit - euro) au soutien de la transition vers la démocratie et l'économie de marché dans les douze nouveaux états indépendants (N.E.I.), issus de l'ex-Union soviétique, ainsi qu'en Mongolie, dans le cadre du programme *Tacis (Technical Assistance to the Commonwealth of Independent States) and Mongolia* dont la

¹⁴⁹ Kateryna ROLLE, *The past, present and future of EU-Mongolia development cooperation*, European Institute for Asian Studies Briefing paper, 2013. n° 7, p. 5.

Disponible sur: http://www.eias.org/images/BriefingPapers/EIAS_Briefing_Paper_2013-7_Kateryna_Rolle.pdf

¹⁵⁰ Briefing 26, Deuxième révision, "De l'écu à l'Euro: fixation des taux de change" rédigée par la Direction générale des études Division Affaires économiques, Luxembourg, 1998. p.5.

"Le règlement du 17 juin 1997 fixant certaines dispositions relatives à l'introduction de l'euro prévoit que: "Toute référence à l'écu ... est remplacée par une référence à l'euro au taux d'un euro pour un écu" (article 2)."

Disponible sur: http://www.europarl.europa.eu/euro/briefing/general/26_fr.pdf

création a été décidée par le Conseil européen de Rome en 1990¹⁵¹. La Mongolie a bénéficié de 8 millions d'écus en 1994, de 9.5 millions d'écus en 1996.

Ce premier document stratégique qui décrit les priorités de la coopération avec la Mongolie (2001), et d'autres documents par la suite montrent le développement entre l'UE et la Mongolie. En juin 2006, un bureau technique a été ouvert à Oulan-Bator^{vi} et cette même année, à Helsinki la Mongolie a rejoint le processus de l'ASEM¹⁵² (ASEM6).

La coopération avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement" (BERD) a débuté en 1996 par une assistance technique et la formation d'experts mongols du secteur financier. Depuis 2006¹⁵³, la Mongolie est devenue un pays opérateur et la BERD a investi 75 millions de dollars en 2006-2007, dans le secteur privé. La prévision de crédit pour 2008-2009 s'élève à 150 millions de dollars. Ces crédits sont destinés à favoriser un développement solide des entreprises privées et surtout des PME.

Au fil des années, la réalisation de plusieurs projets économiques et humanitaires dans le cadre de la coopération entre la Mongolie et l'Union européenne, a donné des résultats très satisfaisants. Consacré au développement des zones rurales, le dernier projet pour 2008/2010 porte sur un investissement de 14 millions de dollars. Ces échanges commerciaux avec la Mongolie ont triplé en 2007, les investissements européens ont atteint 100 millions dollars.

¹⁵¹ La réforme de l'assistance de l'Union européenne en faveur des nouveaux Etats indépendants et de la Mongolie" Rapport d'information présenté par BARRAU Alain. Assemblée Nationale. n°1615. p.5.

¹⁵² Disponible sur: <http://www.aseminfoboard.org/about>

Le partenariat initial de l'ASEM en 1996 comprenait 15 États membres de l'UE et 7 États membres de l'ASEAN plus la Chine, le Japon, la Corée et la Commission européenne. Le sommet de l'ASEM est une rencontre biennale entre les chefs d'État et de gouvernement, le président du Conseil européen, le président de la Commission européenne, et le secrétaire général de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

¹⁵³ <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+IM-PRESS+20051111IPR02232+0+DOC+PDF+V0//FR&language=FR>

BERD: feu vert au financement de la Mongolie

N'étant pas un pays européen et étant située en dehors du territoire que les fondateurs de la BERD avaient initialement assigné à ses activités, la Mongolie ne peut devenir éligible aux financements de la banque qu'après modification de l'accord en portant création. C'est pourquoi, il est proposé, de modifier l'accord portant création de la BERD afin de permettre à la banque de financer des projets en Mongolie. Suivant les recommandations de Pervenche BERÈS (PSE, FR) les députés ont approuvé cette proposition de décision du Conseil.

Les relations avec l'UE constituent l'une des priorités de la Mongolie, car elle représente un partenaire important pour son développement durable et l'ancrage des principes démocratiques dans la vie quotidienne de la société mongole. Ces relations sont d'ores et déjà marquées par une série d'évènements depuis 1989:

- Signature du nouveau "document de stratégie 2007 - 2013¹⁵⁴" avec un accent sur le développement rural et un budget de 14 millions d'euros à la Mongolie (2007);
- Participation de la Mongolie à l'ASEM7 à Pékin (2008);
- Signature de l'Accord sur l'aviation civile avec la Mongolie (2009) ;
- Signature du Mémoire sur le Plan indicatif pluriannuel de coopération pour la période 2011-2013 avec un budget de 15 millions d'euros (2010);
- Signature de l'Accord sur le partenariat et la coopération entre la Communauté européenne et ses États membres et la Mongolie (2010, 2013) ;
- Signature du nouveau programme de coopération UE-Mongolie en 2014-2020 avec un budget de 65 millions € (2015) lors de la visite du président mongol, Elbegdorj TSAKHIA au Parlement européen en 2015.

Quant aux programmes d'échanges universitaires, cinq universités mongoles (Université des Sciences et de la Technologie, Université de l'Agriculture, Université des Sciences de la Santé, Université Nationale de Mongolie et Université des Finances et de l'économie) peuvent y participer et leurs étudiants peuvent bénéficier des échanges *Erasmus Mundus*. Entre 2004 et 2013, 16 étudiants en master et 2 doctorants ont été acceptés pour ce programme d'échanges.

¹⁵⁴ Mongolia - European Community: Strategy Paper 2007-2013
http://eeas.europa.eu/mongolia/csp/07_13_en.pdf

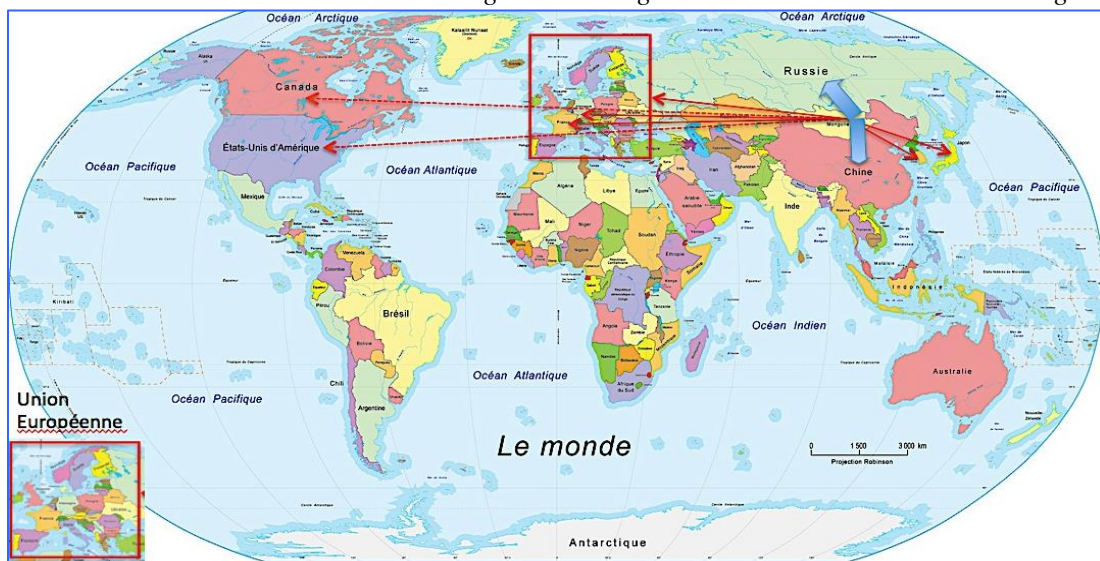
CONCLUSION: TITRE SECOND

Recherche de "troisièmes voisins"

L'invention de la notion de "troisième voisin" par la Mongolie est intéressante comme terme en relations internationales. Ce terme est né du désir mongol de sortir de l'enclavement entre ses voisins gigantesques. Dans la pratique, il est utilisé pour les échanges commerciaux avec d'autres pays, pour les alliés stratégiques et militaires, les adhérents des conventions, des contrats ou des chartes, mais il s'agit d'un voisin "virtuel" qui ne partage avec la Mongolie aucune frontière géographique (

Figure 34).

Figure 34: Image des troisièmes voisins de la Mongolie

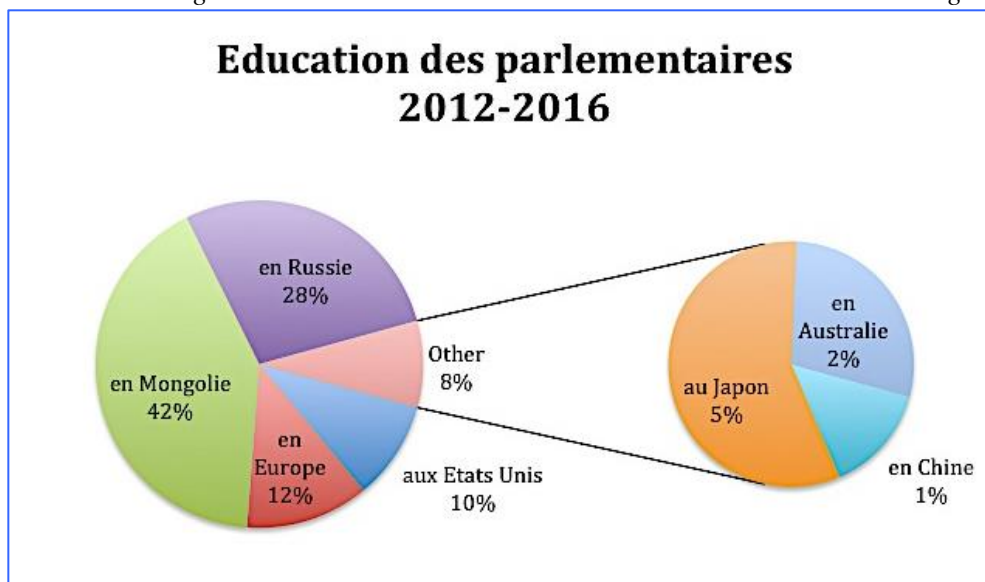


La Mongolie entretient des relations approfondies avec des pays développés qui partagent avec elle les mêmes valeurs démocratiques. Il est intéressant de constater que ces pays sont situés dans trois continents: le Canada et les Etats Unis, la France et l'Allemagne et d'autres pays de l'Union européenne, la Corée du Sud et le Japon. L'ensemble de ces pays sont considérés par la Mongolie comme des troisièmes voisins.

Comment la Mongolie choisit-elle ses troisièmes voisins ? Comment peut-on les classer? Y a t-il une préférence liée à l'histoire des relations diplomatiques, économiques, politiques ou les classe-t-on par affinité? Y a t-il une hiérarchie entre ces pays ?

La Mongolie démocrate est fortement influencée par les Etats Unis où ses hommes d'affaires et ses hommes politiques se sont formés ces dernières années.

Figure 35: Scolarité universitaire des membres du Parlement mongol 2012-2016



10% des parlementaires sont formés aux Etats Unis dont plusieurs personnages importants de la vie politique mongole.

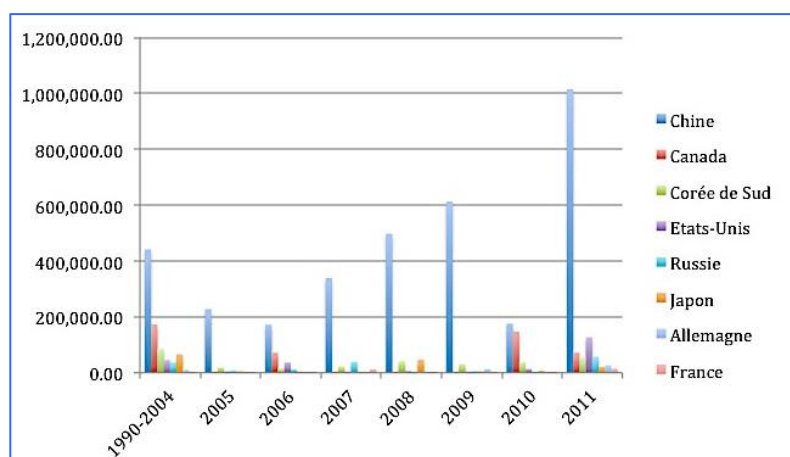
- Elberdorj. Ts, président de la Mongolie (2009-2017), premier ministre (23 avril au 9 décembre 1998, 2 ans entre 2004 et 2006), membre du Parlement (durant 17 ans: 1992-2000, 2004-2009),
- Enkhbold. Z, président du Parlement (2012-2016), membre du Parlement (2005-2016)
- Saikhanbileg. Ch, membre du Parlement (1996-2000, 2008-2016), premier ministre depuis 2014,

- Bayartsogt. S¹⁵⁵, membre du Parlement (2004-2016), vice-président du Parlement (2012-2013), Président de l'Agence Executive du Gouvernement (depuis 2014).

Ces hommes politiques formés aux Etats Unis ne représentent que 10% de l'ensemble des parlementaires, car 42 % d'entre eux sont formés en Mongolie et 28% en Russie. Alors, comment expliquer l'influence américaine si marquée? Sans doute par le fait que ces personnes sont aux postes décisifs, les plus importants.

Si ce n'est pas par la formation des dirigeants mongols "américanisés", serait-il possible de classer les troisièmes voisins par le poids de leurs investissements en Mongolie?

Figure 36: Investissement direct en Mongolie (par pays)



Ici, nous voyons que la Chine a toujours investi et continue d'investir en Mongolie surtout en 2011. Plus récemment, apparaît le Canada et en 2010 il est presque au même niveau que la Chine. Les investissements des autres pays restent très modestes par rapport à la Chine. La politique étrangère de la Chine, appelée "bon voisinage" consiste à aider les voisins à se

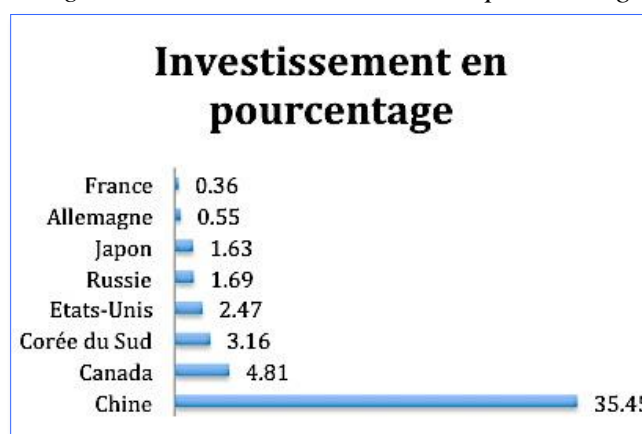
¹⁵⁵ http://www.lemonde.fr/evasion-fiscale/article/2013/04/04/offshore-leaks-qui-detient-les-comptes-secrets_3154115_4862750.html

Bayartsogt SANGAJAV, ministre des finances mongol de 2008 à 2012, et vice-président du Parlement. D'après les *Panama Papers*, il possède un compte secret en Suisse, et détient des parts de Legend Plus Capital Limited, une entité offshore chinoise. Au total, il a placé 1 million de dollars sans le déclarer, alors même qu'il était à la tête de la Banque asiatique de développement (BASD) réclamant plus de fonds pour le développement de l'économie mongole... Bien que titulaire de la nationalité chinoise, il se porte candidat à l'élection parlementaire de juin 2016, puisque sa famille politique trouve que ce scandale est une vieille histoire qui s'est passé il y a 4 ans... Aujourd'hui, son cas n'est toujours pas jugé officiellement et reste ouvert.

développer pour renforcer leur dépendance économique, ce qui se réalise "parfaitement" en Mongolie. D'après la *Table 11* et la *Figure 37*, la Chine est en effet le premier investisseur en Mongolie (35.45 % de l'investissement), tandis que la Russie ne représente que 1.69 %; elle partage aussi avec la Mongolie 4709 km de frontières.

Nous constatons donc l'importance de la Chine qui oblige la Mongolie à chercher d'autres investissements pour préserver sa souveraineté économique.

Figure 37: Investissement direct en pourcentage



Quant aux autres pays, le Canada occupe la 6^e place avec 4.86 % de l'investissement, la Corée du Sud la 7^e avec 3.16 %, les Etats Unis la 8^e avec 2.47 %, le Japon la 11^e (1.63 %), l'Allemagne la 16^e (0.55 %) et la France la 17^e (0.36 %). Malgré les faibles investissements de ces pays, la Mongolie essaie d'entretenir avec eux de bonnes relations économiques, afin de faire contrepoids à l'influence toujours grandissante de la Chine.

Table 11: Investissement direct en Mongolie (par pays)

Investissement direct en Mongolie								
Pays	Chine	Canada	Corée de Sud	Etats-Unis	Russie	Japon	Allemagne	France
Année d'établissement des relations diplomatiques	1949	1973	1990	1987	1921	1972	1950 (Allemagne de l'Est) 1974 (RPA)	1965
N° par l'investissement	1	6	7	8	10	11	16	17
%	35.45	4.81	3.16	2.47	1.69	1.63	0.55	0.36
Total	3,483,500.44	472,293.19	310,786.20	242,929.53	166,261.87	160,031.05	54,369.21	35,075.15
1990-2004	441,786.38	174,206.58	85,180.14	45,725.48	37,163.16	66,208.26	10,369.80	326.99
2005	227,922.28	1,542.25	19,004.49	5,564.06	7,450.14	5,840.80	370.2	35
2006	172,014.03	72,180.37	16,434.78	37,165.78	11,654.52	4,727.59	1,386.27	66.3
2007	339,614.67	497.15	22,991.38	4,285.67	39,774.38	2,450.10	817.49	12,550.00
2008	497,800.88	2,739.57	41,765.41	6,466.89	3,795.42	46,623.46	580.01	170.08
2009	613,058.80	1,028.00	31,673.98	2,571.52	6,139.20	5,594.78	13,281.00	2,376.34
2010	176,038.36	147,811.12	38,763.43	13,911.20	2,273.18	7,125.37	932.64	4,499.79
2011	1,015,265.04	72,288.16	54,972.59	127,238.95	58,011.87	21,460.68	26,631.80	15,050.66

La Mongolie a perdu son "*immunité nationale*", une grande partie de son autonomie politique et économique. Elle est maintenant dépendante de sociétés multinationales comme Rio Tinto qui exploite le 3^e plus gros gisement d'or et de cuivre au monde. Et elle dépend également de la Chine, présente sur son territoire dans tous les domaines: restauration, hôtellerie, éducation, construction, exploration et exploitation minière, service financier, consultation juridique.

En réalité, la Mongolie donne parfois l'impression de naviguer à vue, de se laisser emporter par cette politique du "troisième voisin", entraînée par les organisations internationales ou régionales comme l'UE ou par les sociétés multinationales. Tous les projets qu'elles proposent, sont des projets à court terme (2-3 ans) et non des projets de longue durée (20-30 ans). Il serait préférable que la Mongolie révise ses positions et mette en place une réelle politique économique avec des objectifs à long terme. On peut constater en effet qu'elle est plongée dans une espèce de "coma économique" et politique, qu'elle survit au jour le jour. Les investisseurs étrangers peuvent en effet décider de suspendre leurs aides à l'économie mongole, s'ils sont déçus par les résultats. Ils peuvent avoir d'autres objectifs que d'aider un pays lointain.

Il est cependant difficilement envisageable de mener une politique à long terme dans un pays avec une démocratie parlementaire et des élections tous les quatre ans et surtout avec des institutions fragiles. Il devient urgent que les différentes équipes mongoles qui se succèdent au pouvoir, se mettent d'accord pour mettre en place une réelle politique de gouvernance à long terme, pour gérer la richesse nationale et l'aide internationale. Rien que pour la gestion de l'aide internationale, on peut voir l'exemple de Kazakhstan qui devient un des 10 pays dont l'économie est améliorée en 2015/16 dans les domaines suivis par Doing Business et qui prend des mesures de réformes réglementaires, ce qui facilite l'activité commerciale. Selon le Doing Business Index de la Banque mondiale, le Kazakhstan fait partie des 50 premiers pays avec les marchés les plus faciles à faire, ce qui en fait un bon choix pour les entreprises internationales. Cela aide à attirer des entreprises étrangères et à diversifier l'économie du Kazakhstan. Déjà, plus de 190 milliards de dollars ont été investis en investissements directs étrangers dans le pays depuis son indépendance en 1991.

La Mongolie a normalement acquis l'expérience de la planification (plans quinquennaux) pendant la période soviétique et elle a élaboré des plans stratégiques de développement de 2007 à 2020. Cette élaboration est une bonne chose concrète pour avoir une vue plus au moins à long terme, mais saura-t-elle les mettre en oeuvre ? Le Kazakhstan pourrait être un exemple de la bonne gestion de l'investissement direct étranger et de la stabilité politique intérieure, ce qui favorise les bons résultats des plans à long terme.

La Mongolie recherche sa place sur la scène régionale et internationale

La Mongolie est un pays pacifique qui ne connaît ni menaces, ni attaques terroristes, elle est acceptée par le Conseil de sécurité de l'ONU. Elle ne possède pas l'arme nucléaire. Elle assure sa sécurité diplomatiquement en participant aux opérations de maintien de la paix dans le cadre de l'ONU ou aux coalitions *ad hoc*. Elle est surtout le seul pays sans aucune ambiguïté frontalière dans la région et les voisins ont reconnu *de facto* les frontières démarquées.

La jeune Mongolie, démocratie immature et économie fragile, continue à chercher sa place au niveau international afin de renforcer sa politique sur le plan des relations multilatérales. Malgré son instabilité politico-économique, elle fait des efforts pour justifier son "intégrité territoriale" ¹⁵⁶ en participant aux forums, dialogues et négociations internationales et en collaborant avec les organisations régionales et internationales. Une question concrète sur sa localisation géographique se pose. Sa frontière est officiellement reconnue et acceptée par les deux voisins, donc, elle ne connaît aucun conflit de frontière. D'un point de vue géographique, la Mongolie est placée en Asie du nord¹⁵⁷ ou en Asie et

¹⁵⁶ Mikulas FABRY, *Recognizing States: International Society and the Establishment of New States Since 1776*, Oxford University Press, 2010, p. 204:

Justifying Territorial Intergity and Self-Determination of People: It is apparent from the foregoing account that the recongnition practice of the post-Cold War period has preserved the supremacy of the principle of territorial integrity as understood since the decolonization over self-determination of peoples as disclosed in the state recognition practice prior to decolonization.

¹⁵⁷ Pierre CHABAL (dir.), *Institutionalising Regions; East-Asian and European Perspectives on Regional régime dynamics*, Paris, Apopsix, 2012. Collection "Régionalismes comparés", p. 33

"... Among contemprrary Chinese, there is some tendancy of considering Northeast Asia is a part of China, rather than *visé versa*..."

Océanie¹⁵⁸ alors que d'un point de vue traditionnel, les Mongols situent leur pays sur le haut plateau de l'Asie centrale qui englobe les pays suivants: l'Ouzbékistan, le Kirghizistan, le Turkménistan, le Tadjikistan et le Kazakhstan. Ce dernier touche presque la frontière avec la Mongolie et les kasakhs qui résident à l'extrême ouest de la Mongolie sont actuellement plus de 100 000 et constituent une des ethnies minoritaires du pays. En dehors de cette présence des kasakhs, la Mongolie n'a plus de raisons pour s'imposer en Asie centrale. En revanche, cette habitude mongole de se situer sur le plateau de l'Asie centrale pourrait s'expliquer par la nostalgie des Mongols pour cette période où tous ces pays étaient réunis sous l'Empire mongol.

Très précisément, la situation géographique de la Mongolie est au nord de l'Asie, entre 41.35° et 52.09° de latitude, et entre 87.44° et 119.56° de longitude¹⁵⁹. Sa frontière est clairement définie et reconnue avec les voisins.

La réflexion de M. Pierre CHABAL sur la région est très intéressante qui éclaire le cas de la Mongolie. Pour lui, la région n'est ni une entité géographique, ni une entité historique, ni une entité culturelle. "Une région n'est pas une entité géographique: Il existe deux raisons simples pour lesquelles une région, au sens contemporain des dynamismes d'après guerre froide, n'est pas une entité géographique. La première raison des facteurs géographiques et essentiellement physiques est imposée par la nature¹⁶⁰" situe la Mongolie jusqu'aux confins des pays océaniques comme le Japon. L'exemple suivant nous démontrera pourquoi la tempête de sable en Mongolie a fait réagir le Japon. Suite à la tempête, de fines poussières de sable du désert de Gobi ont été emportées jusqu'au Japon et ces fines particules se sont déposées en créant des difficultés dans tout le secteur de la haute technologie japonaise. Le Japon a alors immédiatement réagi en organisant une réunion en Mongolie avec la participation de la Chine, de la Corée de Sud également concernées par ce problème. Il a été décidé de mettre en place des moyens pour financer les projets de lutte contre la

¹⁵⁸ "Atlas mondial" Larousse 1995. Edition originale 'Illustrated World Atlas'. Imprimé en 1995, en Ecosse à Edimbourg. p.21.

¹⁵⁹ Publications of the Mongolia Society. Edited by Christopher P. Atwood. Occasional papers. n°22. "The Economy of Mongolia: From Traditional Times to the Present" by Tumuriin Namjim, edited by William Rozycky. 2000. Bloomington. Indiana. C&M Press. p.1

¹⁶⁰ Pierre CHABAL (dir), *Régions - Institutions - Politiques: perspectives Euro-Asiatiques institutionnelles et fonctionnelles*, Paris, Apopsix, Collection "Société internationales et dynamiques régionales", 2011, p.18

désertification en Mongolie. La Mongolie a adhéré à la Convention de l'ONU pour lutter contre la désertification en 1996, et elle a développé son propre programme. Presque la moitié du territoire mongol est considérée comme une zone désertique et environ 90% des pâturages sont menacés par la désertification. Dans le cadre de cette lutte, le Ministère de l'Environnement a réalisé en 2005, des projets tels que "Forteresse verte" cofinancés par des pays donateurs, y compris la Corée du Sud et le Japon et "Lutte contre les tempêtes de poussière jaune" soutenu par l'organisation japonaise "J-Green".

Cet exemple nous amène à la deuxième raison pour laquelle une région n'est pas une entité géographique, cela tient au fait que les voisins géographiques ne sont pas nécessairement des partenaires.

Aujourd'hui, dans la recherche de son identité, la Mongolie enclavée entre la Russie et la Chine, est prise en étau entre plusieurs regroupements régionaux et des idées contradictoires. La Mongolie continue de se chercher et dans cette logique, participe à divers évènements en Asie: monde des affaires, de la politique, de la culture et du sport, peu importe tant qu'ils se déroulent dans les pays de l'Asie du Nord (NEAR), de l'Asie de l'Est (Summit of East Asia), ou encore l'Asie du Sud Est (ASEAN, l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est).

Elle est désormais présente au Sommet de l'Asie de l'Est (Summit of East Asia, ASEAN, l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, ANASE), participe au Dialogue Asia-Europe (Asia-European Meeting, ASEM), à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), à la Coopération économique Asie-Europe (Asia-Pacific Economic Cooperation-APEC), au Conseil de coopération économique en région pacifique (Pacific Economic Cooperation Council, PECC), à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (NATO), au Forum économique mondial (World Economic Forum), à l'Association des Gouvernements Régionaux de l'Asie du Nord-Est (The Association of North East Asia Regional Governments, NEAR), à l'ONU et ses institutions spécialisées, à l'Organisation de Coopération de Shanghai (Shanghai Cooperation Organisation - SCO).

Etant donné que, la Mongolie est présente parmi les pays de l'Asie du Sud Est et de l'Asie du Nord, il semble que sa place au niveau géographique ne ressort pas de façon

évidente. En se référant aux écrits de M. Pierre CHABAL qui définit un pays ou une région en fonction des évènements politiques, économiques et pas seulement en fonction de sa place géographique, on peut considérer que la Mongolie qui après avoir été en position de force au XIII^e et XIV^e siècle s'est ensuite trouvée fragilisée. On peut considérer qu'elle a probablement perdu son identité pendant et après la domination mandchoue et russe. Ce sentiment de faiblesse semble perdurer et amène encore aujourd'hui la Mongolie à chercher des soutiens extérieurs pour opérer des ajustements permanents¹⁶¹.

On peut constater que la Mongolie recherche toujours où est vraiment sa place. Elle continue d'être active sur le plan international et on peut interpréter cette attitude comme comme une recherche identitaire d'un pays en "voie de construction".

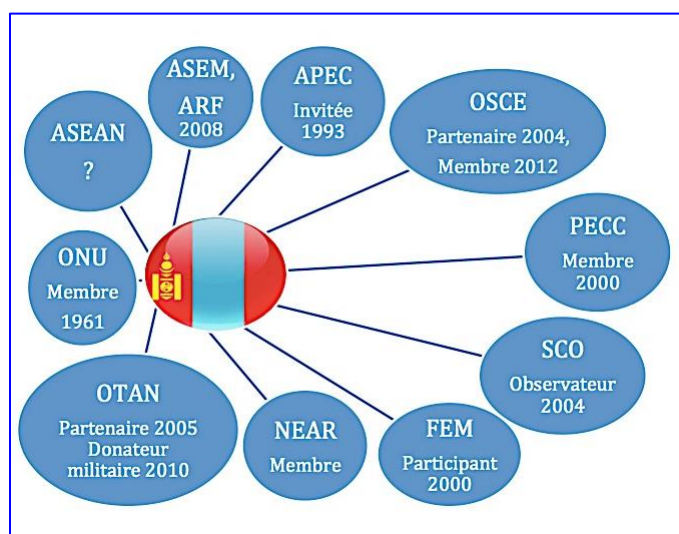


Figure 38: Statut de la Mongolie au sein des organisations internationales

Il faudrait tout de même que la Mongolie sache mieux se définir et faire de vrais choix. Certes, la Mongolie a intérêt à développer une relation proche et intensive avec des institutions et des organisations internationales en

tenant compte de ses priorités économiques et politiques et à s'y tenir. Par ailleurs, compte tenu de sa place géographique à la jonction des regroupements géopolitiques entre l'Asie centrale et l'Asie du Nord avec la Chine qui joue un rôle important dans la politique en Asie du sud, la Mongolie aurait intérêt à réfléchir comment tirer plus d'avantages de sa participation aux institutions et organisations internationales pour devenir un réel partenaire. Ainsi que nous l'avons développé auparavant dans la partie "Organisations Internationales", la Mongolie souhaite bénéficier de la politique de chacune de ces institutions. Le président mongol a présenté en 2015 un projet de loi en politique étrangère "la politique de neutralité permanente", projet adopté par le parlement. Cette loi doit définir le statut de l'observateur

¹⁶¹ *Ibidem*, p. 25

mongol au sein de l'OCS et également le médiateur pour les négociations avec la Corée du Nord au sujet de sureté régionale.

SECONDE PARTIE : ECHANGES ECONOMIQUES ET COMMERCIAUX, CULTURELS ET HUMANITAIRES ENTRE LA FRANCE ET LA MONGOLIE

Dans cette partie nous analyserons les échanges entre la Mongolie et la France dans divers domaines. Les relations entre ces deux pays, éloignés géographiquement et culturellement, mais proches humainement, sont fragiles, demandent beaucoup d'attention et ont besoin d'être renforcées par une amitié solide. Lorsqu'on n'a pas beaucoup d'échanges entre voisins, on reste poli et formel. Mais, la France, considérée comme un troisième voisin par la Mongolie et cette dernière ont déjà officialisé des projets d'échanges qui les obligent à entretenir des relations. Leurs relations, si elles étaient basées uniquement sur les échanges économiques, seraient sans doute fragiles. Quel est le moyen de préserver des relations chaleureuses et efficaces? Il est évident que les relations dans les domaines de l'éducation, de la culture et de l'humanitaire sont un contrepoids pour garder l'équilibre dans les relations entre les deux pays.

Est-ce que la balance relationnelle est bien équilibrée aujourd'hui entre la France et la Mongolie?

Cette partie traite donc toutes ces questions et essaie de suggérer quelques idées basées sur l'évolution historique des relations entre la France et la Mongolie (Chapitre 1), la politique française à propos de l'indépendance de la Mongolie /1911-1914/ (Chapitre 2) et les relations bilatérales franco-mongoles depuis l'établissement des relations diplomatiques /1965-1990/ (Chapitre 3).

TITRE PREMIER : EVOLUTIONS HISTORIQUES DES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LA MONGOLIE

L'histoire des relations entre la France et la Mongolie remonte loin, et a connu des phases différentes: tout d'abord la période impériale qui débute au XIII^e siècle et qui s'achève au XIV^e, ce que les Mongols appellent la Mongolie glorieuse [Section I], ensuite la période de la domination mandchoue où la France n'a pas cessé de manifester son intérêt envers la Mongolie et a développé des études de la Mongolie en France [Section II], puis la période turbulente de l'histoire mongole pour regagner son indépendance et la politique française vis-à-vis de l'indépendance de la Mongolie [Section III] et enfin la phase finale qui débute avec l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays jusqu'à la révolution démocratique en Mongolie (1965-1990) [Section IV].

CHAPITRE I : DES RELATIONS ANCIENNES

Il n'existe pas d'avenir sans prise en compte du passé. Les discours officiels des délégations de haut niveau incluent systématiquement l'histoire ancienne des relations bilatérales franco-mongoles qui remontent au XIII^e siècle. Dans ce chapitre, nous allons parcourir donc les relations anciennes au XIII-XIV siècle (Section 1), nous allons nous pencher sur l'intérêt porté par les français au développement des études de la Mongolie en France (Section 2).

SECTION I. RELATIONS AU XIII^E ET XIV^E SIECLE

Les pays sont unis par une profonde amitié et des relations de coopération qui forment aujourd'hui une très belle et très ancienne tradition que les peuples mongols et français ont su préserver. L'histoire témoigne de nombreux échanges et d'opportunités de contacts qui ont cimenté les liens entre les deux nations. Il suffit de commencer par mentionner les lettres échangées entre les cours royales de l'Empire mongol et de France au XIII^e siècle¹⁶².

L'histoire des relations diplomatiques entre la France et la Mongolie remonte à cette période où se situent les voyages d'André Longjumeau, et de l'émissaire Guillaume de Rubrouck envoyé par Saint Louis pour évangéliser les Mongols.

Cette amitié de longue date, évoquée encore aujourd'hui dans chaque discours officiel des présidents, des premiers ministres et des ambassadeurs, mérite d'être citée.

"Il serait trop long d'entrer ici dans le détail, mais il faut parler au moins de la mission d'André de Longjumeau dont l'issue explique les conditions bien particulières de la mission suivante, celle de Guillaume de Rubrouck¹⁶³."

¹⁶² à relire le passage de "Traces historiques" de cette thèse.

¹⁶³ Guillaume de RUBROUCK, *Voyage dans l'Empire mongol 1253-1255*, traduction et commentaire de Claude-Claire et René KAPPLER. Paris, Imprimerie nationale, 2007, p 45

"... André de Longjumeau, dominicain, né vers 1200, avait été envoyé une première fois auprès des Mongols par le pape Innocent IV en 1245-1247: il n'était allé que jusqu'à la région de Tabriz où il avait rencontré une avant-garde de l'armée de Baiju (celui-ci se trouvait dans son campement d'été au nord de l'Araxe). Sa mission était donc peu près contemporaine de celle de Jean du Plan de Carpin; dont les faits sont relatés dans les *Chronica Majora* de Mathieu Paris. André de Longjumeau était un "spécialiste" du Moyen Orient, il savait l'arabe et le persan.

Le 25 août, Saint Louis s'embarque à Aigues-Mortes pour la croisade. Il arrive à Limassol, Chypre, le 17 septembre et s'installe à Nicosie avec le roi Henri I^{er} de Lusignan. Le 14 décembre 1248, débarquent les envoyés des Mongols: ils entrent à Nicosie le 19 décembre et sont reçus par Saint Louis le 20. Il s'agit de Sabeddin Morrifat Favid (c'est ainsi que Pelliot¹⁶³ restitue son nom) et de Marcus, sans doute deux chrétiens nestoriens originaires de la région de Mossoul et parlant l'arabe. Ils sont envoyés par un chef mongol dont le nom est orthographié diversement mais que l'on peut restituer sous la forme de Âljigiäi et que l'on

Mission d'André de Longjumeau

"... Entre les premières missions et celle de Guillaume de Rubrouck (1253-1255), envoyé par Saint Louis, il y a eu bien d'autres contacts entre l'Occident ! - ou plutôt les Occidentaux ! - et les Mongols.

Dans la lettre du Roi Arghoun, il s'agit d'une entente stratégique avec des Alliés militaires.

Voici un extrait de la lettre mongole adressée aux français.

" Nous ne visons que ce qui peut être utile à la chrétienté et renforcer les troupes des rois chrétiens, si le Dieu le permet. Et je demande à Dieu qu'il donne la victoire aux armées des rois de la chrétienté et qu'il leur accorde la victoire sur leurs adversaires qui méprisent la croix (= les infidèles)."

"... En réponse aux avances d'Äljigidäi, Saint Louis envoie une ambassade de trois dominicains dont André de Longjumeau était le chef, deux clercs et deux officiers du roi¹⁶⁴".

Cette délégation part de Nicosie le 27 janvier 1249, chargée de somptueux cadeaux pour Äljigidai et pour Güyük, le Grand Khan, elle doit aussi leur remettre des lettres de Saint Louis. Mais, à cause du décès du roi Güyük, la délégation revient sans réponse.

trouve aussi écrit Ilchigidaï. Il est possible qu'André de Longjumeau ait rencontré ces deux personnages lors de sa mission de 1245-1247 et, s'il les a rencontrés alors, il a dû les voir dans des fonctions d'interprètes ou de secrétaires.

David et Marcus portaient au roi de France une lettre d'Äljigidäi écrite en persan, qui fut traduite avec beaucoup de soin en latin. On possède le texte de cette lettre par diverses sources et il est vraisemblable qu'André de Longjumeau servit d'interprète. Or la lettre, qui conduisit Saint Louis à se faire une idée beaucoup trop optimiste des sympathies que nourrissaient les Mongols à l'égard des chrétiens, était rédigée de telle sorte qu'on se demande aujourd'hui encore si elle n'avait pas été écrite par eux en des termes euphémisants.

¹⁶⁴ *Ibidem*, p 47

A la lecture des écrits de cette époque, on peut déduire que les Mongols considéraient que les étrangers des quatre coins du monde venaient pour chercher leur soutien et faveur. André de Longjumeau est rentré avec une lettre des Mongols, qui l'a irrité.

En voilà un extrait: "*Le roi se voit rappeler que la terre est une bonne chose, mais nul ne peut garder sa terre sans qu'il ne la place sous la souveraineté des Mongols, "car tu ne peux pas avoir pais, si tu ne l'as pas à nous"; tous les rois qui ont prétendu faire le contraire et ceux qui se sont dressés contre les Mongols ont été "mis" à l'épée*".

"Si te demandons que tu nous envoies tant de ton or et tant de ton argent chascun-an, que tu nous retieignes à amis; et si tu ne le fais, nous détruirons toi et ta gent aussi nous avons fait ceux que nous avons devant nommés¹⁶⁵".

Saint Louis, refusant de répondre à la lettre qui l'enjoignait de payer un tribut aux Mongols, et pour éviter un second camouflet, il enverra une deuxième mission, mais cette fois ci, il s'agira d'une mission religieuse et non politique. Rubrouck sera chargé de cette mission religieuse qui avait pour objectif de soutenir les chrétiens sur le territoire soumis par les Mongols.

Mission de Guillaume de Rubrouck

Pour les Mongols, un homme qui porte la lettre du roi est un ambassadeur... Or Rubrouck ne cessait de répéter qu'il n'était qu'un simple religieux et non un ambassadeur. Ce statut ambigu et la dissociation entre le politique et la religion étaient incompréhensibles pour eux. "*Ils ne cessaient de s'étonner et répétaient : "Mais alors pourquoi êtes-vous venus, si vous n'êtes pas venus pour faire la paix¹⁶⁶?"*".

Rubrouck, déçu, quitte la Mongolie le 10 juillet 1254¹⁶⁷. Il adresse une lettre au roi de France où il insiste sur la nécessité d'accorder aux futurs ambassadeurs "*un bon interprète, et mieux, plusieurs interprètes*", de manière à pouvoir communiquer dans plusieurs langues.

¹⁶⁵ *Ibidem*, p. 48.

¹⁶⁶ *Ibidem*, p. 51

¹⁶⁷ Jean-Paul ROUX, *Histoire de l'Empire mongol*, Paris, Fayard. 1999 p 334

Enfin, Rubrouck conseille à Saint Louis d'envoyer désormais en mission non plus des Frères ou de simples moines, mais des évêques et des ambassadeurs; seuls les derniers seront reconnus et écoutés¹⁶⁸.

Les documents concernant ces faits, ont été rassemblés par M. Tumurkhuleg¹⁶⁹ :

- lettre du 11 novembre 1246 de Güyük Khan¹⁷⁰ envoyée à Innocent IV par Plan de Carpin ;
- lettre de la fin de 1248 d'Äljigidäi à Louis IX, roi de France¹⁷¹ à Nicosie ;
- lettre du 10 juillet 1254 de Mongka¹⁷² (Münkh Khaan) à Saint Louis par Rubrouck ;
- lettre de 1289 envoyée par Arghoun II Khan, roi mongol¹⁷³ à Philippe le Bel ;
- lettre de 1305 envoyée par Oljeitu II Khan¹⁷⁴, fils de Arghoun, à Philippe le Bel.

¹⁶⁸ Guillaume de RUBROUCK, *op. cit.*, p 52

¹⁶⁹ Université Nationale de Mongolie, Ecole de la science sociale, Institut des recherches d'Histoire, Recueillis et traduits par T. TUMURKHULEG. "Recueil des documents historiques de la Mongolie en français et en autres langues étrangères" Edition: Admon, Ulaanbaatar 2006

¹⁷⁰ Version française: Jean-Paul ROUX, *op. cit.*, p 315

Version mongole: Université Nationale de Mongolie, Ecole de la science sociale, Institut des recherches d'Histoire, Recueillis et traduits par T. TUMURKHULEG. "Recueil des documents historiques de la Mongolie en français et en autres langues étrangères" Edition: Admon, Ulaanbaatar p14-15

¹⁷¹ Guillaume de RUBROUCK, *op. cit.*, p 45

Version mongole: *Ibidem*, pp. 14-17

¹⁷² Version française: Jean-Paul ROUX, *op. cit.*, p. 335

Version mongole: *Ibidem*, p.12-13

¹⁷³ Université Nationale de Mongolie, Ecole de la science sociale, Institut des recherches d'Histoire, Recueillis et traduits par T. Tumurkhuleg. "Recueil des documents historiques de la Mongolie en français et en autres langues étrangères" Edition: Admon, Ulaanbaatar p 7-8, 210-215

¹⁷⁴ *Ibidem* 9-11, 216-221.

SECTION II : PREUVE DE L'INTERET DES FRANÇAIS POUR LA MONGOLIE: DEVELOPPEMENT DES ETUDES SUR LA MONGOLIE EN FRANCE

Après cette période glorieuse des Mongols, la quasi-inexistence des sources d'informations historiques montre que les deux pays ont cessé tout contact pendant des siècles. En réalité, la Mongolie était complètement sous la domination des Mandchous. Il est donc indispensable de décrire en introduction la situation sociale et politique de la Mongolie, incapable d'entretenir des relations avec des pays tiers et lointains.

§ 1 : SITUATION SOCIALE ET POLITIQUE INTÉRIEURE DE LA MONGOLIE

Fatigué et exaspéré par les guerres et les conflits politiques et économiques, le peuple adopte facilement le bouddhisme. En 1580, lors de la rencontre avec le III^e Dalaï Lama, le roi Abatai Khaan lui promet de restaurer un ancien monastère sur le site de l'ancienne capitale de l'Empire mongol, Qaraqorum¹⁷⁵. C'est ainsi que les trois grands temples et l'enceinte de la muraille du monastère sont construits sur les ruines de la capitale, détruite par les Ming. L'introduction de bouddhisme favorise plus tard la stratégie des Mandchous.

C'est au XVII^e siècle que l'Empire mongol s'écroule complètement, la Mongolie passe sous la domination des Mandchous à cause des conflits entre les Mongols du centre et de l'ouest du pays, dirigés par les deux moines, Zanabazar et Galdan. Descendants de la famille royale de Gengis Khaan, les deux moines bouddhistes, instruits au Tibet quasiment en même temps, reviennent prendre leur place au sein de leur tribu. Or, la situation politique est déjà très critique, l'Empereur Ts'ing (Qing) adresse une lettre au V^e Dalai Lama pour essayer de réconcilier les différents tribus. Celui ci envoie deux fois ses représentants, mais sans succès. Le fait que Zanabazar, le chef spirituel considéré comme le Bouddha vivant des Khalkhas, la tribu du centre, soit proche des étrangers, et particulièrement des Mandchous irrite les tribus de l'ouest et du nord de la Mongolie. La tension progresse rapidement et finalement Zanabazar

¹⁷⁵ L'orthographe diffère pour le nom de la ville : Qaraqorum, Khara Khorum sont les versions anciennes et Kharkhorin (Хархорин) est la version d'aujourd'hui.

sollicite, en mai 1691, l'aide militaire des Mandchous. Encore aujourd'hui, les Mongols de l'ouest et les Mongols du centre se rendent mutuellement responsables de l'occupation de leur pays par la dynastie mandchoue.

C'est ainsi que la Mongolie tombe sous la domination directe des Mandchous qui vont diriger le pays durant plus de 220 ans. Quelques tribus, sous la direction d'Amarsanaa, de Chingundorj et de Galdan continuent à combattre les Mandchous et mais leur dernier combat en 1696 se solde par une défaite des guerriers mongols.

A partir de cette période, les Mandchous établissent leur domination sur le territoire mongol qu'ils divisent en unités administratives. Ils investissent notamment dans la construction des monastères pour encourager les chefs des régions. Les moines de haut niveau, reconnus par les Mandchous sont exemptés du paiement de l'impôt et ont leurs propres communautés de serviteurs.

Zanabazar en accord avec les Mandchous, interdit d'introduire des Chinois sur le sol mongol afin d'éviter la culture des terres. Ainsi il veut préserver la culture nomade, et éviter l'intégration des chinois par des mariages mixtes. Cette entente est bien respectée. Mais, bien plus tard, conscients d'avoir perdu du poids au plan international à cause des deux Guerres de l'Opium, les Mandchous (la Dynastie des Qing) ignorent l'entente passée avec la Mongolie et imposent violemment la participation de celle-ci au redressement de leur armée.

§ 2: TRAGÉDIE DE L'EXPLOITATION DE LA TERRE MONGOLE PAR LES CHINOIS

Vers le milieu du XVII^e siècle les Chinois commencent à s'intéresser aux pâturages et à pénétrer dans le pays où les nomades vivaient en harmonie avec la nature.

Missionnaire catholique français, Evariste-Régis Huc décrit la Mongolie de cette époque là de la manière suivante:

"... A cette époque le pays était encore magnifique: les montagnes étaient couronnées de belles forêts, les tentes mongoles étaient disséminées çà et là dans le fond des vallées, parmi de gras pâturages. Pour un prix très modique, les Chinois

ont obtenu la permission de défricher le désert¹⁷⁶. Peu à peu, l'étendue de la culture a progressé ; "tous les arbres furent arrachés, les forêts disparurent au sommet des montagnes, les prairies furent incendiées, et les nouveaux cultivateurs se hâtaient d'épuiser la fécondité de cette terre.

La présence des Chinois déplait aux Mongols non seulement pour la culture envahissante de la terre, mais aussi pour leur irrespect envers la culture spirituelle des Mongols qui rendent hommage aux esprits des grandes montagnes, avec des rituels au pied d'*ovoo*¹⁷⁷. Les Chinois ne manquent pas non plus de s'arrêter devant l'*ovoo*, mais après avoir fait quelques génuflexions, ils ont soin de recueillir les offrandes que les Mongols ont eu la bonhomie d'y déposer...¹⁷⁸".

Et il continue:

"... les Mongols sont simples; ils ont le coeur faible. Nous avons eu pitié de ces méchants *Kitat* (Chinois) qui sont venus en pleurant nous demander l'aumône. On leur a laissé cultiver, par compassion, quelques arpents de terre. Les Mongols ont visiblement suivi leur exemple et abandonné la vie nomade. Ils ont bu leur vin et fumé leur tabac à crédit; ils ont acheté leur toile. Mais quand le temps fut venu de faire les comptes, les taux ont été fixés à quarante, ou cinquante pour cent par les Chinois qui ont alors usé de violence, et les Mongols ont été forcés de leur abandonner tout, maisons, terres et troupeaux. ... Justice aux tribunaux, les *Kitat*

¹⁷⁶ Le désert de Gobi se caractérise par l'absence de végétation, mais, il y a de beaux coins fertiles avec les oasis. Il est possible qu'Evariste-Régis Huc ait voulu décrire cette probabilité.

¹⁷⁷ Evariste-Régis Huc, *op. cit.*, p25. "... Owoo (obo), ce monument n'est autre chose qu'un énorme tas de pierres amoncelées sans ordre. A la base se trouve une urne de granit dans laquelle on brûle l'encens. Le sommet est couronné d'un grand nombre de branches desséchées, fixées au hasard parmi les pierres. Au-dessus de ces branches sont suspendus des ossements et des banderoles, chamarrés de sentences tibétaines ou mongoles. Les dévots qui passent devant *obo* ne se contentent pas de faire des prières et de brûler des parfums, ils jettent, encore de l'argent en assez grande quantité sur ce tas de pierres. »

¹⁷⁸ *Ibidem*, p. 6

savent parler et mentir. Il est impossible qu'un Mongol gagne un procès contre un Kitat... Seigneurs lamas, tout est perdu pour le royaume de Gechekten¹⁷⁹..."¹⁸⁰

Et il poursuit pour décrire le malaise et la souffrance des Mongols devant l'exploitation des richesses de leur sous-sol:

"Cette contrée est naturellement d'une richesse étonnante, surtout en mines d'or et d'argent; mais ces trésors eux-mêmes ont été souvent la cause des plus grandes calamités. Malgré la sévère défense, d'exploiter les mines, il arrive quelques fois que les bandits chinois se réunissent par grandes troupes et s'en vont les armes à la main pour fouiller les montagnes. Il suffit d'un homme doué de talent pour découvrir des mines d'or d'après la conformation des montagnes et l'espèce des plantes qu'elles produisent et il se voit bientôt suivi de gens sans aveu qui arrivent par milliers, et alors le pays qui est assigné devient le théâtre des plus grands crimes. Pendant que quelques-uns s'occupent de l'exploitation de la mine, les autres vont exercer leur brigandage dans les alentours; ils ne respectent ni les propriétés, ni les personnes, et s'adonnent à des excès qui surpassent tout ce qu'on peut imaginer; le désordre dure jusqu'à ce que leur audace se voit adressée à quelque mandarin assez courageux et assez puissant pour les écraser¹⁸¹.

§ 3 : INTÉRÊT FRANÇAIS PORTÉ POUR LA MONGOLIE

Sous la domination des Mandchous, la Mongolie n'entretient plus de relations internationales; elle est occupée à leur payer un lourd tribut et elle ne peut plus prendre d'initiatives en direction de l'Occident. Par ailleurs, les Mandchous veulent développer le bouddhisme en Mongolie, afin de convertir les descendants des grands guerriers en peuple

¹⁷⁹ Gegeenten-chef spirituel des Mongols qui veut dire l'Illuminé. La Mongolie a connu 8 chefs spirituels, avec le titre de Bogdo Gegeen, dont seuls les deux premiers étaient mongols, et les autres étaient envoyés du Tibet, sur recommandation des Mandchous.

¹⁸⁰ *Ibidem*, p. 26

¹⁸¹ Évariste-Régis HUC, (1813-1860), *Souvenir d'un voyage dans la Tartarie*, Paris (?), Les Librairies Associées 1962, p. 29

pacifique et docile. Par conséquent, il n'y a pratiquement plus d'hommes « noirs »¹⁸². C'est à dire, des hommes laïcs qui mènent une vie ordinaire avec l'élevage et la chasse, peu soucieux de la religion.

Durant cette période de domination, la Mongolie suscite toujours l'intérêt des intellectuels occidentaux comme Montesquieu¹⁸³ qui dédie une partie de son œuvre à l'histoire des Mongols que l'on connaissait surtout à travers les voyages des missionnaires ou des diplomates ou à travers des carnets de voyages, comme celui de Mme Catherine de Bourboulon¹⁸⁴ en 1689.

Montesquieu s'appuie souvent sur les récits de ces religieux comme le père Gerbillon¹⁸⁵, le père Jean-Baptiste du Halde, Guillaume de Rubrouck et Jean de Plano Carpini et Pétis de la Croix qui ne faisaient pas de distinction entre les peuples de Sibérie, de la Mongolie et de Mandchourie qu'ils appelaient tous "Tartares".

Par conséquent, l'image que Montesquieu se fait de la Mongolie ne correspond pas tout à fait à la réalité¹⁸⁶. Il cite la Mongolie à plusieurs reprises dans son ouvrage "De l'Esprit des Lois". Cet ouvrage est cependant important pour l'étude de la Mongolie à cette époque.

En Asie à cette époque, certains documents officiels étaient rédigés en langue française comme "L'Accord de Nerchou (ou de Khiagta) visant à maintenir la paix entre l'Empire russe et la Mandchourie¹⁸⁷; daté du 24 octobre 1727 pour la version française et du 21 octobre de la même année pour la version chinoise.

¹⁸² Évariste-Regis HUC, *op. cit.*, p. 15 ; "*Homme noir: Les Tartares appellent "hara houmoun", les séculiers, peut-être à cause des cheveux qu'ils laissent croître. C'est par opposition à la tête blanche des lamas, qui sont obligés de se raser la tête*", p. 354

¹⁸³ MONTESQUIEU, *De l'Esprit des Lois*, I. Folio essais, Paris, France, pp 522-525, 535, 542-546

¹⁸⁴ Catherine de BOURBOULON, *L'Asie cavalière, de Shangan à Moscou (1860-1862), Le Tour du Monde 1864-1865*, Réed. Phébus 1991

¹⁸⁵ « Troisième voyage du père Gerbillon en Tartarie », in J.B. du HALDE, *Description géographique et physique de l'Empire*, La Haye, Henri Scheurbeer, 1736, tome 4, p. 321

Source mongole: Université Nationale de Mongolie, Ecole de la science sociale, Institut des recherches d'Histoire, Recueillis et traduits par T. TUMURKHULEG. "Recueil des documents historiques de la Mongolie en français et en autres langues étrangères". Ulaanbaatar, Admon, 2006, p 97

¹⁸⁶ *Ibidem* p.52

¹⁸⁷ *Ibidem*. p 69-96,

Bien plus tard, au début du XX^e siècle, sous l'égide du Ministère français de l'Éducation, un officier de l'Armée est envoyé en mission pour étudier la civilisation du haut plateau de l'Asie centrale: de la Sibérie jusqu'à la Mandchourie. Le rapport de son voyage dans les régions de l'ouest et du centre de la Mongolie peut paraître erroné à cause de la barrière linguistique. Très attaché à sa culture euro-centrique, il donne une description de la Mongolie, qui ne correspond pas vraiment à la réalité¹⁸⁸ de la culture et de la religion des Mongols de l'époque.

Il a le tort de ne pas suivre le conseil de Rubrouck, quelques siècles auparavant, de venir avec "*un bon interprète, et mieux, plusieurs interprètes*".

CHAPITRE II: POLITIQUE FRANÇAISE A PROPOS DE L'INDEPENDANCE DE LA MONGOLIE (1911-1914)

La Mongolie est complètement soumise au début du XX^{ème} siècle. Sa population compte alors 600 000 habitants. Après le soulèvement contre les Mandchous, la Mongolie avait envoyé une missive diplomatique aux pays qui avaient investi chez elle dans les domaines économique et culturel pour les informer de sa déclaration d'indépendance.

La France était tenue au courant des événements en Mongolie telles que les différentes déclarations de l'indépendance: en 1911, en 1921 et en 1991.

Dès que la Mongolie déclare son indépendance, elle envoie des lettres diplomatiques aux pays importants, y compris à la France, mais n'obtient aucune réponse officielle en retour. Mais, cette absence de réponse ne signifie pas que la France se désintéresse de la Mongolie. Car, aujourd'hui, on trouve de nombreuses lettres diplomatiques ¹⁸⁹ concernant cette déclaration de l'indépendance, conservées aux Archives des Affaires Étrangères à Paris. La

¹⁸⁸ *Ibidem* p108

¹⁸⁹ Documents diplomatiques français (1871-1911), (1871-1914)

France échange en effet des lettres diplomatiques dans le but d'éclaircir la position des autres pays comme l'Angleterre, l'Allemagne, son allié, l'Empire russe¹⁹⁰, la Chine, le Japon et les Etats-Unis¹⁹¹.

Seul le Tibet reconnaît expressément l'indépendance de la Mongolie.

La France a une autre raison de s'intéresser à la Mongolie: l'investissement. Car, déjà, au début du XX^e siècle, de 1900 à 1918, "une société internationale de la France, de la Belgique et de la Russie nommée "Mongol Or" exploitait de l'or dans le bassin des rivières Kharaa et Yuruu, dans les régions centrales de la Mongolie¹⁹²". Cette société avait signé un contrat d'exploitation jusqu'en 1931 avec le Gouvernement de Bogdo Khaan avec la condition de lui céder 16.5%¹⁹³ de ses bénéfices.

Vraisemblablement, suite aux événements internationaux comme la révolution en Russie, les deux guerres mondiales, l'expansion du pouvoir russe en Mongolie, les relations entre les deux pays sont bien moins actives.

¹⁹⁰ Mongolian Academy of Sciences "Mongolia in the World" Issue II by Aldo Colleoni, Edizioni Goliardiche, Italia, 2009. p.41

"The Proclamation of Independence of the Mongolia under Bogdo Jhazvandamba Khutagt" by Tumurkhuleg. T. Ph.D in History.

" ... Two great powers, Russia and Japan, had demarcated the boundaries of over Mongolia in their secret treaties of 1907 and 1912, thus after the Russian, Japanese war "The Mongolian Issue" was brought up at the international stage. According to these treaties, Tsarist Russia had Outer Mongolia and Barga, while Japan took Inner Mongolia within its sphere of influence respectively. (...)

France was an ally of Russia, and in return for Russia's positive reaction towards French actions in Marocco, it supported Russia's operation in Mongolia..."

¹⁹¹ Université Nationale de Mongolie, Ecole de la science sociale, Institut des recherches d'Histoire, Recueillis et traduits par T. TUMURKHULEG. "Recueil des documents historiques de la Mongolie en français et en autres langues étrangères" Edition: Admon, Ulaanbaatar. p.152

¹⁹² http://Ulaanbaart.blogspot.fr/2008/04/blog-post_9835.html

¹⁹³ Publications of the Mongolia Society. Edited by Christopher P. Atwood. Occasional papers. n°22. "The Economy of Mongolia: From Traditional Times to the Present" by Tumuriin Namjim, edited by William Rozycky. 2000. Bloomington. Indiana. C&M Press. p.13

CHAPITRE III: RELATIONS BILATERALES FRANCO-MONGOLES DEPUIS L'ETABLISSEMENT DES RELATIONS DIPLOMATIQUES (1965-1990)

La V^e République française a soutenu la candidature de la Mongolie à l'ONU en 1961 après sa demande d'adhésion, présentée 8 fois depuis 1946. Un accord sur l'échange de représentants diplomatiques, signé le 30 mars 1965, formalisé par le courrier du ministre des Affaires étrangères, M. Courve DE MURVILLE, à son homologue mongol, Dugersuren TSAGAN-LAMYN, et daté du 23 juin 1965 a permis d'avancer dans les relations diplomatiques. La Mongolie a ouvert son Ambassade à Paris le 27 avril 1965 et la France a ouvert la sienne à Ulaanbaatar le 5 mai 1966, mais celle-ci ferma en 1984.

Avec des moyens matériels, très rudimentaires et très peu de ressources humaines, la Mongolie a eu le courage de se lancer dans l'enseignement du français dans les années 1960. Les premières classes pour former des guides - interprètes - traducteurs¹⁹⁴ sont ouvertes à l'Université Nationale de Mongolie, et par la suite des classes de français le seront à l'Institut des langues étrangères. Ces deux institutions étaient les seules à enseigner le Français Langue Etrangère (FLE) jusqu'aux années 1990.

Monsieur Guy CONTARD, ex-attaché français en Mongolie, dit dans ses souvenirs de cette période que cette fermeture a eu lieu "faute d'avoir pu développer des échanges significatifs avec un pays encore très fermé et strictement aligné sur Moscou¹⁹⁵". Se posait de surcroît un problème d'ordre matériel: l'impossibilité de doter l'ambassade de locaux dignes de la représentation française. L'ambassadeur et ses services n'avaient pas d'autre ressource que de s'installer dans une modeste suite d'un grand hôtel d'Ulaanbaatar".

Malgré la fermeture de l'Ambassade en 1984, les relations diplomatiques ont été

¹⁹⁴ <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001809/180995fb.pdf> Rapport semestriel 27 septembre 1967

¹⁹⁵ <http://acfm-mongolie.over-blog.com>

maintenues. Mais les responsabilités ont été partagées entre trois postes : Moscou (pour l'accréditation politique), Pékin (pour les relations commerciales) et Tokyo (pour la couverture financière) ¹⁹⁶. L'éloignement géographique est aussi un des facteurs qui ralentissent des relations diplomatiques des deux pays.

Entre 1965, l'année de l'établissement des relations diplomatiques, et 1990, l'année de la révolution démocratique en Mongolie, les échanges économiques franco-mongols furent pratiquement inexistantes en raison d'idéologies divergentes. Pendant cette période, furent signés seulement deux documents intergouvernementaux qui symbolisaient les relations franco-mongoles.

- 31/01/1968. Accord culturel entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République populaire de Mongolie;
- 13/03/1969. "Programme d'échanges culturels entre la République française et la République populaire de Mongolie pour les années 1969 et 1970, reconduit tacitement jusqu'en 1986.

La chute de l'URSS en 1991 a donné une nouvelle impulsion aux relations des deux pays qui étaient "quasi-endormies" à cause de la situation figée des relations internationales pendant la guerre froide. Malgré les barrières idéologiques entre les blocs capitaliste et communiste, la fondation d'un groupe interparlementaire d'amitié France-Mongolie du Sénat voit le jour en 1982, animé par une trentaine de sénateurs dont: M. Marc BOEUF (1934-1993), M. Louis PERRIN, M. Hubert DURAND-CHASTEL (1918-2007), M. Jean-Jacques ROBERT (1924-2000), M. Patrice GÉLARD et le président actuel, M. François PILLET.

¹⁹⁶ Les documents de travail du Sénat. "Mongolie - la transition démocratique - (1990-1996)" Compte rendu de la visite en Mongolie d'une délégation du Groupe d'amitié France-Mongolie du 8 au 13 juillet 1996. Série Groupes interparlementaires d'amitié. France-Mongolie. n°GA9. Décembre 1996, Société Nouvelles des Librairies-Imprimerie Réunies. page.2121

TITRE SECOND: RELATIONS BILATÉRALES FRANCO - MONGOLES DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE LA DÉMOCRATIE EN MONGOLIE (DEPUIS 1990)

L'instauration de la démocratie en Mongolie, après la chute de l'URSS, a ouvert à ce pays de nouvelles perspectives dans les domaines politique, diplomatique, économique, culturel et scientifique. Avec le renforcement des relations diplomatiques, les deux pays peuvent espérer élargir leur coopération sur le plan économique.

CHAPITRE I. INTENSIFICATION DES RELATIONS BILATERALES FRANCO-MONGOLES

Suite à l'avènement, en 1989-1990, du mouvement démocratique qui peut être considéré comme une véritable révolution, les Mongols ont pu prendre leurs affaires en main et donner un nouvel élan à leurs relations diplomatiques avec les pays tiers du bloc communiste et les pays occidentaux, y compris la France.

Le départ de l'Armée rouge¹⁹⁷ et des communautés russes entre 1989 et 1992 a bouleversé le pays pendant les années qui ont suivi. Pendant longtemps, les mêmes dirigeants étaient restés au pouvoir, les élections parlementaires et présidentielles, pluralistes et libres pouvaient maintenant conduire à l'alternance.

Au début des années 1990, la nouvelle assemblée (*Ikh Khoural*) a confirmé le passage du pays du communisme à une démocratie libérale et de l'économie planifiée à l'économie de marché. Après ce basculement politique et économique, les autorités mongoles ont commencé à faire des voyages officiels pour mieux connaître les pays occidentaux et également promouvoir leur pays au niveau international, y compris en France.

¹⁹⁷ https://mn.wikipedia.org/wiki/Зөвлөлтийн_зэвсэгт_хүчний_цэргийн_ангиуд_монголд

Après avoir été limités par l'alignement d'Ulaanbaatar sur l'Union Soviétique, les rapports franco-mongols sont entrés ainsi dans une nouvelle phase dynamique. La France, quant à elle, a manifesté son intention de resserrer ses liens avec la Mongolie à partir de 1991, démarche d'autant plus justifiée que ce pays avait établi des relations diplomatiques avec d'autres nouveaux États d'Asie centrale.

Suite à ce regain d'intérêt mutuel, les deux pays ont commencé à agir diplomatiquement.

La visite officielle en France (17-21 avril 1996) de M. Ochirbat PUNSALMAA, premier président de la Mongolie démocratique a donné un nouvel élan aux accords bilatéraux existants. Lors de son audience au Sénat avec le Président René MONORY, M. Ochirbat PUNSALMAA a insisté sur l'attachement qu'il portait au développement des relations interparlementaires entre le Grand Khoural de Mongolie (l'Assemblée législative mongole) et le Parlement français, notamment avec le Sénat dont le Groupe d'amitié maintient des liens suivis avec la Mongolie depuis plus de dix ans¹⁹⁸.

A la visite du président de la Mongolie a succédé la visite du Groupe d'amitié franco-mongol (8-13 juillet 1996¹⁹⁹). La délégation a trouvé que la mutation de la Mongolie vers un système démocratique et la libéralisation progressive de son économie faisaient disparaître les barrières idéologiques. Cette visite de la délégation du Groupe d'amitié s'est inscrite dans la perspective d'un élargissement des relations entre les deux pays. Le groupe d'amitié a apporté une contribution significative au rapprochement franco-mongol.

Grâce à ces visites de haut niveau, le premier pas essentiel a été franchi avec la nomination et l'entrée en fonction en octobre 1996 d'un ambassadeur non-résident, M. Jacques-Olivier MANENT.

"Devant le Groupe d'amitié au Sénat où il a été reçu avant sa prise effective de fonction, il a souligné que sa mission allait être double; représenter la

¹⁹⁸ Compte rendu de la visite en Mongolie d'une délégation du Groupe d'amitié France-Mongolie du 8 au 13 juillet 1996, page 9

¹⁹⁹ L'ambassade avait été fermée de 1984 à 1996 en raison du régime politique. Elle se situe de 1996 à 2004 dans l'immeuble diplomatique, puis depuis 2006 dans un beau bâtiment de l'avenue de la Paix.

France en Mongolie de manière plus étroite qu'avec un ambassadeur accrédité en poste à Moscou et y favoriser l'implantation d'entreprises françaises²⁰⁰.

Cette modeste présence de la France en Mongolie était un sujet d'intérêt non seulement pour les autorités mongoles mais aussi pour les représentants diplomatiques des pays étrangers sur le sol mongol, ainsi que pour les francophones mongols, désireux d'obtenir un visa pour l'espace Schengen sans passer par l'Ambassade d'Allemagne en Mongolie.

Jusqu'en 1996, les Mongols devaient présenter leurs demandes de visa à Moscou pour venir en France. Plus tard, les démarches furent tout de même quelque peu simplifiées, grâce à un accord entre les représentants diplomatiques de la France et de l'Allemagne. Suite à cet accord, les demandeurs mongols de visa pour l'espace Schengen à destination de la France devaient d'abord présenter leur dossier au service consulaire français, et ensuite, après acceptation du dossier, le transmettre à l'Ambassade d'Allemagne à Ulaanbaatar. Plus tard, l'Ambassade de France en Mongolie fut ouverte, et M. Jacques-Olivier MANENT, fut nommé ambassadeur de France en Mongolie entre 1996 et 2003.

Depuis, ces pays coopèrent dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation, de la culture, du patrimoine, de la santé, de la science, de la technologie et des médias, en mettant l'accent sur la formation²⁰¹.

Aujourd'hui, les deux pays ont des liens non seulement diplomatiques, mais aussi économiques, surtout dans l'exploration et l'exploitation d'uranium, ce qui peut entraîner d'autres problèmes, liés à la protection de la nature et de la vie des nomades. Puisque c'est une affaire très "sensible", cela devient un "tabou" important dans les relations bilatérales de la Mongolie et de la France. Les deux parties doivent faire des efforts pour préserver les relations amicales et chaleureuses des deux nations: française et mongole.

Tous les autres échanges culturels, économiques entre les deux pays demeurent symboliques. La France essaie de se situer parmi les partenaires internationaux de la

²⁰⁰ Compte rendu de la délégation interparlementaire en Mongolie. "Mongolie : la transition démocratique (1990-1996) (visite du 8 au 13 juillet 1996)

²⁰¹ Article 5 de l'accord d'amitié et de coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement et de la Mongolie.

Mongolie et le moment est venu pour elle de montrer sa capacité diplomatique et son dynamisme dans cette course internationale.

En 2015, la France et la Mongolie ont célébré le 50^e anniversaire de l'établissement de leurs relations diplomatiques. Les liens se concrétisent de plus en plus par les visites et échanges entre les représentants diplomatiques des deux pays. Ces visites et échanges se déroulent à tous les niveaux sociaux, des échanges scolaires aux échanges parlementaires^{vii}. Lors de sa visite présidentielle, M. Enkhbayar. NAMBAR a clairement affirmé que la Mongolie percevait la France comme son partenaire stratégique et son «troisième voisin».

§ 1: FRANCE, "TROISIÈME VOISINE" DE LA MONGOLIE

La Mongolie exploite ses ressources minières: elle a besoin de "sa troisième voisine symbolique"²⁰², la France, et cette dernière a besoin de l'uranium mongol dont les réserves sont estimées à quelques 60 000 tonnes. Le monde consomme 60 000 T d'uranium naturel (Unat) par an. L'Unat sous forme de "Yellow cake" est importé en France (7 600 tU (tonnes d'uranium) / an à partir de 2011)²⁰³.

Cette consommation annuelle de la France (7 000 tU en 2006 et 7 600 tU depuis 2011) est assurée par ses principaux fournisseurs; le Gabon et le Niger depuis la fin des années 1960, la Namibie depuis 1976, la République Démocratique du Congo, le Kazakhstan depuis 1996. La France explore le sous sol mongol depuis 1997 et compte exploiter dès 2017.

Pour continuer à fournir le combustible des réacteurs nucléaires à ses partenaires en Asie, la France a intérêt à entretenir de bonnes relations d'affaires avec la Mongolie. Elle doit surtout affirmer sa place dans l'exploitation de l'uranium, place qui est concurrencée par les

²⁰² Le nouveau concept de la politique de troisième voisin de la Mongolie est proposé le 30 juin 1994. Dans le concept de la Sécurité Nationale de la Mongolie, modifié et approuvé en 2010, il s'agit de "développer des coopérations et des relations bilatérales et multilatérales dans les domaines politique, économique, culturel et humanitaire avec des pays développés et démocratiques dans le cadre de la politique de "troisième voisin".

L'article 14.2 du "Concept de la Politique étrangère de la Mongolie", modifié en 2011: "Dans le cadre du développement des coopérations et du partenariat avec des pays développés et des unions orientales et occidentales telles que les Etats-Unis, l'Union Européenne, la République de la Corée, la Turquie et ainsi de suite"

²⁰³ <http://www.vive-le-nucleaire-heureux.com/schema-du-circuit-annuel-du-combustible-nucleaire-en-france-en-2015/>

autres pays comme la Russie. Cette coopération pourrait se dérouler dans une logique de développement durable en mettant en place un partenariat "gagnant-gagnant" de valorisation des ressources minières de la Mongolie.

Comment la France pourrait-elle valoriser sa présence? Pour l'instant, il n'y a qu'Areva qui prend une place significative dans les relations franco-mongoles. Il serait bien que la France ne mise pas tout sur l'exploitation d'uranium qui est le sujet sensible. Il serait temps de diversifier et d'intensifier la collaboration dans d'autres domaines pour établir de solides relations à long terme entre les deux pays. La France a accordé 10 bourses d'études pendant l'année universitaire 2016-2017, ce qui est beaucoup plus qu'avant, mais, reste insuffisant par rapport à d'autres pays.

Les médias français présentent la Mongolie comme une nouvelle destination touristique et un nouvel eldorado... Ce sont deux images de la Mongolie que les Français connaissent. Les citoyens ordinaires s'enrichissent culturellement de leurs voyages de découverte en Mongolie dans un esprit d'aventure, par contre, les investisseurs et les hommes d'affaires français ne s'enrichissent pas rapidement comme ils s'y attendaient.

Certains français ouvrent des bars "prestigieux" et des boîtes de nuit à la mode où ils vendent une bouteille de champagne entre 8000 et 9000 euros. D'autres investissent dans l'immobilier et le tourisme en Mongolie. Ces entrepreneurs représentent une toute petite partie dans les relations d'affaires entre les deux pays. Et ils ont tous un avis mitigé sur la réalité de la Mongolie comme nouvel eldorado.

§ 2: CONTRIBUTION HUMANITAIRE

L'Ambassade de France en Mongolie contribue aux aides humanitaires sous forme de produits de première nécessité dans les provinces les plus durement touchées par exemple, l'inondation de l'été 2009 (22 500 euros) et du "dzud" (grand froid hivernal), pour un total de 50 000 euros en 2010, en collaboration avec des ONG françaises et la Croix rouge mongole. Toutes les ONG françaises en Mongolie sont soutenues par l'Ambassade entre autres "Agronomes et Vétérinaires sans frontières (service vétérinaire)", "Action contre la Faim", "Santé Sud", "Association Pays de l'Allier-Uvurkhangai (la formation médicale des professionnels de santé) et "Médecins du monde".

§ 3: VISA

La perception des frais de dossier a lieu lors du dépôt de la demande de visa. Le montant à payer en espèces dépend du type de visa demandé. Seuls les paiements en tugrugs sont acceptés – l'équivalent de 60 euros pour une demande de visa de court séjour dans l'espace Schengen, 35 euros pour les enfants de 6 à 12 ans (gratuité pour les enfants de moins de 6 ans) et équivalent de 99 euros pour une demande de visa de long séjour).

Les ressortissants français sont exemptés du visa d'entrée pour un séjour touristique d'une durée de moins de 30 jours par une décision du Gouvernement mongol en 2014-2015. Mais, actuellement si le séjour dépasse 30 jours, il est possible de demander la prolongation de 30 jours supplémentaires à condition d'en faire la demande au moins 4 jours ouvrés avant l'expiration du visa auprès de l'Office de l'Immigration à Oulan-Bator

CHAPITRE II: ECONOMIE EN PLEINE CROISSANCE, PRINCIPAUX SECTEURS

Dans ce chapitre, nous allons étudier les différents secteurs qui sont les plus représentatifs des échanges économiques entre la France et la Mongolie; la reprise des affaires économiques (Section I), la coopération dans le domaine de l'exploitation de l'uranium (Section II), le tourisme (Section III) et l'exportation emblématique: la yourte (Section VI).

SECTION I : REPRISE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Les échanges économiques entre la Mongolie et la France avant 1990 étaient quasi-inexistants comme l'on peut voir ci-après (*Table 12*).

Table 12: Export et import entre la France et la Mongolie

(1978-1990 en millions, convertis en roubles)

	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Export vers la France	0	0.1	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0	0.1	1.8
Import de la France	0.1	0.1	0.1	0.9	0.1	0.2	0.1	0.3	0.2	0.2	0.1	0.2	1.6

Source: "Mongolia, A Centrally Planned Economy in Transition" Published for Asian Development Bank. Oxford University Press. 1992. pps. 224-225.

Depuis les années 1990, les relations économiques s'intensifient au fur et à mesure et les grands groupes français, à titre d'exemple, le groupe Areva et Alcatel s'implantent solidement sur le sol mongol. Le gouvernement mongol attache par ailleurs beaucoup d'importance à la présence industrielle française et favorise la coopération pour la formation d'experts et l'élaboration du cadre juridique pour l'exploitation des matières sensibles.

Aujourd'hui, la présence française est assurée dans les domaines suivants:

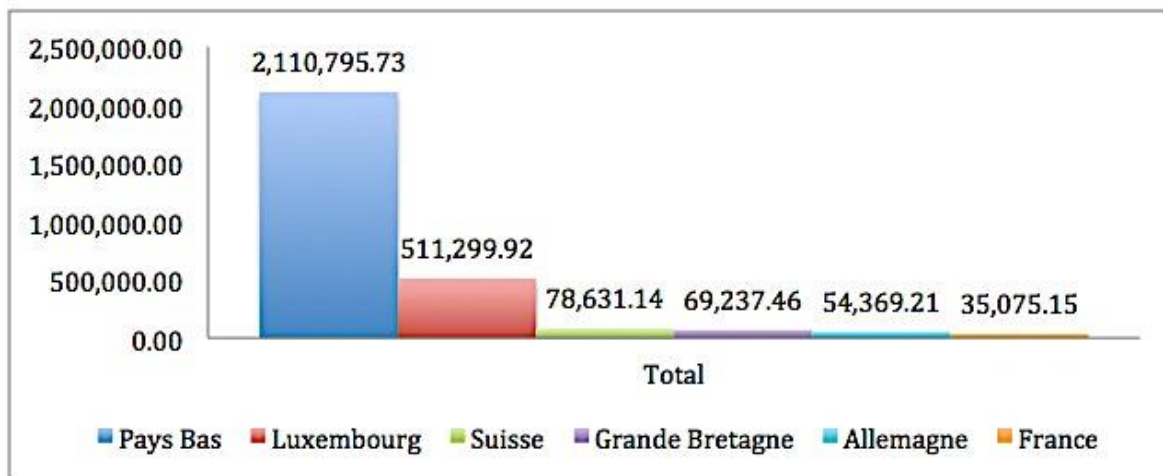
- Domaine énergétique: GDF Suez (Engie), Schneider Electric, Air liquide, EDF, Total, Entrepouse, CIS, Aden services, Eurofeu, Areva (CogeGobi);
- Domaine de l'agriculture: Interlim, Coopex, IMV, In Vivo NSA, Jouffray Drillaud;
- Domaine du développement urbain par Thales, Suez Environment and Tractebel Engineering (Engie), Veolia, Egis, Seureca, Matière, Lafarge, Airbus, JC Decaux;
- Domaines de la banque et de l'assurance: BNP, Crédit agricole, Société Générale, AXA, FSE;
- Domaine automobile: Peugeot et Renault (exportation de voitures), Michelin (pneu);

A cette liste, s'ajoutent encore bien d'autres entreprises comme Audier & Partners (conseil juridique); MAD Investement (immobilier, architecture, construction); Step'in and Out of Nowhere, Ciel Mongolie (tourisme); Noble, Code pâtisserie, le Triskell, le Bistro français (restauration)...

Sur la liste des pays investisseurs en Mongolie, la France occupe, au plan international, la 9^e place, et au plan européen, la 2^e place après l'Allemagne (*Figure 36*). L'investissement français qui était de 8.3 millions d'euros en 2003 a augmenté et est passé à 34.8 millions d'euros en 2013. En 2014, à cause de la crise économique, le chiffre d'affaires

franco-mongol est tombé à 21.2 millions d'euros²⁰⁴.

Figure 40: Volume des investissements des pays européens vers la Mongolie de 1993 à 2011



Source: Ministère de l'Economie et des Finances de la Mongolie

La France se situe au 20^e rang des clients de la Mongolie, pour seulement 0.003 % du total de ses exportations. Aucune entreprise française n'est implantée à demeure en Mongolie. L'enveloppe de la coopération culturelle, scientifique et technique française en Mongolie n'atteignait que 1.7 million de francs (259 163 euros)²⁰⁵ en 1996.

L'aide française directe à la Mongolie (sous forme de dons) est symbolique: seulement 150 000 euros en 2001, contrairement à L'Allemagne (1.7 millions d'euros), au Japon (10.3 millions d'euros) et aux États-Unis (16 millions d'euros)²⁰⁶.

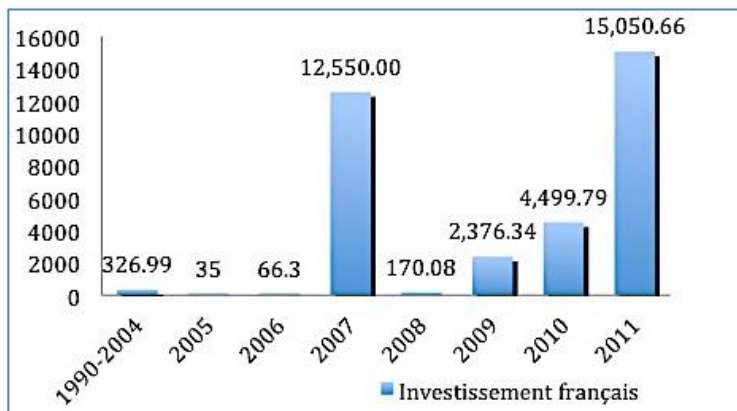
Les échanges économiques entre la Mongolie et la France se développent de manière significative ces dernières années. En effet, le volume global des échanges économiques qui se chiffrait à 56.7 millions (USD) en 2010 a presque doublé en 2011 pour atteindre 108 millions USD. De 1993 à 2011, environ 35 millions USD d'investissements directs d'origine française ont été effectués en Mongolie (Figure 36).

²⁰⁴ Brochure of the French Mongolian Chamber of Commerce for France-Mongolia, 3rd economic forum in partnership pf MONEF and MEDEF, held in Paris in 2015. Edition. FMCC. Ulaanbaatar. 2015. p.9.

²⁰⁵ http://www.senat.fr/ga/ga-9/ga-9_mono.html

²⁰⁶ Compte rendu de la visite en Mongolie d'une délégation du Groupe interparlementaire du 9 au 14 Juillet 2002

Figure 40: Volume d'investissement français en Mongolie



Source: Ministère de l'Economie et des Finances de la Mongolie

En termes d'investissement direct étranger (IDE), la France se situe au 17^e rang des pays investisseurs en Mongolie (stock de 48 M USD, soit 0.36% sur l'investissement total). La France est le 12^e fournisseur de la Mongolie (3^e pays européen derrière l'Allemagne, avec 0,9% de part de marché) et son 10^e client. En 2014, les exportations françaises vers la Mongolie ont atteint 17.9 M€ avec un excédent commercial pour la France de 14.6 M€. Les échanges enregistrent une progression sensible depuis 2002 alors que l'économie mongole bénéficie d'une croissance soutenue²⁰⁷.

Conseil d'Affaires franco-mongol

Le Conseil d'Affaires Franco-Mongol (CAFM) a organisé la première réunion de ses membres fondateurs le 14 juin 2012. Cet organisme a pour but de développer et d'améliorer la coopération entre les deux pays dans les domaines économiques et commerciaux. Il facilite les contacts entre les sociétés et les particuliers qui souhaitent développer des coopérations bilatérales dans les domaines économique et commercial, et fournit des informations générales et des conseils sur les opportunités en Mongolie aux hommes d'affaires français et mongols. Basé à Ulaanbaatar, avec plus de 40 membres (sociétés et particuliers) le CAFM s'est transformé en 2013, un an après sa création, en Chambre de Commerce et d'Industrie

²⁰⁷ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/mongolie/la-france-et-la-mongolie/>

Franco-Mongole (CCIFM)²⁰⁸. La CCIFM a également vocation à favoriser le développement des activités des entreprises françaises et mongoles dans les deux pays en apportant des appuis concrets aux entreprises.

La CCIFM compte actuellement 38 sociétés membres, parmi lesquelles de nombreux groupes d'envergure français comme mongols, mais aussi de nombreux petits et moyens entrepreneurs, ce qui permet à l'organisation d'apporter une expertise solide dans de nombreux domaines ciblés: exploration et exploitation minière, agriculture, construction et immobilier, services financiers, énergie et infrastructure. Cette association vise à devenir le chef de file sur la scène économique mongole et à être le trait d'union des milieux d'affaires français-mongol avec les autorités en Mongolie. Elle veut identifier les différents besoins et les problèmes rencontrés par ses membres en vue d'effectuer des actions de lobbying pertinentes. C'est dans ce but qu'ils organisent des déjeuners et dîner d'affaires avec les parlementaires et les hommes politiques. Le fait qu'ils restent très discrets sur leurs entretiens, leurs tractations suscite la curiosité voire la méfiance des mongols, susceptibles d'être touchés par l'impact des décisions de ces grandes entreprises.

SECTION II : COOPERATION EXISTANTE DANS LE DOMAINE DE L'EXPLOITATION MINIERE : URANIUM

"Comme indiqué par la Croix-Rouge internationale, "les projets de développement de ressource peuvent souvent changer les perspectives économiques de tout un peuple; une situation mauvaise à prometteuse". Malheureusement, dans le cas de nombreux pays de ressources naturelles riches en développement, les perspectives économiques peuvent également évoluer à partir du prometteur à lamentable²⁰⁹".

²⁰⁸ Brochure of the French Mongolian Chamber of Commerce for France-Mongolia, 3rd economic forum in partnership pf MONEF and MEDEF, held in Paris in 2015. Edition. FMCC. Ulaanbaatar. 2015. p.5.

²⁰⁹ David CARMENT and Albrecht SCHNABEL. "Conflict Prevention from Rhetoric to Reality"

La Mongolie n'est pas connue uniquement pour ses ressources potentielles d'or et de cuivre. L'uranium est également une richesse qui intéresse d'autres pays.

L'exploration et l'exploitation de l'uranium est une question délicate sur laquelle nous reviendrons par la suite et que l'on peut considérer comme prioritaire dans le cadre des relations entre la France et la Mongolie, compte tenu des enjeux qu'elle suscite à la fois entre ces deux pays mais aussi par l'intérêt que lui portent d'autres pays. Nous ne pouvons pas ignorer que la France n'est pas la seule intéressée par l'uranium et que la Mongolie a déjà à son actif le fait d'avoir tourné le dos à une entreprise canadienne qui avait investi dans ce domaine.

L'uranium est fréquemment importé par les pays exploitant des centrales nucléaires, mais le commerce international porte à la fois sur le minerai brut et sur les barres de combustible enrichi. Peu de pays détiennent la technologie nécessaire pour enrichir l'uranium, et pour confectionner des "crayons" de combustible utilisables dans les réacteurs. Les échanges concernent donc un "club" relativement fermé²¹⁰. Parmi les membres de ce "club", la Russie était le seul pays qui exploitait l'uranium en Mongolie jusqu'aux années 1990, mais avec le bouleversement politique et économique, sa présence a considérablement diminué. Mais, la Russie qui a investi pour le chemin de fer de 400 km reliant le gisement d'uranium de Dornod, à l'est de la Mongolie à son usine, "Priargunsky Industrial Mining and Chemical Union"²¹¹, la plus importante société minière d'uranium du pays, n'a pas intérêt à délaisser ce gisement.

Volume 2. Opportunities and Innovations. Edition. Lexington Books. USA. 2004. p. 41.

LABONNE Beatrice, "Natural Resource Endowment and Conflict on Developing Countries: From Causes to Possible Solutions". "... As noted by the International Red Cross, "resource development projects can often change the economic prospects of an entire people from dismal to promising". Unfortunately, in the case of many natural resource-rich developing countries, economic prospects can also evolve from promising to dismal..."

²¹⁰ Michel CRUCIANI, "La question énergétique", in Pierre HASSNER (dir.), *op. cit.*, p.173-184

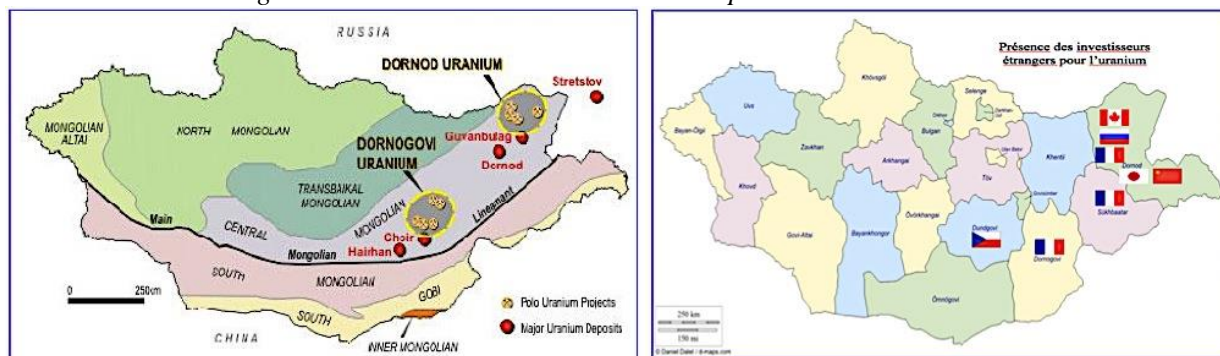
²¹¹ Priargunsky Industrial Mining and Chemical Union (Priargunsky) (Trans-Baikal Territory, Krasnokamensk)

ПРЕДПРИЯТИЕ: Созданное в 1968 году Приаргунское производственное горно-химическое объединение (ПАО «ППГХО») на сегодня является крупнейшим уранодобывающим предприятием России.

Traduction: La société "Priargunsky Industrial Mining and Chemical Union" fondée en 1968, suite à l'ordre ministériel du Novembre 1967, est aujourd'hui la plus importante société minière d'uranium en Russie.

L'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) enregistra que les Russes ont exploité 535 tonnes d'uranium de 1988 à 1994²¹².

Figure 39: Cartes des mines d'uranium et présence des investisseurs internationaux



§ 1 : URANIUM - ENJEU INTERNATIONAL

Après le départ des Russes, l'uranium devient un enjeu économique et politique. Plusieurs pays sont très intéressés par l'exploration et l'exploitation de ce minéral. Des mémorandums et des protocoles intergouvernementaux avec l'Agence de l'Energie Nucléaire de la Mongolie (AENM)²¹³ sont signés.

Table 13: Partenaires internationaux de l'AENM

Pays partenaires de l'Agence de l'Energie Nucléaire de la Mongolie		
1.	Russie (Rosatom à Mardai, Dornod)	<ul style="list-style-type: none"> Mémorandum entre l'AENM et la société "Rosatom" de l'énergie atomique russe" pour former des spécialistes, Oulan-Bator, Mongolie, 12 Mai 2009. Accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la Mongolie pour établir une société à responsabilité limitée <i>joint venture</i> "Dornod Uranium" au profit des deux pays. 25 août 2009
2.	Japon (Marubeni à Dornod)	<ul style="list-style-type: none"> Mémorandum entre l'AENM et l'Agence des Ressources Naturelles et de l'Energie (ARNE) auprès du Ministre de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie du Japon pour

²¹² <http://niigmiintoli.mn/> Л.Нинжсэмжид: "Орос, Канадын дунд хавчуулагдсан Монголын уран" Article de Ninjinsemjid. L: Uranium mongol entre la Russie et le Canada"

²¹³ <http://www.nea.gov.mn/page/show/slug/partner>

		le développement de la coopération dans le domaine des minerais radioactifs et de l'énergie nucléaire. Japon, Tokyo, 15 juillet 2009.
3.	Inde	<ul style="list-style-type: none"> • Protocole d'entente intergouvernemental entre l'AENM et l'Agence de l'Energie Atomique de l'Inde (AEAI) pour le développement de la coopération dans le domaine des minerais radioactifs et de l'énergie nucléaire. Inde, New Delhi, 14 septembre 2009.
4.	France ("Cogegobi", Areva à Sainshand, Dornogobi)	<ul style="list-style-type: none"> • Mémoire d'entente entre l'AENM et le Groupe français "Areva" pour la coopération dans le domaine des minerais radioactifs et de l'énergie nucléaire. Ulaanbaatar, Mongolie, 05 octobre 2009, • Accord de coopération entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Mongolie dans le domaine de l'énergie nucléaire, 14 octobre 2010
5.	Chine	<ul style="list-style-type: none"> • Mémoire d'entente entre l'AENM et la Corporation Nationale de l'Energie nucléaire de la Chine (CNENC) pour la collaboration dans le domaine des minerais radioactifs et de l'énergie nucléaire. Ulaanbaatar, Mongolie, 01 juin 2010
6.	Etats-Unis de l'Amérique	<ul style="list-style-type: none"> • Mémoire d'entente entre l'AENM et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour la coopération sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire Ulaanbaatar, Mongolie, 22 septembre 2010
7.	Corée du Sud	<ul style="list-style-type: none"> • Mémoire d'entente entre l'AENM et le Ministère de l'Education, des Sciences et de la Technologie de la République de la Corée pour le développement des recherches et de ressources humaines dans le secteur de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, Corée du Sud, Séoul, 24 mars 2011

8.	République tchèque ²¹⁴ (Gurvan saikhan, Dundgobi)	<ul style="list-style-type: none"> • Mémorandum entre l'AENM et le Ministère de l'Industrie et du Commerce pour la collaboration dans le domaine des minéraux radioactifs et de l'énergie nucléaire. République tchèque, Prague, 19 décembre 2012
9.	Canada ²¹⁵ (à Dornod)	<ul style="list-style-type: none"> • Protocole d'entente entre la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) et l'AENM sur la collaboration technique et l'échange de renseignements en matière de réglementation nucléaire, 24 septembre 2014

C'est en juin et juillet 2009, en l'espace de quelques jours que la Mongolie a déclaré et adopté "La politique de la Mongolie sur les minéraux radioactifs et l'énergie nucléaire" (25 juin 2009), et la "Loi sur l'énergie nucléaire" (16 juillet 2009).

L'article 5.2 de la loi sur l'énergie nucléaire précise ainsi:

Article 5. Participation de l'État dans la propriété et l'exploitation minière des minéraux radioactifs :

- 5.1. Les minéraux radioactifs du sous-sol mongol sont la propriété de l'Etat.
- 5.2. L'état doit détenir au moins 34% du capital de la société avec laquelle il coopère, si l'exploration a été faite sans fond public;
- 5.2. Les gisements de minéraux radioactifs dont l'exploration a été financée et les ressources déterminées par le Gouvernement font retour obligatoirement et gratuitement à l'Etat, à raison d'un minimum de 51 % en cas d'exploitation avec d'autres partenaires.

²¹⁴ http://www.mzv.cz/ulaanbaatar/mn/x2005_01_26/x2012_05_25_1/x2015_06_16_1.html

Хайгуул, олборлолт, уран боловруулах салбарт ажиллах чех-монголын хамтарсан компани байгуулагдлаа: 2015 оны 6-р сарын 12-ний өдөр Улаанбаатар хотноо Монгол Улсын төрийн өмчит Мон-Атом ХХК-ний гүйцэтгэх захирал Э. Галбадрал болон Ураниум Индастри ХК-ийн ТУЗ-ийн дарга М. Клэчка нар хамтарсан МонЧех Ураниум компани байгуулахаар Хувьцаа эзэмшигчдийн гэрээнд гарын үсэг зурлаа.

La Mongolie, représentée par la société "Mon-Atom" et la République Tchèque, représentée par "l'Industrie Uranium" ont signé l'accord de la fondation d'une société "MonTchèque Uranium".

²¹⁵ <http://nuclearsafety.gc.ca/fra/resources/international-cooperation/international-agreements.cfm#Mongolie>

<http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=886999>

5.3. Dans le cas où des fonds publics sont utilisés, la participation de l'état doit s'élever au minimum à 51%.

Les gisements minéraux radioactifs explorés et leurs ressources déterminées par le financement non-gouvernemental, inscrits au registre national sont obligatoirement et gratuitement à l'Etat à raison d'un minimum de 34 % sur les actions du titulaire des licences d'exploration et d'exploitation.

5.4. Si le pourcentage du capital, détenu par l'état, est plus élevé que ne prévoient les articles 5.2 et 5.3, il peut être modifié par le Parlement à la demande du Gouvernement qui examinera le pourcentage de l'investissement public.

Si les pourcentages des actions sont plus élevés que dans les articles 5.2 et 5.3, ils doivent être déterminés par le Parlement suite à la demande du Gouvernement en considérant le pourcentage de l'investissement d'Etat.

La révision de ces conditions juridiques a agité le monde minier de l'uranium et surtout les sociétés co-investies. Tous ces investisseurs ou intéressés ci-dessus (

Table 13) défendent l'intérêt de leurs investissements comment ils peuvent.

L'exemple le plus récent est le cas de la société canadienne "Khan Ressources" qui détient 58 % d'une société tripartite "Uranium de l'Asie Centrale" de Mardai, à Dornod, co-investie avec la société russe "AtomRedMetZoloto" auprès de "RosAtom" et "MonAtom", société publique de la Mongolie. Cette agitation est due au fait que le Gouvernement mongol doit désormais posséder 51%²¹⁶ du capital. Les Canadiens et les Russes, eux aussi, doivent accepter de céder une part de leur capital au gouvernement mongol. C'est un grand changement compte tenu des accords initiaux.

Entretemps, à peine un mois après l'adoption de cette loi, lors de la visite du M. Bayar. S, premier ministre mongol en Russie²¹⁷, les dirigeants des deux pays signent un "Accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la Mongolie pour établir une société à responsabilité limitée joint venture "Dornod Uranium" au

²¹⁶ La loi de la Mongolie - Energie nucléaire 16 juillet 2009

²¹⁷ Antoine MAIRE, *La Mongolie en quête d'indépendance; Une utilisation stratégique du développement minier* Paris, L'Harmattan, 2012, p.142

profit des deux pays. Cet accord comporte une nouvelle clause: le PDG de "Dornod Uranium" doit être obligatoirement de nationalité mongole et le pourcentage reste fixé à 51 % pour la Mongolie et passe à 49 % pour la Russie. En effet, la Mongolie décide de récupérer les licences détenues par la société canadienne, mais sans "l'attaquer" directement. L'Agence Nationale d'Inspection professionnelle se charge de contrôler les 90 sociétés appartenant à la Russie, à la Mongolie, aux Pays-Bas, à la Grande-Bretagne, à la Chine, à l'Inde, au Canada et à la France, qui détiennent plus de 160 licences. A la suite de ce sévère contrôle, la société canadienne "Khan Ressources" perd ses licences sous prétexte de non-respect environnemental.

L'accord russo-mongol de créant la société "Dornod Uranium" en 2009 et le refus de la Mongolie de prolonger sa licence d'exploration et d'exploitation dans la région de Dornod choque doublement la société canadienne "Khan Ressources". Cette dernière avait, en effet, vendu des actions à la Bourse canadienne en faisant valoir sa licence d'exploitation d'uranium. Cette société intente un procès à la Mongolie. Le 24 avril 2010, "Khan Ressources" dépose une plainte formelle au Tribunal administratif d'Ulaanbaatar de la Mongolie, membre de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) depuis 1991 et de la Commission des Nations unies pour le droit commercial international (CNUDCI) depuis 1994. Mais la décision du Tribunal n'est pas en sa faveur. Le 10 janvier 2011, elle dépose, donc, une autre plainte, cette fois-ci, auprès de l'Arbitre international de la Cour d'Appel de Paris.

Le procès prend fin en mars 2016²¹⁸. Le gouvernement mongol annonce qu'il doit verser 70 millions USD à mi-mai 2016 à la société "Khan Resources" à titre de dédommagement conformément à la sentence d'arbitrage²¹⁹. Constatant ce problème, le

²¹⁸ Uranium in Mongolia (Updated March 2016)

(...) In July 2015 Mongolia filed a notice to annul the award, but in March 2016 the finance minister announced: "The Government of Mongolia and Khan Resources Inc. successfully reached an agreement that effectively resolves all outstanding issues in regards to the international arbitration awards." Khan announced that it had settled for USD70 million, to be paid by mid-May.

²¹⁹ Khan Resources Inc: Mongolia files to annul arbitration Award

TORONTO, ONTARIO, Canada, July 15, 2015 – Khan Resources Inc. ("Khan" or the "Company") (CSE: KRI) announces that it received on July 14, 2015 a one page notice from the Chief Clerk of the French Court of Appeal in Paris that the Government of Mongolia has initiated an attempt to annul the international arbitration Award rendered in Khan's favour on March 2, 2015 as

Canada et la Mongolie ont conclu à Ulaanbaatar, le 8 septembre 2016, "*l'Accord entre le Canada et la Mongolie concernant la promotion et la protection des investissements*" dont l'Article 24 définit le consentement à l'arbitrage comme suit:

1. Chacune des Parties consent à ce qu'une plainte soit soumise à l'arbitrage conformément aux modalités du présent accord. Le non-respect d'une condition préalable énumérée à l'article 21 (Conditions préalables au dépôt d'une plainte) annule ce consentement.

2. Le consentement prévu au paragraphe 1 et le dépôt d'une plainte par un investisseur contestant satisfont aux exigences :

- d'un consentement écrit des parties au différend aux termes du chapitre II de la Convention du CIRDI (Compétence du Centre) et du Règlement du Mécanisme supplémentaire du CIRDI;
- d'une convention écrite aux termes de l'article II de la Convention de New York.

En droit international, le "contentieux" ne renvoie pas nécessairement au "juridictionnel. L'intervention d'un juge international pour régler les différends est peu fréquente. Le règlement des désaccords entre Etats s'effectue, comme le préconise l'article 33 de la Charte de l'ONU, par la voie diplomatique²²⁰.

L'article 33, alinéa 1er de la Charte précise:

"Les parties à tout différend dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationale doivent en rechercher la solution, avant tout, par la voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou aux accords régionaux, ou par d'autres moyen pacifiques de leur choix²²¹".

La Mongolie et la société canadienne ont résolu leur problème par l'arbitrage transnational, non par la voie diplomatique puisqu'il s'agissait des relations entre état et une entreprise privée. C'est suite à ce problème, "*l'Accord entre le Canada et la Mongolie*

compensation for the Government of Mongolia's illegal actions in relation to the cancellation of Khan's uranium licenses in 2009.

Disponible sur: <http://www.khanresources.com/investors/news/150715.pdf>

²²⁰ BLACHER Philippe, *op. cit.*, p. 139

²²¹ Paul REUTER et André GROS, *Traités et documents diplomatiques*, Paris, Presses universitaires de France, Collection "Thémis" Textes et Documents, 1963, p. 37

concernant la promotion et la protection des investissements" a été conclu à Ulaanbaatar et est entré en vigueur le 8 septembre 2016.

Mais, quel intérêt avait la Mongolie d'éliminer cette entreprise canadienne pour ne garder que la Russie avec autant de pourcentage (49%) N'aurait-il pas valu mieux garder 2 partenaires pour diviser les intérêts, plutôt qu'un seul?

Ici, serait-il possible que le premier ministre mongol, Bayar. S²²², diplômé en droit de l'Université Nationale de Moscou ait privilégié la Russie? Pendant son mandat, il a signé tous les grands contrats d'exploitation minière concernant l'uranium (dans la région de Dornod avec les Russes, dans la région de Dornogobi avec Areva), l'or et le cuivre (Oyu tolgoi²²³ avec les Canadiens).

Peu après avoir signé tous ces contrats avec ses homologues russe, français et japonais, Bayar.S. quitte son poste de premier ministre et part se faire soigner aux Etats-Unis. Le départ subit du premier ministre, qui a joué un rôle déterminant dans l'adoption de la loi de l'Energie nucléaire et du contrat le plus important de l'exploitation de l'or et de cuivre d'Oyu tolgoi a soulevé de nombreuses interrogations et généré des suspicions dans le milieu des affaires et de la politique en Mongolie.

²²² Bayar SANJ:

- 1990-1992 Membre de la Petite Assemblée de la République Populaire de la Mongolie, Président du Comité permanent de l'Institution d'Etat
- 1992-1997 Enseignant à l'Académie des études politiques et sociales, chercheur à l'Université de Washington, États-Unis, directeur de l'Institut des études stratégiques auprès du Ministère de la Défense de la Mongolie
- 1997-2001 Chef du Cabinet présidentiel de la Mongolie
- 2001-2005 Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Mongolie en Russie
- 2008-2012 Membre du Parlement de la Mongolie
- 2007.11.22 – 2009.10.29 Premier ministre de la Mongolie

²²³ Oyu Tolgoi LLC est une société mongole, détenue conjointement par Erdenes Oyu Tolgoi LLC, au nom du Gouvernement de la Mongolie (34 %) et "Turquoise Hill Resources" basée au (66 %) détenue indirectement par Rio Tinto. Rio Tinto gère également Oyu Tolgoi au nom du partenariat.

§ 2 : INSTALLATION D'"AREVA" ET AREVA MONGOL

Les représentants de haut niveau mongol rendent régulièrement visite à leurs homologues français²²⁴ afin de conclure des contrats et des conventions tels que :

- Accord sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements, signé le 8 novembre 1991 à Ulaanbaatar (entré en vigueur le 22 décembre 1993),
- Accord sur la coopération dans le domaine de la santé et de l'énergie nucléaire, enjeux politiques et stratégiques régionaux de 2009,
- Accord de coopération bilatérale en matière de sécurité civile et accord de coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire signé à Ulaanbaatar en 2010, favorisant la présence française dans l'exploitation d'uranium en Mongolie.

La France profite agréablement de son statut symbolique de "troisième voisine" pour prendre le relais de la Russie depuis 1996²²⁵, depuis l'année de la visite du président Ochirbat. P.

Les trois entreprises (Areva Mongol, Cogegobi et Areva Mines) affirment, toutes, qu'elles exercent leurs activités dans le respect des réglementations mongoles en particulier la loi sur les minéraux et l'énergie nucléaire sous l'autorité de l'Agence Nationale de l'énergie nucléaire, elles respectent aussi le droit de l'environnement, sous la supervision et le contrôle du ministère de l'environnement, du développement vert et du tourisme de la Mongolie.

²²⁴ Notamment : 17-21 avril 1996, M. Pounsalmaaguin Ochirbat, président de la République ; 18-21 mars 2009, du M. Sangiin Bayar, premier ministre mongol)

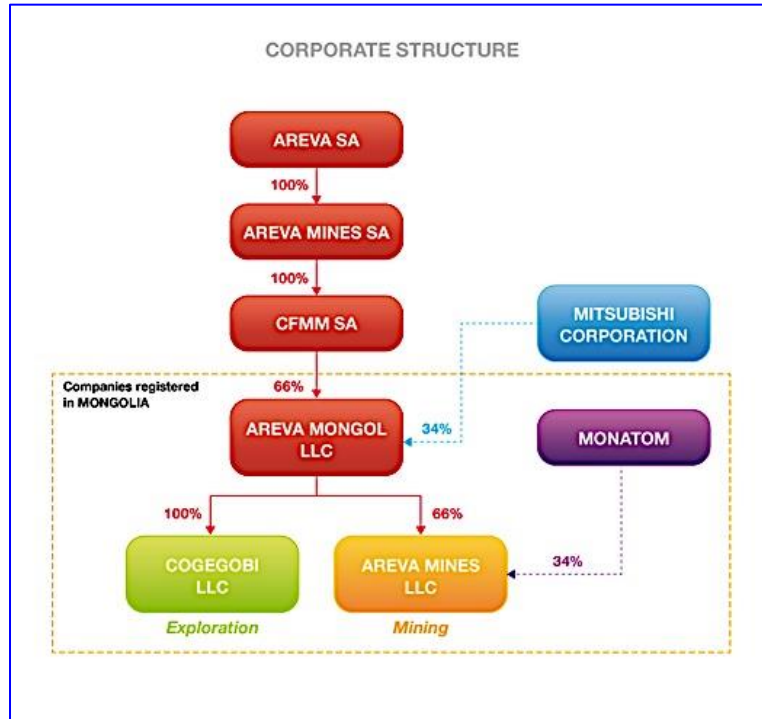
²²⁵ <http://www.Areva.com/FR/activites-586/Areva-en-mongolie-une-presence-renforcee-et-prometteuse.html>

Figure 40: Organigramme d'Areva

A) "COGEGOBI" société d'exploration

Les activités d'exploration ont commencé en 1997 avec la création de la société joint-venture, "Cogegobi", détenue à 70 % par Areva et 30 % par "Gobigeo", une société mongole

d'exploration et de forage également active dans la production de charbon et de fluorite en Mongolie. "Cogegobi" a été créée à l'initiative de la France afin de réaliser des travaux géologiques d'exploration dans le but d'identifier les zones potentielles de concentration d'uranium en Mongolie. Depuis 2009, "Cogegobi" est intégralement détenue par "Areva Mongol, la société mère".



B) AREVA MONGOL

L'ancienne "East Asia Minerals Energy", une société canadienne vendue au géant Areva en 2007, devient "Areva Mongol" en mars 2008. "Areva Mongol", sise dans la capitale mongole, est chargée du développement de la collaboration avec les autorités nationales et régionales du pays.

En décembre 2009, Areva signe avec Mitsubishi Corporation (MC) un contrat portant sur la participation financière de Mitsubishi dans l'exploration de l'uranium en lui donnant une option pour rentrer dans "Areva Mongol" à hauteur de 34 %. En novembre 2011, MC accepte cette option et devient ainsi un partenaire financier du projet. L'entrée de Mitsubishi

est validée par le gouvernement de Mongolie et a lieu en octobre 2013.

C) AREVA MINES, société d'exploitation

"Areva Mines" (société joint-venture; 66% du capital appartenant à Areva Mongol, 34% à MonAtom, désigné par le Comité national de la propriété d'Etat mongol) se consacre aux activités minières sous les licences accordées par les autorités du pays, chargées de la géologie et des mines.

Sur le tableau ci-après (*Table 14*), nous pouvons comparer les pays où Areva est présent. La Mongolie est le seul pays où l'exploitation d'uranium n'est pas commencée encore, mais prévue en 2017.

Table 14: Présence d'Areva au monde

	Pays	Exploration / Exploitation	Place au monde	Partenaire en energie nucléaire
1.	Australie	Depuis 2006 (Forage de 150.000 m pour plus de 20 projects)	N° 3 par la production (23% de réserves mondiales)	Afrique de Sud Allemagne Arabie Saoudite Belgique Brésil Bulgarie Chine Espagne Etats-Unis (25% du marché) Finlande France (58 réacteurs nucléaires en exploitation, produisant près de 80 % de l'électricité nationale)
2.	Canada	2 sites	N° 2 par la production avec > 9 300 tU produites en 2013.	
3.	Gabon	Depuis 1958 - à présent; 5 sites	(>6,4 mln tU. Production annuelle est oscillée entre 500 et 1 500 t de concentré d'uranium)	
4.	Niger	Depuis la fin des années 1960; 2 sites (132 248 tU)	N° 4	
5.	Namibie	Depuis 1976 à présent; 2 sites	(10% de réserves mondiales)	
6.	Rép. Démocratique du Congo	Le contrat de partenariat est signé en 2009.	?	
7.	Rép. Centrafricaine	Du fait de l'évolution à la baisse du prix de l'uranium mais également d'une situation sécuritaire difficile, AREVA ne mène plus aucune activité d'exploration et d'exploitation minières en République Centrafricaine depuis 2012.		
8.	Mongolie	1997 / 2017	près de 60.000 t	
9.	Kazakhstan	Depuis 1996 à présent (22 839 tU en 2014, soit 40% de la production mondiale)	N°1 par la production (15% de réserves mondiales)	
10.	France	250 sites entre 1947 et 2001 (80 000 tU)	-	

Source: <http://www.areva.com/>

Sur le tableau ci-après, nous pouvons voir le développement du projet d'Areva en Mongolie.

Table 15: Quelques dates importantes d'Areva en Mongolie

1996	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la <i>joint venture</i> "Cogegobi", détenu à 70 % par la Cogema (devenue depuis Areva NC) et à 30 % par la Gobigeo (société mongole d'exploration et de forage).
1997	<ul style="list-style-type: none"> • "Cogegobi" conduit des activités d'exploration à l'Est du pays, dans la province du Gobi et la région de Dariganga et au Nord, dans la région de Dornod.
2002	<ul style="list-style-type: none"> • Premier forage dans le Gobi
Mai 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Signature d'un accord avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie mongol. Il définit le cadre d'une coopération d'assistance technique en matière d'exploration et d'exploitation minière de l'uranium.
Septembre 2007	<ul style="list-style-type: none"> • Achat à 83 millions USD de la société canadienne "l'East Asia Minerals" à Uushiin Gobi, Dornogobi, Mongolie. • Découverte des ressources de Dulaan uul
Mai 2008	<ul style="list-style-type: none"> • Naissance d'Areva Mongol, filiale à 100% du groupe Areva, dont le siège est installé à Ulaanbaatar, la capitale.
2009:	<ul style="list-style-type: none"> • Septembre: Signature d'un accord de coopération avec l'Agence de l'Energie Nucléaire de la Mongolie pour la conduite d'études et la formation de cadres dans le domaine de l'énergie nucléaire. • Areva Mongol détient à présent 100 % de "Cogegobi", y compris les parts de 30% Gobigeo, société mongole d'exploration et de forage. • Décembre: Signature d'un accord avec Mitsubishi Coopération en vue de sa participation financière dans le développement de la prospection d'uranium en Mongolie, avec la possibilité d'acquérir 34% des parts d'Areva Mongol
Octobre 2010	<ul style="list-style-type: none"> • Signature de l'accord de coopération bilatérale en matière de sécurité civile et d'un accord de coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire²²⁶

²²⁶ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2012/10/22/MAEJ1234997D/jo>

Décret n° 2012-1180 du 22 octobre 2012 portant publication de l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Mongolie dans le domaine de l'énergie nucléaire (ensemble une annexe), signé à Ulaanbaatar le 14 octobre 2010

	<ul style="list-style-type: none"> • Découverte de minéralisations prometteuses sur la zone de Zoovch Ovoo par Areva Mongol • Décembre: Areva lance son premier test de récupération en place (ISR - in Situ Recovery^{227 viii}) sur la licence de Dulaan Uul.
2011	<ul style="list-style-type: none"> • Juin: Test réussi d'ISR • Août: Conseil Professionnel des Ressources Minières (CPRM) auprès du Ministère des Mines classe officiellement le gisement de Dulaan Uul. • Novembre, Mitsubishi exerce son option pour rentrer au capital de la société Areva Mongol, en tant que partenaire financier du projet. L'entrée de Mitsubishi est validée par le gouvernement.
Novembre 2014	<ul style="list-style-type: none"> • "Areva Mongol" et la "Coopérative des Cliniques vétérinaires privées de la Mongolie" (CDVPM) signe l'accord "Soutien aux services vétérinaires et aux initiatives communautaires" à Saïnshand, Dornogovi. Ce projet durera 2 ans avec une enveloppe d'1.3 milliard de MNT, soit approximativement 6 millions d'euros, accordée par "Areva Mongol".
2015	<ul style="list-style-type: none"> • Février: Le CPRM auprès du Ministère des Mines de la Mongolie reçoit le dossier d'études de la faisabilité technique et économique du projet minier de l'exploitation par la solution de lixiviation²²⁸ des ressources de Dulaan Uul et de Zuuvch Ovoo²²⁹ dans la région de Dornogovi. • Juin: Areva acquiert la licence spéciale de l'exploitation

²²⁷ La méthode de récupération in situ (ISR) peut être utilisée pour la mine des gisements d'uranium à faible teneur, quand les conditions géologiques sont favorables. Elle consiste à pomper par une solution "lixiviant", ou lessivage, dans le gisement pour dissoudre et récupérer l'uranium. 47% des minerais d'uranium dans le monde entier sont extraits en utilisant la technologie ISR.

²²⁸ Pour réaliser la solution de lixiviation, des eaux souterraines sont pompées et stockées dans des réservoirs, dans lesquels est ajouté de l'acide sulfurique dilué. Puis la solution obtenue est injectée dans le corps minéralisé via les puits injecteurs situés au sommet des hexagones. La solution de lixiviation pénètre les sables minéralisés, en passant à travers le tubage perforé du puits.

L'uranium présent dans le corps minéralisé est alors progressivement dissout par la solution, qui se retrouve chargée en uranium. La solution chargée circule jusqu'au puits producteur central, puis est pompée jusqu'à la surface où elle est acheminée vers l'unité où l'uranium est extrait de la solution. Au terme du procédé, l'uranium est alors fixé sur des résines échangeuses d'ions.

²²⁹ Brochure of the French Mongolian Chamber of Commerce for France-Mongolia, 3rd economic forum partnership pf MONEF and MEDEF, held in Paris in 2015. Edition. FMCC. Ulaanbaatar. 2015. p.12

§ 3 : URANIUM - POLITIQUE NATIONALE OU PERSONNELLE ?

M. Bayar SANJ, premier ministre mongol joue un rôle important non seulement pour privilégier Aréva dans le domaine de l'exploitation de l'uranium. Il présente son projet de la loi d'énergie nucléaire au Grand Khoural d'Etat le 1^{er} juillet 2009²³⁰ et le Parlement sous son influence l'adopte dans la précipitation. La discussion autour du projet de cette loi ne dure qu'une matinée et la loi est votée dans l'après-midi du jour même, malgré la protestation de certains parlementaires comme M. Enkhbat. D et M. Altangerel. P²³¹

M. Bayar. S avait préparé sérieusement l'adoption de cette loi par des visites officielles à l'étranger. Il vient en Russie en février 2008 pour exprimer ses engagements vis-à-vis des Russes et en avril de la même année, pour signer l'accord de collaboration dans l'exploitation de l'uranium. Ensuite, il s'envole directement de Moscou à Vienne pour rencontrer M. Muhamed El-Baradei, président de l'AIEA. Enfin en mars 2009, il vient en France pour signer l'accord de coopération dans le domaine de la santé et de l'énergie nucléaire, enjeux politiques et stratégiques régionaux.

Après ces visites, il présente le projet de la loi de l'Energie nucléaire le 1^{er} juillet 2009 précisant la participation de l'État dans la propriété et l'exploitation minière des minéraux radioactifs en fonction du pourcentage de l'investissement dans l'exploration. M. Bayar. S. fait passer cette loi pendant la période de juillet où la Mongolie entière est en vacances et prépare la fête nationale "Naadam".

Une fois que la loi est adoptée, les intéressés, eux, commencent à officialiser et à affirmer leurs intérêts de collaborer dans ce domaine.

Un mémorandum de coopération est signé par Mme Anne LAUVERGEON, présidente du groupe d'Aréva et M. Enkhbat S, directeur de l'Agence de l'Energie nucléaire auprès du gouvernement mongol le 5 septembre 2009.

En octobre 2010, Mme Anne-Marie IDRAC, la secrétaire d'Etat française chargée du Commerce extérieur vient en Mongolie pour signer l'accord de coopération bilatérale en

²³⁰ <http://vip76.mn/content/7825>

²³¹ Au cours de la discussion, Altangerel. P, un des membres minoritaires, opposés à l'adoption de la loi de l'énergie nucléaire a exprimé que c'était un sujet à étudier sérieusement et à représenter à nouveau à la session d'automne..."

matière de sécurité civile et l'accord de coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire²³². Cet accord favorisant la présence française dans l'exploitation d'uranium en Mongolie est signé en présence d'une importante délégation mongole du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce Extérieur ainsi que des représentants de l'Agence de l'Energie Nucléaire mongole. L'accord sur la coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire est signé par M. Zandanshatar, ministre des affaires étrangères et du commerce de Mongolie et la Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur de la France, Mme Anne-Marie Idrac pendant sa visite officielle en Mongolie en 2010.

"Le plus important est que la Mongolie nous considère comme son "troisième pays voisin", c'est pourquoi nous serons très heureux de collaborer dans le domaine de l'énergie nucléaire", a souligné Madame Idrac. Selon M. Zandanshatar, le ministre des Affaires étrangères et du Commerce Extérieur de la Mongolie "cet accord intergouvernemental de coopération dans le secteur de l'énergie nucléaire ouvre les possibilités de coopération dans d'autres domaines pour nos deux pays".

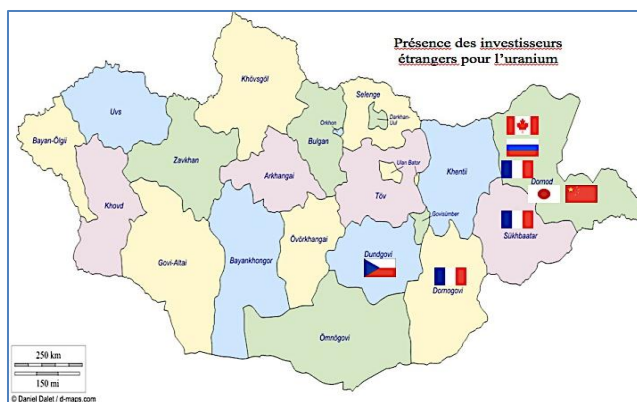
"La signature de cet accord bilatéral représente la fondation de notre activité à long terme en Mongolie, ouvrant la voie aux autres accords à venir devant régir les opérations futures conjointes avec nos partenaires mongols et japonais", a précisé Eric de Sèze, Directeur Général d'Areva Mongol.

Ici, les autres domaines ne sont pas précisés, mais, au fil des années, la Mongolie voit la possibilité de développer les secteurs de l'agriculture et de la santé qui n'ont aucun lien avec l'exploitation de l'uranium. Indirectement, la santé animale dans les régions où "Areva Mongol" est présent, est problématique, ce qui oblige de chercher une solution.

²³² <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2012/10/22/MAEJ1234997D/jo>
Décret n° 2012-1180 du 22 octobre 2012 portant publication de l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Mongolie dans le domaine de l'énergie nucléaire (ensemble une annexe), signé à Ulaanbaatar le 14 octobre 2010

Figure 41: Géolocalisation des régions riches en uranium

Grâce à cette bonne volonté des dirigeants mongols bien appréciée par Mme Idrac, AREVA mongol règne sur l'exploration de l'uranium en Mongolie. Areva mongol annonce avoir exploité 2500 kg d'uranium en 6 mois. En avril 2013, ils estiment le potentiel d'uranium à quelques 54 000 tonnes.



De 1996 à 2016, la politique d'expansion d'Areva, encouragée par toutes les visites officielles franco-mongoles, lui permet d'obtenir 28 licences d'exploration (12 dans la région de Dornogobi et 16 dans la région de Sukhbaatar) sur plus de 14 100 km² jusqu'en 2012²³³. "Areva Mongol" possède actuellement 22 licences d'exploration couvrant plus de 6.248 km² dont 9 sont dans le bassin de Saïnshand, Dornogobi et 13 sont dans le bassin de Dariganga, Sukhbaatar qui sont riches en uranium.

§ 4 : POLÉMIQUES AUTOUR D'AREVA EN MONGOLIE ET SES CONSÉQUENCES

Toutes les conventions et tous les accords intergouvernementaux ou les rapports officiels montrent que tout va très bien, sous le contrôle professionnel de l'Etat. Mais, lorsqu'"Areva Mongol" déclare avoir exploité 2 500 kg d'uranium en 6 mois d'essai²³⁴, cela provoque des polémiques en Mongolie:

²³³ Interview de M. Thierry Plaisant, directeur d'Areva Mongol

Бид Монголд 1996 оноос хойш уран хайгуулын үйл ажиллагаа явуулж Кожеговь компанийг байгуулан 15 жил ажиллаж байна. Энэ хооронд нийтдээ 26 лиценз эзэмшдэгээс Сайншандын бүсэд 12, Дарьгангад 16 нь байгаа. Сайншандын бүс дэх хайгуулаас нааштай үр дүн гарч Дулаан Уул, Зөөвч Овоо ордыг илрүүлсэн. Дулаан Уул ордыг 6250 тонн нөөцтэй гэдгийг Монголын эрдэс баялгийн зөвлөлөөс тогтоож баталгаажуулсан. Харин Зөөвч Овоо ордын нөөцийг хараахан тогтоогоогүй ч энэ оны сүүл гэхэд баталгаажуулах байх.

²³⁴ Interview de Thierry Plaisant, directeur général d'Areva Mongol. "Il ne faut pas avoir peur puisqu'on ne produit pas de combustible nucléaire" (Тьерри Плайзэн: Монголд цөмийн түлш үйлдвэрлэхгүй учраас айх хэрэггүй)

- **Au plan régional:** La mare des eaux usées de l'exploitation d'uranium du site Dulaan uul non protégée est accessible à tous, ce qui occasionne pour les animaux et les nomades des conséquences indésirables telles que;
 - La dégradation considérable de la santé du cheptel (les yeux des animaux deviennent blancs, les femelles mettent bas prématurément, les agneaux naissent sans museau ou avec deux têtes, les chameaux naissent paralysés ou les animaux meurent avec des organes intérieurs gravement abimés) ;
 - La décision des nomades d'arrêter la reproduction de leurs animaux, l'année suivante (en 2013);
 - La dégradation de la qualité de l'eau devenue impropre à la consommation dans un des deux puits complique la vie quotidienne des nomades.
 - "Areva Mongol" nie la cause des problèmes; Les nomades s'adressent à plusieurs reprises aux responsables du site minier et à l'administration locale, mais ces derniers nient formellement toute responsabilité. Les fonctionnaires de la Mairie du village en collaboration avec "Areva Mongol" restent donc indifférents face à ces problèmes encourus. La déception et la colère des nomades se sont exprimées par des manifestations à la porte du site Dulaan Uul afin de le bloquer et de lui demander de quitter leur territoire. "Areva Mongol" leur répond d'aller manifester auprès des instances gouvernementales.

Cela corrobore la vision d'un diplomate britannique de haut rang sur la façon qu'ont les Français d'aborder un processus de négociation: "Les Français ne s'intéressent pas au processus même de négociation ou aux intérêts du pays avec lequel ils négocient. Ils accordent toute leur attention aux intérêts français. (...) Les Français ne sont pas intéressés par le fait d'entrer dans la pensée des autres²³⁵".

- **Au plan national:** Par la suite, les nomades s'adressent aux instances gouvernementales, non-gouvernementales et aux médias nationaux.
 - Les problèmes ne sont pas pour autant résolus: "Areva Mongol" n'assume pas ses responsabilités et argumente qu'il respecte les normes établies par le Gouvernement. Les organisations administratives sous la direction de l'Agence

²³⁵ Charles COGAN "Diplomatie à la française" Editions Jacob-Duvernet. 2005. p.130

de l'Energie nucléaire essaient de prouver que les problèmes ne sont pas causés par l'uranium.

- L'Agence de la Médecine vétérinaire de la Mairie de la capitale commande une analyse dont les résultats sont publiés le 18 mars 2012 et par la suite, cette agence présente sa conclusion: les nomades doivent quitter les lieux afin d'éviter leur intoxication ainsi que celle de leurs animaux par l'uranium.

• **Réaction du peuple:** Suite à ces manifestations régionales, les citoyens de la capitale se mobilisent pour manifester devant le Palais du Parlement, situé à 5 minutes à pied de l'Ambassade de France.

- Depuis que tous ces problèmes sont médiatisés, les nomades sont soutenus par les manifestants écologistes mongols résidant en Mongolie et à l'étranger; ils leur apportent une aide financière ou publient des articles d'études montrant les effets néfastes de l'uranium en général et décrivant les activités d'Areva en Afrique ou ailleurs.
- Ce problème inquiète en partie ceux qui travaillent en collaboration avec la France : les entreprises, les particuliers, les étudiants ou les enseignants. La colère des Mongols contre Areva s'exprime par des débordements et des attaques verbales même contre de simples enseignants mongols de la langue française en Mongolie.

Le conflit entre les employés d'Areva Mongol, les éleveurs et les manifestants mongols démontre bien comment la communication devient problématique quand le sujet est sensible et l'enjeu important. L'intransigeance des ressortissants français peut être liée à l'ignorance de la culture mongole. Le fait qu'ils ne cherchent pas à améliorer leur rapports avec la population locale nécessite le déplacement du Ministre des Affaires étrangères de la France en Mongolie et l'ouverture de négociations. Les nomades n'hésitent pas à exprimer leur méfiance envers "Areva Mongol" et continuent de dire que le projet "Soutien aux services vétérinaires et aux initiatives communautaires" investi par "Areva Mongol" essaie tout simplement de camoufler les problèmes émergents.

Les Mongols, respectueux de la nature depuis toujours, n'apprécient guère l'exploitation minière. Pendant l'époque soviétique et sous la pression, l'exploitation minière

était "acceptée" par la jeune génération communiste. Le peuple n'osait pas aller à l'encontre de la décision du Parti. Mais aujourd'hui, il en est autrement, la parole étant désormais libre. L'exploitation minière est d'autant moins acceptée qu'avec la haute technologie son rythme s'accélère. La résolution des problèmes autour de l'exploration et de l'exploitation dans le secteur minier est actuellement suivie avec une particulière attention par les Mongols et par les observateurs internationaux. Le moment serait venu pour la Mongolie de mettre en place une politique plus respectueuse de l'environnement qui lui permette aussi de devenir progressivement plus autonome sur le plan financier.

Maurice Couve de MURVILLE²³⁶, haut fonctionnaire, diplomate et homme d'État français dit "L'important dans une négociation est de défendre son point de vue. Un accord arrive par surcroît. L'objectif n'est pas d'arriver à une solution négociée. Il est de défendre son point de vue"²³⁷. Il est clair qu'un pays indépendant doit défendre ses intérêts et la France a raison. Mais, face à cette rigidité stratégique et politique de la France, la Mongolie réagit par sa politique de "troisième voisin" qui privilégie la France. Nous constatons ici que la Mongolie ne défend pas ses intérêts, les résultats des négociations dans cette affaire "délicate" qu'est l'exploitation de l'uranium ne sont pas en sa faveur. Le droit des nomades, garanti par la Constitution mongole n'est pas bien respecté; droit de vivre tranquillement sur leur territoire, d'exercer leur activité d'élevage, à l'abri des nuisances provoquées par la surexploitation minière. Ce droit à l'environnement sain englobant plusieurs autres droits; droit à la santé, droit à l'alimentation, droit à l'eau, droit au respect du domicile, droit de propriété et le droit d'exercer une activité professionnelle, droit d'expression sont très limités.

La France et la Mongolie font partie des pays signataires des conventions multilatérales et ses amendements sur la protection de l'environnement et des COP, ne font pas preuve de l'initiative d'engagement concret. L'engagement d'un petit pays, obligé de signer presque toutes les conventions multilatérales et tous les accords internationaux ne vaut aucun pouvoir et serait un exemple de "quasi-immunité" des grands pays exploitant les richesses naturelles chez les petits pays.

²³⁶ Ministre des Affaires étrangères (de 1958 à 1968), sous la présidence de René Coty, puis de De Gaulle et Ministre de l'Économie et des Finances lors des événements de Mai 68, puis devient Premier ministre de 1968 à 1969

²³⁷ Charles COGAN "Diplomatie à la française" Editions Jacob-Duvernet. 2005. p.132

Table 16: Certaines conventions internationales que la Mongolie et la France ont ratifiées

	Convention, Accord	Ratifié en	Entré en vigueur en	Mongolie a adhéré en
1.	Convention sur la diversité biologique	1992	1993	1993
2.	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques	1992	1994	1993
3.	Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	1973	1975	1995
4.	Convention de Vienne pour la protection de la Conférence de la couche d'ozone	1985	1988	1996
5.	Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche	1987	1989	1996
6.	Amendement au Protocole de Montréal	1990	1992	1996
7.	Amendement au Protocole de Montréal	1992	1994	1996
8.	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique	1994	1996	1996
9.	Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau	1971	1975	1997
10.	Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination	1989	1992	1997
11.	Convention de Kyoto, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques /CCNUCC/	1997	2005	1999
12.	Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	1979	1995	1999
13.	Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international	1998	2004	2000
14.	Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine	1946	1948	2002
15.	Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique	2000	2003	2003
16.	Les amendements au Protocole de Montréal relatif	1997	1999	2007

	à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone			
17.	Les amendements au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (Pékin)	1999	2001	2007
18.	Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation à la Convention sur la diversité biologique	2010	2014	2012

"Face aux entreprises exploitantes, et en considération de leur quasi-immunité juridique et juridictionnelle sur le plan international, il paraît nécessaire de renforcer les conditions qui leur sont imposées pour l'exploitation des ressources naturelles - et non plus de leur laisser le loisir de dicter aux Etats leurs propres conditions²³⁸". C'est le cas de l'exploitation minière en Mongolie, y compris celle d'uranium dans le Gobi. Cette quasi-immunité limite le droit d'expression et de manifestation des habitants locaux qui risquent des pénalités graves.

Un autre facteur non-négligeable dans cette affaire franco-mongole d'exploitation d'uranium est l'organisation intérieure des instances mongoles qui la gèrent. Concrètement, le gouvernement mongol donne des ordres incohérents à son Agence exécutive de l'énergie nucléaire d'être à la disposition d'Areva et faire le monitoring aux activités d'Areva. Ces deux missions opposées montrent l'anormalité du fonctionnement, surtout le monitoring doit être fait par un tiers organisme indépendant. Dans l'instabilité de la politique et de gouvernance en Mongolie, cette agence n'est pas survécue en tant que telle et devient une Commission de l'Energie Nucléaire.

Ces facteurs intérieurs et extérieurs risquent de déséquilibrer davantage la collaboration dans le domaine minier.

SECTION III : TOURISME EN MONGOLIE

La première agence de voyages mongole est fondée en 1954 et ses clients étaient

²³⁸ Mihaela AILINCAI et Sabine LAVOREL (dir.) *Exploitation des ressources naturelles et protection des droits de l'homme*. Editions Pedone. 2013.

surtout des visiteurs du bloc “communiste”. De nombreuses autres agences sont apparues après la révolution démocratique en Mongolie ainsi qu'après l'adhésion de la Mongolie à l'Organisation Mondiale du Tourisme en 1991.

Berceau des derniers nomades, la Mongolie a un potentiel précieux pour développer son tourisme. C'est d'ailleurs une des principales motivations des touristes, sédentaires pour la plupart et venant de pays industrialisés. La Mongolie, est-elle prête pour développer son tourisme?

Table 17: Liste des principaux visiteurs de 1992 à septembre 2015 par pays

Année	Pays							
	Chine	Russie	France	Japon	Etats-Unis	Allemagne	Grande Bretagne	Corée du Sud
1992	29300	87501	432	4211	1200	1200	834	438
1993	50153	89014	918	5400	3100	2610	1700	688
1994	42043	57171	1091	5725	3799	2560	1994	911
1995	47721	28390	1523	8976	3987	3502	1752	2561
1996	47721	8502	1146	9504	3327	2782	1940	3537
1997	32531	8708	1816	11077	4318	3339	2497	3294
1998	92789	63532	1819	11846	4622	3388	2251	3073
1999	58346	55782	1983	11775	5381	3506	2221	5171
2000	57546	49456	1841	11392	6451	4206	2800	8039
2001	67360	66415	2762	11473	6653	5388	3122	10098
2002	92657	71368	2891	13708	6860	6856	3538	14536
2003	91934	53330	2751	7757	5570	4999	2859	17205
2004	139283	53917	5545	13092	9431	8769	4965	26602
2005	170345	57926	5822	12952	10153	8168	5206	30787
2006	178941	79163	5237	16707	11377	8576	5893	39930
2007	211007	98759	6341	17238	12273	8250	6717	43930
2008	196835	109975	6688	14939	12474	8027	6781	43396
2009	181523	107911	6702	11399	11335	6858	5847	38272
2010	193730	121547	8050	14369	12589	8093	5983	42231
2011	198191	102733	7527	14688	15423	8545	7093	43994
2012	263468	84170	7570	17210	15936	8963	6927	44562
2013	178326	74468	7407	18178	14701	9499	6391	45147
2014	157561	73055	7733	18282	13987	9551	5758	45476
Sept. 2015	112045	73055	7376	18282	13987	9551	5463	41240

Source: Département de la coordination de la politique du tourisme, Ministère de l'Environnement, du Développement vert et du Tourisme de la Mongolie

§ 1 : POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU DOMAINE TOURISTIQUE

Pour développer le tourisme, le gouvernement mongol fait des efforts pour améliorer

la condition juridique et fait appel à des experts. En 2001²³⁹, la Mongolie développe une méthodologie selon deux axes.

En vertical

- Système basé sur le développement durable des entreprises privées, compétentes pour concurrencer et proposer un cadre éthique dans le domaine touristique,
- Technologie industrielle et tertiaire au stade national et international,
- Collaboration des acteurs sensibilisés pour l'environnement (organisations gouvernementales et non gouvernementales),
- Efficacité des services de banque et de la finance, de la gestion, du planning et de l'information.

En horizontal

- Centres des villages, des quartiers, de la capitale, des *sums*, des *aimags*,
- Zones franches de commerce et de l'économie,
- Régions des mines pour l'exploration et l'exploitation et du tourisme,
- Régions ayant l'opportunité d'un développement en couvrant un réseau commercial de grandes surfaces grâce à leur situation géographique permettant l'installation plus facile des diverses infrastructures en termes d'énergie, et de communication.

Ce concept de développement du tourisme de 2001 est agréé par le Gouvernement pour un long terme jusqu'en 2021, soit pour 20 ans. Pour que le tourisme en Mongolie corresponde aux standards internationaux, elle présente des projets et des propositions aux pays donateurs, aux banques internationales et aux investisseurs nationaux et internationaux.

Depuis l'adoption de la Loi du Tourisme en 2000, une douzaine de documents ont été élaborés afin de donner un cadre légal à toutes les activités concernées dans ce domaine. Depuis 2002, la licence professionnelle n'est plus obligatoire dans le but d'encourager les particuliers et les entreprises à se lancer dans le secteur du tourisme. Les visiteurs en provenance des pays où il n'y a pas d'ambassade, de service consulaire ou de représentants diplomatiques de la Mongolie, peuvent directement obtenir leur visa auprès du service douanier à la frontière.

²³⁹ Article 3.8.2 de l'Annexe du Decret 57 du Grand Khoural, 2001

Malgré le changement régulier des institutions administratives de la Mongolie, ce domaine reste toujours soutenu par tous les Gouvernements quelle que soit leur couleur politique car, le tourisme a le privilège d’être classé comme une industrie “sans pollution”, un facteur non négligeable du développement économique du pays.

Le fait que le Gouvernement ait permis aux entreprises de tourisme de ne pas payer de TVA favorise aussi leur développement. On dénombre approximativement 1000 tour-opérateurs et agences de voyages, 320 hôtels, environ 200 camps de voyageurs aménagés, 182 guides touristiques diplômés. Une quarantaine d'Universités et d'Instituts publics et privés forment des professionnels du tourisme.

En parallèle des avantages économiques, dont il bénéficie, il n'en reste pas moins que ce domaine peut souffrir de problèmes liés aux crises politiques et aux conflits internationaux, à la pauvreté, aux catastrophes naturelles, aux épidémies et éventuellement au terrorisme international.

Au début du développement du tourisme, la Mongolie pouvait profiter de l’expérience des pays développés pour résoudre ses problèmes par exemple;

Elle s’inspirait de la réglementation juridique des pays développés pour :

- Assurer la sécurité des touristes et procurer une couverture sociale aux nomades concernés;
- Promouvoir le tourisme responsable au niveau national et international pour :
 - Renforcer la capacité nationale d’accueillir plus de touristes tout en encourageant l’investissement étranger et l’aide financière;
 - Augmenter les vols internationaux et nationaux en haute saison touristique;
 - Aménager les aéroports locaux;
- Perfectionner le potentiel professionnel et les ressources humaines en élaborant un programme adapté et des formations dans les Universités;
- Réglementer les obligations des organismes pour conserver et protéger la nature et le mode de vie des nomades;

Sensibilisé aux besoins de réviser le programme de développement dans ce domaine, le Gouvernement a organisé une Réunion nationale du “Tourisme au XXI^e siècle” au

Parlement de la Mongolie le 23 mars 2012 à Ulaanbaatar. 60 représentants régionaux, les 660 représentants des établissements publics et privés ainsi que des entreprises, les ONG, les Associations et les Universités et 71 autres invités de haut rang ont participé à cette réunion.

Ils ont constaté “qu’il était primordial de professionnaliser les ressources humaines dans le domaine touristique, de promouvoir à l’étranger le tourisme en Mongolie et de développer les infrastructures”. A la fin de cette réunion, ils ont rédigé un document adressé au Gouvernement et à ses Agences exécutives, aux ONG et également aux entreprises privées.

En poursuivant ses efforts pour améliorer le service touristique, la Mongolie avait une capacité d’accueil de 450 000 – 500 000 voyageurs par an dans les années 2000. En 2009, le président Enkhbayar. N. a dit qu’il serait possible de recevoir un million de touristes, mais aujourd'hui ce chiffre reste toujours un objectif très lointain.

Le nombre annuel des voyageurs français en Mongolie est en progression, mais il demeure très modeste, quand on songe au nombre de touristes qui visitent le Palais des Papes à Avignon, dixième monument le plus visité de France et infime si on le compare au nombre de visiteurs de la tour Eiffel. La France, un des premiers pays les plus visités au monde²⁴⁰ et la Mongolie dont le tourisme est à l’état naissant, ont conclu un accord de coopération dans le domaine.

Depuis que la Mongolie démocratique s'ouvre au monde, elle fait l'effort pour élargir sa promotion touristique et toutes les preuves d'efforts récemment mentionnés sont un bon signe pour l'avenir. Les Mongols ont, certes, beaucoup d'idées sur la manière de faire découvrir leur pays et leur culture, mais ils sont encore inexpérimentés en promotion touristique. La Mongolie a beaucoup de choses à apprendre de la France, c'est une des principales motivations pour conclure l'Accord-cadre de l'an 2005²⁴¹.

Cet accord-cadre de coopération dans le domaine du tourisme entre le Ministère de l’équipement, du transport, de l’aménagement territorial, du tourisme et de la mer de la

²⁴⁰ <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/06/06/20002-20150606ARTFIG00006-paris-troisieme-ville-la-plus-visitee-au-monde.php>

²⁴¹ Décret n° 2005-1582 du 13 décembre 2005 portant publication de l'accord-cadre de coopération dans le domaine du tourisme entre le ministère de l'équipement, du transport, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer de la République française et le ministère des routes, des transports et du tourisme de la République de Mongolie, signé à Paris le 21 février 2005

République française et le Ministère des routes, des transports et du tourisme de la République de Mongolie est signé par Monsieur Gilles de Robien et Monsieur Radnaabazaryn Altangerel, secrétaire d'Etat du Ministère des affaires étrangères de Mongolie, le 21 février 2005 à Paris.

Cet accord de coopération conclu pour une durée de cinq ans a pour but :

1. de promouvoir ces deux États comme destinations de qualité à travers leurs industries touristiques,
2. d'augmenter le nombre des touristes en provenance du monde entier dans les deux Etats via la Mongolie et/ou la République française,
3. de promouvoir le développement des ressources humaines dans les industries du tourisme et du voyage des deux Parties,
4. de contribuer à la création d'une nouvelle offre touristique, notamment à travers la promotion du patrimoine naturel et culturel, le développement d'un tourisme durable et l'utilisation des technologies de l'information,
5. d'affirmer que le tourisme est un moyen de renforcer les relations entre les populations des deux pays.

Il est renouvelable par tacite reconduction pour une période de deux ans. Celui-ci vise à soutenir le développement d'un secteur du tourisme durable et responsable en Mongolie. Il a été ratifié par la France en décembre 2009.

Mais, en pratique, l'application de cet accord n'entraîne pas d'effets visibles. A cause du manque de diffusion de l'information, la grande majorité des agences de voyages ignore l'existence de cet accord. Ceci montre que certains accords ne sont pas "suivis" car pas nécessaires et bien souvent ils ne correspondent pas aux réalités du terrain.

La communication entre les organisations privées et publiques est assurée par l'Association du Tourisme de la Mongolie²⁴² fondée en 1992 à l'initiative des agences de voyages privées. Cette association a pour objectif de soutenir les adhérents dans les étapes législatives avec les projets de loi et décrets. Depuis 2009, cette association a conclu un accord avec le Ministère de l'Environnement et du Tourisme de la Mongolie pour assurer les activités indépendantes suivantes:

²⁴² <http://travelmongolia.org/index.php/about-MTA>

- Délivrance des licences de différentes catégories aux tour-opérateurs
- Organisation des expositions internationales et promotion touristique à l'étranger
- Formation touristique

§ 2 : CAPACITÉ HÔTELIÈRE

En 2000, la Mongolie disposait d'une capacité hôtelière très faible. Elle comptait quelques 5300 lits pour 118 camps de voyageurs (avec douche, restaurant et yourtes de 2 à 5 places), 1000 lits pour 81 hôtels dans 18 régions rurales. Dans la capitale, il y avait approximativement 4000 lits, répartis sur 116 hôtels plus ou moins importants, avec un effectif de 2000 employés. Avec une telle capacité, la Mongolie a accueilli, en 2000, plus de 127 000 voyageurs et ce qui a représenté 10% des recettes (102,9 mln USD) du budget de l'État soit 10.2% du PIB.

14 ans plus tard, l'hôtellerie se développe et améliore ses services. Régulièrement des formations et des séminaires sont organisés dont le sujet est la qualité des services dans les hôtels". En 2014, le Comité d'Accréditation des Hôtels de Haut de Gamme (CAHHG) classe les hôtels en leur accordant des 3 - 5 étoiles selon les normes locales.

Table 18: Nombre des hôtels étoilés en Mongolie en 2014

n°	Nombres d'étoiles	à Oulan Bator	en dehors de la capitale (régions rurales)
1.	5*****	3	-
2.	4****	5	-
3.	3***	24	2
4.	2**	21	2
5.	1*	13	3
	Total	57	7

Source : <http://vip76.mn/content/31432>

D'après les statistiques (*Table 18*), seuls 64 hôtels sur 365 sont étoilés. Mais les régions rurales n'en comptent que 7. Ce chiffre n'est pas suffisant par rapport à l'ambition et aux prévisions établies dans le domaine du tourisme.

Il est urgent d'améliorer la capacité hôtelière ainsi que les services offerts pour recevoir ce million de touristes dont la Mongolie rêve depuis des années. Les hôtels qui

offrent de bonnes prestations sont de plus concentrés autour de la capitale et tellement éloignés des itinéraires "touristiques".

L'hébergement chez l'habitant comme les *bed and breakfast* n'est pas encore développé et parfois difficile à envisager.

Il faut dire que les voyageurs qui viennent en Mongolie ne recherchent pas le confort des hôtels. Ils veulent plutôt vivre une aventure, profiter de la nature vierge et rencontrer les nomades. Ceci a pour conséquence le développement des camps de voyageurs dans les régions les plus fréquentées (*Figure 42*) par les touristes qui viennent pour la première fois en Mongolie. Ces régions centrales, reliées à la capitale par une route goudronnée, sont très représentatives de la Mongolie. Elles leur permettent de visiter, entre autres, la vallée de l'Orkhon²⁴³, classée par l'UNESCO comme paysage culturel en 2004.

Figure 42: Régions comportant le plus de camps de yourtes

Ceux qui veulent revenir en Mongolie souhaitent visiter les régions éloignées, surtout à l'ouest où l'on peut découvrir les cultures des différentes ethnies minoritaires, ce sont plutôt des aventuriers et des randonneurs, pas des touristes classiques.



²⁴³ <http://whc.unesco.org/fr/list/1081>

Paysage culturel de la vallée de l'Orkhon

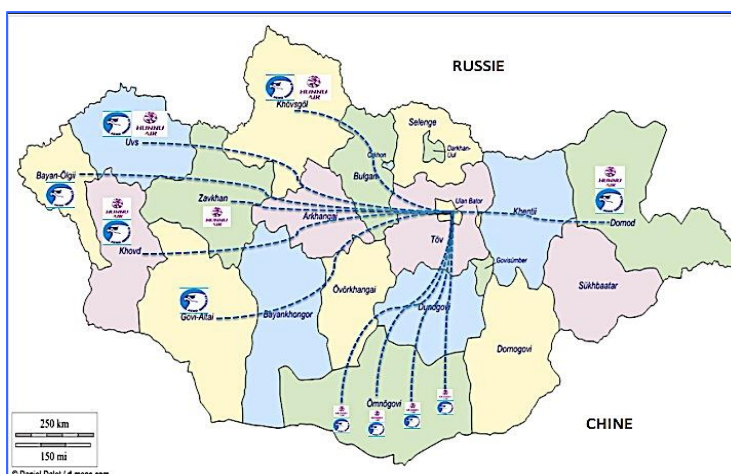
Le paysage culturel de la vallée de l'Orkhon, d'environ 121 967 ha, couvre une vaste zone de pâturages sur les deux rives de l'Orkhon et comprend de nombreux vestiges archéologiques remontant au VI^e siècle. Le site englobe également Karakorum, capitale aux XIII^e et XIV^e siècles du vaste empire de Chingis (Gengis) Khan. Les vestiges du site reflètent les liens symbiotiques entre les sociétés pastorales nomades et leurs centres administratifs et religieux, et l'importance de la vallée de l'Orkhon dans l'histoire de l'Asie centrale. Les herbages sont encore utilisés aujourd'hui par les bergers nomades de Mongolie.

§ 3 : TRANSPORT AÉRIEN INTERIEUR

Quant aux vols intérieurs, il y a 3 compagnies aériennes: "MIAT", "Hunnu Air" et "Aero Mongolia".

1. "MIAT", transporteur national de Mongolie assure des vols intérieurs à la demande de l'Autorité de l'aviation civile de la Mongolie en cas de besoin.

Figure 43: Itinéraires des vols intérieurs en Mongolie



2. "Hunnu Air" assure les vols entre 6 villes provinciales (Khovd, Ulaangom, Ulgii, Murun, Dalanzadgad, Uliastai et Choibalsan) et Ulaanbaatar. Elle dispose d'avions "Fokker 50" (50 sièges passagers et Airbus "A319-112" (120 passagers).

3. "Aero Mongolia"²⁴⁴ est fondée en 2001 et deux ans plus tard, elle commence ses vols intérieurs et internationaux. Actuellement, elle assure les vols internationaux entre Ulaanbaatar et Irkutsk (Russie) Urumci et Huhhot (Chine), et les vols intérieurs entre Ulaanbaatar et 11 aéroports provinciaux (Bayan-Ulgii, Ulaangom, Murun, Khovd, Gobi-Altai, Dornod, Umnugobi (Ovoot, Tavan tolgoi, Oyu tolgoi et Dalanzadgad).

Ces vols intérieurs relient les régions les plus éloignées à la capitale (approximativement 1000 km). Les vols à destination des régions d'Umnugobi (550 km) et de Khuvsgul (670 km) sont organisés surtout à la demande des agences des voyages. Au total, 8 régions sur 22 ont des aéroports en activité permanente. Les autres sont considérées comme étant trop proches de la capitale, ce ne serait donc pas rentable pour les compagnies aériennes. De plus, elles sont reliées à la capitale par un réseau routier bien entretenu.

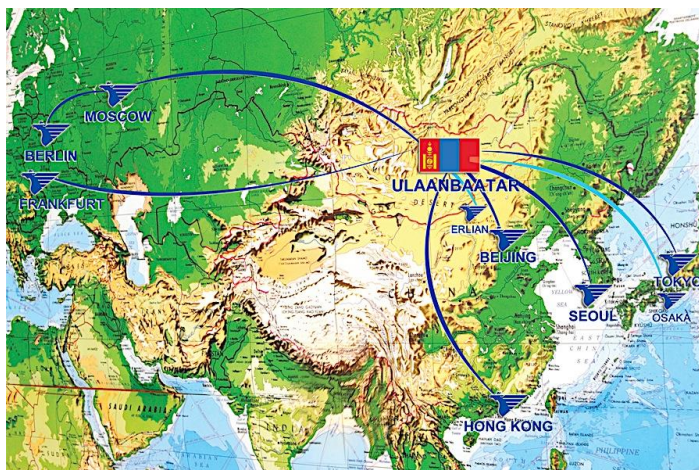
²⁴⁴ <http://www.aeromongolia.mn>

§ 4 : TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL

Malgré les efforts gouvernementaux, il reste toujours des obstacles naturels et techniques à cause de la distance séparant la Mongolie et les autres pays.

Pour venir en Mongolie depuis la France, distante de plus de 7000 km, il y a les options ci-après.

Figure 44: Itinéraire des vols internationaux de MIAT



Source: www.miat.com

1. Paris-Berlin (ou Francfort) - Ulaanbaatar avec MIAT²⁴⁵, (Mongoliin Irgenii Agaariin Teever - Transport civil aérien de la Mongolie), la première compagnie aérienne de la Mongolie, étoilée *** par Skytrax en 2013.
2. Paris - Moscou - Ulaanbaatar avec l'Aérofлот, compagnie aérienne russe,
3. Paris - Pékin - Ulaanbaatar avec Air China, compagnie aérienne de la Chine,
4. Paris - Istanbul - Bichkek - Ulaanbaatar avec Turkish Airlines depuis quelques années.
5. La compagnie du Kazakhstan "Air Astana" prévoyait des vols directs à partir du 1^{er} juin 2016, mais, ce projet reste entre parenthèses.

Le temps de vol est de 9 à 11 h minimum sans compter les escales. Le fait qu'il n'y ait pas de vol direct entre Ulaanbaatar et Paris freine le développement du tourisme français en Mongolie. Au cours de l'été 2014, la compagnie aérienne "Hunnu Air" a organisé des vols directs entre Ulaanbaatar et Paris à un prix très raisonnable (11h de vol avec une escale

²⁴⁵ MIAT est la première compagnie aérienne de la Mongolie, étoilée *** par Skytrax en 2013.

Avec ses 4 avions (deux Boeing 737-800, et deux Boeing 767-300), MIAT exécute les vols internationaux réguliers entre Ulaanbaatar et Pékin (10 fois par semaine), Hong Kong (5 fois par semaine), Séoul (5 fois par semaine), Tokyo (6 fois par semaine), Moscou (3 fois par semaine), Berlin et Francfort (2 fois par semaine), et charter entre Ulaanbaatar et Singapour, Hainan (Chine), Jeju (Corée de Sud), Nagoya, Oyokata et Fukuoka (Japan).

technique à Perm en Russie). Elle voulait en 2015 créer son propre parc aérien avec un avion d'environ 280 sièges (type Airbus A 330) et assurer de 2 à 4 vols réguliers par semaine durant toute l'année entre Ulaanbaatar et Paris.

M. Yves DELAUNAY, ambassadeur français en Mongolie, s'était félicité de cette initiative importante pour la collaboration touristique. Il avait ajouté également que l'Ambassade de France ferait des efforts pour simplifier la procédure de délivrance des visas pour ceux qui souhaitaient découvrir la France.

Mais, malheureusement cet enthousiasme n'a pas duré, car, en 2015, la compagnie "Hunnu Air" n'a pas pu assurer des vols comme prévu durant l'année précédente. Cet échec est probablement dû à l'investissement nécessaire à l'achat d'avions et à d'autres problèmes connexes.

"Air Astana" comme déjà vu avait voulu s'engager aussi dans cette aventure, c'est à dire, relier Ulaanbaatar à Paris, deux fois par semaine pour moins de 603 euros, toutes taxes comprises (TTC) à partir du 1^{er} juin 2016. Mais finalement, elle avait dû renoncer. La raison invoquée par Air Astana serait une prolongation de la durée des négociations par l'Autorité Nationale des Transports Aériens (ANTA) et son homologue russe qui assure actuellement une partie de ces trajets aériens. La Mongolie se heurte à la concurrence de la Russie qui considère avoir le monopole sur cette ligne aérienne.

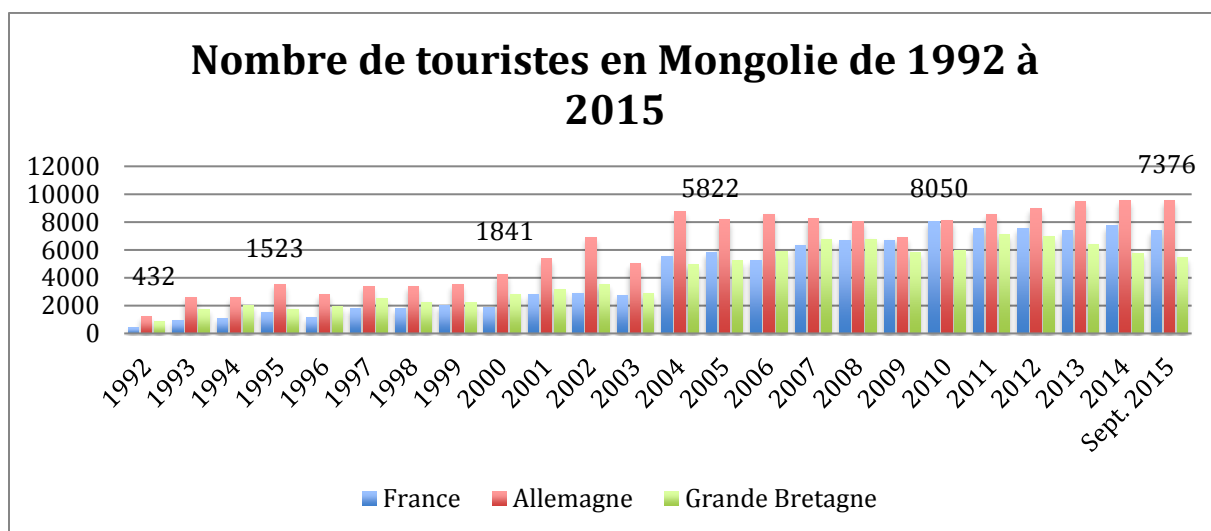
Serait-il possible qu'il y a eu des incompatibilités avec les mémorandums de la collaboration dans le domaine du transport aérien entre Aéroflot (Russie) et MIAT (Mongolie) signés en présence du président POUTINE lors de sa visite officielle en 2014?

En plus de ces efforts, la Mongolie a essayé d'établir des liaisons ferroviaires dans le cadre des activités co-organisées par la Fédération Internationale de Chemin de Fer et le Département de l'Environnement de l'ONU. Pour la première fois, des spécialistes se sont rendus de Pékin à Paris, via Ulaanbaatar - Moscou. Leur conclusion n'est pas encore rendue publique et les organisations compétentes comme "Chemin de fer d'Ulaanbaatar" continuent leurs études sur la faisabilité de ce projet.

§ 5 : PROMOTION DU TOURISME AU NIVEAU INTERNATIONAL

Malgré son peu d'expérience dans le secteur du tourisme, la Mongolie voit régulièrement augmenter le nombre de ses visiteurs. D'après les statistiques établies par le centre d'information touristique de Mongolie, les visiteurs des pays occidentaux viennent en plus grand nombre, y compris les Français. La France tient la 3^e place par le nombre de ses touristes après la Russie et l'Allemagne.

Figure 45: Nombre de touristes en Mongolie



Source: Données du centre d'information touristique, Ulaanbaatar

La figure ci-dessus montre une augmentation progressive du nombre de touristes. Les Allemands sont les plus nombreux suivis par les Français avec une augmentation importante depuis 20 ans et particulièrement depuis 2004. Cette année-là est marquée par la diffusion du 20^e numéro du magazine télévisé de Nicolas HULOT "Ushuaïa nature" sur TF1 qui fait découvrir aux Français la Mongolie, destination très peu connue auparavant. Dès le lendemain de cette émission sur les Mongols et les Tsaatans, deux peuples nomades se déplaçant au rythme des chevaux, des yaks et des rennes dans des régions différentes, toutes les agences mongoles connaissent une augmentation du nombre des touristes francophones.

Un autre facteur pour expliquer l'augmentation du flux touristique est la participation régulière des agences de voyage mongoles aux différents salons du tourisme à Paris, Berlin, Londres...

D'après des sources officielles, il y a plus de trente agences mongoles qui promeuvent la Mongolie sur le marché français et selon des informations officielles communiquées par les représentants diplomatiques, il y a actuellement plus de vingt associations et entreprises franco-mongoles en France et presque 40 en Mongolie dont une douzaine qui travaillent dans le tourisme. Ces agences de voyage franco-mongoles sont créées souvent par des couples franco-mongols ou des immigrants français en Mongolie. Pour officialiser leurs activités commerciales sur le sol mongol, ils doivent remplir les formalités locales d'installation²⁴⁶ en Mongolie.

Avec une nouvelle expérience de 25 ans, la Mongolie, très optimiste, avance ainsi pas à pas.

SECTION IV : EXPORTATION DE YOURTES MONGOLES EN FRANCE

La yourte, habitation traditionnelle des nomades qui peuplent les vastes steppes est un objet d'exportation. La yourte est le symbole de la culture ancestrale qui a résisté jusqu'à nos jours: la modernisation, l'industrialisation et la mondialisation. Elle représente la Mongolie et elle prend sa place solidement en Europe, et surtout en France en cette période où le monde est sensibilisé aux questions de l'écologie et se mobilise pour préserver la nature.

Il y aurait plus de 5.000 yourtes partout en France²⁴⁷. Elles sont installées sur les terrains privés ou publics pour de multiples usages: chambre d'hôte ²⁴⁸ atypique, des manifestations culturelles, elles peuvent servir d'habitat permanent, ou décorer des jardins et ainsi de suite.

Est-ce que toutes ces yourtes sont bien accueillies partout en France?

²⁴⁶Annexe 1 Formalités locales d'installation

²⁴⁷ Entretien avec un mongol, salarié d'une société française, immatriculée en France. Il est technicien et responsable de vente et du service après vente des yourtes en France.

²⁴⁸ <http://www.yourtes-de-france.com>

§ 1 : CONTEXTE FRANÇAIS DE L'INSTALLATION DE LA YOURTE MONGOLE

Figure 46: Présence des yourtes mongoles en France

Depuis les années 2000, les yourtes sont apparues un peu partout en France et plus particulièrement en milieu rural. Il y a eu des scandales dès l'apparition des premières yourtes mongoles en France, habitées par des Français en permanence. Ce n'était évidemment pas la yourte mongole en elle-même qui posait des problèmes quelconques, mais le fait qu'elles ressemblent à des "tentes mobiles", qu'elles soient installées à demeure sur les terrains publics.



"... Ces habitations qui constituent parfois l'habitat permanent de leurs utilisateurs sont généralement installées sur un terrain non équipé en eau et non doté d'installations assurant dans des conditions d'hygiène satisfaisantes l'évacuation des eaux usées.

De plus, et dans certains cas, l'installation des yourtes est susceptible de porter atteinte à la salubrité, à la sécurité ou à la tranquillité publiques ainsi qu'aux paysages naturels ou urbains. Aussi on se demande si ce type d'habitation ne nécessiterait pas une autorisation et même un permis de construire avec des conditions de mise en place très précises...²⁴⁹"

Suite aux nombreuses discussions et débats au sein de nombreux départements français²⁵⁰ durant des années; le 27 avril 2015, M. Manuel Valls, Premier ministre, et Mme Sylvia Pinelle, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, adoptent finalement le "Décret n° 2015-482 comprenant diverses mesures d'application de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et relatif à certaines actualisations et corrections à apporter en matière d'application du droit des sols".

²⁴⁹ <https://www.yourte.com/legislation-yourte-france>

²⁵⁰ http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/05/20/la-guerre-des-yourtes_3389163_3224.html

Depuis le 1^{er} juillet 2015, les yourtes ont un statut juridique : elles sont définies comme des «résidences démontables constituant l’habitat permanent de leurs utilisateurs».

Comment ces yourtes mongoles ont-elles pu être ainsi officialisées par un décret français "personnalisé" ? Comment ces yourtes sont-elles arrivées en France? Quel est l'intérêt pour des Français d'avoir une yourte?

Depuis l'émission d'Ushuaya en Mongolie en 2004, les Français, intrigués par cette habitation écologique, ont commencé à acheter des yourtes. Cet intérêt crée un marché d'exportation de yourtes en France et certaines agences de voyage développent cette exportation en parallèle de leurs activités touristiques. Les yourtes sont vendues directement sur le grand marché d'Ulaanbaatar, ou dans les ateliers des artisans, ou en ligne.

§ 2 : PARTICULARITÉS ET EXIGEANCES DE LA YOURTE EN TANT QU'OBJET DE COMMERCE

Les importateurs se sont vite rendu compte que la yourte n'était pas une marchandise comme les autres. En effet, cette marchandise présente des spécificités telles que:

- **Matériaux:** Tous les composants de la yourte sont entièrement à base de matériaux naturels (bois, laine, coton, feutre, poil de yak ou de chevaux, peau de chameau, etc.), il ne faut pas transporter longtemps par mer ces matériaux naturels et biologiques qui craignent l'humidité; le transport maritime, même en conteneurs, est susceptible d'endommager irrémédiablement la structure de la yourte ;
- **Montage:** Une fois les yourtes arrivées sur le sol français, les importateurs doivent trouver des Mongols ou des spécialistes pour les monter une à une. C'est un travail délicat, car elles sont fabriquées à la main, et non industriellement, chaque pièce est unique et il n'est pas possible de l'échanger. A cause de la durée du transport (entre 45-60 jours par transsibérien), les pièces peuvent être déformées, aussi faut-il tout vérifier méticuleusement.
- **Maintenance:** Les yourtes sont faites pour être montées et démontées régulièrement. Mais, en fonction du climat, il faut les entretenir, sécher les feutres après la pluie même si le tissu extérieur est imperméable, resserrer ou lâcher un peu toutes les cordes qui la maintiennent, il faut régulièrement ouvrir le faîte pour

éviter l'accumulation de l'humidité et ainsi de suite. Tous ces détails très précis sont importants et les importateurs doivent prévenir leur clientèle qu'elle aura besoin d'un service après-vente.

- **Service après-vente:** Il faut une équipe de maintenance, formée par les Mongols ou en Mongolie. La fiabilité des importateurs dépend de la disponibilité d'un tel service qui fait la différence entre les concurrents sur ce marché particulier.

Malgré les perspectives de gains importants sur ce marché lucratif, toutes ces contraintes techniques ont découragé certains importateurs débutants.

§ 3 : IMPORTATION DES YOURTES

Actuellement, en France, il y a 3 ou 4 entreprises (initialement 5 ou 6) ainsi que quelques particuliers qui importent des yourtes mongoles.

Le prix d'une yourte varie selon sa taille et selon qu'elle est ou non entièrement meublée. Le prix d'une yourte vide dépend du nombre de murs en treillis (de 2 à 12, voire plus). La taille des yourtes peut aller de 3.6 m à 12.5 m de diamètre, soit de 10m² à 122.5 m². Ci-après, voici un exemple des prix des différentes yourtes. Les yourtes peuvent être ordinaires (la structure en bois est décorée de peintures avec des motifs traditionnels) (

Figure 47) ou sculptées (la structure en bois est alors sculptée à la main) (

Figure 48).

Figure 47: Prix de la yourte ordinaire

Nombre de Murs	2	3	4	5	6	7	8	10	12
Diamètre (m)	3.6 m	4.40m	5.05m	5.85m	6.40m	8 m	8.80 m	11,5 m	12,5 m
Surface (m2)	10	15	20	27	33	50	60	103.80	122.50
Poids kg	250	300	350	450	550	800	1000	1300	1700
Hauteur au centre (m)	1.60	1.80	2.10	2.30	2.45	2.90	3.00	3.30	3.45
Hauteur des murs (m)	1.25	1.35	1.45	1.55	1.65	1.75	1.85	1.95	2.05
Diamètre toono (m)	0.80	1.00	1.25	1.50	1.60	2.15	2.15	3.20	3.45
Référence	YT02	YT03	YT04	YT05	YT06	YT07	YT08	YT10	YT12
Prix €.TTC	2240 €	2 475 €	3 050€	3 650€	4 050€	7 580€	9300€	17300	20300 €

Figure 48: Prix de la yourte sculptée

Nombre de Murs	5	6	8	10	12
Diamètre (m)	5.85m	6.40m	8.80 m	11,5 m	12,5 m
Surface (m2)	27	33	60	103.80	122.50
Hauteur au centre (m)	2.30	2.45	3.00	3.30	3.45
Hauteur des murs (m)	1.55	1.65	1.85	1.95	2.05
Diamètre toono (m)	1.50	1.60	2.15	3.20	3.45
Référence	YTS05	YTS06	YTS08	YTS10	YTS12
Prix €.TTC	13620€	16650€	21515€	30270€	36325€

M. Jack BOLLET, expert en voyage, fondateur de l'agence "Nomade Aventure" qui est venu pour la première fois en Mongolie en 1995 est devenu un importateur fiable dans ce business, il a vendu 1900 yourtes sur les 5000 vendues en France, il collabore avec des Mongols pour la fabrication en Mongolie et des Mongols en France pour le service avant et après-vente. Depuis 2003, cette entreprise améliore son service de vente et également la yourte en fonction des exigences climatiques en France. Cette entreprise fait 4-5 allers retours par an en Mongolie pour acheter les yourtes directement chez les artisans ou au grand marché d'Ulaanbaatar. L'achat direct d'une centaine de yourtes par an (4-5 conteneurs de 20 yourtes chacun ²⁵¹) constitue un gain non négligeable pour les artisans et les décorateurs qui

²⁵¹ Il y existe 2 tailles de containers : - les 20 pieds, soit 33 m3; - les 40 pieds, soit 66 m3

fabriquent la structure en bois, le feutre et le tissu (les bâches imperméables, les rideaux intérieurs, les tissus blancs extérieur et intérieur) sans oublier les meubles.

Ils vendent des yourtes traditionnelles (les piliers au centre permettent la pose d'un poêle) et l'éco-yourte (plus haute, sans pilier au centre destinée a ceux qui privilégient l'espace, conçue sur les yourtes américaines mais habillées "mongole" avec son feutre).

15 m ²	20 m ²	27 m ²	30 m ²	35 m ²	50 m ²	66 m ²
2250 € HT	2800 € HT	3350 € HT	-	4160 € HT	6500 € HT	7800 € HT
2700 € TTC	3360 € TTC	4020 € TTC	-	4992 € TTC	7800 € TTC	9360 € TTC

15 m ²	20 m ²	27 m ²	30 m ²	35 m ²	50 m ²	66 m ²
-	3550 € HT	-	4300 € HT	-	-	-
-	4260 € TTC	-	5160 € TTC	-	-	-

La loi va probablement évoluer si ce marché s'étend de trop.

§ 4 : BREVE PRESENTATION DE LA LEGISLATION FRANÇAISE SUR LA YOURTE MONGOLE

1. Principes généraux	I – Les différentes formalités	<p>Certaines installations ne nécessitent aucune formalité, d'autres sont soumises à différents types de formalités:</p> <ul style="list-style-type: none"> • autorisation municipale • déclaration préalable • permis d'aménager • permis de construire
	II – Implantation temporaire	<p>La demande d'autorisation dépend du caractère provisoire de l'installation et du type de terrain.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cas général; 15 jours • Manifestation culturelle; 1 an • relogement d'urgence (victime de sinistre ou catastrophe); 1 an • Construction temporaire nécessaire à la conduite de travaux;

Dans un 40 pieds nous réussissons a entreposer 15 yourtes de tailles différentes auxquelles on ajoute 3 ou 4 planchers plus quelques pièces détachées et meubles. Si nous ne mettons que des yourtes (même si elles sont de tailles différentes), le maximum n'excède pas 20 yourtes environs...

Durée du transport entre la Mongolie et la France : 45 jours par contrat... 75 jours en réalité + 7 pour les formalités douanières et le transport sur nos dépôts.

Le cycle de production d'un container de yourtes étant d'un mois, en y ajoutant le transport à 75 jours et les formalités à 7 jours, le total représente donc plus de 110 jours. C'est la raison pour laquelle nous avons porté nos délais à 120 jours.

Les containers ont 2 voies de sorties possibles :

- par train à travers la Sibérie et la Russie, jusqu'à St Petersburg, puis par bateau jusqu'au Havre.
- par train jusqu'en Chine et le port le plus proche de Pékin (Tianjin) ; à partir duquel un bateau s'achemine jusqu'au Havre ou Marseille.

Depuis Pékin, les containers peuvent atteindre tous les pays du monde.

		Le temps des travaux
	III – PLU (Plan Local d’Urbanisme)	<p>Pour faire une demande, la connaissance du PLU serait nécessaire afin de rédiger une demande en accord avec le type de zone concernée</p> <p>Zone Urbaine ou à urbaniser; Ce sont des zones constructibles, les démarches y sont facilitées.</p> <p>Zone Naturelle: La démarche sera facilitée pour un projet qui garantit le respect des milieux naturels et des paysages</p> <p>Zone Agricole: La démarche sera facilitée en cas de justification de la nécessité de votre présence sur l’exploitation agricole.</p>
	IV – Changement de la loi ALUR (2014)	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis le 1er juillet 2015, les yourtes ont un statut juridique : « Résidences démontables constituant l’habitat permanent de leurs utilisateurs », • Les conseils municipaux ont la possibilité de définir dans le PLU, des zones (pastilles) où ces résidences démontables peuvent être installées, • La demande d’autorisation doit alors respecter les conditions spécifiques établies, concernant l’hygiène, la sécurité et les raccordements réseaux.
2. Choix du type de yourte	Yourte «tente»	<p>La yourte classique ou yourte mongole est exclusivement recouverte de toile, elle peut être assimilée à une tente ou à un chapiteau. Ce type de yourte, utilisée moins de 8 mois par an, est autorisé partout où le camping n’est pas interdit.</p> <p>5 points à respecter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La yourte fait < 35m² • Elle est amovible & transportable facilement, généralement en 1 journée • Le bloc cuisine et les sanitaires sont à l’extérieur • Pas de raccord aux réseaux collectifs (eau/électricité/assainissement) • Pas de mur en dur
	Yourte contemporaine	<p>Utilisée comme résidence principale plus de 8 mois par an, on peut considérer une yourte comme contemporaine à partir du moment où elle ne rentre pas dans les critères de la tente, elle s’assimile davantage à une construction écologique.</p> <p>Elle nécessite parfois plusieurs jours pour être installée, peut intégrer un bloc cuisine et sanitaire, des murs en bois et des fenêtres, il se peut aussi qu’elle soit raccordée aux réseaux collectifs.</p>
3. Choix du lieu d’installation	YOURTE «TENTE»	<p>Terrain public</p> <p>Il est possible de l’installer sur un terrain public partout où le camping n’est pas interdit du fait d’une réserve naturelle, d’une voie publique, d’une plage, d’une zone de captage pour l’eau potable, d’un site classé ou à proximité d’un monument classé, d’un arrêté municipal ou préfectoral.</p> <p>Terrain privé</p> <p>Le camping est soumis à l’autorisation du propriétaire.</p>

		Vérifier si le lieu est dans une zone où le camping n'est pas interdit par la loi (même liste que ci-dessus) ou par le PLU (zone inondable...)
	YOURTE CONTEMPORAINE	<p>○ La yourte de moins de 20m² sera assimilée à une construction nouvelle, donc une déclaration préalable de travaux sera nécessaire</p> <p>○ La yourte de 20m² ou plus sera assimilée à un HLL (habitat léger de loisir), donc un permis de construire sera nécessaire</p> <p>Terrain destiné à accueillir les HLL</p> <p>Différents terrains sont destinés à accueillir les HLL (habitat léger de loisir):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les terrains de camping • Les parcs résidentiels de loisirs (PRL) • Les villages de vacances classés en hébergement léger (code du tourisme) • Les dépendances des maisons familiales de vacances agréées (code du tourisme) <p>Sur ce type de terrain les démarches sont identiques quel que soit le type de yourte.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si elle fait moins de 35m², pas de formalité nécessaire • Au-delà de 35m² une déclaration préalable de travaux nécessaire <p>○ Au-delà de 50m², la demande de permis de construire devra satisfaire à la RT 2012 (réglementation thermique 2012), arrêté du 11 décembre 2014</p>
4. Choix du plancher		<ul style="list-style-type: none"> • Pour un plancher sans fondation à moins de 60 cm de haut, pas de formalité nécessaire • Pour un plancher à plus de 60 cm de haut ou bien une terrasse en béton, pour une surface de 5 à 20 m², une déclaration préalable de travaux nécessaire et au-delà de 20 m², un permis de construire nécessaire.

CONCLUSION

Le fait qu'Areva et ses partenaires mongols aient nié les résultats des analyses, montrant que l'exploitation de l'uranium avec la pollution qui l'accompagne, mettait en danger la vie des nomades et de leur cheptel, renforça la détermination des manifestants. Ces manifestants n'étaient que de simples nomades bouddhistes et chamanistes pacifiques dont le seul but était la protection de la nature.

Certains fonctionnaires d'Etat ou inspecteurs argumentèrent que la perte de quelques animaux n'était pas une preuve suffisante pour mettre en cause Areva et que la faute en

incombait à l'éleveur. Comment expliquer alors qu'un éleveur ayant reçu la médaille du "meilleur éleveur de Mongolie" puisse perdre plus de 20 veaux?

Les fonctionnaires mongols étaient-ils libres ou subissaient-ils la pression diplomatique?

Les nomades, ou plus largement les Mongols, ne manifestaient pas seulement contre Aréva, mais aussi contre les hommes politiques en qui ils n'avaient plus confiance. L'Agence de Médecine Vétérinaire de la Mairie de la capitale recommandait tout de même le déménagement des nomades de la région sensible.

Figure 49: Partenaires pour l'exploitation d'uranium

Le gouvernement mongol gère des agences exécutives comme l'Agence de l'Energie nucléaire qui doit contrôler les activités de la société MonAtom, partenaire d'Areva. Les plaintes et les demandes des manifestants allaient d'un organisme à l'autre sans que les problèmes soient résolus. Frustrés et déçus, les mongols se sentaient écrasés par Areva Mongol et négligés par leurs instances gouvernementales.

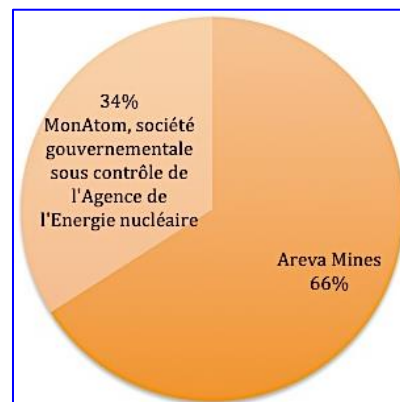
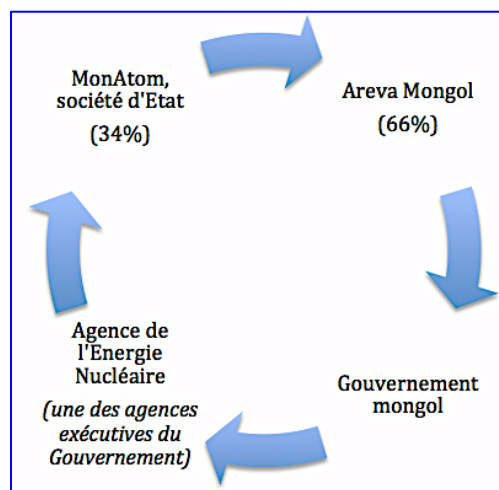


Figure 50: Cercle de communication autour d'uranium

A cause de ces manifestations, "Areva Mongol" n'a pas pu commencer ses travaux au printemps 2012 comme prévu et cela a traîné des mois. Cette situation délicate a nécessité le déplacement de M. Laurent FABIUS, ministre français des Affaires Etrangères, en Mongolie le 25 et 26 octobre 2013 à l'invitation de son homologue mongol, Bold. L.



A cette occasion, plusieurs contrats ont été signés dans les domaines consulaire (exemption réciproque de visa pour les titulaires de passeport diplomatique), de l'archéologie et de paléontologie, de l'agriculture et du service notarié. Parmi ces accords et contrats, il y a eu aussi un accord sur la collaboration d'"Areva Mongol" et de "MonAtom".

(...) M. Fabius s'est déclaré très satisfait de l'accueil des Autorités mongoles et a souligné que la France souhaitait accroître sa coopération avec la Mongolie « dans tous les domaines », en vue d'établir un partenariat renforcé entre nos deux pays²⁵² (...)

Les manifestants mongols avaient l'impression que cette visite diplomatique avait principalement pour but de calmer les tensions, et de rétablir l'image de la France, très dégradée à cause des activités d'Areva en Mongolie. Les nomades comme les écologistes²⁵³ considéraient qu'elle ne leur avait rien apporté, qu'elle avait renforcé uniquement la collaboration franco-mongole pour l'exploitation de l'uranium.

Certes, une exemption de visa avait bien été signée pour les hommes d'affaire et politiques qui désiraient se rendre en France. Mais, cela ne faisait qu'accroître encore la méfiance du peuple.

Pour apaiser les tensions, et pour résoudre les problèmes de santé animale, "Areva Mongol" a accordé son soutien financier pour un projet "Soutien aux services vétérinaires et aux initiatives communautaires" à Sainshand, Dornogovi qui sera réalisé en collaboration avec la "Coopérative des Cliniques vétérinaires privées de la Mongolie". Un accord est signé en 2014.

On peut considérer cet accord plutôt comme une stratégie d'"Areva Mongol" puisque les services vétérinaires de l'Etat avaient été leur principal détracteur, en effet ils s'étaient montrés intègres et leurs déclarations avaient été en partie à l'origine des manifestations.

²⁵² Source: Ambassade de France en Mongolie

²⁵³ Le Conseil Civil de l'Environnement de la Mongolie / CCEM / est né "Premier forum national des organisations non gouvernementales de l'environnement" en 2008 et devient l'organisation principale au sommet de plus de 700 ONG adhérentes dans toutes les 21 provinces. L'organe suprême de CCEM se réunit une fois tous les deux ans pour élire les Conseils de Direction et de Monitoring et également pour approuver la politique et les réglementations à respecter dans les deux années qui suivent et également les recommandations aux citoyens, aux organisations gouvernementales et non-gouvernementales.

Dans cette même période, "Aréva Mongol" trouva de nouveaux appuis dans l'administration qui lui garantissaient la poursuite de l'exploration et de l'exploitation de l'uranium. Par exemple, "Aréva Mongol" présenta en février 2015 un dossier de la faisabilité technique et économique du projet d'exploitation par la solution de lixiviation des mines de Dulaan Uul et de Zuuvch Ovoo dans la région de Dornogovi. En juin 2015, Areva Mongol acquit l'autorisation du CPRM auprès du Ministère des Mines de la Mongolie.

C'était un grand pas pour "Areva Mongol", mais, les droits des nomades n'étaient toujours pas pris en considération. D'après les rapports des Vétérinaires et Agriculteurs Sans Frontière, 154 éleveurs ont bénéficié de leurs services et 800 animaux ont fait l'objet d'un examen qui a permis de détecter précocement des cas de clavelée, maladie contagieuse du bétail au mois de juillet 2015.

Ce ne serait pas lié aux activités d"Areva Mongol". Et pourtant les nomades que j'ai pu rencontrer en juillet 2015 à proximité du site de Cogegobi ont affirmé qu'ils constataient les mêmes symptômes chez leurs animaux. Les nomades n'ont pas les moyens de justifier d'une manière scientifique leurs constats, mais, les chercheurs spécialisés mongols et japonais prouvèrent qu'il y a toujours des risques de radiation supérieurs aux normes internationales²⁵⁴.

Le fait que le gouvernement mongol s'intéresse plus à l'exploitation des mines qu'à leurs conditions de vie et qu'à la santé de leurs troupeaux, les inquiète profondément. Le site de Cogegobi se trouve sur le territoire du village de Ulaanbadrakh, à 136 km de Sainshand, ville principale de la région de Dornogobi, et à 598 km de la capitale Ulaanbaatar. On peut se demander pourquoi les droits des nomades ne sont pas pris en compte. Une réflexion intéressante sur la densité de la population de la zone sensible s'impose.

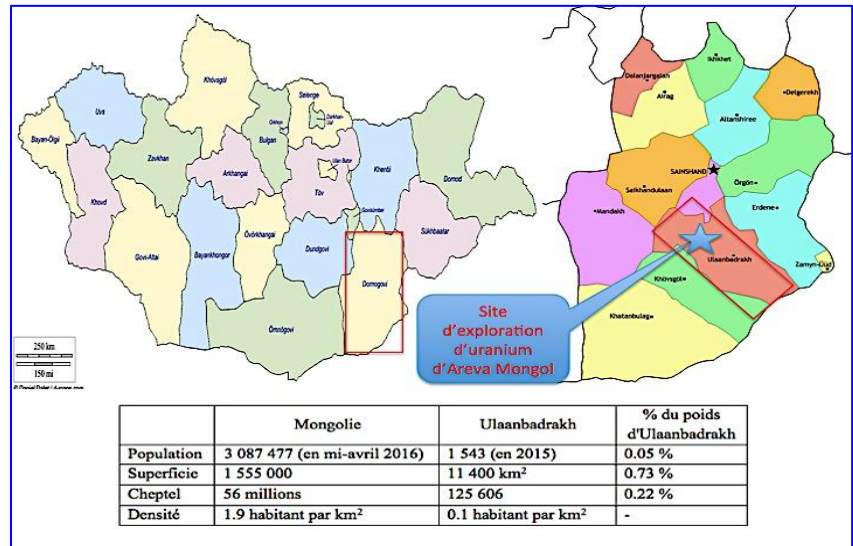
Les nomades dans cette région (. Ils sont si peu nombreux et presque invisibles, à peine 0.05 % de la population totale (3 millions d'habitants).

Figure 51) représentent 1543 habitants (490 familles) sur un territoire de 11 400 km². Ils sont si peu nombreux et presque invisibles, à peine 0.05 % de la population totale (3 millions d'habitants).

²⁵⁴ Interview de M. Ganbaatar. J, directeur général du Centre Nationale Anti-Catastrophe
<http://www.info.mn/news/44652.htm>
<http://www.grandnews.mn/content/read/50620.htm>

Figure 51: Données d'Ulaanbadrakh

Ils n'ont donc aucun poids pour se faire entendre. De plus, il s'agit d'une petite population rurale qui représente la tradition et la culture ancestrale des Mongols. Les hommes politiques et les hommes d'affaires semblent l'ignorer .



La rapidité du développement occidental ou mondial ne laisse pas de temps de réflexion aux hommes politiques mongols. C'est pourtant en prenant son temps pour réfléchir et en prenant du recul que l'on progresse et tire parti de ses expériences.

Les hommes politiques signent des contrats et des accords l'un après l'autre... Il serait souhaitable qu'ils ne suivent pas ce rythme effréné, qu'ils organisent des débats et des discussions avec des spécialistes nationaux et internationaux, les nomades vivant dans la zone minière, les acteurs de l'environnement, les organisations pro-nucléaires et anti-nucléaires, des ONG avant de prendre des décisions.

Dans cette configuration compliquée, une évidence s'impose: il faudrait revoir le contrat de coopération pour l'exploitation d'uranium avec la France, dotée d'une riche expérience dans ce domaine. Il faudrait trouver un accord équilibré avec Areva, un des leaders mondiaux de l'exploitation d'uranium qui a construit 100 réacteurs nucléaires sur les 430 existants dans le monde.

Comme toutes les sociétés d'exploration et d'exploitation minière, "Areva Mongol" a repris son activité au printemps. Mais, pour éviter que les manifestations reprennent, Areva a organisé un voyage de découverte des sites pour les nomades au Kazakhstan où il est également implanté.

En 10 mars 2016, le Comité permanent du Parlement de la politique étrangère et de sécurité nationale a organisé une réunion dont l'ordre du jour était l'adhésion de la Mongolie aux

- Convention (1994) sur la sûreté nucléaire;
- Convention sur la gestion des déchets radioactifs et de combustible utilisé (1997),
- Convention sur la protection physique des matières nucléaires (1980) et la ratification de son protocole additionnel (2005)
- Protocole révisé des matières nucléaires (en petite quantité).

Le gouvernement considère que l'adhésion à ces Conventions n'entraîne pour la Mongolie aucune responsabilité financière en revanche, cela permet d'assurer la mise en œuvre d'activités nucléaires sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire conformément aux normes internationales pour assurer la sécurité et les exigences. Dans les 30 jours à partir de la date d'adhésion, la Mongolie s'engage à présenter le premier rapport sur les matières nucléaires à l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, et est tenue également à fournir des informations complémentaires sur le rapport renouvelé du changement des matières nucléaires et la migration. La Mongolie bénéficierait de nombreux supports de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique pour garantir la sûreté et la sécurité nucléaires.

Mais cette initiative "spontanée" du Gouvernement surprend énormément les Mongols et provoque des discussions. Pourquoi le Gouvernement se précipite-t-il encore une fois pour faire adhérer la Mongolie aux conventions internationales alors qu'elle ne possède pas d'arme nucléaire. Est-ce lié aux déchets radioactifs? Il ne faut pas oublier qu'en 2012 la Mongolie a approuvé son budget d'investissement 2012-2017, dont 400 millions MNT (< 180 000 euros) en 2013, 600 millions (< 270 000 euros) en 2014 pour la construction des locaux pour le stockage et l'enterrement des déchets radioactifs et le laboratoire radiochimique à Aldartolgoi, au sud de la capitale, à Mardai dans la région de Dornod et à Dalanjargalan dans la région de Dornogobi. Ce projet est recommandé par l'Agence de l'Energie Nucléaire qui avait signé l'accord de partenariat stratégique avec "Areva Mongol" et "Mitsubishi Coopération".

D'abord, quand le Gouvernement mongol prend des décisions, il ne se responsabilise point et laisse souvent les lourdes conséquences au peuple mongol. Cela veut dire qu'en cas de déficit important du budget de l'Etat, chaque citoyen mongol voit ses impôts augmenter. Une fois que les hommes politiques ont quitté le pouvoir, il n'y a aucun moyen de leur faire assumer leurs responsabilités et les conséquences de leurs décisions.

Ensuite, si "Areva Mongol" commence à exploiter l'uranium, comment gérer les déchets radioactifs ? Est-ce la Mongolie est sûre de l'interprétation de chaque terme et de chaque article important des conventions? Est-ce que la Mongolie peut assumer les risques à long terme? La Mongolie ne serait-elle pas devenue un enjeu international pour les pays intéressés par l'uranium; le Japon, la Russie et le Canada et la France?

Tous ces sujets sensibles provoquent l'inquiétude et l'angoisse chez les Mongols.

Il serait donc souhaitable de trouver un accord pour que l'exploitation de l'uranium puisse se faire dans des conditions satisfaisantes, sans dégrader l'environnement dans le respect des populations nomades et de leur droit du sol sans entamer les bonnes relations diplomatiques.

Comme le note Beatrice LABONNE²⁵⁵ dans son ouvrage en citant l'exemple de l'Afrique, la situation économique d'un pays doté de richesses naturelles s'empire au lieu de s'améliorer en raison de conflits d'intérêt et de la corruption. La Mongolie semble suivre ce courant. Dans le pays, les manifestations contre Areva sont effectivement accélérées par un mélange complexe dynamique des facteurs sociologiques, culturels et politiques. Dans cette configuration, Beatrice LABONNE suggère aux pays en voie de développement, d'organiser une discussion ouverte pour trouver une bonne solution pour éviter des conflits entre les citoyens et les investisseurs étrangers.

Parmi ces conflits, le droit du propriétaire du sol, protégé par la Constitution Nationale en décalage avec les investisseurs étrangers dont le droit d'investissement est protégé par la Loi d'Investissement Direct étrangers. Dans ce cas de figure, l'idéal serait que le

²⁵⁵ David CARMENT and Albrecht SCHNABEL. "Conflict Prevention from Rhetoric to Reality" Volume 2. Opportunities and Innovations. Edition: Lexington Books. USA. 2004. p. 57
Beatrice LABONNE "Natural Resource Endowment and Conflict on Developing Countries: From Causes to Possible Solutions"

Gouvernement prenne l'initiative de solliciter les parlementaires, les universitaires, les fonctionnaires locaux, les citoyens et les investisseurs étrangers pour une discussion ouverte. Dans la réalité, ce sont surtout les ONG ou les groupes d'expert qui interviennent et jouent un rôle pacifique et actif en tant que modérateur.

CONCLUSION : CHAPITRE II

Comme nous venons de le voir dans ce chapitre, on peut considérer que la collaboration franco-mongole dans le domaine minier pour explorer et exploiter l'uranium est en quelque sorte la "locomotive" des échanges économiques entre ces deux pays. Ces échanges sont extrêmement importants, car, ils pourront influencer les autres secteurs de développement comme le tourisme ou l'exportation de la yourte en France.

La politique étrangère de la Mongolie sur la question de l'uranium, quels que soient les collaborateurs internationaux; les Russes, les Canadiens, les Français ou les Chinois devrait concerner l'opinion publique²⁵⁶ mongole qui pourrait avoir un impact au plan international.

L'uranium ne devrait pas empêcher la France et la Mongolie de réfléchir ensemble aux conditions de leur collaboration dans le domaine touristique. La France, dotée d'une grande expérience dans le tourisme et dans l'hôtellerie peut apporter un appui précieux à la Mongolie qui "rêve" d'être en mesure d'accueillir un million de touristes. Dans ce monde agité et bousculé par la violence, le terrorisme, la Mongolie bénéficie encore d'une image de havre de paix et c'est le moment pour elle de réagir, de se valoriser et de vendre cette image.

La Mongolie ne manque pas d'agences de voyages, mais, il serait peut-être temps de passer d'une structure familiale à une structure professionnelle pour pouvoir attirer les touristes, désireux de s'évader de la société industrialisée, et qui achètent de plus en plus leurs billets d'avion sur internet. La Mongolie aurait peut-être intérêt à développer un tourisme différent, davantage soucieux de l'environnement et de l'écologie.

²⁵⁶ KESSLER Marie-Christine. "La Politique étrangère comme la politique publique", "Politique étrangère: Nouveau regards" Dir. Frédéric Charillon. Presse de Science Po. 2002. p. 170

Les agences de voyages et les instances gouvernementales ont toujours considéré que les configurations naturelles (état des routes, les saisons très distinguées et marquées) et la faiblesse matérielle de ses équipements (hôtellerie) seraient des freins et même des barrières pour donner un élan significatif au développement du tourisme. Alors que les voyageurs en provenance des pays industrialisés où la nature a été transformée par l'homme recherchent le contraire: une nature "vierge" avec de vraies pistes qui sillonnent les steppes à perte de vue, et qui leur permettent de découvrir un peuple, proche de la nature avec un profond respect des valeurs humaines, une nourriture biologique, un mode de vie écologique loin de l'esprit industriel. En plus, il y aurait une autre possibilité de développer le tourisme de cure en pleine nature en améliorant tous les grands centres de cures thermales dans les régions des chaînes montagneuses de l'Altai et du Khangai.

Ce domaine devrait donc avoir sa place sur la liste des priorités à mettre en oeuvre par le Gouvernement.

Finalement, l'exportation des yourtes mongoles en France est un potentiel commercial, une "niche" qui n'a pas son semblable et de concurrence sur le marché mondial. Certes, la Mongolie n'est pas le seul pays avec cette forme d'habitat écologique, il y en a également en Asie centrale, surtout en Ouzbékistan, au Kazakhstan et au Kirghizistan. Mais rien est impossible si la Mongolie conçoit un projet de valorisation de la yourte en prévoyant la concurrence éventuelle et en se protégeant par un contrat d'exclusivité dans le domaine juridique. Cette valorisation de la yourte, composée de matériels à 100% écologique, la montée et la réussite de ce secteur pourrait influencer très positivement d'autres domaines comme par exemple l'environnement et le tourisme. Pourquoi pas imaginer un jour des yourtes sur les portes principales du salon de la COP 23 ou de la COP 24 où passent tous les présidents et les hommes décideurs du monde.

CHAPITRE III : COOPERATION DANS LES DOMAINES DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNIQUE

Ce chapitre évoque des domaines "symboliquement" en voie de développement tels que l'éducation (Section I), la francophonie en Mongolie (Section II), la collaboration dans les domaines de l'archéologie (section III), de l'agriculture (Section IV) et de la technique. Ces sujets ont leur importance dans les relations bilatérales entre la France et la Mongolie. Ici, le mot "*symboliquement*" est choisi intentionnellement pour interpeller l'attention que les deux gouvernements devraient porter à ces domaines. Les gouvernements privilégient les domaines économiques (mine), et risquent de négliger ces domaines qui sont pourtant essentiels.

SECTION I : EDUCATION

L'Accord culturel entre le Gouvernement de la République populaire de Mongolie et le Gouvernement de la République française est signé le 27 janvier 1968, et entré en vigueur le 31 janvier 1968. La Commission mixte de la coopération culturelle, scientifique et technique mongolo-française se réunit régulièrement tous les trois ans afin d'établir les programmes d'échanges culturels, scientifiques et éducatifs²⁵⁷.

²⁵⁷ M. Jaques Toubon et M. Tserenpiliin Gombosuren ont signé, à Paris le 18 avril 1996, ce traité qui comporte 13 articles couvrant divers sujets, dont l'article 5 qui souligne le domaine de l'éducation : « Les Parties renforcent leur coopération dans les domaines de l'enseignement et de l'éducation, de la culture, du patrimoine, de la santé, de la science, de la technologie et des médias, en mettant l'accent sur la formation. Elles soutiennent, à cet effet, les échanges d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs ainsi que les rencontres bilatérales d'experts.

Elles s'emploient à faire mieux connaître à leurs populations leurs héritages culturels et leurs civilisations contemporaines respectives, notamment par la diffusion de livres et la mise à disposition du public d'espaces culturels. »

Cet accord a connu un échec, car son enveloppe budgétaire a été réduite de 50% à partir de 1997, pour ne plus représenter que 134 800 euros en 2002 (en 2016, 10 bourses d'études accordées). Malgré cette faiblesse, la coopération culturelle, scientifique et technique continue de fonctionner grâce au petit nombre de francophones mongols et aux représentants diplomatiques de la France en Mongolie.

En 2007, à l'occasion de la visite officielle du Président de la Mongolie en France, les deux pays se sont engagés à faire tous leurs efforts pour augmenter le nombre de bourses françaises octroyées aux jeunes Mongols souhaitant poursuivre leurs études supérieures dans les universités françaises. Il a été convenu d'étudier la possibilité d'aboutir à un accord sur la reconnaissance mutuelle des diplômes universitaires entre les deux pays. En 2013, lors de sa visite en Mongolie, M. Laurent FABIOUS, ministre des Affaires étrangères, a annoncé que 10 bourses seraient accordées pour l'année scolaire 2014-2015 (3 licences, 5 masters et 2 doctorants mongols). Pour l'année scolaire 2016-2017, un programme intergouvernemental de France et de Mongolie va également accorder des bourses d'études à 10 étudiants mongols.

Pour accorder les bourses, l'Ambassade de France respecte les principes de promotion et de coopération et propose des programmes destinés à renforcer la compétitivité nationale et la coopération entre les Centres de recherche et les Universités des deux pays. La France donne la priorité aux formations de niveau master et doctorat dans le cadre du partenariat universitaire mongolo-français dans le domaine du droit, de la gestion, de l'archéologie, de la géophysique, des sciences de l'ingénieur, de l'agriculture et de la biotechnologie, sur les recommandations des établissements des études supérieures mongols qui considèrent ces domaines essentiels pour développer les relations bilatérales de la France et de la Mongolie,

Les critères d'octroi de ces bourses sont :

- La citoyenneté mongole ;
- La détention d'un diplôme d'une université accréditée au niveau national ;
- L'inscription dans un établissement d'études supérieures (université ou école) pour l'année universitaire en cours ou pour l'année suivante ;
- Des compétences linguistiques ;
 - La connaissance du français est obligatoire et doit être attestée, selon les cas, par le

DELF (diplôme d'enseignement de la langue française) de niveau 2 ou de niveau B2, ou le DALF (langue française de diplôme d'études supérieures), voire par un diplôme de Test de Connaissance du Français (TCF) ou supérieur, avec en outre l'exigence du niveau B2 pour les certificats d'inspection;

- L'anglais n'est accepté qu'en formations doctorales ou en formation en anglais, mais, dans ce cas, le niveau d'anglais est pris en compte.
- Les autres langues peuvent être acceptées dans certains cas, tel qu'il est prévu pour la réalisation des travaux de recherche dans une autre langue que le français pour mener des recherches dans un laboratoire d'accueil français.

§ 1 : COOPERATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Depuis que la Mongolie a donné de l'élan au développement des relations bilatérales avec la France, plus d'une douzaine de conventions et programmes interuniversitaires sont entrés en vigueur. Les échanges entre ces établissements ²⁵⁸ existent dans les domaines suivants: Langue et Civilisation Mongole, Études mongoles, Beaux-Arts, Textile, Biologie et Chimie, Physique, Sismologie, Médecine Orthopédie, Hémopathie, Sécurité alimentaire, Relations Internationales, Management d'événements, Santé animale et Droit (.
Table 19).

Table 19: Tableau synthétique de la coopération universitaire franco-mongole

²⁵⁸ http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Tab_coopuniv.pdf

	Domaine	Étab. français	Étab. mongol	Signataires français	Resp. mongol	Type de coopération	Année
1.	Langue et Civilisation Mongole	INALCO	Université nationale de Mongolie	M. Jacques LEGRAND	M. Gantsog Recteur	Echanges des étudiants	1996
2.	Textile	ENSITM	UST, école de l'industrie du textile	M. Jean Yves DREANS Directeur du Laboratoire Physique et Mécanique des textiles	M. Davaasuren Directeur M ^{lle} Saran	Tacis tempus	2003-2005
3.	Bio chimie	INRA de Nantes	UNM	?	M. Ochirkhuyag Chef du département de Biochimie	Recherche	1996
4.	Sismologie	DASE / Université Géosciences Azur	CRAG/ Centre de Recherche en Astronomie et en Géophysique	M. Antoine SCHLUPP	M ^{me} Dugarmaa Directrice	Recherche	1996
5.	Médecine orthopédie	Paris 7 Paris 8 AVLOM Santé	Université de médecine de Mongolie	M ^{me} Sabine NEGRE	M ^{lle} Oyuntogos	Tacis Tempus	2001-2003
6.	Physique	Université du Maine	Université Nationale de Mongolie	M. Philippe DANIEL Directeur adjoint de l'UER	M. Deleg Sangaa Chef du département de physique	Convention universitaire	2003
7.	Beaux-Arts	CNR Lyon Musique et danse	Université de Culture et Art	M. René CLEMENT	M. Tsedev Recteur	Échange scolaires	2000
8.	Sécurité alimentation	Université de Rennes AGRENA	Université des Sciences et technologie	M. Jean BARLOY Directeur	M ^{me} Nansalmaa Directrice	Tempus Programme Co-master	2003-2004
9.	Relations Internationales	Université du Havre	Université Nationale de Mongolie	M. Pierre CHABAL Directeur du Master de finance et de banque internationale	M. Bayasakh Kh Directeur de l'École RI	Coopération universitaire	2004
10.	Études mongoles	Université de Lille 3	Université Nationale de Mongolie	M. Alain DESJACQUES Maître de conférence	M. Gantsog Recteur	Coopération universitaire	2005
11.	Médecine Hémopathie	Lyon 1	Université de Médecine de Mongolie Clinique public n°1	M. Denis FIERE	M ^{me} Narantuya Directrice des RI	Coopération universitaire	2005
12.	Management d'événements	Université Robert Schuman Strasbourg	Université Nationale de Mongolie	M ^{me} Sylvie HERTRICH Responsable du DU Management d'Événements	M. Gantsog Recteur	En cours	2005
13.	Médecine	Université d'Auvergne	HSUM (Université de médecine de Mongolie)	M. Jacky MATHONNAT Professeur à l'Université d'Auvergne	M ^{me} Khorolsuren	En cours	2005
14.	Santé animale	École vétérinaire de Maison Alfort	École vétérinaire d'Oulan Bator	Dominique GRANDJEAN Directeur de recherche à l'école de Maisons-Alfort M. Julien PITEUX Représentant du groupe d'étudiants participant au projet	M. D. Orgil Responsable du département vétérinaire au Ministère de l'agriculture	En projet, début septembre 2006	2006
15.	Droit	Université de Rouen	Université Nationale de Mongolie	M. Philippe GUILLOT Maître de conférence	M. Narangerel Directeur de l'École de Droit d'Oulan Bator	Coopération universitaire	2007

Les signataires français et mongols ne s'engagent pas obligatoirement pour toute la durée du programme ou de la convention. Ils peuvent être remplacés pour diverses raisons.

§ 2 : COOPERATION DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (NIVEAU COLLEGE, LYCEE)

On ne peut pas parler d'une réelle coopération au niveau secondaire, mais plutôt de quelques rares échanges entre élèves à l'initiative d'enseignants motivés.

En 2000, il n'existait à Ulaanbaatar que 3 écoles secondaires n° 18²⁵⁹, n°52 et n° 1, spécialisées en langues étrangères ou en d'autres matières comme les mathématiques qui ont lancé l'enseignement du FLE, mais, faute d'investissement, ces classes sont toutes fermées sauf l'école n°1. Le Centre de Langue et de Culture Française (CCLF) avait donné des manuels adaptés aux élèves. Mais, ces cours de français ont décliné au fil des années par manque de soutien concret. L'appui de la part de l'Ambassade de France à travers le CCLF

²⁵⁹ n°18, n°52 et n°1 correspondent aux écoles secondaires numérotées ainsi (legs soviétique qui se retrouvent également en Europe de l'Est).

puis celui de l'Alliance française de Mongolie (AFM) étaient symboliques et ils n'ont pas résisté à l'investissement des autres Ambassades étrangères dans ce domaine. En effet, les Ambassades de la Corée du Sud, du Japon, de l'Allemagne et de la Chine fournissent les écoles en équipements pour des laboratoires de langues, alors que le soutien de l'Ambassade de France se limitait à quelques manuels.

De nombreux parents souhaitent que leurs enfants aillent dans la classe de la langue la plus répandue (l'anglais) ou les plus soutenues financièrement comme le chinois, le coréen, le japonais et l'allemand. Les classes de français sont fermées au fur et à mesure par manque d'élèves d'abord, et ensuite du fait que l'AFM organise des cours pour les enfants. En effet, le budget des écoles publiques permet d'ouvrir une classe avec un minimum de 15-20 élèves, mais pas moins. L'AFM, considérée comme une ONG, à cause du soutien qu'elle apporte à l'enseignement du français langue étrangère (FLE) en Mongolie, devient la concurrente incontournable des établissements scolaire et universitaire en proposant des cours de français de tous les niveaux. Bientôt, l'omniprésence de l'AFM décourage les autres établissements. C'est là qu'il y a une erreur dans la politique de la francophonie en Mongolie.

Ayant été, entre 2001 et 2006, enseignante de français dans une de ces 3 écoles secondaires publiques qui ont du fermer les classes de français, j'ai pu observer que les enfants ayant commencé l'apprentissage du français à l'école secondaire n'ont pas été désavantagés par rapport aux anglophones, on peut remarquer qu'ils restent attachés à la langue et la culture françaises.

En Mongolie, l'anniversaire de l'établissement est célébré tous les dix ans, et à cette occasion, chaque établissement (écoles et universités) fait ses propres statistiques sur le parcours des diplômés. D'après ces statistiques internes, il apparaît que les élèves continuent leurs études au niveau du master, voire du doctorat en France et que l'apprentissage du français leur sert aussi bien plus tard. Une fois qu'ils sont sur le marché du travail, ils sont mieux placés quels que ce soient leurs domaines professionnels (logistique, droit, économie, informatique, santé). Et ils restent toujours disponibles pour pouvoir contribuer au développement des relations bilatérales franco-mongoles alors qu'ils n'échangeaient que quelques dessins symbolisant les relations entre écoles secondaires en France et en Mongolie quand ils étaient élèves, au début de leur adolescence.

Il serait intéressant que les gouvernements français et mongol soutiennent de nouveau l'enseignement du français dans les écoles secondaires, ceci pourrait constituer une bonne base et un potentiel pour développer les relations pluridisciplinaires entre la France et la Mongolie. Les enfants ayant une bonne base de connaissance du français pourraient choisir des professions dans les secteurs technique et scientifique nécessaires au pays et pourraient bénéficier d'offres de bourses gouvernementales, afin de poursuivre leurs études en France.

La réalisation des projets internationaux en Mongolie, comme les projets des ONG françaises et des entreprises comme Areva nécessite un budget important pour la traduction et l'interprétation à cause de la barrière de la langue. Le soutien de l'enseignement du français serait une solution à long terme pour éliminer le gros problème de la barrière de la langue auquel se heurtent des professionnels et des spécialistes mongols et pour réduire l'enveloppe budgétaire des projets en général.

SECTION II : FRANCOPHONIE EN MONGOLIE

L'enseignement de la langue française en Mongolie débuta parallèlement à l'adhésion de la Mongolie à l'ONU en 1961. Les premiers francophones mongols qui étaient diplômés des Universités soviétiques commencèrent, à leur retour, l'enseignement de la langue française en Mongolie.

§ 1 : UNIVERSITÉS

Longtemps, seule l'Université Nationale de Mongolie (UNM) formait les francophones mongols, mais depuis 1990, l'Université des Langues Etrangères (ULE)²⁶⁰, a

²⁶⁰ En 1979, l'Institut de langue russe (ILR) a été fondé en prenant base sur les départements de la langue russe des Universités principales de la Mongolie. En 1982, l'ILR, détaché de l'Université Nationale de Mongolie, devient Université Pédagogique de l'Enseignement du Russe. En 1990, changement du nom de l'Université en Université des Langues Etrangères (ULE), en plus du russe, elle lance la formation d'enseignant - traducteur de l'anglais, de l'allemand, du français, du chinois, du japonais et du coréen. En 1994, pour s'adapter aux besoins du marché du travail, l'ULE combine ses formations de langues avec d'autres professions comme tourisme - interprète du japonais (depuis 1997), économie - interprète de l'allemand (depuis 2004), management du tourisme - interprète du français, management d'affaires internationales - interprète d'anglais. En 1996, l'ULE commence la

lancé l'enseignement du français en complément des autres langues étrangères, afin de former autant de diplômés que l'UNM. Ces deux principales universités de Mongolie en matière de langues étrangères avaient la possibilité d'accueillir les enseignants étrangers, y compris des français pour leurs formations, contrairement aux établissements privés comme les Universités "Otgontenger", "Orkhon", "Khan Khukhii" et l'Université des Langues occidentales qui proposaient une formation à la langue française sans présence d'enseignant français durant les quatre ans d'études supérieures. Les étudiants en français apprenaient cette langue sans rencontrer de vrais français, mais cela ne décourageait ni les enseignants ni les étudiants.

Le premier lecteur français est venu en 1991, dans des conditions où tout était à faire. Il s'agit de M. Guy CONTARD, ex-attaché culturel qui a pu donner, en dépit de faibles moyens mais avec un grand soutien moral de la part des professeurs mongols de français, l'élan à la coopération dans le domaine de l'éducation. C'est ainsi que débutèrent les premiers échanges entre la France et la Mongolie. A cette époque, il n'y avait pas de représentant diplomatique et cet attaché culturel dépendait donc administrativement de l'Ambassade de France en Russie et économiquement de celle de Pékin.

Les relations dans les domaines de l'éducation et de la culture ont été également encouragées par l'ouverture du "Centre de Langue et de Culture Française (CCLF)" en 1996 à Ulaanbaatar à l'initiative de M. Guy CONTARD et inauguré le 25 mars 1997 par Mme Corinne Lepage, le ministre français de l'environnement, en visite officielle en Mongolie le 25 mars 1997. Ce centre est le véritable fruit de plusieurs visites de haut niveau en France depuis 1993. Le protocole de création du centre fut signé en novembre 1996 et concrétisa ainsi l'engagement de deux parties. Les Mongols mettaient des locaux à disposition (90 m²) et les Français se chargeaient de l'aménagement, de l'achat de meubles et de matériel informatique.

Dans le journal officiel du Sénat (la question écrite de M. Louis Souvet (Doubs - UMP) et la réponse du ministère de la Francophonie), il est clairement noté comme suit:

formation de master en études de la langue étrangère et des sciences de l'enseignement. En 1999, lancement la formation de doctorat en études de la langue étrangère et des sciences de l'enseignement et l'ULE devient l'Université des Sciences Humaines (USH) par la décision du Ministère de l'Education, élargie aux humanités. L'USH a été accréditée deux fois par le Conseil National d'Accréditation d'Education (1999 et 2007).

(...) Pour l'ouverture du centre, un budget de 120 000²⁶¹ F, a été alloué en 1996. Sur l'enveloppe 1997, une ligne de crédits a été prévue pour une dotation importante en documentation, ainsi que pour diverses aides au fonctionnement du centre qui accueillera, en outre, une exposition permanente sur Guillaume de Rubrouck (coût évalué à 40 000 F). Les besoins liés à la rémunération des enseignants de langue et de civilisation françaises à Oulan-Bator ne sont, pour le moment, pas entièrement couverts. Les légitimes efforts budgétaires auxquels sont soumis l'ensemble des départements ministériels ne permettent pas, en effet, de rémunérer l'ensemble des intervenants. Le développement de nos échanges avec la Mongolie appelle certainement une révision du budget de notre coopération avec ce pays. Une réflexion est actuellement menée en ce sens par le département (...) ²⁶².

Actuellement en Mongolie, les dix universités et instituts publics et privés qui forment des spécialistes, des traducteurs et interprètes de français général, pour les métiers des relations internationales et du tourisme (français en option, 2 unités de cours, soit 90' par semaine), reçoivent chaque année environ une vingtaine d'étudiants en première année de français mais il n'en reste qu'une dizaine en 4^{ème} année.

La modeste communauté francophone est motivée pour faire face à l'omniprésence de la langue anglaise et en décembre 2004, le Centre de la Langue et de la Culture française s'est transformé en Alliance française de Mongolie²⁶³, dépendante de l'Alliance Française de Paris, créée en 1883. Chaque année en Mongolie, environ 700 élèves et étudiants suivent l'enseignement de la langue française à plein temps (5 jours par semaine) ou à temps partiel (cours du soir, 2-3 fois par semaine) dans les différents établissements: privés et publics,

²⁶¹ Approximativement 18 300 euro

²⁶² Question écrite n° 20796 de M. Louis Souvet (Doubs - UMP) publiée dans le JO Sénat du 27/02/1997 - page 592 et la Réponse du ministère : Francophonie, publiée dans le JO Sénat du 15/05/1997 - page 1486

Disponible sur: <http://www.senat.fr/questions/base/1997/qSEQ970220796.html>

²⁶³ L'Alliance Française de Mongolie a changé de nom en 2013, car traditionnellement une Alliance porte le nom de la ville dans laquelle elle se trouve ; elle est désormais l'Alliance française d'Oulan-Bator. En effet, à terme cela peut permettre d'en ouvrir une seconde en Mongolie, a précisé dans une communication par courriel, Mme Laura NIKOLOV, directrice de l'Alliance française d'Oulan-Bator, Mongolie.

moyennant 300 à 1000 euros par an. D'après les statistiques de l'année 2015 de l'Association des Professeurs Mongols de Langue Française (APMLF), on compte plus de 5000 personnes qui ont suivi une formation en langue française en Mongolie²⁶⁴.

La France accorde chaque année en Mongolie un certain nombre de bourses pour des séjours de formation et de missions d'experts dans les domaines culturel, scientifique, technique, linguistique et éducatif, ainsi que des bourses d'études de longue durée à des étudiants mongols francophones dans les disciplines telles que l'économie, l'administration publique, la gestion, le tourisme.

§ 2 : ASSOCIATION DES PROFESSEURS MONGOLS DE LANGUE FRANÇAISE (APMLF)

L'Association des Professeurs Mongols de Langue Française est née en mai 2000 et joue un rôle important dans l'élaboration de la politique de l'enseignement du français en Mongolie. Elle compte officiellement une vingtaine d'enseignants mongols, diplômés en FLE des Universités publiques ou privées et les enseignants de français en Mongolie.

Adhérente à la Fédération Internationale des Professeurs de Français (FIPF), elle participe régulièrement aux actions de la Commission d'Asie-Pacifique. Elle joue un rôle actif en Mongolie comme l'Alliance Française d'Ulaanbaatar. Ses activités en partenariat avec l'Alliance Française d'Ulaanbaatar sont vivement soutenues par l'Ambassade de France en Mongolie. L'UNM où l'APLMF se trouve, l'Université des Sciences Humaines (USH) et l'Alliance française d'Ulaanbaatar organisent diverses manifestations culturelles, dont, notamment, la fête de la Francophonie en mars, les concours de chansons et de poésies françaises.

Depuis sa création, elle a sa propre revue semestrielle qui contribue à la promotion de la culture et de la langue françaises.

§ 3 : ALLIANCE FRANÇAISE D'ULAANBAATAR (AFO)

"L'ouverture de l'Alliance Française d'Ulaanbaatar (AFO) en octobre 2004 et la négociation d'un nouvel accord de coopération culturelle, scientifique et technique a consolidé des rapports culturels qui fondent de longue date une forte attirance réciproque", a souligné l'Ambassadeur de la France en Mongolie.

²⁶⁴ Edition de la revue de l'Association des Professeurs Mongols de Langue Française. 2015. n°15

À but non lucratif, née en janvier 2005, l'AFO est une ONG de droit mongol qui collabore avec des établissements privés ou publics pour un enseignement de qualité. L'AFO propose de nombreux services aux abonnés et à plus de 600 étudiants. Parmi ces services: des ressources littéraires et culturelles des plus classiques aux plus modernes, une médiathèque, des rendez-vous réguliers pour des projections cinématographiques et des rencontres autour d'un café qui séduisent un public de plus en plus large au sein de la communauté francophone d'Oulan-Bator.

L'AFO est aussi organisatrice et partenaire d'évènements culturels majeurs dans la capitale, tels les festivals de cinéma et des spectacles variés. L'AFO tire ses ressources essentiellement des cours de français qu'elle dispense depuis 9 ans. Elle est également soutenue par de nombreux mécénats, par exemple, en 2015, elle a reçu 80 000²⁶⁵ euros de subventions de la part de M. Jérôme CHARTIER, député du Val d'Oise et président du Groupe d'Amitié de la Mongolie à l'Assemblée Nationale et 15 000 euros de la part de M. Thierry MARIANI, député des français de l'Etranger.

§ 4 : INSTITUTS PRIVÉS DE LANGUES ÉTRANGÈRES

Malgré l'omniprésence de l'Alliance française d'Ulaanbaatar (AFO, anciennement l'Alliance Française de Mongolie 2004-2013), les centres et instituts de langues étrangères gardent la langue française dans leurs programmes. Les avantages qu'ils offrent à leurs étudiants sont restreints par rapport à l'AFO ou les universités mais ils se maintiennent grâce à des coûts compétitifs et une flexibilité d'horaires. Les certificats de ces institutions ne sont valables qu'en Mongolie, ce qui ne leur permet pas de se développer davantage et d'avoir plus d'étudiants même si leurs enseignants sont aussi compétents que leurs confrères des Universités et de l'AFO.

Aujourd'hui dans la pratique, les élèves de ces institutions privées sont plutôt les enfants dont les parents résident dans des pays francophones (Canada, Belgique et France) ou des adultes qui souhaitent y aller pour diverses raisons.

²⁶⁵ <http://souslarobe.unblog.fr/2016/03/01/les-parlementaires-ont-de-la-reserve/>

- de l'Alliance Française en Mongolie, particulièrement gâtée puisqu'elle reçoit 80 000 € de Jérôme CHARTIER, Député LR du...Val d'Oise, et 15 000 euros de subvention de la part de M. Thierry MARIANI, Député LR des français de l'Etranger

SECTION III : LA MISSION ARCHEOLOGIQUE FRANCO-MONGOLE

§ 1 : BÉNÉFICES DE COLLABORATION DE PLUS DE 20 ANS

L'Institut des Déserts et des Steppes de la France et l'Académie des Sciences de Mongolie ont collaboré depuis 1993 pour les missions archéologiques françaises en Mongolie. Les résultats des missions de 1993 et de 2000, sous l'égide de l'UNESCO, ont encouragé la suite de la collaboration officialisée par les Conventions et les Accords gouvernementaux des deux pays, conclus en 2003 et 2013.

Cette collaboration fructueuse a démarré à l'initiative de la Mongolie. Le projet de l'Etat de construire une centrale hydro-électrique dans la province septentrionale de Bulgan a nécessité des travaux archéologiques afin de protéger les vestiges historiques de son sous-sol. C'est ainsi que cette mission a été confiée à une équipe franco-mongole entre 1994 - 1999, le long de la vallée de l'Egyin Gol. C'était la première fois que des fouilles aussi importantes étaient effectuées; elles ont permis de découvrir 87 tombes d'un cimetière plébéien *xiongnu*, du nom du peuple occupant le territoire mongol dans l'Antiquité. Ces fouilles ont été suivies d'analyses importantes, en particulier de datations radiocarbone et de recherches sur l'ADN humain, afin de déterminer les éventuels liens de parenté qui pouvaient unir certains individus.

A la suite de cette mission, une autre démarre aussitôt en 2000 au centre du pays dans la province d'Arkhangai sur le site de Gol Mod (1^{er} siècle après J.C.), pour continuer les fouilles dans l'importante nécropole aristocratique "xiongnu", découverte en 1955 par l'archéologue mongol Ts. Dorjsüren et dont le chantier était resté inachevé.

Depuis le début de cette collaboration dans le domaine archéologique, en juillet 2003, les chefs d'Etat décident de co-parrainer la mission française en Mongolie, qui donne lieu depuis 2001 à d'importantes découvertes sur l'histoire des Huns (Xiongnu) et qui confère aux relations culturelles une dimension politique d'autant plus intéressante qu'elle porte sur l'identité du peuple mongol. Cette coopération archéologique franco-mongole bénéficie de

l'un des plus importants soutiens apportés par la France à ce secteur dans le monde. Cette coopération archéologique est relatée dans de nombreux ouvrages, et est marquée par des événements culturels tels que les expositions au Musée de Beaux-Arts de Mongolie et au Musée Guimet en France²⁶⁶. Grâce aux résultats exceptionnels des travaux de la mission archéologique franco-mongole sur le site de Gol Mod et l'efficacité de cette coopération, en mai 2005, un nouvel accord intergouvernemental de coopération culturelle, scientifique et technique est signé.

§ 2 : VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL MONGOL

A l'occasion du 50^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la France et la Mongolie, le Musée d'Histoire Nationale de la Mongolie accueille du 18 juin au 1^{er} septembre 2015 l'exposition "France-Mongolie: Découvertes archéologiques: 20 ans de partenariat". Cette exposition est le bilan de la collaboration de l'Institut des Études de Désert et des Steppes de France et l'Institut de l'Histoire et de l'Archéologie auprès de l'Académie des Sciences de Mongolie.

L'ambassadeur de France en Mongolie, M. Yves DELAUNEY résume la collaboration dans le domaine archéologique comme suit:

(...) Vingt années de coopération scientifique et amicale entre les archéologues des deux pays bénéficiaires du programme de soutien à l'archéologie du ministère français des Affaires étrangères, qui ont permis lors de nombreuses expéditions conjointes sur tout le territoire mongol, d'explorer, étudier et interpréter le très riche patrimoine archéologique mongol afin de le transformer en un savoir universel (...).

"Il n'y a que trois zones sur terre où les artefacts peuvent être conservés

²⁶⁶Jean-Paul Desroches, chef de mission conclut que "Du fait de son installation pérenne sur le même site depuis 10 ans, la mission a été en mesure de documenter solidement l'antique culture *xiongnu* à travers ses rites funéraires. Des enquêtes de terrain détaillées ont pu être conduites comprenant des prospections variées et de nombreux relevés, complétées par des études topographiques et des examens géophysiques. Ainsi, réparties sur près de 400 hectares, quelque 393 tombes ont été relevées. A partir de cette vue d'ensemble, il a été possible de développer un second volet et de procéder à la fouille d'une trentaine de sépultures, dont trois monumentales, d'une taille exceptionnelle".

Disponible sur <http://monarcho.blogspot.fr/2011/01/la-decouverte-de-la-mission.html>

intacts. Ce sont les monts de Mongol Altai, les Andes et le pôle Nord" dit l'archéologue mongol Turbat. TS, très satisfait des résultats des travaux de ces deux dernières décennies.

Les objets exposés concernent non seulement tout le territoire mongol, mais aussi toutes les périodes de l'histoire du pays. Cette exposition dévoile près de 300 objets uniques, classés en 50 catégories sur 5000 ans dont 4000 de l'âge de pierre que les expéditions franco-mongoles ont trouvés sur les 19 sites archéologiques. La moitié de ces objets est exposée pour la première fois pour le public.

Depuis qu'une expédition franco-mongole s'est formée en 1994, elle a travaillé sur 17 fouilles dans les régions de Bulgan et d'Arkhangai, de Khovd, de Khentii, de Sukhbaatar et de Bayan-Ulgii. Entre 1996 et 2014, la France a dépensé plus de 200 000 euros pour ce projet d'archéologie, y compris pour des opérations très délicates comme la restauration de plus de 200 pièces précieuses, transférées en laboratoire à Paris et traitées au Centre de recherches et de restauration des Musées de France, afin de les rendre à la Mongolie.

Nombre de ces travaux ont été effectués en partenariat avec des institutions de recherches tant françaises qu'européennes et avec le soutien de fidèles mécènes. Ils prennent place régulièrement au sein de grandes expositions internationales, organisées dans le monde entier, ils contribuent notablement au rayonnement du patrimoine culturel mongol.

SECTION IV : EXEMPLES REPRESENTATIFS DE LA COOPERATION TECHNIQUE

Le nombre de Français, motivés pour contribuer de leurs aides bénévoles aux relations franco-mongoles augmente et aujourd'hui, on compte plus de 50 associations en France et en Mongolie. Ces ONG collaborent souvent avec les Gouvernements français et mongol.

En matière de coopération technique, la France œuvre en particulier en faveur de la sécurisation du niveau de vie des éleveurs nomades et de la reconstitution et de l'amélioration du cheptel. Un programme d'aide alimentaire fourni en 2002 et 2003 à la suite des « dzuds »

(hivers particulièrement rigoureux) continue d'alimenter des micro-financements pour de petits projets destinés à diversifier les productions des éleveurs.

La France a débloqué 51 000 € au titre de l'aide humanitaire en réponse aux intempéries de l'hiver 2009-2010, qui ont provoqué la perte de quelques 9 millions de têtes de bétail (soit 20 % du cheptel) et affecté plus de 120 000 familles d'éleveurs.

Une lettre d'intention de coopération en matière de sécurité civile a été signée en octobre 2010 pendant la visite de Mme Idrac.

§ 1 : TÉLÉCOMMUNICATION "ALCATEL LUCENT"

En 1991, la Mongolie envoie les premiers ingénieurs en télécommunication en France pour une formation intensive. L'année suivante, en 1992, le ministère de la Télécommunication et de la Poste de la République Populaire de Mongolie signe un accord commercial avec la société française "Alcatel Lucent" qui installe en Mongolie par la suite dans le cadre de cet accord la nouvelle technologie numérique Alsatel E-10, équipement de connexion. Grâce à cette collaboration, le secteur des télécommunications en Mongolie fait un saut prodigieux en avant et peut mieux s'aligner sur le développement mondial dans ce domaine.

Entre 1992 et 2010, "Alcatel Lucent" dépense environ 400 millions USD pour le secteur des télécommunications en Mongolie avec une subvention d'une demi-modalité de remboursement. Il est à noter que ces modalités de remboursement étaient particulièrement avantageuses pour la Mongolie. Après sa formation en France, Mme Kharaa. S, une des pionnières de cette révolution de la technologie numérique en Mongolie, contribue considérablement à la réception des équipements; 272 lignes pour 27 000 utilisateurs le 28 septembre 1992 avec l'équipe professionnelle française. Pour rendre les spécialistes mongols autonomes, la formation organisée était efficace et l'équipe dirigée par Mme Kharaa.S. développe bien le réseau du système numérique sur l'ensemble du territoire.

La faible densité de la population parsemée sur la superficie immense et le climat rude de la Mongolie ne permettent de développer ni le réseau routier ni le réseau postal. Compte tenu de ces conditions logistiques difficiles, ce projet de réseau de télécommunication a été bien apprécié.

Dès lors, "Alcatel Lucent" reste présent dans ce domaine et en 1996, collabore avec une entreprise japonaise pour lancer le projet d'introduction du téléphone portable qui célèbre son 20^{ème} anniversaire en 2016. "Alcatel Lucent" collabore actuellement avec les opérateurs "Mobicom" et "G-Mobile".

Aujourd'hui, toute la population mongole, y compris les familles nomades éloignées, bénéficie du résultat de cette collaboration technique franco-mongole dans le domaine des télécommunications et a accès à l'internet avec 3G et 4G. Désormais, les habitants des villages les plus isolés ne se sentent plus oubliés et écartés des évènements nationaux et internationaux et ils peuvent se renseigner directement sur les prix des produits du bétail comme la viande, les produits laitiers, la laine et le cachemire etc. Ceci leur permet de mieux gérer non seulement la vente de leurs produits, mais aussi de se connecter au reste du monde et de communiquer avec leur famille habitant dans une autre partie de la Mongolie, voire à l'étranger. Ils peuvent désormais bénéficier des services bancaires en ligne et exécuter des virements bancaires directement du pâturage.

§ 2 : RESTAURATION D'UN FILM HISTORIQUE DE HAUTE IMPORTANCE

Conformément à l'article 26.1 des Archives de la Mongolie, il est strictement interdit de laisser sortir des œuvres originales à l'étranger. Mais, exception fut faite pour l'original d'un film historique long métrage "Tsogt taij" qui nécessitait une restauration, exception accordée dans le cadre des projets intergouvernementaux entre la France et la Mongolie; le centre cinématographique "CNC" auprès du Ministère de la Culture de la France s'est engagé à restaurer ce film en noir et blanc, tourné en 1945 et à convertir la bande de 35 mm en format numérique en France. Ce projet de restauration financé entièrement par la France a duré 3 ans et le film a été rendu en 2015 à la Mongolie.

C'est une grande contribution au patrimoine culturel mongol, car le contenu du film est très précieux pour l'histoire de la Mongolie. Ce film dont le scénario est rédigé par un grand intellectuel mongol Rinchin BYAMBIIN et le réalisateur russe Yurii TARITCH, raconte l'histoire d'un héros national, nommé Tsogt taij, sa lucidité, son intelligence et son courage de manifestant contre les Mandchous au XVII^e siècle.

La Mongolie a dépensé en 1945 30% de son budget national pour ce film, et ceci

montre son importance et explique pourquoi il a été désigné en 2000 comme un des dix meilleurs films du XX siècle de la Mongolie par le sondage du journal "Unuudur".

SECTION V : COOPERATION TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE

Dans le compte rendu de la visite en Mongolie d'une délégation du groupe interparlementaire France – Mongolie du 9 au 14 juillet 2002, cette coopération est décrite comme suit:

"... En matière de soutien à l'agriculture – secteur gravement frappé par les aléas climatiques depuis deux ans ²⁶⁷ – la création récente d'un fonds de contrepartie et la conclusion, le 12 février 2002, d'un accord intergouvernemental ²⁶⁸ ont eu pour double effet de répondre à une des préoccupations majeures des autorités mongoles – le développement durable dans les zones rurales – tout en multipliant par dix l'enveloppe totale des moyens de la coopération dans le pays.

Une fois entré en phase active de fonctionnement, le fonds de contrepartie devrait permettre de financer des projets de coopération de grande ampleur dans

²⁶⁷ Les Mongols utilisent le calendrier lunaire exprimé en 12 animaux en parallèle du calendrier solaire et à l'intervalle de 12 ans. L'hiver et le printemps de l'année du singe sont souvent très rudes, beaucoup d'intempéries, trop de neige suivis par un vent violent qui provoque une perte importante de bétail et parfois, des morts humaines. La Mongolie, subissant cette mauvaise expérience, prévoit toujours des mesures d'urgence. Au cours des années suivantes, le climat s'adoucit petit à petit avec des dégâts matériels et humains moins importants et qui vont en décroissant.

Source: Монгол Улсын Засгийн Газрын 2000 оны 190 дүгээр тогтоол: "Ган, зуд, ус, цаг агаарын аюулаас урьдчилан сэргийлэх талаар авах зарим арга хэмжээний тухай", 2000 оны 12 дугаар сарын 6-ны өдөр, Улаанбаатар хот

Décret du Gouvernement de la Mongolie, n° 190, le 6 Décembre 2000, Ulaanbaatar, "Mesure de prévention de "dzud", de la sécheresse, des risques climatiques"

²⁶⁸ Compte rendu de la visite en Mongolie d'une délégation du groupe interparlementaire France – Mongolie du 9 au 14 juillet 2002, Présenté par M. Patrice GÉLARD, Président (<http://www.senat.fr/ga/ga39/ga39.pdf>)

le domaine de la sécurité alimentaire (production de viande et transformation, production laitière et légumière, irrigation et diversification) et viendra opportunément à l'appui d'autres actions engagées dans ce secteur par les collectivités locales (les départements de la Manche et de l'Allier²⁶⁹, et des ONG françaises présentes en Mongolie (Action contre la faim, Vétérinaires sans frontières)²⁷⁰.

La coopération dans ce domaine de l'agriculture a été abordée lors du voyage officiel ²⁷¹ de Monsieur Enkhbayar NAMBAR, troisième président de la Mongolie démocratique, effectué à l'initiative du président de la République française, Monsieur Jacques Chirac en février 2007.

Les deux Chefs d'Etat ont souligné l'importance d'une coopération entre les deux pays dans les secteurs économiques suivants :

- Développement des infrastructures,
- Croissance des industries minières,
- Protection de l'environnement,
- Santé publique,

²⁶⁹ Bilan du Ministère des Affaires Etrangères de la Mongolie. p37

БНФУ-ын Аллиер мужтай хамтран ажиллаж байна. Энэ хүрээнд Өвөрхангай аймгийг сурталчлах соёлын өдрүүдийг Аллиер мужид зохион байгуулсан. Аялал жуулчлалын салбарт мэдээллийн товчоо байгуулах, нүүдэлчдийн удамшил, гар урлал, нутгийн бүтээгдэхүүн гаргах чиглэлээр ажиллаж байна. Аллиер мужийн АРАУ нийгэмлэгтэй хамтран Бүсийн оношлогоо, эмчилгээний төвд франц эмч нарын хамтарсан сургалт, туршлага судлах аялал, Бат-Өлзий, Уянга сумдад хүүхэд, хөгжлийн бэрхшээлтэй иргэдэд эмнэлгийн тусламж үйлчилгээ үзүүлэх мэргэжлийн багийг 7-14 хоногийн хугацаатай ажиллуулсан.

²⁷⁰ Compte rendu de la visite en Mongolie d'une délégation du groupe interparlementaire France – Mongolie (Du 9 au 14 juillet 2002, <http://www.senat.fr/ga/ga39/ga39.pdf>)

²⁷¹ Pendant cette visite officielle, les documents suivants de coopération bilatérale ont été signés:

- Accord aérien entre les Gouvernements des deux pays ;
- Accord de coopération dans les domaines de l'industrie et du commerce ;
- Déclaration d'intention sur la coopération financière dans le domaine de l'eau et de l'environnement ;
- Lettre d'accord entre l'Académie des Sciences de Mongolie (MAS) et de l'Institut National de la Recherche Agronomique ;
- Accord de coopération entre la Chambre de commerce et de l'industrie de Paris et la Chambre de commerce et de l'industrie de Mongolie.

- Tourisme,
- Agriculture.

Suite à cette visite, la coopération dans le domaine de l'agriculture prend de l'importance au fur et à mesure avec la participation des ONG françaises en Mongolie. Depuis, les entrepreneurs mongols entretiennent des contacts avec les agriculteurs français pour développer ce domaine et cela a été marqué par l'importation mongole de quelques 230 bovins de race limousine, issus d'une quinzaine d'élevages français en 2011.

Ces efforts des deux côtés se sont concrétisés davantage lors de la visite présidentielle de M. Elbegdorj. TSAKHIA. en novembre 2015. Les chefs d'Etats ont conclu des accords dans le domaine de l'agriculture. Le président de la Mongolie a souligné que les bovins d'origine française se sont bien adaptés en Mongolie et que cette dernière s'intéresse fortement à l'insémination des vaches et des brebis.

Suite à ses visites au laboratoire de l'insémination et à l'Université de l'Agriculture en France, le président a indiqué des axes de travail au Ministère de l'Agriculture. Un autre facteur clé pour le développement de ce domaine est l'engagement de M. Gérard LARCHER²⁷², président du Sénat, et de la collecte de fonds de l'Association "Les amis de la Mongolie" qui commence ses activités avec un budget de 200 000 euros. L'objectif de cette association est de collecter 2 millions d'euros pour pouvoir soutenir l'agriculture et la santé²⁷³.

§ 1 : CONDITIONS D'IMPORTATION DES BOVINS ÉTRANGERS

D'après les statistiques établies en 2015, la Mongolie a presque 56 millions de têtes de bétail (

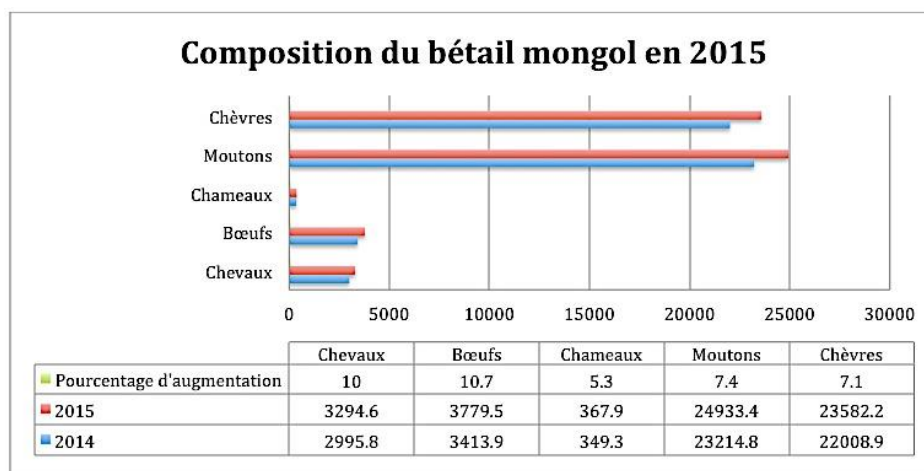
Figure 52) pour une population qui dépasse à peine 3 millions.

Figure 52: Comparaison d'augmentation du bétail en 2014 et en 2015

²⁷² Le mercredi 18 novembre 2015, M. Gérard Larcher a reçu M. Tsakhiagiin Elbegdorj, Président de Mongolie, à l'occasion de sa visite officielle en France. (<http://www.senat.fr/presidence/>)

²⁷³ "Ce fut une visite de haute importance". (26.11.2015), interview de M Battur, conseiller de la politique étrangère et de la sécurité nationale auprès du président mongol.

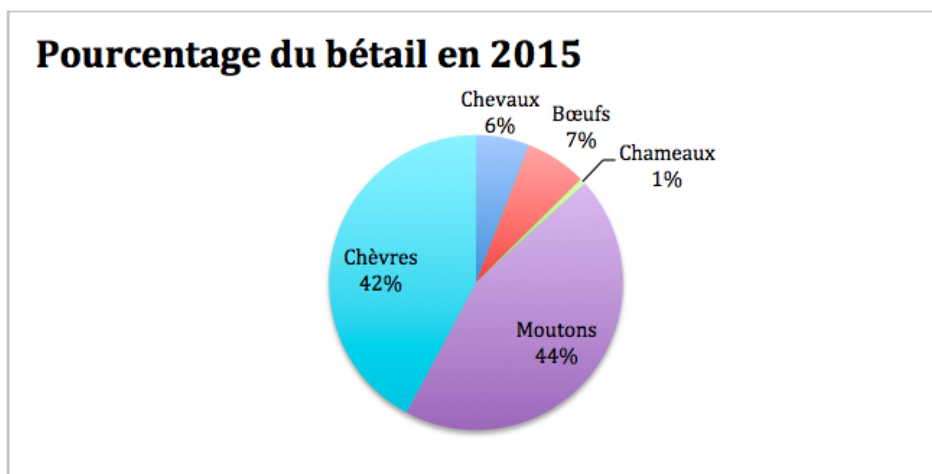
А.Баттөр: Онцгой ач холбогдолтой айлчлал боллоо. (<http://politics.news.mn/content/228667.shtml>)



Pourquoi la Mongolie a-t-elle besoin d'importer des bovins de France qui a autant d'habitants que d'animaux en Mongolie sur un territoire trois fois plus petit? Ceci peut paraître étonnant, mais pourtant, depuis des années, les vaches pleines d'origine française sont très appréciées en Mongolie. La Mongolie pratique l'élevage de pâturage, et non l'élevage intensif à la ferme. Les vaches françaises bien soignées par les fermiers français vont-elles s'adapter à l'hiver continental, rude avec des températures qui peuvent descendre jusqu'à - 40°C ? Comment vont-elles se situer face au bétail robuste de Mongolie? Quels avantages les Mongols auront-ils dans ces transactions? Toutes ces questions commencent à trouver des réponses au cours de ces derniers temps.

Pour répondre à ces questions, il est utile d'étudier de près les conditions actuelles de l'élevage ainsi que la politique gouvernementale de la Mongolie.

Figure 53: Pourcentage du bétail en 2015



Source: Données de l'Institut National des Statistiques

§ 2 : PROGRAMME NATIONAL "BÉTAIL MONGOL"

L'élevage est la ressource économique et culturelle incontournable en Mongolie. Cette activité typiquement traditionnelle constitue non seulement la base d'une économie familiale, mais aussi les bases de la sécurité alimentaire. La Constitution de la Mongolie note que "Le bétail est protégé par l'Etat puisqu'il constitue une richesse nationale²⁷⁴".

D'après les spécialistes mongols, la qualité du cheptel se dégrade d'une manière significative et cette inquiétude doit pousser les fermiers à chercher des solutions pour améliorer la qualité des troupeaux; la race de leurs animaux. Dans ce but, le Parlement a adopté en 2010 le décret n° 23 pour lancer un programme national "Bétail mongol^{ix}".

Dans le cadre de ce programme, l'élevage connaît un essor considérable et les entrepreneurs de l'agroalimentaire profitent de cette occasion pour concrétiser leurs projets. Les PME ou les familles nomades présentent généralement des projets pour améliorer les conditions d'élevage de pâturage (les points d'eau, les puits), alors que les grandes entreprises présentent des projets coûteux d'importation de bétail des pays lointains comme la France, l'Allemagne ou la Slovaquie.

²⁷⁴ La loi de la Mongolie > La Constitution de la Mongolie > Chapitre 1. La souveraineté de l'Etat ; Article 5.5. "Le bétail est la richesse nationale et est protégé par l'Etat".

Монгол Улсын хууль > Монгол Улсын Үндсэн Хууль. Нэгдүгээр бүлэг: Монгол Улсын Бүрэн Эрхт Байдал :

Тавдугаар зүйл: 5. Мал сүрэг бол үндэсний баялаг мөн бөгөөд төрийн хамгаалалтад байна.

Table 20: Résumé du programme national "Bétail mongol" (2010 - 2021)

	Priorité	But et opération	Critères / Résultats	Gestion	Financement	Rapports
1.	Développer la bonne gouvernance de ce secteur pilier de l'économie mongole en y impulsant des bases juridique, économique et institutionnelle pour le développement durable dans le temps;	Favoriser l'environnement juridique pour assurer le développement durable de l'élevage et pour favoriser la circulation économique				
2.	Améliorer la productivité de l'élevage de qualité en conformité des besoins des consommateurs, produire des matières premières, biologiquement parfaites afin d'accroître la compétitivité du marché;	Développer la méthode traditionnelle de l'élevage et combiner intelligemment l'élevage de pâturage et intensif, améliorer le service de l'élevage pour un meilleur résultat économique.	Les critères et les résultats du programme sont déterminés en 2012, 2015, 2021 par des indicateurs très précis et avec comme repère l'année 2008.	La mise en œuvre du programme sollicite les organisations compétentes telles que; - Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et l'Industrie légère, - Toutes les unités administratives (21 régions avec leurs <i>soums</i> , la capitale avec ses districts). Ils s'engagent à fournir des rapports annuels faisant état de l'avancement du programme.	•Budgets régionaux et nationaux •Investissement des citoyens et des entreprises •Dans le but d'accorder des crédits non commerciaux, créer un Fonds d'investissement "Bétail mongol", basé sur - les revenus des matières premières; - budgets de l'Etat - subventions internationales et prêts concessionnels des pays étrangers.	En janvier de chaque année, le Ministère de l'Agriculture doit présenter au Parlement le rapport annuel, le bilan collecté par étape hiérarchique à partir du département compétent de chaque <i>soums</i> - <i>aimags</i> et district - capital.
3.	Rendre des services vétérinaires aux normes internationales pour protéger la santé publique en assurant la santé des animaux;	Créer un environnement favorable pour fournir des produits de qualité, issus de bétail sain et sécuritaire.	Ces critères très détaillés et techniques varient d'une priorité à l'autre.			
4.	Développer l'élevage, adaptable aux risques des changements climatiques, environnementaux et écologiques;	Développer majoritairement l'élevage de pâturage et limiter l'élevage intensif dans des zones précises, basés sur le changement climatique, les tendances de développement social et la demande économique pour réduire le risque de l'élevage avec la bonne gestion du pâturage par son exploitation correcte, sa privatisation, sa protection, sa restauration et la récupération des pâturages dégradés) et avec le développement des industries alimentaires du bétail et sa distribution.				
5.	Développer le marché cible des matières premières concevoir et promouvoir le réseau commercial afin d'accélérer l'économie;	Affiner le système de préparation des matières premières et les produits, issus de l'élevage dont le développement du marché ciblé est dépendant.				

En 2013, le gouvernement mongol a accordé 27,7 millions de dollars (<14 millions USD) par le Décret n° 141²⁷⁵ pour soutenir 38 projets, présentés par les entrepreneurs et les entreprises spécialisées en exploitation intensive de la ferme et pour encourager la production laitière. Certaines entreprises, elles, ont fait appel à l'importation. La société "SUU" a fait venir quelques 920 vaches d'origines française, allemande et slovaque pour son centre-fermier d'élevage intensif, créé en 2015. Ce complexe est le premier dans son genre depuis les deux dernières décennies, après le basculement du système soviétique en Mongolie. Cette société "SUU" devient une des pionnières dans la production intensive du lait et des produits laitiers et elle ouvre la deuxième phase de l'exploitation intensive après la période soviétique. La production laitière industrielle est cependant confrontée à des concurrents "inattendus", les petits marchands de rue qui écoulent la production des familles nomades auxquels les

²⁷⁵ Décret du Gouvernement de la Mongolie; n°141 (13 avril 2013), basé sur n° 28/20, (3 février 2012) Recommandations du Conseil national de sécurité, a approuvé le budget pour soutenir les domaines ci-après:

- production de lait et de produits laitiers à 27,7 millions de dollars;
- production de serres à 17,4 millions de dollars;
- production de produits de laine de 45,0 millions de dollars;
- production de produits textiles à 13,5 millions de dollars.

consommateurs sont attachés. Mais ce complexe a pour objectif de produire suffisamment de lait pour satisfaire les besoins de l'ensemble de la population mongole, toute l'année, y compris l'hiver.

M. Ganbaatar. D, PDG du groupe "MAX" dont la société "SUU" dépend, a déclaré lors de l'inauguration de ce complexe : " La Mongolie a presque 60 millions de têtes de bétail, mais, nous importons le lait de l'étranger. Aujourd'hui, nous fournissons en lait et en produits laitiers le marché national. Nous sommes convaincus de pouvoir exporter vers les pays étrangers. Le développement de l'élevage est le fruit de l'amour pour notre pays".

§ 3 : VACHES LIMOUSINES

M. Chinbat, PDG du groupe "Gatsuurt", présent dans 14 domaines d'activités²⁷⁶, et connu pour son ambition de développer l'élevage intensif en Mongolie a remporté l'appel d'offres, lancé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Mongolie en 2008. Ce marché lui a permis d'entreprendre plusieurs voyages d'affaires et d'études de faisabilité en France et de lancer son projet d'importation de vaches françaises en Mongolie. Son ambition de produire des produits laitiers et de la viande de meilleure qualité a ainsi pu se concrétiser par l'importation des vaches d'origine française.

En 2011, l'importation de quelques 230 bovins de race limousine, issus d'une quinzaine d'élevages du Limousin, de l'Aveyron, du Cantal, de l'Indre et de l'Est de la France, a représenté un marché de plus de 900 000 euros qui comprenait l'achat des animaux, le suivi sanitaire et la logistique d'acheminement. Ces bovins ont fait plus de 7 000 km en avion de Paris, jusqu'à Ulaanbaatar et puis 500 km en camion pour rejoindre une exploitation qui comptait déjà 3 000 vaches à viande. Les génisses de 12 mois ont eu un an pour s'acclimater et un an de plus pour vèler jusqu'à ce que le premier veau français naisse sur le sol mongol. Afin d'appréhender au mieux les conditions d'élevage, des représentants d'Interlim se sont rendus à plusieurs reprises, depuis 2008, sur l'exploitation où ils ont dispensé des conseils sur les "conditions de vie (alimentation et entretien)".

²⁷⁶ Ce groupe est présent dans l'agriculture, l'élevage, l'industrie alimentaire, le tourisme et l'hôtellerie, la mine, la construction, l'école du sport, les médias, l'import et l'export, la vente et le maintien des équipements d'agriculture, l'usinage du béton, le stockage des produits pétroliers, la communication et le service de courtage. Source: <http://gatsuurt.mn>

Figure 54: Région de la ferme des vaches limousines en Mongolie

Les "limousines" sont destinées à améliorer la race locale et les Montbéliardes à constituer un troupeau de laitières, a expliqué Gilles LEQUEUX, responsable technico-commercial d'Interlim Génétique Service, à l'origine de cette exportation.



CONCLUSION: CHAPITRE III

L'éducation, la culture, la science et la technique, tous ces domaines sont prioritaires pour l'existence d'un pays indépendant pour qu'il puisse couvrir ses propres besoins, acquérir une forme d'autonomie nécessaire.

La coopération entre les deux pays est un réel atout pour la Mongolie, car la France a ces potentialités et la Mongolie peut en profiter.

C'est en 1968, trois années après l'établissement des relations diplomatiques, que le premier "Accord culturel entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République populaire de Mongolie" a été signé. Suite à cet accord, "un programme d'échanges culturels, scientifiques et techniques entre la République française et la République populaire de Mongolie" a été renouvelé tous les deux ans jusqu'en 1986. Il semblerait que ces programmes renouvelables par tacite reconduction pour une période de deux ans ont été mis en place pendant la période où les deux pays étaient séparés par des divergences idéologiques. Depuis l'instauration de la démocratie en Mongolie, les deux pays ont porté leur attention sur les accords qui ne sont pas liés à l'éducation. Seulement 15 ans plus tard, soit en 2005, l'Accord culturel signé en 1968 a été renouvelé par l'Accord de coopération culturelle, scientifique et technique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de Mongolie.

Entretiens, les échanges dans le domaine de l'éducation étaient plutôt basés sur les relations interuniversitaires, et surtout sur les initiatives des enseignants de la langue française, membres de l'Association des Professeurs Mongols de la Langue Française (APMLF). Aujourd'hui, il y a une co-existence plus ou moins équilibrée entre l'APMLF qui

représente les établissements nationaux et l'Alliance Française d'Ulaanbaatar (AFO) qui fait partie du réseau mondial. C'est une co-existence basée sur une relation solidaire pour la francophonie en Mongolie, mais pas très complémentaire, voire légèrement "*concurrentielle*" sur le marché limité de l'enseignement du français. Les diplômés mongols des établissements nationaux qui désirent continuer leurs études en France sont obligés de passer par l'AFO pour acquérir le certificat de DELF (diplôme d'enseignement de la langue française), le diplôme approfondi de langue française (DALF) ou un diplôme de Test de Connaissance du Français (TCF). Par conséquent, le diplôme en Français Langue Etrangère (FLE) au bout de 4 ans d'études dans les établissements d'études supérieures de Mongolie reste un document à valoriser à nouveau. En revanche, les diplômés dans d'autres matières que le FLE sont avantagés, ils peuvent suivre des formations linguistiques à l'AFO et peuvent ainsi accéder aux bourses d'études.

Ce constat impacte l'inscription universitaire et le nombre des étudiants devient critique et des fois même insuffisant pour ouvrir une classe, c'était le cas pendant l'année universitaire 2015-2016 où il y avait une seule Mongole inscrite en français à l'Université des Sciences Humaines de Ulaanbaatar.

Ce qui serait souhaitable pour tous; les étudiants, les établissements publics ou privés, français ou mongols serait une entente de collaboration où les rôles de chacun seraient bien définis. On pourrait peut-être étudier la possibilité de donner aux institutions mongoles les licences spécifiques pour accorder des certificats DELF, DALF et TCF afin que les étudiants puissent continuer leurs études en France ou dans les pays francophones. Ce serait une réelle contribution de la part de de l'Alliance Française d'Ulaanbaatar à la francophonie en Mongolie.

La francophonie en Mongolie se compose donc des diplômés des établissements français ou mongols et des jeunes gens ayant débuté l'apprentissage de la langue française dans d'autres pays francophones; la Belgique, le Canada, la Suisse voire le Maroc.

Pour résumer, il est temps de remettre la politique de la francophonie en cause et d'ouvrir une discussion franche et sincère avec toutes les parties concernées: les étudiants, les enseignants, les établissements d'études secondaires et supérieures et les employeurs

principaux comme les agences de voyages, les ONG mongoles et internationales, les PME et le grand projet intergouvernemental mené par Areva. Il serait intéressant de savoir pourquoi par exemple Areva commence à embaucher les anglophones au lieu de prolonger les contrats avec les francophones. Ce n'est pas un secret que les francophones mongols sont mieux payés que les anglophones du fait qu'ils sont très peu nombreux. Par exemple: le salaire journalier d'un guide touristique anglophone, confirmé est approximativement de 40 USD, c'est aussi ce que gagne un étudiant qui maîtrise bien le français, même s'il n'a pas de qualification.

Si la Mongolie développe la francophonie, ce serait un facteur non négligeable pour la collaboration dans d'autres domaines scientifiques comme l'archéologie et la technologie. La fidélité des francophones ou des francophiles mongols qui font le lien entre les deux pays, contribue à mettre en place tous les projets, grands ou petits, gouvernementaux ou non gouvernementaux.

Les projets gouvernementaux dans les domaines archéologique et technologique (Alcatel) depuis plus de 20 ans ont joué un rôle important dans la coopération franco-mongole à laquelle les francophones ont bien contribué.

CHAPITRE IV : PRINCIPALES ACTIONS ASSOCIATIVES ET HUMANITAIRES

Toutes les relations interrégionales, interétatiques et internationales progressent grâce à un facteur social, non négligeable; l'initiative et l'activité des organisations non gouvernementales et des citoyens. Dans ce chapitre, il s'agit des ONG françaises menant des activités d'utilité publique, dont les résultats sensibilisent les instances administratives mongoles à chaque niveau à partir de la plus petite commune territoriale jusqu'au gouvernement. Les projets initiés par les citoyens français et mongols contribuent au développement des relations entre les deux pays. Il s'agit des ONG dont les activités sont liées à la santé animalière ou aux projets de soutien économique aux familles nomades dans certaines zones: une fromagerie à la française dans le village de Khishig-Undur, une toute petite commune de la région de Bulgan (Section I), d'une ONG "Agronome et Vétérinaires Sans Frontière dans trois régions mongoles (Section II). Dans le domaine de la santé, les ONG "Association Val de Loire Orléans Mongolie Santé " (Section III) et "Santé Sud" (Section IV) sont arrivés à des résultats et leur bilan est très positif après 20 ans de persévérance.

SECTION I : FROMAGERIE BULGAN AIMAG, KHISHIG- UNDUR SUM

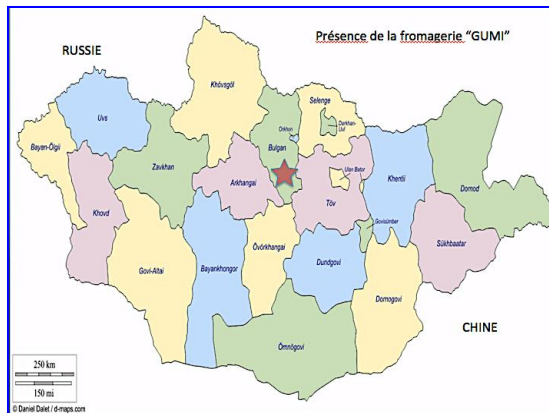
Un projet, vivement soutenu par l'ONG française "Entrepreneurs du monde", ayant pour objectif de soutenir l'élevage traditionnel, de présenter la technologie moderne pour améliorer la production laitière a été concrétisé par la création de "Gumi-Khishig Undur", entreprise de produits laitiers en 2009. L'avantage de ce projet est d'établir un lien direct entre les investisseurs et les gérants mongoles, sans passer par des intermédiaires.

Ce projet est donc un bon exemple non seulement de commerce équitable dans cette petite commune, mais aussi de développement durable. Depuis sa création, "Gumi participe

aux foires et aux expositions et en 2012, ses fromages ont été nommés "Meilleurs produits remplaçant l'importation".

Figure 55: Présence de "Gumi - Khishig Undur"

Cette entreprise a bâti une fromagerie "à la française" dans une des plus belles régions de la Mongolie, connue pour la fertilité de son pâturage et la qualité de son lait. Sitôt que la construction de la fromagerie a été achevée en 2010, une équipe de 8 personnes a démarré l'activité dès l'été 2011, en organisant la collecte du lait selon des itinéraires et horaires réguliers.



Cette industrie saisonnière est capable de conserver 4 - 5 tonnes de lait de vache et 1 à 2 tonnes de lait de jument par jour et de produire plusieurs sortes de fromage (gouda, mozzarella et cheddar) ainsi que "*l'airag*" lait fermenté de jument, du beurre, de la crème fraîche et des yaourts.

Toutes les familles nomades qui pratiquent l'élevage traditionnel dans cette région bénéficient d'un service vétérinaire qui contrôle l'hygiène et la santé des animaux qui fournissent le lait à l'entreprise. "Gumi" s'adapte aux conditions de vie des nomades, il organise des "points de collecte du lait" là où les nomades sont les plus nombreux.

Malgré l'importance du cheptel, les produits laitiers restent très peu développés et il n'y a qu'une sorte de fromage traditionnel en Mongolie, ce qui surprend les occidentaux. Les Mongols en général, même les habitants des grandes villes, ne consomment pas de fromages occidentaux au quotidien. Par conséquent, la commercialisation du fromage reste limitée, "Gumi" se contente de fournir des fromages à quelques restaurants européens d'Ulaanbaatar.

SECTION II : PRESENCE DE L'ASSOCIATION "AGRONOMES ET VETERINAIRES SANS FRONTIERE"

L'association française "Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières" (AVSF), fondée en 1977, reconnue d'utilité publique depuis 1996, est présente en Mongolie depuis 2004. L'AVSF n'a pas choisi par hasard les trois régions d'Arkhangai, de Bayankhongor et de Dornogobi (Figure 56).

Figure 56: Géolocalisation de la présence de l'AVSF

Les régions d'Arkhangai (n°1 par le nombre de bovins, y compris les yaks) et de Bayankhongor (n°1 par le nombre de chèvres) ont été choisies en raison de l'importance de leur cheptel. La région de Dornogobi, par contre, où l'élevage est bien plus modeste, a probablement été choisie en raison de l'existence de la mine d'uranium, exploitée par Areva. (

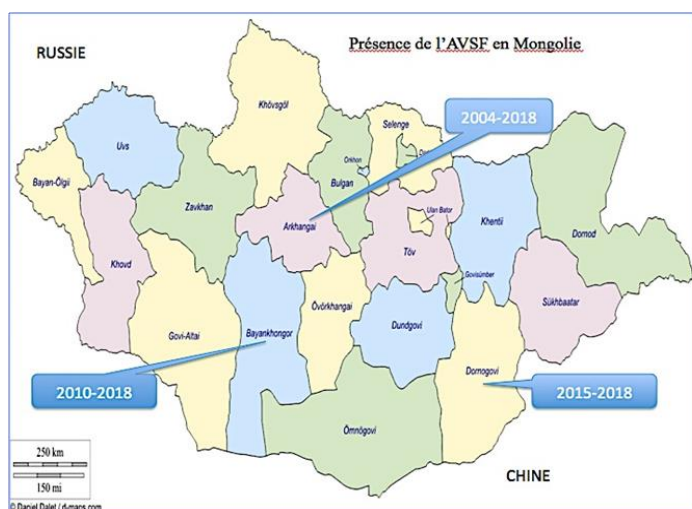
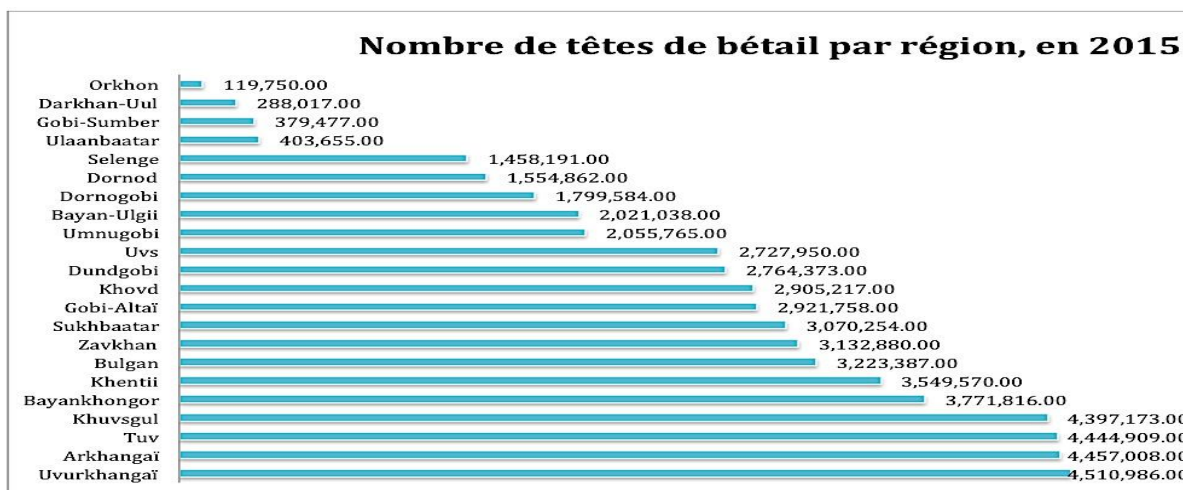


Figure 57).

Figure 57: Statistiques de cheptel mongol en 2015



Source: Données de l'Institut National des Statistiques

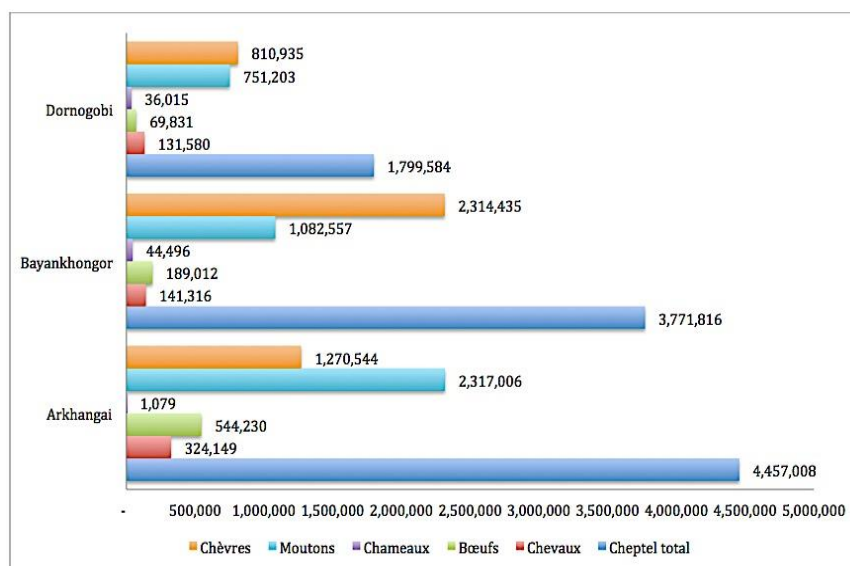
Dans un premier temps, l'AVSF a initié les Groupes de Santé animale (GSA), inspirés par l'expérience française datant des années 1950 afin qu'ils puissent lutter contre les maladies contagieuses des animaux. Le but était de renforcer le système tripartite éleveurs - vétérinaires privés - service public de la santé animale.

En outre, en sollicitant des GSA, l'AVSF travaille pour développer de nouvelles activités afin de varier les sources de revenus traditionnelles de l'élevage.

Table 21: Résumé des activités de l'AVSF en Mongolie (2004 - 2018)

Régions	Politiques des projets	Investisseurs	Partenaires mongols		Bénéficiaires		Résultat
			Privés	Publics	Directs	Indirects	
1. Arkhangai (2004-2018)	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation durable du pâturage, - Amélioration de la production des produits de l'élevage: la gestion des ressources zoo génétiques et la santé animale, - Coopération avec les services vétérinaires pour la mise en œuvre du projet exemplaire de l'éradication de la brucellose animale et le contrôle des maladies animales, - Amélioration de la logistique des ventes des produits d'origine interne et externe - Cachemire durable 	- EU	<ul style="list-style-type: none"> - Association des Eleveurs d'Arkhangai - Association des Eleveurs "Ar Arvijin Delgerekh" 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Agriculture, - Département de PME agricoles, - Service Vétérinaire des 3 régions 	- 120 familles, éleveurs de yaks de 12 sums		<ul style="list-style-type: none"> - Création des coopératives des éleveurs - Augmentation du prix de la laine de yak (de 25 centimes à 7 euros) - Création de poste d'emplois - Création des points de vaccination - Modeste d'exportation d'essai de la laine en France, en Espagne et en Angleterre - Collaboration avec deux agences de voyages mongoles pour le tourisme équitable
2. Bayankhongor (2010-2018)	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation durable du pâturage, - Amélioration de la production des produits de l'élevage: la gestion des ressources zoo génétiques et la santé animale, - Coopération avec les services vétérinaires pour la mise en œuvre du projet exemplaire de l'éradication de la brucellose animale et le contrôle des maladies animales, - Amélioration de la logistique des ventes des produits d'origine interne et externe - Cachemire durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds Français pour l'Environnement Mondial - Agence Française pour Développement - AVSF 	<ul style="list-style-type: none"> - Associations des éleveurs de Bayankhongor - Associations des éleveurs de Bogd et Jinst sums - Coopératives des Eleveurs - Cliniques vétérinaires privés 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Agriculture, - Département de PME agricoles, - Service Vétérinaire des 3 régions - Autorités régionales 	27 coopératives (1200 personnes de 400 familles)	Tous les éleveurs des deux sums, soit environ 7400 familles.	<ul style="list-style-type: none"> - Création des coopératives des éleveurs - Augmentation (x5) de la récolte de la laine et exportation (x4) - Augmentation du prix (+25%) - Formations, par ex; "Amélioration des pratiques d'élevage dans la région de Gobi et les combiner à la production de cachemire durable"
3. Dornogobi (2015-2018)	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la santé des animaux 	- "Areva Mongolie"	<ul style="list-style-type: none"> - Coopérative des Cliniques Privés Vétérinaires Unis de la Mongolie 	<ul style="list-style-type: none"> - Institut vétérinaire auprès de l'Université de l'Agriculture - Autorités régionales 	Eleveurs de Zuunbayan de Sainshand sum et 4 bags d'Ulaanbadrakh sum.	<ul style="list-style-type: none"> - "Gobi" industrie de cachemire - Commerçants locaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Création des coopératives des éleveurs

Figure 58: Statistiques concernant le cheptel dans les régions choisies (en 2015)



Source: Données de l'Institut National des Statistiques

§ 1 : ARKHANGAI

Fondée en 2006, composée d'un groupe de travail de 4 personnes et 850 familles d'éleveurs, l'**Association des Eleveurs d'Arkhangai (AEA)** travaille en collaboration avec les organismes publics pour fournir un soutien aux activités telles que la campagne de parasiticide, la culture des légumes et des plantes fourragères, la production du feutre en laine de mouton, l'accessibilité aux marchés économiques et la gestion des pâturages durables. Cette association a remporté, en 2011, l'appel d'offres, lancé par le Service du travail et du Bien-être de la région d'Arkhangai pour organiser des groupes de formation d'éleveurs. Financièrement indépendante, elle assiste de ses conseils les autres organisations.

L'**Association des Eleveurs "Ar Arvijn Delgerekh"** avec presque 300 familles d'éleveurs (en 2012) a pour but de valoriser le travail des éleveurs et en 2013, elle a pu

exporter 1 tonne de laine raffinée de yak. Cet événement lui a permis d'être ambassadrice d'importance environnementale pour représenter à l'étranger cette matière première précieuse et de qualité haut de gamme.

En 2006, dans la région d'Arkhangai, 20 GSA sont créés et ils sont aidés dans leur tâche par l'ONG locale "Association des éleveurs d'Arkhangai" qui devient l'organisation principale dans la région. En 2010, la "Coopérative des éleveurs de la chaîne de Khangai", composée de 70 éleveurs de yaks est créée avec le soutien de l'AVSF afin que les nomades puissent gérer eux-mêmes la vente de laine de yak. Actuellement, les 25 GSA s'occupent de la campagne de parasiticide concernant 340 000 animaux de 850 familles de la région d'Arkhangai et depuis 2006, l'ensemble de ces GSA a construit 40 enclos pour faciliter la vaccination.

Des Fédérations d'Éleveurs dans la province d'Arkhangai comprenant plus de 850 membres et celle de Bayankhongor, sont aujourd'hui capables de prendre en charge des services de santé animale et de conseil zootechnique.

M. Ganbat, vétérinaire du village Erdenebulgan, chef-lieu régional dit que la Coopérative des Éleveurs de Yaks dans la région d'Arkhangai est créée avec l'aide de l'AVSF couvre 12 *sums*, 20 villages.

Le prix de la laine de yak a augmenté de 500 MNT (25 centimes d'euro) à 14 000 MNT (7 euros) le kilo grâce à l'organisation de multiples activités de cette coopérative (*Table 21*):

1. Le développement du réseau de la valeur ajoutée de la laine de yak : traitement de la laine de yak, achetée au prix élevé par rapport au marché local, exportation du fil à base de la laine des yaks de 2-3 ans vers la France et l'Espagne et distribution des profits à tous les membres lors de l'assemblée générale à la fin de chaque année.

2. Filage de la laine : création d'emplois (actuellement 23 femmes) pour filer la laine manuellement, début de vente de fil aux associations de tricot en France, en Angleterre et en Espagne.

3. Tourisme durable et équilibré : collaboration avec deux agences de voyages pour la vente de deux itinéraires avec la participation des éleveurs, désireux de mettre en valeur leur région et leur mode de vie lié à l'élevage de yaks.

4. Production de prêt-à-porter : depuis 2015, la production de chaussettes, de gants et de foulards en laine, tricotés à la main et de pantoufles, de sacs et de souvenirs en feutre sont envisagés.

§ 2 : BAYANKHONGOR

En 2010, la région de Bayankhongor, inspirée par l'expérience de la région voisine d'Arkhangai, a créé deux GSA, et réuni plus de 200 familles d'éleveurs. Bien que l'AVSF n'ait pas trouvé de financement pour poursuivre ses activités en 2011, elle a pu mettre en œuvre de nouveaux projets en coopération avec les autorités locales et notamment un projet concernant la surveillance de la brucellose.

En trois ans, l'Association des Eleveurs de Yaks (AEY) a pu multiplier la récolte de laine par 5 et les exportations par 4. Elle est également devenue le meilleur fournisseur de la société "Gobi". Entre 2010 et 2012, les membres de l'AEY ont vendu la laine 25% plus cher que sur le marché local.

L'Association des éleveurs des *sum* Bogd et Jinst de la région de Bayankhongor: les projets soutenus par l'Union européenne se sont achevés en novembre 2010, mais, l'AVSF continue à organiser des conférences et des échanges entre les GSA et l'Association des Eleveurs de Bayankhongor (environ 200 familles d'éleveurs). Ces Associations représentent les éleveurs adhérents non seulement au niveau local ou régional, mais aussi au niveau national. Ils défendent leurs intérêts auprès des instances publiques, chargées de la politique agricole d'Etat. Les ONG locales des éleveurs se mobilisent dans le processus de montage de leurs propres projets et recherchent des organismes donateurs pour leur financement.

27 coopératives d'éleveurs, adhérents d'associations, soit approximativement 1200 personnes sont les bénéficiaires du projet "Cachemire durable" de 2014 à 2017, soutenu par l'EU, l'Agence française pour le Développement et le Fonds Français pour

l'Environnement Mondial, et les bénéficiaires indirects sont tous les éleveurs des deux *sums*, soit environ 7400 familles (*Table 21*).

L'objectif principal du projet est de lutter contre l'augmentation des troupeaux et le surpâturage conduisant progressivement à la dégradation d'un environnement riche mais fragile en développant la première filière de cachemire durable grâce à l'amélioration des capacités des éleveurs à mieux gérer les ressources pastorales et à l'aménagement de points d'eau pour une meilleure répartition des troupeaux.

Opération 1. Dans le but d'établir un élevage durable, mettre en oeuvre une méthodologie professionnelle vétérinaire:

- soutien aux coopératives d'éleveurs pour planifier et cartographier les pâturages avec un système de surveillance pour mesurer les impacts de l'élevage sur le pâturage;
- soutien aux activités professionnelles de méthodologie pour le pâturage durable; Le terme "méthodologie ou méthodologique" est utilisé par les réalisateurs du projet, ce qui paraît étrange pour les nomades qui connaissent traditionnellement les pâturages. Ces termes veulent éventuellement exprimer les études scientifiques liées au pâturage.
- assistance professionnelle et méthodologique pour l'amélioration de la qualité de la productivité du bétail, la progéniture, les aliments et la santé des animaux.

Opération 2. Financement des activités liées à l'utilisation durable des pâturages et à la création d'emplois en vue d'augmenter la valeur ajoutée des produits de l'élevage par :

- l'appui aux coopératives pour créer la logistique du réseau de la valeur ajoutée ;
- l'appui aux coopératives de commercialisation et mercatique.

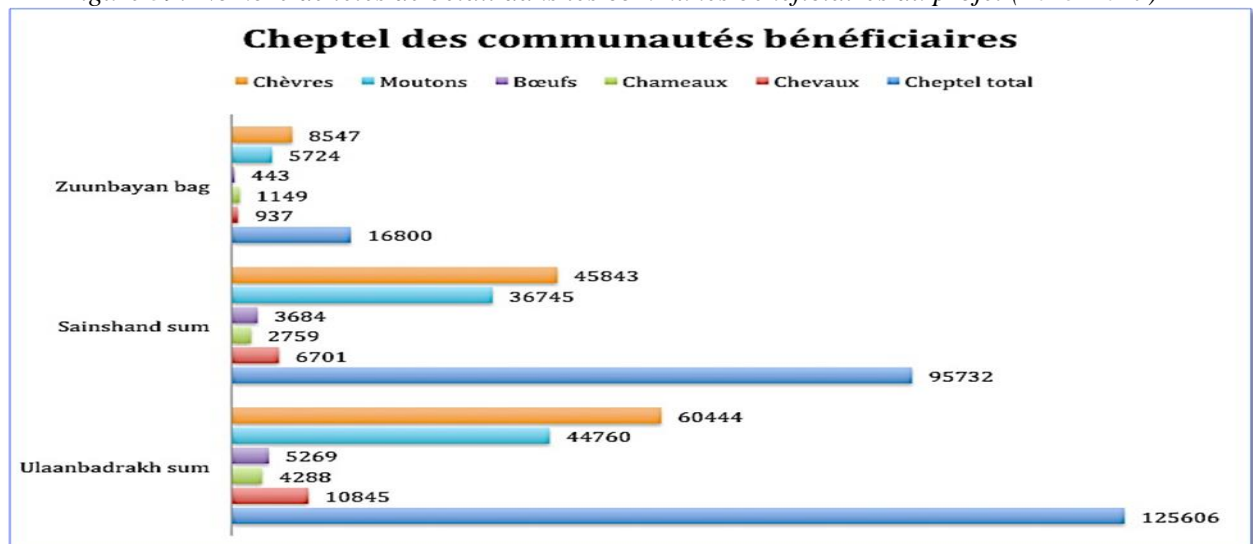
Activités 3: Avec la participation du Département des PME agricoles, du Service Vétérinaire de la région de Bayankhongor, des Unités du service vétérinaire, des

Cliniques vétérinaires privés et des Coopératives des Eleveurs, l'AVSF renforce la gestion financière des ONG et apporte leurs conseils techniques au secteur agricole (une association et une coopérative par *sum*).

§ 3 : DORNOGOBI

Le 26 novembre 2014, M. Thierry PLAISENT, directeur de la société d'exploration et d'exploitation d'uranium "Areva Mongol" et M. Erdenebaatar. TS, directeur adjoint de la "Coopérative des Cliniques vétérinaires privés de Mongolie" (CDVPM) ont signé l'accord sur le "Soutien aux services vétérinaires et aux initiatives communautaires" à Sainshand, Dornogovi. Ce projet de plus de 1.3 milliard de MNT (6 millions d'euros) va être mis en oeuvre par la CDVPM avec la participation de l'ACSF durant 2 ans avec trois vétérinaires (un français et deux mongols) qui offriront gratuitement leurs services aux nomades qui habitent non loin de la mine d'uranium dans les villages de Ulaanbadrakh, Zuunbayan et Sainshand.

Figure 59: Nombre de têtes de bétail dans les communes bénéficiaires du projet (2015-2017)



Source: Données de l'Institut National des Statistiques

L'AVSF effectue également un suivi mensuel chez les 12 éleveurs les plus concernés par les problèmes sanitaires (mortalité plus importante, avortements...). Ces suivis permettent de collecter des données concernant les pratiques d'élevage, et de suivre régulièrement les indicateurs sanitaires (morbidité, mortalité), afin de comprendre l'origine des troubles sanitaires et proposer des solutions de contrôle.

SECTION III : ASSOCIATION "A.V.L.O.M. SANTE"

L'Association Val de Loire Orléans Mongolie Santé (AVLOM Santé) a commencé son activité en Mongolie en 1994. Une première mission chirurgicale est effectuée suite aux travaux de restauration des 4 salles d'opération et de lits de soins intensifs grâce à un don de la France d'1.5 million d'euros. Depuis cette date, l'AVLOM Santé envoie de nouveaux matériels, en particulier radiologiques comme le scanner, donné par l'Hôpital d'Orléans, en 2004. Ce scanner était l'unique du pays avant son apparition par la suite dans des hôpitaux privés.

Table 22: Projets d"AVLOM SANTE"

	Projets	Durée	Bénéficiaire	Partenaires	Financement	Budget	Nature de contrat, convention
1.	Réhabilitation du bloc opératoire et du service de réanimation	1997-1999	Hopital de traumatologie d'Ulaanbaatar	AVLOM SANTE	Gouvernement fr-s	1.5 mln euros	Gouvernemental
2.	Formation de la chirurgie osseuse TEMPUS TACIS	2000-2003	Université de Médecine de Mongolie Hopital de traumatologie	Universites paris VI et VII, Université de Liege Belgique et Université de Medecine de Mongolie. AVLOM SANTE	Union Européenne	400 000 euros	UE
3.	Programme franco-mongol de cardiologie interventionnelle	2000-2015	Hopital Shastin d'Ulaanbaatar	AVLOM SANTE CARDIO	AVLOM SANTE CARDIO		Bénévole
4.	Projet d'amélioration des soins du service des urgences à l'hopital de traumatologie	2013-2016	Hopital de traumatologie d'Ulaanbaatar	Fonds Social Européen (FSE)	Protocole financier du gouvernement fr-s (Réserve Pays Emergeants RPE)	5.037 mln euros	Gouvernemental

Cette association a contribué aux avancées dans le domaine de la santé en Mongolie. Ses projets ont permis d'identifier les problèmes existants comme le manque de matériel et de pointer le décalage existant entre le terrain et les programmes des

formations spécialisées, par exemple la formation du 3^e cycle en médecine qui nécessitait une révision de l'enseignement dispensé. Ces projets ont permis d'apporter de nouvelles orientations à un programme établi durant la période soviétique et inadapté dans le système actuel.

SECTION IV : ASSOCIATION "SANTE SUD"

L'association de solidarité internationale marseillaise "Santé Sud" a été créée en 1984 par des professionnels de la santé confrontés aux limites de l'aide d'urgence, elle a mené à bien plus de 100 programmes dans une trentaine de pays en voie de développement. "Santé sud" avec des membres bénévoles, spécialistes de la santé veille à accompagner et à former des professionnels sanitaires et sociaux qui pourront soigner eux-mêmes les populations de leur pays. Cette association qui a pour principe d'agir dans le respect des politiques locales, des cultures et des personnes et de veiller à ne jamais se substituer aux professionnels locaux en donnant la priorité aux produits (médicaments) et aux technologies du pays, intervient en Mongolie depuis 1994.

Dès lors, "Santé Sud" mène des projets dans le domaine de la santé et du médico-social dans le but de soigner les plus vulnérables afin de renforcer les compétences locales en organisant des formations. Entre 1994 et 2011, Santé Sud a mené ses projets via ses cellules de formation (logisticien, expert médecin etc.) dans le cadre de partenariat avec les institutions locales. Mais, à partir de 2011, selon les nouvelles exigences du Bureau de l'Immigration et de la Naturalisation des Etrangers de Mongolie (BINEM), agence exécutive du Gouvernement, la représentation de l'ONG française "Santé Sud" en Mongolie a été enregistrée et officialisée par un certificat mongol délivré selon la procédure administrative.

Soutenue par les dons des entreprises et des fondations d'entreprises, ainsi que des directions de coopération internationale (principauté de Monaco), Santé Sud

contribue à l'amélioration de la qualité des soins de santé pour les populations des zones rurales selon des documents juridiques à deux niveaux;

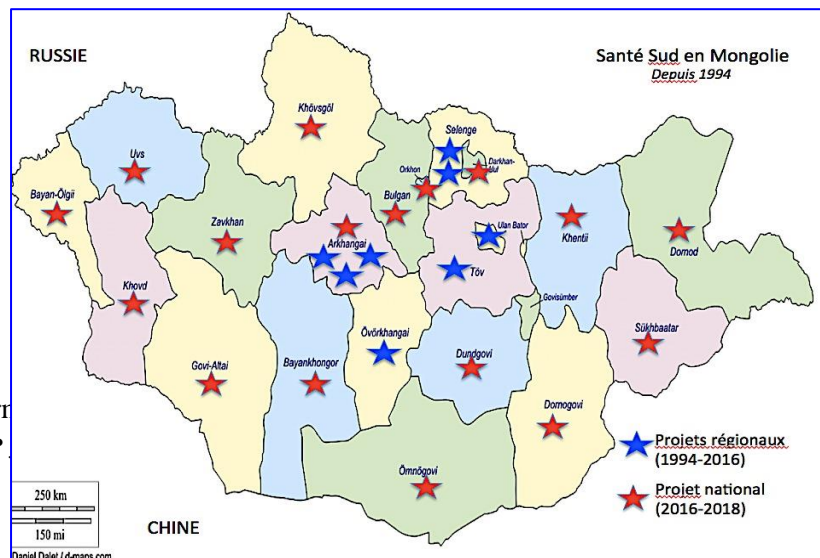
- Convention de cadre avec les ministères, celui de la Santé entre autres.
- Convention opérationnelle avec les partenaires locaux (ex: Direction Régionale de la Santé d'Arkhangai).

Dans le cadre de sa collaboration avec des instances régionales et nationales, Santé Sud en Mongolie²⁷⁷ a pu réaliser de nombreux projets ci-après dont l'utilité publique est déjà reconnue.

1. 1994-1998; "Amélioration de la situation sanitaire de l'Uvurkhangai aimag" en partenariat avec le Ministère de la Santé: Dons de l'Union européenne;
2. 1999 - 2001 "Soutien aux personnes âgées à Batsumber, Tov aimag" en partenariat avec le Ministère de la Santé et l'ONG mongole "Buyant Uils": Dons de l'Union européenne;
3. Avril 2003 - juin 2006; "Développement des soins de santé primaires pour les populations rurales du Sélengué en Mongolie" en partenariat avec le Centre National pour le Développement de la Santé; Dons (≈ 940 000 euros) de l'Union européenne;
4. Mars 2007 - Fév 2010; "Amélioration de la qualité des soins hospitaliers dans le Sélengué" en partenariat avec le Centre National pour le Développement de la Santé; Dons (≈ 450 000 euros) de l'Union européenne;

5. 2009 - 2012;
"Amélioration de l'accès à des soins de qualité pour la population de

Figure 60: Présence de l'Association Santé Sud en Mongolie



²⁷⁷ <http://www.santesud.org/sinfor>
Trimestriel de Santé Sud • n° 102 •

- l'Arkhangai" en partenariat avec la Direction Régionale de la Santé de l'Arkhangai: Coopération Internationale de Monaco: Dons (\approx 335 000 euros) de l'Union européenne;
6. 2014 - 2015; "Promotion des droits des personnes malvoyantes et/ou aveugles en Mongolie" en partenariat avec la Fédération Nationale des Personnes Aveugles de Mongolie: Dons (= 20 000 euros) de la Fondation l'Occitane et Tavan Bogd - l'Occitane brand;
 7. 2013 - 2016; "Bien-naître en Arkhangai: un programme pour l'amélioration des soins maternels et infantiles pour la population d'Arkhangai"; Dons (474 757 euros) de la Coopération Internationale de Monaco. En partenariat avec la Direction Régionale de la Santé de l'Arkhangai, ce projet s'étend à tous les centres de santé de soums;
 8. 2016-2018 (27 mois); "Renforcer le métier et les compétences des sages-femmes en Mongolie" Dons de la "Fondation Sanofi Espoir" France. L'objectif global de ce projet est de réduire la mortalité maternelle et infantile et les pathologies à la naissance et plus spécialement de renforcer les compétences des sages-femmes.
 9. 2016-2018: Projet "Santé et nutrition en Arkhangai: pour la réduction des maladies liées à l'alimentation" avec l'Association "GERES" qui propose de promouvoir la production de légumes de qualité et de contribuer au renforcement des connaissances et des compétences en matière de santé et de nutrition.

Grâce aux résultats concrets de Santé sud en Mongolie durant plus de 20 ans, le gouvernement mongol a sollicité les instances régionales et nationales trouver des solutions.

Au bout de 23 ans d'activités de Santé Sud en Mongolie, avec des résultats concrets, les instances régionales et nationales ont été sollicitées par le Gouvernement mongol pour trouver des solutions au niveau national. Certains projets en partenariat avec l'association "Santé Sud" prennent de l'ampleur, comme le projet "Renforcer le métier et les compétences des sages-femmes en Mongolie" qui couvre toutes les régions.

Pour rentabiliser les dons reçus, l'ONG "Santé Sud" aurait souhaité l'existence d'une convention intergouvernementale dans le domaine de la santé publique qui lui aurait permis d'être exemptée de taxe douanière sur les équipements nécessaires aux hôpitaux des régions rurales.

CONCLUSION : CHAPITRE IV

L'installation de la démocratie en Mongolie a eu de lourdes conséquences. La Mongolie, en tant que nouveau pays indépendant, avait besoin d'un soutien extérieur et les premières ONG étrangères solidaires sont alors apparues. Malgré une connaissance limitée des ONG, la Mongolie a approuvé la loi concernant le statut des ONG en 1997.

Les activités des ONG étrangères, ont été très appréciées par le peuple mongol puisqu'elles complétaient en quelque sorte les carences du service public lequel avait lui-même avait besoin du soutien de consultants et d'une aide technique et professionnelle. Ce sont souvent les ONG qui ont pris l'initiative de contacter les représentants diplomatiques de leurs pays en Mongolie.

Les premiers pas hésitants de ces ONG pionnières françaises comme "Santé Sud" ont contribué à ouvrir la voie. D'autres ONG interviendront par la suite avec des résultats visibles chez les bénéficiaires directs et indirects dans les domaines suivants: la santé publique et animalière, l'agriculture. Les ONG présentées dans ce chapitre en sont un exemple. Les activités qu'elles mènent et les domaines différents où elles interviennent permettent d'identifier les besoins et de les résoudre. Les solutions et les suggestions qu'elles proposent apportent des éclairages sur les conditions réelles du terrain et sur les stratégies à mettre en oeuvre comme par exemple le projet "Renforcer le métier et les compétences des sages-femmes en Mongolie".

Malgré une bonne réputation générale, les ONG ont une tendance à l'opacité et ne livrent pas très facilement des informations détaillées sur leurs projets, surtout pour ce qui concerne les questions financières et stratégiques. Quelques ONG commencent à diffuser les résultats de leurs activités pour démontrer l'efficacité de leurs projets. C'est le cas de "Santé Sud" avec la participation de l'ONG "GERES qui a réalisé le programme "Santé et

nutrition en Arkhangai: pour la réduction des maladies liées à l'alimentation" de 2016 à 2018.

Nous pouvons conclure que l'activité des ONG pallie des manques et apporte des opportunités au pays. Elles collaborent entre elles. Elles impulsent aussi des actions dans des domaines qui en étaient dépourvus en collaboration avec les instances gouvernementales de la Mongolie.

Les résultats positifs et la persévérance des ONG depuis 20 ans en Mongolie au niveau régional inspirent encore aujourd'hui non seulement les organisations publiques, mais aussi les autres ONG.

Jusqu'à présent, les ONG interviennent souvent dans l'urgence et mènent des projets à court terme dont les résultats sont positifs dans l'ensemble. Mais, il serait bien d'élaborer les projets à plus long terme.

Pendant mes observations ces dernières années, j'ai pu relever certains problèmes:

- Un pourcentage important des investissements est souvent utilisé en frais de fonctionnement laissant seulement une part réduite et insuffisante pour la réalisation concrète du projet. La rémunération d'un chef de projet étranger oscille 1300 et 3000 euros, voire plus (approximativement entre 3 et 7 millions de *tugrugs*)
- Quelques associations essaient de résoudre les problèmes au jour le jour. Par exemple, Action Contre la Faim distribue des repas quotidiennement sans se demander ce qui adviendra après son départ, sans mettre en place les conditions pour pérenniser ses projets. Il est vrai que ce n'est pas le rôle des ONG, l'Etat devrait prendre le relais

Quant à l'agriculture, il s'agit de projets "responsables" de commerce équitable comme la production de cashemire. L'étiquette "responsable" n'est pas forcément justifiée, car, les chèvres ne sont pas naturellement "écologiques" puisqu'elles déracinent des plantes importantes, contrairement aux moutons dont le pâturage est bénéfique pour le sol.

Il serait vraiment intéressant d'étudier l'élevage traditionnel avant qu'il ne devienne un élevage de ferme. Autrefois, un quota établi par les nomades sur la base de leur expérience, soit 1 chèvre pour 10 moutons permettait de conserver un certain équilibre tout en respectant l'environnement. Aujourd'hui, cet équilibre est complètement rompu à cause du prix de la laine (1kg - 1 euro) et du cachemire (1 kg - > 30 euros).

Aujourd'hui, le monde entier est en train de réfléchir à l'écologie et cherche des solutions pour préserver la nature. Certes, la Mongolie est un pays en voie de développement et a besoin d'avancer, mais, avancer jusqu'où? Jusqu'où les pays industrialisés et développés sont-ils arrivés? Les pays industrialisés se posent de plus en plus de questions sur l'importance de l'écologie et de l'environnement, la Mongolie semble faire le chemin inverse et semble vouloir se diriger vers une industrialisation. Le fait que la Mongolie préserve encore ses traditions liées à l'écologie est une véritable opportunité pour éviter les erreurs que les pays industrialisés essaient de corriger pour maintenir l'équilibre entre l'industrialisation d'une part et l'écologie d'autre part. La Mongolie a adhéré aux accords internationaux environnementaux énumérés ci-après et a été également présente à la COP21 à Paris en 2016.

Tableau 23: Certaines conventions internationales ratifiées par la Mongolie

	Convention, Accord	Adoptée en	Entrée en vigueur en	Mongolie a adhéré en
1.	Convention sur la diversité biologique	1992	1993	1993
2.	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques	1992	1994	1993
3.	Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	1973	1975	1995
4.	Convention de Vienne pour la protection de la Conférence de la couche d'ozone	1985	1988	1996
5.	Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche	1987	1989	1996
6.	Amendement au Protocole de Montréal	1990	1992	1996
7.	Amendement au Protocole de Montréal	1992	1994	1996
8.	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique	1994	1996	1996

9.	Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau	1971	1975	1997
10.	Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination	1989	1992	1997
11.	Convention de Kyoto, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques /CCNUCC/	1997	2005	1999
12.	Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	1979	1995	1999
13.	Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international	1998	2004	2000
14.	Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine	1946	1948	2002
15.	Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique	2000	2003	2003
16.	Les amendements au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	1997	1999	2007
17.	Les amendements au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (Pékin)	1999	2001	2007
18.	Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation à la Convention sur la diversité biologique	2010	2014	2012

TROISIEME TITRE: AUTRES ASPECTS DES RELATIONS

Toutes les relations sont basées sur les contacts humains avant tout. Des liens ont été tissés au XIII^e siècle entre la France et la Mongolie par les missionnaires ou par les ambassadeurs des rois qui représentaient ou défendaient les intérêts des royaumes; ensuite par les voyageurs qui étaient guidés par leur curiosité. Et finalement au XX^e et XXI^e siècles, les états ont noué des liens pour défendre les intérêts des citoyens. Ces contacts humains (Chapitre 1) même s'ils sont symboliques, permettent de faire progresser diplomatiquement les relations intercommunales (Chapitre II).

CHAPITRE I : LES RELATIONS HUMAINES

Un élément important pour les relations franco-mongoles est la motivation de la communauté francophone en Mongolie, petite mais "concentrée". Il s'agit de couples franco-mongols. Dans son discours pour la fête nationale française en 2011, l'Ambassadeur a souligné que le nombre de couples mixtes augmentait de plus en plus et que cela impliquait une étape administrative de la part de la Mongolie et de la France sur les questions concernant les actes de mariage, la naissance des enfants, les procédures d'adoption d'enfants et éventuellement de divorce. L'histoire moderne du premier couple mixte franco-mongol remonterait au début du XX^e siècle.

Au 31/01/2011, la communauté française compte 110 immatriculés, et l'on estime à une petite dizaine celui des ressortissants français non immatriculés. Elle est composée majoritairement d'expatriés masculins, moyenne d'âge 36 ans, résidant dans sa quasi-totalité à Oulan-Bator. La plupart des ressortissants français exercent une activité professionnelle, principalement dans le secteur tertiaire (commerce, tourisme, action

humanitaire, milieu universitaire). Depuis ce recensement, ce nombre a probablement augmenté parallèlement au nombre de projets proposés par les ONG franco-mongoles.

Le nombre de Mongols résidant en France oscille suivant les estimations entre 1000 et 3000, si on y inclut les touristes de passage. Les résidants français en Mongolie et les Mongols en France sont également sous la loi du pays d'accueil. Il n'y a pas de conventions ou d'accords intergouvernementaux concernant le statut de ces citoyens.

Les Mongols vivant en France évoquent souvent la procédure administrative. D'après les normes françaises, les documents administratifs sont valables 3 mois, alors que certains documents mongols sont délivrés qu'une seule fois dans la vie, comme l'acte de naissance par exemple. Certains Mongols seraient dans des situations délicates à cause de ce problème de documents administratifs et ils souhaiteraient qu'il y ait un accord officiel pour faciliter certaines démarches d'intégration en France. Certes, il y a des certificats de coutumes (mariage, reconnaissance de l'enfant à la naissance), mais, il y a encore beaucoup d'autres problèmes; par exemple; le permis de conduire international, délivré en Mongolie n'est pas reconnu en France. Ceci nécessite une révision totale de tous les contrats et accords, conventions et notes, mémorandums signés entre la France et la Mongolie.

SECTION I : MARIAGE

La Mongolie n'accepte pas la double nationalité. Elle n'accepte pas le mariage homosexuel non plus. Un(e) Mongol(e) qui se marie avec un(e) Français(e) peut renoncer à sa nationalité et opter pour la naturalisation française, vice versa. S'ils veulent rentrer en Mongolie, ils doivent alors présenter une demande de visa mongol à l'Ambassade de Mongolie en France.

Quant au mariage des individus de même sexe, enregistré en France, il ne peut pas être reconnu légalement en Mongolie qui ne l'accepte pas encore. Culturellement, ce sujet est un tabou, et les homosexuels subissent l'ignorance, voire le mépris de la part de la

société puisqu'ils ne sont même pas acceptés dans leurs propres familles. Les homosexuels mongols ont créé il y a très peu de temps une association pour faire comprendre leur situation dans la société et pour protéger leurs droits.

Les couples homosexuels dont le mariage a été enregistré en France préféreraient vivre en France pour éviter la rumeur et la pression sociale en Mongolie. Malgré cet état de fait, les homosexuels ont autant de droits que les hétérosexuels sur le marché du travail. Il n'y a aucune discrimination à l'embauche en raison de l'orientation sexuelle.

Table 24: Procédure d'officialisation des liens familiaux en France et en Mongolie

	Mariage d'un-e Français-e en Mongolie	Mariage d'un-e Mongol-e en France
Services à contacter	L'ambassade de France en Mongolie	L'ambassade de Mongolie en France
Audition des futurs époux	L'agent diplomatique ou consulaire peut procéder à l'audition des futurs époux lors de la publication des bans ou de la délivrance du certificat de capacité à mariage, ou lors de la demande de transcription du mariage.	
Conditions	<p>Lorsque le mariage a été célébré et enregistré par une autorité diplomatique française, il est automatiquement reconnu en France.</p> <p>Par contre, si le mariage a été célébré et enregistré par un officier de l'état civil local, le mariage doit faire l'objet d'une transcription sur les registres de l'état civil du consulat de France pour être valide et opposable en France.</p> <p>Cette transcription consiste à reporter dans les registres consulaires français les indications contenues dans un acte établi à l'étranger par une autorité étrangère.</p>	<p>Lorsque le mariage a été célébré et enregistré par une autorité diplomatique mongole, il est automatiquement reconnu en Mongolie.</p>
Certificat de capacité à mariage	<p><i>Pièce à fournir :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fiches de renseignements délivrées par l'ambassade ou le consulat, dûment remplies, 2. Copie de l'acte de naissance de chacun des futurs conjoints, datant de moins de 3 mois (6 mois si le document a été délivré à l'étranger avec sa traduction et sa 	<p><i>Pièce à fournir :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Demande commune d'enregistrement de mariage 2. Télécharger et remplir le formulaire de demande de certificat de mariage 3. Pièce d'identité et sa copie, ou Référence de pièce d'identité, délivrée par les Archives auprès du Centre

	légalisation), 3. Justificatif de nationalité française, 4. Justificatif de domicile ou de résidence, 5. D'autres justificatifs peuvent être demandés selon la situation des futurs époux.	National d'Information et d'Enregistrement Civils de la Mongolie 4. Passeport international et sa copie certifiée 5. Référence de mariage inexistant, délivrée par les Archives auprès du Centre National d'Information et d'Enregistrement Civils de la Mongolie 6. Référence de mariage délivrée par les Archives auprès du Centre National d'Information et d'Enregistrement Civils de la Mongolie dans le cas où un des deux futurs époux est divorcé.
--	---	---

SECTION II : ENREGISTREMENT DE LA NAISSANCE D'ENFANT D'UN COUPLE MIXTE FRANCO - MONGOL

La naissance d'un enfant issu d'un couple mixte franco-mongol peut être enregistrée selon le choix des parents, soit dans le pays de résidence, soit dans le pays d'origine des parents. Si les parents veulent enregistrer la naissance de l'enfant dans le pays où il est né, ils doivent respecter la législation locale, la loi de la Famille et la procédure d'état civil. S'ils préfèrent l'enregistrer dans le pays d'origine d'un des deux parents, ils doivent monter le dossier (

Table 25) selon les exigences de l'Ambassade ou du service consulaire de la France ou de la Mongolie.

Table 25: Enregistrement de la naissance de l'enfant

	Enfant d'un couple mixte franco-mongol, né en Mongolie	Enfant d'un couple mixte franco-mongol, né en France
Services à contacter	Ambassade de France en Mongolie	Ambassade de Mongolie en France

Délai	30 jours à partir de la date de l'accouchement	
Conditions	<p>Dans nombre de pays, la législation locale oblige les ressortissants étrangers à déclarer les naissances à l'officier de l'état civil local. Cette procédure n'est pas obligatoire mais elle est indispensable pour obtenir un acte de naissance français.</p> <p>Deux procédures sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La déclaration de la naissance à l'ambassade ou au consulat de la France en Mongolie • La transcription par l'officier d'état civil consulaire de l'acte de naissance local 	<p>Enregistrement est fait suite à l'accord mutuel des parents franco-mongol.</p> <p>Remarque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'après l'article 7.2 de la loi de la Citoyenneté de la Mongolie si l'un des parents est un ressortissant étranger et l'autre est de Mongolie, la naissance de leur enfant sera enregistrée à la demande commune rédigée par les parents; • D'après l'article 4.2 de la loi de la Citoyenneté de la Mongolie, la double nationalité n'est pas acceptée et par conséquent, la naissance de l'enfant né en France ne doit pas être enregistré auprès du service de l'état civil.
Pièce à fournir pour la déclaration ou la transcription	<ol style="list-style-type: none"> 1. Copie de l'acte de naissance étranger et sa traduction ; 2. Justificatif de nationalité française pour l'un des parents au moins ; 3. Livret de famille pour mise à jour ; 4. Pour les enfants nés hors mariage, une copie de l'acte relatif à la reconnaissance souscrite par le père, lorsque ce dernier est français ; 5. L'ambassade ou le consulat peut demander des documents supplémentaires selon le contexte. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fiches de renseignements délivrées par l'ambassade ou le consulat, dûment remplies et signées par les deux parents, 2. Pièces d'identité des parents, 3. Certificat de mariage des parents ou sa copie certifiée; ou Référence de mariage délivrée par les Archives auprès du Centre National d'Information et d'Enregistrement Civils de la Mongolie; ou certificat de mariage ou sa copie certifiée s'il est enregistré à l'étranger <p>Explication: Si les parents ne sont pas mariés ou leurs relations familiales ne sont pas officialisées par les autorités</p>

		<p>responsables, la naissance de l'enfant est enregistrée au nom de la mère. Si les parents non-mariés souhaitent enregistrer la naissance au nom du père, il est indispensable de présenter la demande commune des parents et l'acte de reconnaissance de l'enfant, rédigé par l'officier d'état civil et signé par le parent concerné ou par les deux en cas de reconnaissance conjointe.</p> <p>4. Extrait d'acte de naissance, délivré par l'officier d'état civil français</p> <p>5. Justificatif de domicile ou de résidence en France</p> <p>6. Frais de service (5 euros en espèces ou en chèque)</p> <p>7. Justificatif de la Référence de non-enregistrement de la naissance, délivrée par les Archives auprès du Centre National d'Information et d'Enregistrement Civils de la Mongolie si l'enfant a plus d'un an.</p>
--	--	---

SECTION III : ADOPTION D'ENFANT

La Mongolie a signé la Convention de la Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale qui est entrée en vigueur le 1^{er} août 2000. Il n'existe pas un "marché de l'adoption" en Mongolie et cette partie ne concerne que des cas particuliers. Culturellement, les Mongols ne sont pas prêts à se séparer de l'un de leurs enfants même s'ils sont nombreux dans la famille et ont des conditions de vie très difficiles. Mais, au cours de ces dernières décennies, des églises chrétiennes en Mongolie (baptistes, catholiques, mormons, et autres église protestantes) organisent des adoptions d'enfants. Les enfants sont choisis dans quelques orphelinats

d'Ulaanbaatar ou directement dans des familles défavorisées.

En France, en 2005, le Parlement a voté une loi sur l'adoption et le gouvernement a affiché la volonté d'harmoniser et de faciliter les adoptions, notamment internationales, et pourtant celles-ci ont diminué et la situation n'a cessé de se détériorer. L'Agence Française de l'Adoption (AFA) a alors été créée et son objectif est le suivant:

- simplifier les procédures,
- augmenter le nombre des adoptions pour les ressortissants français
- accompagner les adoptants dans la réalisation de leur projet
- offrir une troisième voie (après les OAA – Organismes Autorisés pour l'Adoption - et les démarches individuelles)

D'après les statistiques de cette agence (

Table 26), la Mongolie n'est pas un des premiers 20 pays où les français viennent adopter les enfants.

Table 26: Nombre d'adoptions en Mongolie

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de visas	-	-	2	3	5	4	3	1	2

Entre 2003 et 2011, 20 enfants mongols, âgés de 1-5 ans ont été adoptés en France contre 108 aux Etats Unis, 4 aux Pays-Bas, 3 en Italie, 2 en Australie, 1 en Suède.

Cadre juridique de l'adoption en Mongolie:

- Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale
- Loi sur la famille entrée en vigueur le 1er août 1999, rectifiée partiellement en 2010 et 2011 (Chapitre VII relatif à l'adoption entre les Mongols et les étrangers)
- Loi sur la nationalité entrée en vigueur le 15 juillet 1995 (article 13)
- Annexe à l'arrêté commun numéro 100/32 de 2001²⁷⁸ du ministre de la Justice et des Affaires intérieures et du ministre du Bien-être social et du Travail.

²⁷⁸ Relations étrangères; Recueil des documents juridiques. Institut National de la Justice et Institut de la Philosophie, de la Sociologie et du Droit auprès de l'Académie Scientifique. Amarsanaa. J. (Dir), Ulaanbaatar, 2012. p. 504

§ 1 : PROCÉDURE D'ADOPTION

C'est avec l'assistance des organisations gouvernementales ou non-gouvernementales que les ressortissants étrangers doivent présenter leurs demandes d'adoption d'un enfant mongol au Ministère du Développement et de la Protection de la population de la Mongolie.

Le dossier approuvé par le Ministère est ensuite transféré à l'Autorité Générale de la Citoyenneté et de l'Immigration (AGCI). Après approbation du dossier par le Ministère, l'AGCI prend sa décision dans un délai de 30 jours lors d'une réunion directorale. Suite à cette décision directorale de l'AGCI, un contrat tripartite de contrôle après l'adoption est signé entre le candidat à l'adoption, l'organisation intermédiaire et l'AGCI.

§ 2 : PIÈCES À FOURNIR

1. Demande d'adoption, accompagnée du consentement des deux conjoints si l'enfant est adopté par un couple marié,
2. Pièce d'identité ou document équivalent,
3. Copie du certificat de mariage si l'enfant est adopté par un couple marié,
4. Histoire biographique des deux dernières générations, accompagnée de photos et d'autres documents familiaux
5. Justificatif de domicile
6. Justificatif financier nécessaire pour assurer l'éducation de l'enfant.
7. Justificatif nécessaire de la pleine possession de ses droits civiques prouvé par les instances compétentes comme la Police et l'hôpital,
8. Autorisation de l'administration compétente qui accepte l'adoption de l'enfant étranger et qui lui permet d'entrer sur le territoire et d'y résider en permanence

Selon le contrat, l'organisation qui se charge de l'adoption fait parvenir par la suite des rapports sur le développement de l'enfant (traduits en mongols) à l'AGCI de Mongolie. Tous ces documents doivent être signés par les responsables de l'administration du pays de résidence de l'adoptant.

Il n'y a pas d'informations officielles qui font l'état de l'interruption du contrat d'adoption d'un seul enfant sur les 20 recueillis en France.

CONCLUSION: CHAPITRE I

Comme nous l'avons vu, le nombre d'enfants mongols, adoptés en France est très faible, de même que le nombre de mariages mixtes. Le fait que la Mongolie n'accepte pas la double nationalité place les conjoints de nationalité mongole devant un dilemme.

Soit la personne en question change de nationalité et dans ce cas, il lui faut le visa mongol pour rentrer dans son pays d'origine. Soit, il lui faut suivre la procédure pour obtenir un titre de séjour de longue durée au titre de la vie privée. Les enfants des familles mixtes sont également confrontés à ce dilemme jusqu'à leur majorité.

La Mongolie est en train de discuter un projet de loi sur la création d'une carte spéciale pour faciliter les aller-retours des ses citoyens résidant à l'étranger. Cette carte de reconnaissance de la nationalité mongole devrait permettre d'entrer librement en Mongolie aux enfants, nés de couples mixtes ou aux enfants de nationalité étrangère, dont les parents mongols résident à l'étranger. Ce projet de loi montre les efforts du gouvernement mongol vis à vis de ce problème.

CHAPITRE II : LES RELATIONS ENTRE LES COMMUNES TERRITORIALES FRANCO-MONGOLES

Il existe aujourd'hui plus de 15 000 jumelages en France parmi lesquels deux villes jumelées avec la Mongolie depuis l'établissement des relations diplomatiques en 1965;

1. Depuis 1994, le village *Bulgan sum*, *Khovd aimag*, région située à l'ouest de la Mongolie est jumelé avec la ville de Rubrouck, Nord Pas-de-Calais,
2. Depuis 2011, le village de *Bulgan sum*, *Umnugobi aimag*, région située au sud de la Mongolie est jumelé avec le village de Auzas, département de la Haute-Garonne, en région Languedoc - Roussillon - Midi - Pyrénées.

§ 1: RUBROUCK - BULGAN, KHOVD

Ce n'est pas par hasard que le village de Bulgan de Khovd aimag a été choisi pour établir les premières relations de jumelage avec une commune française. C'est là où Guillaume de Rubrouck aurait pénétré en Mongolie en 1255, au XIII^e siècle, comme il le note dans son rapport "Voyage dans l'empire mongol" qu'il avait remis au roi Saint Louis. Ce rapport a provoqué la curiosité des lecteurs passionnés d'histoire; Pierre LETANG, Benoît GAYET, Patrick ALIX, Felipe MARTINEZ et d'autres ont mené à cheval une expédition franco-mongole "Sur les traces de Guillaume de Rubrouck" en septembre 1990. Un an après, en octobre 1991 : à leur instigation, Michel DEVULDER, maire de Rubrouck, et Bernard CASTELLA, instituteur, se sont rendus à leur tour à Ulaanbaatar et à Bulgan. En juillet 1993, tout le village est invité à revivre ces expériences, dans l'église, photos à l'appui, aventures d'hier et d'aujourd'hui et à prendre acte du grand retour de Guillaume à Rubrouck, sa ville natale. En mémoire de "Guillaume de Rubrouck" une association a été créée en 1994²⁷⁹ et au cours de la même

²⁷⁹ Patrick ALIX. Cap sur Karakorum (nouvelle édition): Chevauchée franco-mongole sur les traces de Guillaume de Rubrouck. Editions L'Harmattan, 15 févr. 2017. p.318

année, le jumelage entre Rubrouck et Bulgan a vu le jour. En 2014, ces deux communes ont célébré le XX^e anniversaire de leur jumelage.

Pendant ces deux décennies, cette association a organisé de multiples activités avec les objectifs suivants;

1. Faire découvrir la vie et l'œuvre de Guillaume de Rubrouck, le Musée consacré au frère franciscain.
2. Promouvoir les relations, les échanges culturels et d'amitié entre la Mongolie et la France.
3. Agir dans le domaine de la solidarité internationale et de l'aide au développement.
4. Faire vivre le jumelage entre Rubrouck et Bulgan (Khovd Aïmag, Mongolie).

§ 2 : AUZAS - BULGAN, UMNUGOBI

Auzas, 200 habitants est jumelé avec le village de Bulgan, Umnugobi aimag, qui a une population de 2300 habitants. Ce jumelage fait suite à un voyage de découverte en Mongolie de M. René SAVELLI, maire d'Auzas. Sa guide mongole avait pris l'initiative de le mettre en relation avec le maire de sa commune et c'est ainsi qu'est né le deuxième jumelage franco-mongol.

Le jumelage entre les communes d'Auzas et de Bulgan *sum*, est officialisé par un accord pour une durée indéterminée, indépendante des conditions politiques actuelles, et futures, hormis celles qui développent des idées contraires à l'humanisme et à la démocratie. Cet accord engage ses participants à faire le point et tirer un bilan concret du jumelage au bout de 10 ans soit en 2024.

Le jumelage des deux communes permettra;

1. de promouvoir réciproquement la connaissance des cultures des deux communes à travers des rencontres entre les habitants,
2. d'établir des échanges entre toutes les catégories sociales des deux communes, mais aussi des échanges spécifiques entre enfants, adolescents, jeunes, retraités, membres d'associations. Un effort plus grand sera accordé aux échanges scolaires.

3. de faire connaître le patrimoine culturel, historique, gastronomique, géographique des deux pays,
4. de mettre la solidarité et l'amitié au coeur des échanges,
5. de promouvoir la connaissance réciproque des deux langues.

En particulier des actions seront menées auprès des gouvernements de chaque pays visant à développer ces renseignements.

Ces deux jumelages ont été conclus à l'initiative de citoyens, très engagés personnellement. Malgré l'inégalité démographique entre les communes, les deux maires ont réussi à établir des relations bilatérales.

§ 3 : EXPERIENCE VÉCUE POUR L'ETABLISSEMENT DE RELATIONS ENTRE LES COLLECTIVITES TERRITORIALES FRANÇAISES ET MONGOLES

Depuis le début de mes études de langue et culture françaises en 1996, je rêvais d'établir un jumelage entre ma ville natale, Saikhan *sum*, et une commune française. Ce rêve s'est concrétisé au fil des années grâce aux Français que j'ai eu l'occasion de rencontrer.

Le choix de la commune n'a pas été facile, j'aurais préféré qu'elle soit à peu près de la même taille que ma ville natale, avec des activités économiques et commerciales; agriculture, élevage, industrie (une cimenterie éventuellement). Mais, en qualité de simple citoyenne mongole, je n'avais pas de légitimité pour contacter directement une commune et pour lui proposer un jumelage. La seule possibilité qui m'était offerte était de m'adresser aux Français qui étaient déjà venus en Mongolie en tant que touristes. Parmi les Français que j'avais connus depuis 2000 (un millier environ), j'étais restée en contact avec des personnes, dont certaines travaillaient dans une mairie française. C'était le début d'une longue aventure.

Table 27: Communes contactées pour le jumelage

Commune	Département	Région	Premier contact	Premier contact avec le Maire	Nombre des voyages A/R à partir de Paris (en train)	Résultats
Saint-Brice-sur-Vienne	Haute-Vienne	Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Juillet 2004 Rencontre avec Mme. Chantal et Pascal PAULAT en Mongolie	Octobre 2010 Mme Sylvie TUYÉRAS	5 fois (2005, 2010, 2011, 2013, 2014, 2015)	1. Expérience acquise, 2. Relations entretenues, 3. Conférences sur la Mongolie
Auzas	Haute-Garonne	Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.	Octobre 2012 Courriels échangés entre la Mongolie et la France	Décembre 2012 M. René SAVELLI	2 fois (2012, 2013)	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience acquise, • Relations entretenues, • Collaboration avec l'Édition d'Auzas pour la publication des livres de contes mongols en français à but non lucratif • Charte de Jumelage, signée à Khutul, 29 août 2016.
Domont	Val-d'Oise	Île-de-France	Novembre 2012 Les assistants du cabinet de la Mairie de Domont	Septembre 2015 M. Jérôme CHARTIER	2 fois (2012, 2015)	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience acquise, • Relations entretenues • Protocole de Jumelage, prêt à signer
Loriol-sur-Drôme	Drôme	Auvergne-Rhône-Alpes.	Novembre 2013 Mme. Maryvonne COMBE à Paris	Février 2016 M. Claude AURIAS	4 fois (2014, 2015, 2016)	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience acquise, • Relations entretenues, • Conférences sur la Mongolie, • Ateliers culinaires et scientifiques²⁸⁰ à Khutul, • "Journée de la culture mongole" a eu lieu le 08 Juillet 2016, co-organisée par l'ONG "Erdem-Uram San et le Comité de Jumelage

Cas de Saint - Brice - sur - Vienne: C'est en 2010, que j'ai rencontré Mme Sylvie TUYÉRAS, mairesse de Saint-Brice-sur-Vienne, commune du département de la Haute-Vienne en région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes grâce à Mme Chantal PAULAT, qui était venue en Mongolie en 2004. Après que j'ai présenté ma ville, Mme la Mairesse

²⁸⁰ Ces ateliers sont animés par les deux bénévoles française, résidentes du village Loriol-sur-Drôme. ("La science amusante" avec les thèmes: la Terre, le corps humain, les transports, la météo, la lumière, le son, les 5 sens etc.)

m'a aimablement répondu qu'un jumelage était envisageable. D'après la procédure de l'administration française, le jumelage n'est pas une structure officielle même si la Mairie prend une délibération pour l'acter. Le jumelage est effectivement réalisé entre deux mairies; seul, le conseil municipal décide et par délibération si le jumelage est possible et donne son accord. L'organisation du jumelage doit être portée par une association (Loi 1901)²⁸¹. C'est donc, le comité de jumelage qui s'en charge.

Si tout paraît clair et évident, la réalité est parfois semée d'embûches. C'est le cas avec la commune de Saint - Brice - sur - Vienne; Mme la mairesse était d'accord, mais, ce n'était pas suffisant, car, cette commune n'avait pas d'association ou de Comité de Jumelage. Il a donc fallu réunir les membres du Conseil municipal pour en discuter bien que la question du jumelage ne soit pas prioritaire pour certains d'entre eux, engagés dans la politique au niveau local, régional et national, et très pris par leurs engagements. Le projet de jumelage traîne donc en longueur d'une élection à l'autre, ce qui oblige parfois à recommencer les procédures.

Cas d'Auzas: Le jumelage avec Auzas fut conclu plus rapidement grâce à l'expérience de cette commune française. Dès la première rencontre chaleureuse avec M. René SAVELLI, maire d'Auzas, j'ai repris contact avec la mairie de ma ville, Khutul, Saikhan *sum*. Le maire a encouragé cette idée de jumelage et a rédigé une première lettre adressée à son homologue français. Dès lors, les contacts entre la ville de Khutul, Saikhan *sum* et le village d'Auzas restent réguliers pour préparer les documents nécessaires;

1. Charte de Jumelage,
2. Programmes des visites officielles de la délégation française en Mongolie et de celle de Mongolie en France.

En raison de l'avancement du projet, une délégation mongole, composée de représentants de l'industrie, de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, et de la culture devait venir en France en 2013, mais, a du repousser à plusieurs reprises son voyage pour des raisons diverses. C'est en août 2016, trois années plus tard, que M. René SAVELLI

²⁸¹ Informations recueillies lors des rencontre avec M. René SAVELLI, maire d'Auzas.

viendra en visite en Mongolie pour la troisième fois, avec l'objectif de témoigner son amitié au village de Bulgan *sum*, Umnugobi *aimag* et d'établir des nouvelles relations de jumelage avec la ville de Khutul, Saikhan *sum*, Selenge *aimag*.

Cas de Domont : En 2012, j'ai appris que M. Jérôme CHARTIER, maire de Domont était le président du Groupe d'Amitié France-Mongolie à l'Assemblée Nationale et que cette commune avait déjà un comité de jumelage. Aussitôt rendez-vous fut pris avec la présidente du comité de jumelage. Cette commune avait l'habitude d'organiser la fête nationale de la Mongolie avec la collaboration de l'Ambassade de Mongolie en France depuis 2010, ce qui a facilité le projet de jumelage. La Mairie était favorable à un projet de jumelage, d'ailleurs, Domont était déjà jumelé avec 4 autres villes: Germering en Allemagne, Shepshed au Royaume-Uni, Wolsztyn en Pologne et Buja en Italie. Pourquoi pas Khutul, Saikhan *sum*, en Mongolie ?

La procédure pour établir le jumelage fut lancée en France. La Mongolie avait l'expérience des jumelages, car, dans la période communiste, elle était jumelée avec des villes du bloc soviétique, mais après le passage à la démocratie, ces échanges ont été interrompus. Si le jumelage de Domont-Khutul n'est pas encore tout à fait concrétisé, il est cependant en bonne voie.

En 2014, M. Jérôme CHARTIER s'est rendu en visite officielle en Mongolie et il en a profité pour visiter Khutul, connue pour sa cimenterie.

En 2015, M. Enkhtaivan SODOV, maire de Khutul avait été sollicité par le Ministère des Affaires Etrangères pour faire partie de la délégation présidentielle qui devait se rendre à Paris, mais, finalement suite à un changement de programme, cette visite n'a pas eu lieu. Et le maire de Khutul n'a pas pu se rendre à Domont, comme prévu. EN raison de ce contre temps, les villes ne sont toujours pas jumelées.

Cas de Loriol-sur-Drôme : Entre 2013 et 2016, grâce à Mme. Maryvonne COMBE une collaboration solide s'est établie entre l'ONG "Erdem Uram San" et le Comité de jumelage de Loriol - sur - Drôme.

Cette commune est déjà jumelée avec Schwalmstadt en Allemagne (1978) et Tradate en Italie (2007) dans l'esprit d'apaiser les haines et les rancœurs après la guerre, afin de tisser des liens au niveau des communes. Pour mettre en place un jumelage avec une ville mongole, un groupe de travail a été créé au sein du Conseil de Comité de jumelage à l'initiative de Mme Combe, responsable de la Mongolie. Grâce au dynamisme de ce groupe de travail, j'ai eu l'occasion de donner des conférences sur la Mongolie pour les habitants de Loriol-sur-Drôme et une "Journée de la culture mongole" a été organisée le 8 Juillet 2016.

CONCLUSION: CHAPITRE II

Toutes ces démarches m'ont permis de comprendre pourquoi la réalisation d'un projet de jumelage est si lente malgré la motivation des communes. Pour établir un jumelage, il faut remplir un certain nombre de conditions.

1. *Trouver le bon partenaire:* Ma première idée était de prendre des contacts avec une ville française, similaire à Khutul, en termes de nombre d'habitants, activités économiques; finalement ma ville a conclu un jumelage avec Auzas, Haute-Garonne.

2. *Impliquer la population:* Il a fallu solliciter la participation active des habitants de la ville mongole; le maire, les chefs d'entreprises. Je n'ai pas hésité à parler avec les agriculteurs, les enseignants, les médecins, les retraités, voire les scolaires, âgés de 10 ans au moins. Le projet de jumelage avec une ville française paraissait utopique aux habitants dont la plupart n'avait jamais quitté la Mongolie. Ils le considéraient comme un "accessoire de luxe"; d'une part, cela les faisait rêver et par ailleurs la différence des réalités et des situations économiques les faisait réfléchir.

Pour encourager leur curiosité, l'ONG "Erdem Uram San" que j'ai créée en 2011, a invité les bénévoles françaises de Loriol à Khutul pour y promouvoir la langue et la

culture françaises. Les habitants de la ville de Khutul ont bien apprécié leurs activités; la présentation du système éducatif français aux adolescents à l'école secondaire, les ateliers de cuisine française et des sciences naturelles et les promenades avec les enfants, l'interview à la télé locale, la participation aux cours de chansons et de danses mongoles avec le groupe folklorique des séniors "Akhmadiin zolboo". Ces simples activités ont été importantes pour impliquer la population dans le jumelage et pour prouver la faisabilité de ce projet.

3. *Définir des objectifs communs:* Les objectifs sont clairement définis dans la charte de Jumelage comme suit:

1. Promouvoir la connaissance réciproque des cultures des deux communes, mais aussi de la culture Mongole et Française en multipliant des rencontres entre les habitants,
2. Etablir des échanges entre toutes les catégories sociales des deux communes, mais aussi des échanges spécifiques entre enfants, adolescents, jeunes, retraités, membres d'associations. Privilégier les échanges scolaires.
3. Faire connaître le patrimoine culturel, historique, gastronomique, géographique des deux pays.
4. Mettre la solidarité et l'amitié au coeur des échanges.
5. Promouvoir la connaissance réciproque des deux langues, l'aide à l'apprentissage de celles-ci.

6. *Créer une structure de soutien financier:* La particularité de la ville de Khutul est sa situation géographique: elle est située entre les 3 villes principales de la Mongolie, et elle est reliée par le chemin de fer avec la capitale, ce qui n'est pas le cas de toutes les autres petites communes. Une autre particularité est le niveau de vie qui est plus élevé que dans les villages voisins.

La vie économique de la ville repose essentiellement sur la cimenterie, une des plus importantes de Mongolie, sans qu'il faille négliger complètement l'agriculture et l'élevage. Par conséquent, ceux qui peuvent soutenir financièrement le projet sont peu nombreux: quelques PME et quelques citoyens motivés. Dans le cadre

d'un jumelage, les villes peuvent entretenir des e-échanges comme le programme "e-twinning". Quant aux échanges scolaires, le programme eLearning de l'Union européenne peut être utile.

7. *Travailler sur le long terme:* Le jumelage, conclu il y a 20 ans entre Rubrouck et Bulgan, nous montre qu'un "bon jumelage" doit résister à l'usure du temps, malgré les changements politiques et économiques, voire climatiques. Le facteur clé pour établir un partenariat à long terme serait de posséder une équipe dynamique et dévouée dans chaque commune, qui sache tisser des liens d'amitié et de solidarité indéfectibles entre les deux populations.

En France, les associations sont très actives et font partie de la vie quotidienne, alors qu'en Mongolie, ce n'est pas le cas. Les associations ne sont pas aussi bien développées. En France, les comités de jumelage s'engagent auprès de la Mairie et en Mongolie, ils sont inexistantes, ce qui ralentit les projets.

La visite de la délégation mongole avec M. Enkhtaivan. E, maire de Saikhan *sum*, a été envisagée plusieurs fois, mais a été repoussée à cause de l'agenda du maire et en raison de conditions climatiques exceptionnelles. En Mongolie, les conditions climatiques ont un gros impact sur le quotidien des gens et des communes. Il est donc important de prendre en considération cet état de fait lorsqu'on veut établir des échanges à long terme.

Figure 61: Localisation de l'ONG et du site d'Areva

Aborder les sujets socio-économiques:
Pendant les manifestations contre Aréva à Ulaanbaatar et sur les sites d'exploration et d'exploitation d'Areva à Ulaan Uul, l'ONG "Erdem Uram San" à Khutul a été considérée comme sa



complice. Parce qu'elle promouvait la langue et la culture françaises avec des bénévoles, originaires de Loriol alors qu'il y a aucun lien entre cette organisation à but non lucratif et Areva, situé bien loin de Khutul (

Figure 61). Les activités culturelles et éducatives annoncées par l'ONG sur les réseaux sociaux ont provoqué la colère de certains cyber-manifestants mongols en Mongolie et à l'étranger. Malgré la colère, les attaques et les harcèlements de la part d'internautes ayant des connaissances limitées sur la France, l'ONG a pu poursuivre ses activités comme prévu. Le fait qu'ils ne voient qu'une facette de la France à cause du conflit d'Aréva prouve le vrai besoin de multiplier et dynamiser d'autres activités.

CONCLUSION: SECONDE PARTIE

Cette seconde partie dans laquelle nous avons traité des échanges et relations sur le plan économique, commercial et culturel entre la France et la Mongolie nous permet de faire une synthèse de leur collaboration. Malgré les disparités culturelles, démographiques, économiques et géographiques, ces pays arrivent tout de même à réaliser des échanges quasiment dans tous les domaines. Les échanges sont initiés par les entrepreneurs et les ressortissants français ou mongols qui s'organisent aujourd'hui autour de quelques organisations gouvernementales et non gouvernementales, qui ont pour objectifs communs de développer et de poursuivre leurs relations, redynamisées depuis 1990. Ils s'agit de la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Mongole (CCIFM), dont les activités ciblent plus particulièrement certains domaines: Mine - Agriculture - Construction et immobilier - Service financier - Energie - Infrastructure.

Nous rappelons au passage que le directeur général d'"Areva Mongol" qui collabore avec les hommes politiques et les services publics dirige aussi la CCIFM pour y développer l'installation des entreprises françaises et les aider à entreprendre des actions de lobbying pertinentes.

Nous nous attarderons sur l'exploitation d'uranium qui est le secteur le plus sensible et qui pourrait avoir des répercussions sur l'ensemble des relations et créer des blocages à cause du manque de connaissance culturelle des ressortissants français. Les deux nations doivent donc être vigilantes et faire l'effort de ne pas gâcher les relations entre les deux populations, relations amicales et chaleureuses dans certains échanges comme par exemple les jumelages.

Les échanges dans les domaines à but lucratif comme l'uranium, le tourisme et le commerce représentent des problématiques communes regroupées dans le tableau suivant:

Problématiques	Solutions	Participants
Manque de connaissances de la culture du pays d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des formations sur la culture et tradition mongoles pour les étrangers venant collaborer avec des Mongols 	<ul style="list-style-type: none"> Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Mongole Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mongolie, Groupes d'amitié de Mongolie à l'Assemblée Nationale de France,
Manque de connaissances professionnelles dans certains secteurs	<ul style="list-style-type: none"> Organiser la formation professionnelle et technique pour les Mongols travaillant dans les domaines en question Identifier les priorités stratégiques afin d'accorder des bourses gouvernementales 	<ul style="list-style-type: none"> Fédérations des Entrepreneurs français et mongols (le MEDEF et MONEF) Ministères des Affaires Etrangères de France et de Mongolie, Ministères de la Culture, de l'Education et de la Science de France et de Mongolie, Ministères du Tourisme de France et de Mongolie,
Opacité et instabilité des informations juridiques	<ul style="list-style-type: none"> Multiplier les moyens d'information (internet télé, radio, publication) 	<ul style="list-style-type: none"> Les Ministères des domaines concernés Les Ambassades de France en Mongolie et de Mongolie en France

En ce qui concerne l'activité touristique en Mongolie, les statistiques de ces dernières deux décennies représentent un bilan plutôt encourageant. Le nombre de voyageurs français qui n'était que de 432 visiteurs en 1992 a augmenté progressivement. En 2015, ce chiffre a atteint 7 376 visiteurs, ce qui place la France derrière l'Allemagne (9 551).

L'essor du tourisme entraîne l'essor des autres domaines: l'hôtellerie, la restauration, l'éducation, la culture. Il entraîne le développement des infrastructures: routes, voies ferrées et liaisons aériennes. Il favorise également les relations humaines et intercommunales. Si la Mongolie donne la priorité au tourisme écologique, ceci lui permettra de préserver l'environnement avant qu'il ne soit pas complètement dénaturé par les exploitations minières.

Mon expérience dans ce domaine depuis 1998 et ma collaboration avec les agences locales me permettent de faire des analyses sur ces problématiques et de chercher les solutions.

Problématiques	Solutions	Participants
Inexistence d'un vol direct entre la France et la Mongolie	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etudier l'opportunité de collaborer avec Air-France 2. Etudier la compétence professionnelle et la capacité technique de la compagnie aérienne nationale "MIAT" 	
Manque de formations des personnels d'Etat au "métier" de guide	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inclure aux contrats gouvernementaux les échanges professionnels du domaine touristique 2. Mettre en place un projet interministériel 3. Concevoir une politique globale pour les établissements des études supérieures et professionnelles en langue étrangère 4. Monter un projet de formation avec la participation de l'Organisation Mondiale de Tourisme. 	
Manque d'informations de la part des instances administratives sur la nouvelle loi et la réglementation en matière de tourisme	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faire des sondages avec la participation de l'Association du Tourisme, composée des acteurs actifs du tourisme pour être au plus près des besoins du terrain, 2. Mettre en place un cadre de référence, 3. Multiplier et favoriser les modes de communications (internet, publication, audio et vidéo instruction, chaînes de télé et de radio) 	<ul style="list-style-type: none"> • Association du Tourisme • Chambre de Commerce

<p>Multitude d'intermédiaires administratifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un service centralisé "Office du tourisme" dont la mission serait la promotion des nouvelles lois et réglementations, assistances administratives, • Perfectionner le service d'assistance de l'Association du Tourisme en Mongolie 	<p>et d'Industrie Franco-Mongole</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mongolie, • Fédérations des Entrepreneurs français et mongols (le MEDEF et MONEF)
<p>Manque de standard de sécurité pour les véhicules</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des licences ministérielles les imposer aux conducteurs contractuels 	<ul style="list-style-type: none"> • Consortium des Universités et des Instituts
<p>Courte saison</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplier les activités durant les périodes propices, • Rechercher de nouveaux potentiels (valoriser des évènements traditionnels; fête de l'airag, marquage des poulains, fêtes des ancêtres, mariage, fabrication du feutre, organiser des excursions en train, interactivité régionale en matière de voyages) • Collaborer avec les pays de l'Asie centrale sur la Route de la Soie 	<ul style="list-style-type: none"> • Les Ambassades de France en Mongolie et de Mongolie en France • Ministères des Affaires Etrangères de France et de Mongolie, • Ministères de la Culture, de l'Education et de la Science de France et de Mongolie,
<p>Enjeu environnemental et écologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résilier les licences de l'exploitation minière de l'or à la proximité de la source des rivières; l'Orkhon, classée par l'UNESCO, l'Ongi, la seule qui se jette dans le lac Ulaan, dans le Gobi, et de Chuluut, la rivière connue pour son aqua-écosystème (poissons) • Contrôler la violation des lois liées à la protection de la nature <p>"Loi sur l'interdiction d'exploration et d'exploitation minière des ressources minérales dans les bassins hydrographiques et dans les zones forestières (<i>Гол, мөрний урсац бүрэлдэх эх, усны сан бүхий газрын хамгаалалтын бүс, ойн сан бүхий газарт ашигт малтмал хайх, ашиглахыг хориглох тухай хууль</i>) ", surnommée "la loi de long nom", adoptée le 16 juillet 2009, dont certains articles entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2016.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer d'autres zones protégées pour préserver les nomades, soucieux de la nature. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministères de l'Environnement, du Développement Vert et du Tourisme de France et de Mongolie, • Groupes d'amitié de Mongolie à l'Assemblée Nationale de France

Il est aussi primordial de trouver de nouveaux créneaux pour favoriser le tourisme; par exemple, on peut associer l'image d'un produit traditionnel avec celle d'une région (gastronomie - *khaz* de Bayan Ulgii, *jimbii* d'Umnugobi, *tsagaan khuruud* d'Arkhangai, miel de Selenge, *airag* de Bulgan) On peut également valoriser les traditions vestimentaires (ethnique, saisonnier), culturelle (*khuumei*, *biyelgee*, *chamanisme*...) et artisanales (fabrication de la yourte et son adaptation environnementale, des arcs et des flèches, des meubles, des instruments de musique, etc).

Quant au commerce de la yourte en France, il serait intéressant de valoriser davantage son image écologique et économique afin de la rendre "*célèbre*" dans le sens d'harmonie naturelle en combinant avec la politique environnementale du monde qui est en pleine réflexion pour sauver la planète contre l'abus d'industrialisation. Cet habitat de 4000 euros en moyenne pourrait représenter le respect humain envers la nature et l'environnement.

Nous allons passer à d'autres domaines tout aussi importants au niveau des relations bilatérales; les domaines de l'éducation et de la culture, des sciences et de la technologie.

Le pourcentage des investissements directs étrangers de 0.12% dans le domaine de la santé, 0.13% dans le domaine de l'éducation montre à quel point ces domaines sont négligés, contrairement aux domaines de la géologie et de la mine qui absorbent à eux deux 73.9%. Ces chiffres peuvent expliquer pourquoi la Mongolie accuse un retard en matière de santé et un déficit en cadres très qualifiés. Ce déséquilibre fait que la Mongolie est toujours sur la liste des pays les plus aidés au monde.

En ce qui concerne le peu d'échanges économiques, commerciaux et culturels entre la France et la Mongolie, les analyses font ressortir que le développement de la francophonie en Mongolie est un atout considérable pour tous les autres domaines.

Problématiques	Solutions	Participants
<ul style="list-style-type: none"> • Différence de niveaux des diplômes mongols par rapport aux diplômes français; • Université des Sciences de Médecine • Université des Sciences et de la Technologie 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des Forums franco-mongols afin d'établir des relations interuniversitaires • Augmenter le nombre des bourses gouvernementales et ERASMUS MUNDUS en Mongolie • Promouvoir le retour des expatriés mongols qualifiés et assurer leurs activités professionnelles en Mongolie 	<ul style="list-style-type: none"> • Consortium des Universités et des Instituts • Les Ambassades de France en Mongolie et de Mongolie en France
<p>Concurrence entre les établissements mongols (publics, privés) qui préparent les diplômés en FLE (Français Langue Etrangère) et l'Alliance française d'Ulaanbaatar</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter officiellement, s'il faut, les programmes universitaires aux critères des diplômes de DALF (Diplôme approfondi de langue française), DELF (Diplôme d'enseignement de la langue française) et TCF (Test de Connaissance du Français) • Etablir une convention pour la reconnaissance des diplômes universitaires en FLE (Français Langue Etrangère) • Etablir une convention de coopération accordant aux établissements d'études supérieures de délivrer les diplômes de DALF, DELF, et TCF 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministères des Affaires Etrangères de France et de Mongolie, • Ministères de la Culture, de l'Education et de la Science de France et de Mongolie, • Groupes d'amitié de Mongolie à l'Assemblée Nationale et au Sénat de France • Union Européenne

Si les deux pays se mettent d'accord pour privilégier le domaine de l'éducation, tous les autres domaines auront l'opportunité de se développer. Le développement des ressources humaines dans les domaines technique et scientifique, culturel et agricole est un véritable atout pour le développement durable d'un pays. Ces domaines en difficulté sont soutenus par les ONG internationales, par exemple "Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières", "Association Val de Loire Orléans Mongolie Santé", " Santé Sud " et "GERES ".

ONGs	Problématiques	Solutions	Participants
Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières	<ul style="list-style-type: none"> • Marché limité • Gestion de pâturage • Problème sanitaire 		<ul style="list-style-type: none"> • Association du Tourisme • Chambre de Commerce et de l'Industrie Franco-Mongole
GERES	<ul style="list-style-type: none"> • Qualification des ressources humaines dans le domaine spécifique (agriculture – filière légumes) • Procédures administratives pour les expatriés, • Logistique dans des régions très vastes, • Engagement par les ministères, compréhension exacte des procédures mongoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Formations: • Concevoir un programme national lié à la stratégie du développement durable du pays • Soutenir les écoles techniques et professionnelles, • Organiser des formations professionnelles intensives dans les régions afin de transmettre des savoirs faire • Politique d'encouragement des personnels compétents d'aller travailler dans des communes rurales 	<ul style="list-style-type: none"> • Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Mongolie, • Fédérations des Entrepreneurs français et mongols (le MEDEF et MONEF) • Consortium des Universités et des Instituts • Les Ambassades de France en Mongolie et de Mongolie en France
Association Val de Loire Orléans Mongolie Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Système de la formation du 3ème cycle de médecine n'est pas bien organisé en Mongolie • Loi des Appels d'Offres (AO) impacte l'augmentation du tarif. • Relations entre l'université et le Ministère de la Santé de la Mongolie • Nécessité de formation post universitaire 		<ul style="list-style-type: none"> • Ministères des Affaires Etrangères de France et de Mongolie, • Ministères de la Culture, de l'Education et de la Science de France et de Mongolie,
Santé Sud	<ul style="list-style-type: none"> • Instabilité des services publics et des fonctions administratives (niveau régional et national) • Inexistence de convention gouvernementale entre les 2 pays, permettant l'exonération douanière 		<ul style="list-style-type: none"> • Ministères du Tourisme en France et en Mongolie, • Ministère de la Santé de la Mongolie • Groupes d'amitié de Mongolie à l'Assemblée Nationale française et

			au Sénat
--	--	--	----------

La Mongolie, avec 25 ans d'expérience de démocratie parlementaire, n'a toujours pas trouvé son équilibre économique. Après l'occupation et la pression russe, les Mongols semblent avoir perdu une partie de leur valeurs, de leur confiance, de leur repères dans tous les domaines. Dans le même temps, le vide laissé par les Russes a été comblé par les Américains qui cherchent à gagner la confiance des ex-pays soviétiques. Cette présence n'a pas été sans influence sur la population actuelle.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'Empire mongol connaît son apogée au XIII^e siècle. Mais, à partir du XV^e siècle, la grandeur de cet Empire, des nomades de Haute Asie décline en raison de conflits entre les tribus. A partir du XVII^e siècle, le pays passe sous influence étrangère, il est d'abord sous la domination des Mandchous pendant plus de deux siècles et ensuite des Russes pendant 80 ans. Durant toutes ces époques, La Mongolie se bat pour conserver son identité nationale avec plus ou moins de succès. A la fin de la guerre froide, la Mongolie coupe le "cordon ombilical" avec son fournisseur économique, politique, et surtout idéologique, la Russie. Elle devient ainsi un des nouveaux pays indépendants du bloc soviétique. Ici, "l'effet élastique" de l'évolution d'un pays joue à son tour et la Mongolie se retrouve ainsi sans repères concrets. Elle doit se relever "*presque*" toute seule dans la turbulence des relations internationales du nouvel ordre mondial qui a basculé son fonctionnement politique, économique et diplomatique. Il est logique qu'un pays avance à son rythme, mais, la Mongolie tellement habituée à être guidée par les étrangers avait perdu cet instinct de survie. Par conséquent, après trois siècles de domination étrangère et après un régime communiste, ce jeune pays, immature en indépendance économique et politique et surtout en démocratie, aspire à collaborer avec des voisins; la Russie et la Chine, et les troisièmes voisins dans les domaines économique, politique, diplomatique et culturel.

Pendant cette période de turbulences, la Mongolie est soutenue par les pays occidentaux, et surtout par les Etats-Unis.

Théoriquement indépendante, mais pratiquement très dépendante des événements régionaux et internationaux, elle tente de stabiliser son économie et sa politique entre deux élections parlementaires ou présidentielles. D'une manière générale, la collaboration internationale et les relations bilatérales ou multilatérales "influencent" fortement la Mongolie, mais, elle essaie d'avancer malgré tous les écueils. Par exemple, en mars 2016, le tribunal d'Arbitrage de Paris a rappelé à la Mongolie qu'elle n'avait pas assumé sa

responsabilité contractuelle vis à vis de la société canadienne "Khan Ressources" qu'elle devait dédommager. C'est un exemple concret des conséquences de l'instabilité de la politique intérieure et de l'influence de la concurrence internationale entre investisseurs.

Parmi les investisseurs ou intervenants étrangers qui sont sur la liste des "troisièmes voisins" de la Mongolie, c'est surtout la France qui a fait l'objet de mes recherches.

Les échanges économiques, culturels et humanitaires entre la France et la Mongolie prennent de plus en plus d'importance et récemment un département économique a été ouvert au sein de l'Ambassade de France en Mongolie. Un Conseil d'Affaires franco-mongol (CAFM) est créé en 2012, qui donne naissance en 2014 à la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Mongole (CCIFM). Cette dernière fait des analyses de marché et se consacre naturellement aux affaires dans les domaines commerciaux: l'exploration et l'exploitation d'uranium, le tourisme, l'agriculture et l'énergie...

Les relations entre la France et la Mongolie ne devraient pas se limiter aux relations économiques représentées souvent par les projets des groupes français; Areva, Engie, Lafarge, BNP Agricole, Société Générale, AXA.

Les échanges culturels et humanitaires ne devraient pas être négligés, échanges d'Etat à Etat, échanges entre les communes territoriales françaises et mongoles. Ces échanges humains et culturels sont essentiels pour équilibrer les échanges bilatéraux dans ce monde d'affaires secoué par des tensions dues aux conflits d'intérêts économiques.

La Mongolie a besoin de fixer les objectifs à court et long terme:

1. Objectifs à court terme 1: L'évaluation par les organisations compétentes (gouvernementales, non-gouvernementales, scientifiques et diplomatiques) de la gestion de l'espace public et privé, processus capable de répondre aux finalités organisationnelles, relationnelles et liées à la performance des projets intergouvernementaux et intercommunaux et la démarche évaluative soit au

coeur des préoccupations des divers acteurs en présence: politiques, administratifs, partenaires ou citoyens.

2. Objectifs à court terme 2: L'évaluation des conditions des affaires multinationales et des relations internationales est également prioritaire pour la Mongolie, puisqu'elle n'échappe pas aux évènements internationaux. En tant que petit joueur au stade international, il est extrêmement important de savoir s'y situer et s'adapter au besoin du monde tout en améliorant la loi de l'investissement direct étranger. La Mongolie n'a fait l'accord de libre échange commercial (Free Trade Agreement) en 2015 qu'avec le Japon parmi les troisièmes voisins. Aucun d'autre pays. Mais, il ne faut pas négliger ce seul accord, car, les critères japonais sont très sévères et cela pousse la Mongolie à apporter ses produits d'exportations en gamme acceptable aux standards internationaux. Si la Mongolie réussit à séduire le marché japonais par ses produits d'exportation, ceci assure le reste du monde, surtout les troisièmes voisins et avec qui elle peut développer la potentialité de faire des accords de libre échange commercial.
3. Objectifs à moyen terme (2 - 3 prochaines années): Une fois que l'évaluation est faite, il est envisageable d'établir les priorités des domaines stratégiques, qui multiplie la collaboration et l'investissement dans différents domaines; la santé publique, l'éducation, l'écologie.
4. Objectifs à long terme (20 - 30 prochaines années): Aujourd'hui, la mondialisation économique, politique, écologique, environnementale et humanitaire oblige à trouver l'équilibre "donnant-donnant" entre la France avec son état d'esprit ouvert et la Mongolie, avec sa tradition conservatrice.

Les ressources naturelles sont limitées contrairement aux ressources humaines. L'estimation de la réserve d'uranium actuelle de la Mongolie est suffisante pour la consommation de la France pour moins de 8 ans. Puisque les échanges économiques franco-mongols sont globalement basés sur le projet de l'exploration et de l'exploitation d'Areva et avancent en parallèle, le jour où ce projet prend fin, ces relations mises sur un

seul domaine risquent de rechuter également. Pour anticiper ces risques, même après la fin des grands projets intergouvernementaux, les deux pays vont devoir exploiter d'autres potentialités dans les domaines scientifique, culturelle et touristique. Ce besoin réel nécessite obligatoirement la révision de la politique de développement des relations bilatérales, sans se limiter à la collaboration économique.

ANNEXE

DONNÉES GÉNÉRALES



- Nom du pays: Mongolie
- Nom de la capital: Ulaanbaatar ou Ulaanbaatar
- Régime politique: Démocratie
- Indépendance de l'URSS: 26 Novembre 1911
- Etablissement des relations diplomatiques avec la France: 27 avril 1965
- Adhésion à l'ONU 1961
- Superficie: 1 564 500 km²
- Population: 2 800 000 d'hab.
- Taux d'alphabetisation: 98%
- Densité: 1.7 habitants par km²
- Pays frontaliers: La Chine et la Russie
- Littoral: aucun
- Altitudes extrêmes: Point le plus bas: 5180m (Khukh nuur)
Point le plus haut: 4374m (Khuiten orgil)
- Plus long cours d'eau: Rivière Orkhon, 1124m
- Religions: 50 % bouddhistes tibétains, 40 % athées, 6 % chamanistes ou chrétiens, et 4 % musulmans
- Langue (s) officielle (s): mongol (Khalkh)
- PIB : (2015) : > 2500 euros par habitant
- Exportations de la France vers la Mongolie (2010): 48 millions d'euros (DG Trésor)
- Importations françaises depuis la Mongolie (2010): 4,4 millions d'euros (DG Trésor)
- Communauté française en Mongolie: 101 ressortissants inscrits au registre (2008)
- Communauté mongols en France: plus de 1000 d'après les statistiques non officielle de l'Ambassade de Mongolie en France
- Relations établies entre les communes territoriales;
1. Jumelées depuis 1991, Rubrouck, Nord-Pas de Calais (59) - Bulgan, (Khovd)
 2. Jumelées depuis 2011, Auzas, Haute Garonne (31) - Bulgan (Umnugobi),
 3. Jumelées depuis 2016, Auzas, Haute Garonne (31) Saikhan, (Selenge)
 4. (Jumelage en cours) Domont, Val d'Oise (95) - Saikhan, (Selenge)
 5. (Partenariat d'échanges culturels en cours) Lorient sur Drome, Rhône Alpes (26) - Saikhan, (Selenge)

COMMENT CRÉER UNE SOCIÉTÉ EN MONGOLIE

La création d'une entreprise est régie par la Loi sur les Entreprises de la Mongolie de 1991. Le département de régulation et de l'enregistrement des investissements étrangers (*Foreign investment regulation and registration department*) auprès du Ministère du développement de l'Économie de la Mongolie reste à la disposition des gens d'affaires pour les orienter dans les étapes nécessaires.

Les demandeurs doivent présenter un dossier composé de 5 à 7 documents¹. Cela dépend si c'est une entreprise ou un particulier.

Le Ministère dispose également d'un bureau de services qui s'appelle "service d'un point". Ce bureau est également à la disposition à la Mairie de chaque quartier et offre aux investisseurs étrangers des conseils et des informations sur le cadre juridique des investissements étrangers, le marché mongol et les coûts d'installation ainsi que sur les opportunités de coopération avec des entrepreneurs mongols. Il est aussi chargé d'assister les investisseurs dans leurs démarches afin de réunir la documentation pour s'implanter en Mongolie.

Les contrôles fiscaux pour les entreprises étrangères ayant un fonds de roulement au-delà de 50 000 dollars américains et les entreprises mongoles en ayant un de plus de 50 000 000 tugrugs¹ sont très sévères.

D'après l'article 21.4 de la loi sur les Entreprises de la Mongolie¹ chaque entreprise immatriculée, mongole ou étrangère, doit payer les impôts prévisionnels avant le 25 de chaque mois d'après le schéma gouvernemental, préparer le bilan trimestriel avant le 20 du premier mois de la saison suivante et le bilan annuel avant le 10 février de l'année suivante.

D'après un simple questionnaire rempli par les gérants des entreprises franco-mongoles en Mongolie, les agences de voyages ont investi entre 50 000 à 100 000 euros pour leurs projets d'affaires lucratifs. Ceux qui travaillent dans le domaine de l'immobilier, le commerce et le service ont investi plus de 100 000 euros.

3. Réglementation des ONG en Mongolie ¹

Il est impossible de créer une ONG à 100% étrangère en Mongolie. En revanche, une ONG étrangère peut installer un bureau permanent en Mongolie. L'enregistrement permet d'obtenir une immatriculation exigée pour toutes les démarches administratives. L'organisation s'inscrit alors dans le droit mongol et est tenue de payer les charges sociales et l'impôt sur les bénéfices. Elle peut exercer son activité de manière totalement indépendante.

4. FORMALITÉS POUR L'IMPLANTATION EN MONGOLIE

... Il existe 4 différentes formes juridiques, toutes ouvertes aux investissements étrangers :

- la société par actions (*shareholder company*),
- la société anonyme (*limited liability corporation - LLC*),
- la filiale,
- la succursale d'une entreprise étrangère (la succursale au sens strict étant distinguée du bureau de représentation qui est à même de défendre les intérêts légaux de l'entreprise et faire des transactions).

Le capital minimum requis est de 100 000 USD (liquidités, équipements, biens immobiliers, actions, etc.) qu'il faut déposer auprès de la banque de son choix.

Pour être considérée comme une entité à capitaux étrangers, l'entreprise doit être composée d'au moins 25% d'investissements étrangers. L'investissement étranger peut prendre la forme d'une *joint venture*, ou bien d'une entreprise à 100% étrangère. Il n'est pas nécessaire d'avoir un actionnaire mongol dans le capital social de l'entreprise sauf pour certaines activités réglementées.

Procédures d'implantation en Mongolie

Toute création d'entreprise à capitaux étrangers commence par une demande déposée auprès de l'Agence de Commerce et Investissement Etrangers (ACIE) Foreign Investment and Foreign Trade Agency (FIFTA), après vérification et légalisation des statuts par un notaire. S'il s'agit d'une **joint venture**, l'accord entre l'entreprise étrangère

et mongole doit également être ratifié par le notaire. La FIFTA délivre alors le certificat d'approbation. Ensuite, pour acquérir le statut de personne morale, l'entreprise doit obtenir une approbation finale auprès du Département Général de l'Autorité Nationale des Impôts (DGAI), qui est chargé de l'enregistrement de l'entreprise et de la publication des statuts. S'il s'agit d'une simple succursale, elle peut être enregistrée pour une durée de 3 ans pour un tarif de 700 USD (500 au DGAI, 200 à la FIFTA).

La prolongation de l'enregistrement initial pour une durée maximale de 2 ans coûte 300 USD (en 2011).

Démarches d'enregistrement:

1. Les représentants de l'ONG doivent se rendre à l'Agence de l'Immigration, de la Naturalisation, et des Etrangers munis des pièces "Réglementation sur la délivrance d'une licence pour un bureau de représentation d'une ONG étrangère en Mongolie".

2. l'Agence de l'Immigration, de la Naturalisation, et des Etrangers communique le dossier au Ministère en charge du secteur d'activité dans lequel l'ONG souhaite intervenir.

3. La réponse du Ministère est transmise sous 30 jours à l'Agence de l'Immigration, de la Naturalisation, et des Etrangers qui se réunit deux fois par mois pour donner l'agrément final aux dossiers de candidature.

4. L'ONG est donc prévenue dans un délai d'un mois et demi de son enregistrement (il est préférable de se rendre directement à l'Agence de l'Immigration, de la Naturalisation, et des Etrangers pour s'en assurer). Celui-ci lui délivre alors sa licence.

5. Grâce à cette licence, la police ajoute alors le tampon officiel (nécessaire pour toutes les démarches : ouverture du compte en banque, rapports mensuels auprès de l'Office des impôts...).

6. Elle doit enfin se déclarer auprès de l'Office des impôts du district dont elle dépend. L'ONG est alors en droit d'exercer légalement son activité.

L'enregistrement est valable pour une durée de trois ans, et par la suite renouvelable par tranche de deux ans. Dans le cadre du contrôle de l'activité de l'ONG, celle-ci est tenue d'envoyer un rapport mensuel d'activité à l'Agence de l'Immigration, de la Naturalisation, et des Etrangers, sous peine de ne pas voir sa licence renouvelée. Dans certains cas l'ONG peut s'abstenir de s'enregistrer. L'organisation doit avoir un projet défini, accord de partenariat signé avec un organisme mongol et ne pas avoir de vocation commerciale. Il existe deux cas de figure :

- L'ONG travaille dans le cadre d'un accord gouvernemental bilatéral sur un projet de court terme ;
- L'ONG a conclu un accord avec une entreprise ou une administration pour réaliser un projet. Dans ces deux situations, la licence n'est pas exigée car l'ONG n'exerce pas une activité à 100% étrangère, mais dans le cadre d'une coopération où l'interlocuteur légal sera le partenaire mongol.

BIBLIOGRAPHIE

TEMOIGNAGES HISTORIQUES, RECITS DE VOYAGE ET CLASSIQUES

"Recueil des documents historiques de la Mongolie en français et en autres langues étrangères" Recueillis et traduits par T. Tumurkhuleg. Ulaanbaatar, Admon, 2006

Documents diplomatiques français (1871-1911), (1871-1914). Ministère des affaires étrangères, Imprimerie nationale, Paris, 1914

Catherine de BOURBOULON *L'Asie cavalière, de Shangan à Moscou (1860-1862), Le Tour du Monde 1864-1865* Rééd. Phébus. 1991

R.P. Jean-Baptiste Du HALDE, *Description géographique, historique, chronologique, politique, et physique de l'empire de la chine et de la tartarie chinoise*. Tome IV. Paris, chez P. G. LEMERCIER, Imprimeur-libraire, 1776

Jean-Paul ROUX, *Gengis Khan et l'Empire mongol*, Gallimard, Paris, 2002

Jean-Paul ROUX, *Histoire de l'Empire mongol*, Fayard, Paris, 1999

Guillaume de RUBROUCK, *Voyage dans l'Empire mongol 1253-1255*, Traduction et commentaire de Claude-Claire et René Kappler. Imprimerie nationale, Paris, 2007

Henri SCHEURBEER, *Troisième voyage du père Gerbillon en Tartarie, dans description géographique et physique de l'Empire J.B. du Halde; de la Compagnie de Jésus (...)*, tome. La Haye, 1736

Charles-Louis de SECONDAT, baron de MONTESTQUIEU, *De l'Esprit des Lois*", Tome II, Collection Folio essais (n° 276), Paris, 1995

ATLAS, NUMEROS SPECIAUX DE REVUES ET DICTIONNAIRES ;

Alternatives économiques Hors série n° 109: Les chiffres 2017; l'économie et la société en 30 thèmes et 200 graphiques. Paris 2016

Atlas mondial, Larousse, Paris, 1995 (édition originale 'Illustrated World Atlas', Edimbourg 1995)

Problèmes économiques Hors série n°4: Comprendre les politiques économiques La documentation française, Paris, 2013

Dario BATTISTELLA, Franck PETITEVILLE, Marie-Claude SMOUTS & Pascal VENESSON, *Dictionnaire des Relations Internationales*, 3^e édition, Dalloz, Paris, 2012

Pascal BONIFACE (dir.), *Atlas des Relations Internationales*, Hatier, Paris, 2008

Sabine EFFOSSE, Laure QUENNOUËLLE-CORRE. *L'economie du monde depuis 1945*. La documentation française, Paris, 2016

M. FONTAINE, R. CAVALERIE, J.-A. HASSENFORDER, M.-P SCHNEIDER. *Dictionnaire de droit*, Faucher, Vanves, 2004

Patrick MERIENNE. *Atlas mondial*, Ouest-France, Rennes, 2014

Bruno TERTRAIS, *Dictionnaire des enjeux internationaux, L'actualité mondiale en 750 mots clés*, Edition Autrement, Paris, 2006

Maurice VAISSE, Pierre-Michel DURAND..., *Dictionnaire des Relations internationales de 1900 à nos jours*. Armand Collin, Paris, 2009

COMPTES RENDUS ET RAPPORTS

Les documents de travail du Sénat. Mongolie - la transition démocratique - (1990-1996)
Compte rendu de la visite en Mongolie d'une délégation du Groupe d'amitié France-Mongolie du 8 au 13 juillet 1996, Série Groupes interparlementaires d'amitié. France-Mongolie. n°GA9. Décembre 1996, Société Nouvelles des Librairies-Imprimerie Réunies.

Nouveaux Etats indépendants (N.E.I.) La réforme de l'assistance de l'Union européenne en faveur des nouveaux Etats indépendants et de la Mongolie, Rapport d'information présenté par BARRAU Alain. Assemblée Nationale. n°1615, 1999.

Organisation for Economic Co-operation and Development. *Geographical Distribution of Financial Flows to Developing countries; (disbursements, commitments, country indicators pays 2006-2010) OCDE Répartition géographique des ressources financières allouées aux pays en développement (Versements, engagement, indicateurs par pays 2006-2010)* OECD Publishing 2012

Strasbourg Conference on parliamentary democracy 4-6 October 1983. Compendium of documents. Strasbourg. 1984.

MONGOLIE ;

"Mongolia, A Centrally Planned Economy in Transition" Published for Asian Development Bank. Oxford University Press. 1992

Ministry of Foreign Affairs, Mongolia, *Diplomatic bluebook 2006*. Монгол улсын гадаад хэргийн яам, *Монгол улсын гадаад бодлогын хөх ном 2006*, Адмон ХХК, Улаанбаатар 2006

Charles R. BAWDEN "Confronting the Supernatural: Mongolian Traditional Ways and Means" Collected papers. Harrassowitz Verlag. 1994

Ulaanbaatar DENZENLKHAM DUUTAN *La Mongolie et l'Occident: Relations et Coopération Economiques*. "Khukh sudar printing" Mongolie, 2007

Julian DIERKES (dir.), *Change in Democratic Mongolia: Social relations, health, mobile pastoralism, and mining*, Brill's Inner Asian Librar, Volume 25, Leyde / Boston, 2012

Puntsagdash LUVSANDORJ, Chuluundorj KHASHCHULUUN, Namsrai BATNASAN, *Mongolia at the Market*. Lit Verlac GmbH&Co. KG WIEN. 2012

Antoine MAIRE, *La Mongolie en quête d'indépendance*, L'Harmattan, Paris, 2012

Antoine MAIRE, *Les Mongols insoumis: Ligne de vie d'un peuple*. HD ateliers Henry Dougier. France. 2016

Mongolian Academy of Sciences "Mongolia in the World" Issue II by Aldo Colleoni, Edizioni Goliardiche, Italia, 2009

Paula L.W.SABLOFF. "Modern Mongolia: Reclaiming Gengis Khan". University of Pennsylvania Museum of Archeology and Antropology. 2001

Publications of the Mongolia Society. Edited by Christopher P. Atwood. Occasional papers. n°22. "The Economy of Mongolia: From Traditional Times to the Present" by Tumuriin Namjim, edited by William Rozycky. Bloomington. Indiana. C&M Press, 2000

Unentugsh SHAGDAR, *The legal environment for the foreign investment in Mongolia, Analysis on Investment Climate and Problems of the Mining Sector*, Seoul National University Library Cataloging in Publication Data, 2015

Ж. Амарсанаа, О. Батсайхан, А. Түвшинтулга. *Монгол улсын засгийн газар Түүхэн товчоон (1911-2012)*, Улаанбаатар, 2013

Олон улсын гэрээний тухай Монгол улсын хуулийн дэлгэрэнгүй тайлбар Description officielle mongole du Traité international Хууль зүйн үндэсний хүрээлэн, Философи, Социологи, эрхзүйн хүрээлэн, МУИС-ийн харьцуулсан эрх зүй, Олон улсын эрх зүйн судалгааны төв, Монголын Олон Улсын Эрх зүйн нийгэмлэг, Улаанбаатар 2011

Хууль зүйн үндэсний хүрээлэн, ШУА-ийн Философи, Социологи, эрхзүйн хүрээлэн, Гадаад харилцаа (Эрхзүйн баримт бичгийн эмхтгэл) Улаанбаатар, 2012

FRANCE ;

Bastien FRANCOIS, *Le régime politique de la Ve République*, La Découverte, Paris, 2010

Bernard CHANTEBOUT, *Brève histoire politique et institutionnelle de la Ve République*. Armand Colin, Paris, 2004

Bertrand GALLET, *Précis de politique étrangère française*. Ellipses, Paris, 1996

Eric FASSIN. *Démocratie précaire*. Chroniques de la déraison d'Etat. Ed. La Découverte, Paris, 2012

Maurice DUVERGER, *Le système politique français*. PUF. 21e édition, 1996

Oliver DUHAMEL, *Le pouvoir politique en France*. SEUIL. 2003

Pascal BONIFACE, *Le monde selon SARKOZY*. Edition: Jean Claude Gawsewitch. 2012

Patrick ALIX, *Cap sur Karakorum* (nouvelle édition): Chevauchée franco-mongole sur les traces de Guillaume de Rubrouck. Editions L'Harmattan, 15 févr. 2017

Paul ARIES, *Misère du Sarkozisme. Cette droite n'aime pas la France*. Edition. Paragon. 2005

Quelle ambition pour la France? Plon / Le Figaro 2002

Rationalité et Relations Internationales. Harmattan. 2000

Regards sur l'actualité : Politique étrangère de la France. La documentation française. 2007

Roger-Gerard SCHWATZENBERG. *La politique mensonge*. Editions Odile Jacob. 1998

Thomas GOMART, *Les rapports russo-français vus de Moscou*. IFRI n°41. 2002

Yves BILLARD, *La politique en France au XXe siècle*. Ellipses. 2010

Droit international et Relations Internationales ;

AMARSANAA. J. (Dir), *Relations étrangères; Recueil des documents juridiques*, Institut National de la Justice et Institut de la Philosophie, de la Sociologie et du Droit auprès de l'Académie Scientifique, Ulaanbaatar, 2012

Christian MALIS, *Guerre et Stratégie au XXIe siècle, Enjeux mondiaux, armes futures: Quelle ambition pour la France?*, Paris, Fayard, 2014

Dario BATTISTELLA, *Théories des Relations Internationales*. Sciences Po. 2003

- David CARMENT & Albrecht SCHNABEL. *Conflict Prevention from Rhetoric to Reality* Volume 2. Opportunities and Innovations. Edition: Lexington Books. USA. 2004
- Dominique MOISI, *La géopolitique de l'émotion*. Paris. Flammarion. 2015
- Dominique PICARD, Edmond MARC, *Les conflits relationnels*. Paris, PUF 2012
- Eric NGUYEN, *L'Asie géopolitique (de la colonisation à la conquête du monde)*, Paris, Studyrama, 2006
- Frédéric CHARILLON (dir.), *Politique étrangère nouveaux regards*, Paris, Presses de Science Po., 2002
- Georges AZZI. *De la question des ONG dans les sociétés actuelles: Essai d'éclairage et d'audit social*. Paris, Management Prospective Editions, 2015
- Gérard DUSSOUY, *Les théories géopolitiques Traité de Relations Internationales*, Paris, L'Harmattan, 2006
- Gilles LHUILLIER, *Le droit transnational*, Dalloz, 2016
- Guillaume DEVIN, *Sociologie des Relations internationales*. Paris : la Découverte. 2013
- Isabelle DAMIANI, *Géopolitique de l'Asie centrale Entre Europe et Chine: le coeur de l'Euroasie* PUF Paris 2013
- Jean CHARPENTIER, *Institutions internationales*. Dalloz 17e éd. 2009
- Jean RADVANY (dir.), *Les Etats post soviétiques*, Paris, Armand Colin, 2004
- Jean-Claude ZARKA. *Droit international public* Ellipses. 2011
- Jean-François GUILHAUDIS, *Relations internationales contemporaines*. LITEC. 2^{ème} édition. 2005
- Joseph LAROCHE, *Politique internationale*, Paris, LGDJ, Collection « Manuel », 1998
- Julian FERNADEZ (dir.), *Justice pénale internationale*. Paris. CNRS Editions. 2016
- Justine FAURE, Yannick PROST, *Relations internationales. Histoire. Questions régionales. Grands enjeux*. Paris, Ellipses, 2004
- Kateryna ROLLE, *The past, present and future of EU-Mongolia development cooperation*, European Institute for Asian Studies Briefing paper. n°7. 2013
- Les nouvelles relations internationales: Pratique et théorie*, Paris, Presses de la fondation nationale des Sciences Politiques. 1998
- M.-H. LABBE, (dir) *Prolifération et non-prolifération nucléaire : les enjeux de la conférence de 1995 sur le TNP*. Collection perspectives stratégiques. [actes du] symposium, 10-11 février 1995, château de Montvillargenne / organisé par le Centre

d'études et de réflexion et la Fondation pour les études de défense, Paris : Fondation pour les études de défense, 1995

Max GOUNELLE, *Le système politique des relations internationales*. Dalloz. 2006

Michel GIRARD (dir.), *Les individus dans la politique internationale*, Paris : Économica, 1994

Mickeal FREDHOLM. *The Shanghai Cooperation Organisation and Euroasian Geopolitics New directions, Perspectives, and Challenges*, Copenhague, Nordic Institute of Asian Studies Press, Asia Insights series, no 2, 2013

Mihaela AILINCAI et Sabine LAVOREL (dir.), *Exploitation des ressources naturelles et protection des droits de l'homme*. Edition Pedone, 2013

Neil M. COE, Philip F. KELLY, Henry W.C. YEUNG *Economic geography, A Contemporary introduction*, Second edition, Wiley, USA, 2015

Pascal BONIFACE, *Les Relations Internationales de 1945 à nos jours*. Dalloz. 2014

Patrick DAILLIER, Mathias FORTEAU, Alain PELLET, *Droit international public*, 8e édition, LGDJ Lextenso édition, 2009

Philippe BLACHER, *Droit des relations internationales*, 6^e édition, Paris, LexisNexis. 2015

Philippe MOREAU DEFARGES, Collection "Que sais-je?", *La mondialisation*, PUF, Paris. 2012

Philippe MOREAU DEFARGES, *Droits d'ingérence: dans le monde post-2001*, Presses Sciences Po. Paris 2005

Philippe MOREAU DEFARGES, *Introduction à la géopolitique*. Paris, Seuil. 2009

Philippe MOREAU DEFARGES, *La politique internationale*. Hachette Supérieur. 1990

Philippe PELETIER (dir.), *Géopolitique de l'Asie*, Paris, Nathan, 2006

Pierre-Henri GISCARD, Turbat TSAGAAN, Eric CRUBEZY, Mission archéologique de l'Institut des désert et des steppes "*Le premier empire des steppes en Mongolie; Histoire du peuple Xiognu et étude pluridisciplinaire de l'ensemble funéraire d'Egyin Gol*". Collection Archeomongolia. Dijon. Editions Faton. 2013

Pierre CHABAL (dir.), " Institutionalising régions; East-Asian and European Perspectives on Regional régime dynamics. Paris, Editions APOPSIX, Collection "Régionalismes comparés", 2012

Pierre CHABAL (dir.), *L'Organisation de coopération de Shanghai et la construction de la « nouvelle Asie »*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, Collection « Enjeux internationaux, 2016

Pierre CHABAL (Dir) *Régions - Institutions - Politiques : perspectives Euro-Asiatiques institutionnelles et fonctionnelles*. Paris, Editions APOPSIX, Collection "Société internationale et dynamiques régionales", 2011

Pierre HASSNER (dir), *Relations internationales*, 2^e édition, Paris, La documentation française. 2012

Raymond ARON, *Paix et guerre entre les nations*, 8^e édition, Paris, Calmann-Lévy, 1984

Samuel P. HUNTINGTON, *Le choc des civilisations*. Odile Jacob Poche. Paris. 2000

Seiji Finch NAYA, Joseph L. H. TAN, *Asian transitional Economie: Challenges and Prospects for reform and transformation*. 1995

Serge SUR, *Les aventures de la mondialisation. Les relations internationales au début du XXI^e siècle*, Paris, La documentation française. 2014

Serge SUR, *Relations internationales*. Montchrestien. 2^{ème} édition. 2006

Simone DREYFUS, *Droit des Relations internationales*. Paris, Cujas, 1992

Autres pays

André KAMEV, *Le Turkménistan*. Karthala. 1975

Istanbul Ulaanbaatar : Autonomisation, mouvements identitaires, construction du politique. Paris, Cahier d'études sur la méditerranée orientale et le monde turco iranien (CEMOTI). 1993

Jean-Baptiste JEANGENE VILMER, *Turkménistan*. Paris, CNRS éditions. 2010

Luca ANCESCHI, *Turkmenistan's Foreign Policy: Positive neutrality and the consolidation of the Turkmen regime*. Central Asian Studies Series. 2009

Olivier ROY, *L'Asie centrale contemporaine*. Paris, PUF. 2001

Sébastien PEYROUSE, *Turkménistan ; Un destin au carrefour des empires*. Edition Belin. La documentation française. 2007

Svetlana GORSHENINA, *Asie centrale, L'invention des frontières et l'héritage russo-soviétique*. CNRS Editions, Paris, 2012

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ.....	14
INTRODUCTION	16
PREMIERE PARTIE : LA METAMORPHOSE DE LA POLITIQUE MONGOLE	25
TITRE PREMIER : VIE POLITIQUE ET INSTITUTIONS DE LA MONGOLIE	25
CHAPITRE I : EVOLUTION HISTORIQUE.....	26
SECTION I: MONGOLIE GLORIEUSE.....	26
SECTION II : MONGOLIE COMMUNISTE	28
§ 1 : DE LA MARCHÉ VERS L'INDÉPENDANCE À LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE MONGOLIE.....	28
§ 2 EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE	32
A) Première Constitution de la Mongolie (1924-1940)	32
B) Deuxième Constitution de la Mongolie (1940-1960).....	33
C) Troisième Constitution de la Mongolie (1960-1990).....	35
§ 3 : POLITIQUE ECONOMIQUE	37
A) Economie en période de dilemme (de 1911 à 1940)	38
B) Voie économique vers le communisme (de 1941 à 1960).....	45
C) Economie centralisée et planifiée par l'Etat (de 1960 à 1990)	48
CHAPITRE II : MONGOLIE DEMOCRATE.....	49
SECTION I : SITUATION DE LA POLITIQUE INTERIEURE	50
SECTION II : QUATRIEME CONSTITUTION DANS L'HISTOIRE MONGOLE (1990-1992)	53
§ 1 : POUVOIR LÉGISLATIF	54
§ 2 : POUVOIR EXÉCUTIF.....	55
§ 3 : POUVOIR JUDICIAIRE.....	57
§ 4: COUR CONSTITUTIONNELLE.....	58
SECTION III : LES ELECTIONS PARLEMENTAIRES	61
§ 1 : PREMIÈRE ÉLECTION 1990 - PETITE ASSEMBLÉE.....	62
§ 2 : DEUXIÈME ÉLECTION 1992 - VICTOIRE DES COMMUNISTES	63
§ 3 : TROISIÈME ÉLECTION 1996 - PREMIÈRE VICTOIRE DES DÉMOCRATES	64
§ 4 : QUATRIÈME ÉLECTION 2000 - ECHEC DES DÉMOCRATES ET VICTOIRE DES COMMUNISTES	64
§ 5 : CINQUIÈME ÉLECTION 2004 - VOTE ÉQUILIBRÉ	65
§ 6 : SIXIÈME ÉLECTION 2008 - ETAT D'URGENCE ; MANIFESTATION	66
§ 7 : SEPTIÈME ÉLECTION 2012 - MACHINE AUTOMATIQUE POUR LES BULLETINS DE VOTE	67
§ 8 : HUITIÈME ÉLECTION 2016 - ECHEC DES DÉMOCRATES ET VICTOIRE DU PARTI DU PEUPLE MONGOL.....	68
SECTION IV : LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES	69
§ 1 : PREMIÈRE ÉLECTION 1993 - OCHIRBAT. P. (DÉMOCRATE)	69
§ 2 : DEUXIÈME ÉLECTION 1997 - BAGABANDI. N. (COMMUNISTE)	70
§ 3 : TROISIÈME ÉLECTION 2001 - BAGABANDI. N. (COMMUNISTE)	70
§ 4 : QUATRIEME ELECTION 2005 - ENKHBAYAR. N (COMMUNISTE).....	70
§ 5 : CINQUIEME ELECTION 2009 - ENKHBAYAR. N (COMMUNISTE)	70

§ 6 : SIXIEME ELECTION 2013 - ELBEGDORJ. TS (DEMOCRATE)	71
SECTION V : PRINCIPAUX RESULTATS DE LA TRANSITION ECONOMIQUE (DEPUIS 1990)	73
§ 1 : ARRÊT DE LA BAISSSE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE	74
§ 2 : TAUX D'INFLATION DE 1991 À 2015	80
§ 3 : SECTEUR PRIVÉ, BASE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE	84
§ 4 : GRANDE RÉFORME STRUCTURELLE DANS L'ÉCONOMIE NATIONALE	86
§ 5 : ENJEU D'UNE ECONOMIE DE MARCHÉ	91
§ 6 : TAUX DE CHÔMAGE ET DE PAUVRETÉ	96
§ 7 : POIDS DES INVESTISSEURS ÉTRANGERS	99
TITRE SECOND: POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA MONGOLIE	107
CHAPITRE I : LA MONGOLIE ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (AU SENS LARGE)	107
SECTION I : L'ONU ET SES INSTITUTIONS SPECIALISEES OU ORGANES SUBSIDIAIRES	108
§ 1 : LA MONGOLIE AU SEIN DE L'ONU	108
§ 2 : PARTICIPATION MONGOLE AUX OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DE L'ONU	111
SECTION II : ORGANISATIONS REGIONALES EN ASIE	112
§ 1 : SOMMET DE L'ASIE DE L'EST (SUMMIT OF EAST ASIA)	112
§ 2 : COOPÉRATION ÉCONOMIQUE EN ASIE DU NORD	112
§ 3 : ORGANISATION DE COOPÉRATION DE SHANGHAI	114
SECTION III : ORGANISATIONS EURO-ASIATIQUES	115
§ 1 : DIALOGUE ASIE-EUROPE (ASIA EUROPEAN MEETING-ASEM)	115
§ 2 : ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE	117
SECTION IV : AUTRES ORGANISATIONS OU FORUMS INTERNATIONAUX	118
§ 1 : COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ASIE-PACIFIQUE (ASIA-PACIFIC ECONOMIC COOPERATION- APEC)	118
§ 2 : CONSEIL DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE EN RÉGION PACIFIQUE (PACIFIC ECONOMIC COOPERATION COUNCIL, PECC)	119
§ 3 : ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD	119
§ 4 : FORUM ÉCONOMIQUE MONDIAL (WORLD ECONOMIC FORUM)	121
CHAPITRE II : POLITIQUE ETRANGERE ENVERS LES VOISINS, LA RUSSIE ET LA CHINE	123
SECTION I : LA MONGOLIE ET LA RUSSIE	126
SECTION II : LA MONGOLIE ET LA CHINE	127
CHAPITRE III : NOUVEAU CONCEPT DE LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA MONGOLIE	134
SECTION I : CONDITION DE LA POLITIQUE DE "TROISIEME VOISIN"	136
SECTION II : NOUVELLE CONCEPTION	138
SECTION III : QUI EST VRAIMENT LE "TROISIEME VOISIN" DE LA MONGOLIE?	140
§ 1 : LA MONGOLIE ET L'ALLEMAGNE	142
§ 2 : LA MONGOLIE ET LE JAPON	147
§ 3 : LA MONGOLIE ET LES ETATS UNIS	150
§ 4 : LA MONGOLIE ET LES DEUX CORÉES	151
§ 5 : LA MONGOLIE ET LE CANADA	155
§ 6 : VOISINE PRIVILÉGIÉE: L'UNION EUROPÉENNE	159
CONCLUSION: Titre second	162
SECONDE PARTIE : ECHANGES ECONOMIQUES ET COMMERCIAUX, CULTURELS ET HUMANITAIRES ENTRE LA FRANCE ET LA MONGOLIE	172

TITRE PREMIER : EVOLUTIONS HISTORIQUES DES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LA MONGOLIE	173
CHAPITRE I : DES RELATIONS ANCIENNES	173
SECTION I. RELATIONS AU XIII^E ET XIV^E SIECLE	174
SECTION II : PREUVE DE L'INTERET DES FRANÇAIS POUR LA MONGOLIE: DEVELOPPEMENT DES ETUDES SUR LA MONGOLIE EN FRANCE	178
§ 1 : SITUATION SOCIALE ET POLITIQUE INTÉRIEURE DE LA MONGOLIE	178
§ 2: TRAGÉDIE DE L'EXPLOITATION DE LA TERRE MONGOLE PAR LES CHINOIS	179
§ 3 : INTÉRÊT FRANÇAIS PORTÉ POUR LA MONGOLIE	181
CHAPITRE II: POLITIQUE FRANÇAISE A PROPOS DE L'INDEPENDANCE DE LA MONGOLIE (1911-1914)	183
CHAPITRE III: RELATIONS BILATERALES FRANCO-MONGOLES DEPUIS L'ETABLISSEMENT DES RELATIONS DIPLOMATIQUES (1965-1990)	185
TITRE SECOND: RELATIONS BILATÉRALES FRANCO - MONGOLES DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE LA DÉMOCRATIE EN MONGOLIE (DEPUIS 1990)	187
CHAPITRE I. INTENSIFICATION DES RELATIONS BILATERALES FRANCO-MONGOLES	187
§ 1: FRANCE, "TROISIÈME VOISINE" DE LA MONGOLIE	190
§ 2: CONTRIBUTION HUMANITAIRE	191
§ 3: VISA	192
CHAPITRE II: ECONOMIE EN PLEINE CROISSANCE, PRINCIPAUX SECTEURS	192
SECTION I : REPRISE DES AFFAIRES ECONOMIQUES	192
SECTION II : COOPERATION EXISTANTE DANS LE DOMAINE DE L'EXPLOITATION MINIERE : URANIUM	196
§ 1 : URANIUM - ENJEU INTERNATIONAL	198
§ 2 : INSTALLATION D"AREVA" ET AREVA MONGOL	205
A) "COGEOBI" société d'exploration	206
B) AREVA MONGOL	206
C) AREVA MINES, société d'exploitation	207
§ 3 : URANIUM - POLITIQUE NATIONALE OU PERSONNELLE ?	210
§ 4 : POLÉMIQUES AUTOUR D'AREVA EN MONGOLIE ET SES CONSÉQUENCES	212
SECTION III : TOURISME EN MONGOLIE	217
§ 1 : POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU DOMAINE TOURISTIQUE	218
§ 2 : CAPACITÉ HÔTELIÈRE	223
§ 3 : TRANSPORT AÉRIEN INTERIEUR	225
§ 4 : TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL	226
§ 5 : PROMOTION DU TOURISME AU NIVEAU INTERNATIONAL	228
SECTION IV : EXPORTATION DE YOURTES MONGOLES EN FRANCE	229
§ 1 : CONTEXTE FRANÇAIS DE L'INSTALLATION DE LA YOURTE MONGOLE	230
§ 2 : PARTICULARITÉS ET EXIGEANCES DE LA YOURTE EN TANT QU'OBJET DE COMMERCE	231
§ 3 : IMPORTATION DES YOURTES	232
§ 4 : BREVE PRESENTATION DE LA LEGISLATION FRANÇAISE SUR LA YOURTE MONGOLE	234
CONCLUSION : CHAPITRE II	242
CHAPITRE III : COOPERATION DANS LES DOMAINES DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNIQUE	244
SECTION I : EDUCATION	245
§ 1 : COOPERATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	246
§ 2 : COOPERATION DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (NIVEAU COLLEGE, LYCEE)	247

SECTION II : FRANCOPHONIE EN MONGOLIE	249
§ 1 : UNIVERSITÉS	249
§ 2 : ASSOCIATION DES PROFESSEURS MONGOLS DE LANGUE FRANÇAISE (APMLF)	252
§ 3 : ALLIANCE FRANÇAISE D'ULAANBAATAR (AFO)	253
§ 4 : INSTITUTS PRIVÉS DE LANGUES ÉTRANGÈRES	253
SECTION III : LA MISSION ARCHEOLOGIQUE FRANCO-MONGOLE	254
§ 1 : BÉNÉFICES DE COLLABORATION DE PLUS DE 20 ANS	254
§ 2 : VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL MONGOL	255
SECTION IV : EXEMPLES REPRESENTATIFS DE LA COOPERATION TECHNIQUE	257
§ 1 : TÉLÉCOMMUNICATION "ALCATEL LUCENT"	257
§ 2 : RESTAURATION D'UN FILM HISTORIQUE DE HAUTE IMPORTANCE	258
SECTION V : COOPERATION TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE	259
§ 1 : CONDITIONS D'IMPORTATION DES BOVINS ÉTRANGERS	262
§ 2 : PROGRAMME NATIONAL "BÉTAIL MONGOL"	263
§ 3 : VACHES LIMOUSINES	265
CONCLUSION: CHAPITRE III	266
CHAPITRE IV : PRINCIPALES ACTIONS ASSOCIATIVES ET HUMANITAIRES	269
SECTION I : FROMAGERIE BULGAN AIMAG, KHISHIG-UNDUR SUM	269
SECTION II : PRESENCE DE L'ASSOCIATION "AGRONOMES ET VETERINAIRES SANS FRONTIERE"	271
§ 1 : ARKHANGAĪ	273
§ 2 : BAYANKHONGOR	275
§ 3 : DORNOGOBI	276
SECTION III : ASSOCIATION "A.V.L.O.M. SANTE"	277
SECTION IV : ASSOCIATION "SANTE SUD"	279
CONCLUSION : CHAPITRE IV	282
TROISIEME TITRE: AUTRES ASPECTS DES RELATIONS	286
CHAPITRE I : LES RELATIONS HUMAINES	286
SECTION I : MARIAGE	287
SECTION II : ENREGISTREMENT DE LA NAISSANCE D'ENFANT D'UN COUPLE MIXTE FRANCO - MONGOL	289
SECTION III : ADOPTION D'ENFANT	291
§ 1 : PROCÉDURE D'ADOPTION	292
§ 2 : PIÈCES À FOURNIR	293
CONCLUSION: CHAPITRE I	294
CHAPITRE II : LES RELATIONS ENTRE LES COMMUNES TERRITORIALES FRANCO-MONGOLES.....	295
§ 1 : RUBROUCK - BULGAN, KHOVD	295
§ 2 : AUZAS - BULGAN, UMNUGOBI	296
§ 3 : EXPERIENCE VÉCUE POUR L'ETABLISSEMENT DE RELATIONS ENTRE LES COLLECTIVITES TERRITORIALES FRANÇAISES ET MONGOLES	297
CONCLUSION: SECONDE PARTIE	304
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	312
ANNEXE	316
BIBLIOGRAPHIE	322
TABLE DES MATIERES	329

RÉFÉRENCES DES ACCORDS BILATERAUX 334

RÉFÉRENCES DES ACCORDS BILATÉRAUX

ⁱ Références des Accords bilatéraux entre la Russie et la Mongolie

Liste des documents juridiques et diplomatiques officialisés entre la Russie et la Mongolie:

- 21.10/3.11.1912 Accord d'amitié de la reconnaissance de l'autonomie mongole entre la Russie et la Mongolie
- 05.11.1921 Accord entre le Gouvernement de l'URSS et le Gouvernement de la République de la Mongolie sur l'établissement de relations amicales entre la Russie et la Mongolie
- 06.06.1949 Accord entre le Gouvernement de l'URSS et le Gouvernement de la République de la Mongolie pour l'établissement de la société soviéto-mongole «Chemin de fer d'Oulan-Bator»
- 06.06.1949 Accord entre le Gouvernement de l'URSS et le Gouvernement de la République de la Mongolie sur le pourcentage de bénéfice des actions de la société «Chemin de fer d'Ulaanbaatar» à la Russie
- 20.01.1993 Traité sur les relations amicales et la coopération entre la Fédération de Russie et de la Mongolie
- 27 .04. 1993 Accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la Mongolie sur la coopération militaro-technique
- 10.08.1994 Accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le gouvernement de la Mongolie sur les passages frontaliers et la communication simplifiée via la frontière russo-mongole
- 11.02.1995 Accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la Mongolie sur la protection et l'utilisation des eaux transfrontières

-
- 05.04.1995 Accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la Mongolie sur la coopération culturelle et scientifique
- 05.04.1995 Accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le gouvernement de la Mongolie en vue d'éviter la double imposition de l'impôt sur le revenu et les biens
- 05.04.1995 Accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la Mongolie sur les termes de voyages de leurs citoyens dans les deux pays
- 07.02.1996 Accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la Mongolie sur la coopération dans l'exploration et le raffinage des ressources minières
- 14.11.2000 Déclaration d'Oulan-Bator (Entre les présidents Bagabandi et Poutine)
- 14.11.2000 Accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la Mongolie sur la coopération dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire
- 14.11.2000 Accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le gouvernement de la Mongolie sur les principes de la coopération entre les organisations exécutives de la Fédération de Russie et les organisations administratives locales de la Mongolie
- 25.03.2002 Convention consulaire entre la Fédération de Russie et de la Mongolie
- 01.06.2003 Accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la Mongolie sur l'activité de la société à responsabilité limitée russo-mongole " Erdenet "
- 01.07.2003 Accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la Mongolie sur la coopération dans le domaine du tourisme
- 01.07.2003 Accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la Mongolie sur la reconnaissance mutuelle des documents de l'éducation, des diplômes et titres universitaires scientifiques
- 03 .03.2004 Accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la Mongolie sur une assistance militaire-technique gratuite de la Russie en Mongolie
- 08.012.2006 Déclaration de Moscou
- 08.012.2006 Traité entre la Fédération de Russie et de la Mongolie sur le régime de l'état de la frontière russo-mongole

-
- 25.04.2007 Accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la Mongolie sur les activités de la société à responsabilité limitée russo-mongole "Mongolrostsvetmet"
- 11.04.2008 Accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la Mongolie sur la coopération dans le domaine vétérinaire
- 13.05.2009 Accord entre la compagnie aérienne russe "Aeroflot" et la compagnie aérienne mongole "MIAT "sur l'exploitation conjointe des transports aériens
- 25.08. 2009 Déclaration entre la Fédération de Russie et de la Mongolie pour la promotion d'un partenariat stratégique
- 25.08.2009 Accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la Mongolie pour établir une société à responsabilité limitée joint venture "Dornod Uranium" au profit des deux pays.
- 14.12.2010. Accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la Mongolie sur la mise en place de programmes éducatifs supplémentaires de formation militaire des mineurs de Mongolie et dans les établissements russes
- 31.05.2011 Accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la Mongolie sur la création d'une réserve transfrontalière dans le bassin du lac "Uvs"
- 17.02.2012 Accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la Mongolie sur l'emploi temporaire des citoyens d'un État à un autre
- 03.09.2014 Accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la Mongolie sur les conditions des visites réciproques des citoyens des deux pays
- 03.09.2014 Accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la Mongolie sur la réadmission et le Protocole exécutif sur la procédure de sa mise en œuvre
- 03.09.2014 Accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la Mongolie sur la protection des forêts contre les incendies
- 03.09.2014 Accord de coopération entre le Ministère de la Justice de la Fédération de Russie et le Ministère de la Justice de la Mongolie

-
- 03.09.2014 Mémorandum entre le Ministère de la construction et du logement et les services communaux de la Fédération de Russie et le Ministère de la Construction et du Développement urbain de la Mongolie
- 03.09.2014 Protocole d'intentions entre le Ministère des Transports de la Fédération de Russie et le Ministère des Routes et des Transports en Mongolie dans le domaine de l'aviation civile
- 03.09.2014 Accord entre la compagnie "Chemins de fer russes" et le Ministère des Routes et des Transports Mongols sur le partenariat stratégique pour la modernisation et le développement du chemin de fer d'Oulan-Bator
- 03.09.2014 Mémorandum entre le Ministère du Développement économique de la Fédération de Russie et le Ministère du Développement économique de la Mongolie sur la coopération dans le développement des relations économiques russo-mongoles
- 03.09.2014 Accord entre la société par action "Rosneft " et le Ministère de l'Éducation et de la Science de la Mongolie dans la promotion de la formation des citoyens mongols dans les établissements partenaires de la société "Rosneft"
- 03.09.2014 Protocole entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la Mongolie sur le renouvellement de l'Accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la Mongolie sur une assistance militaro-technique gratuite de la Russie en Mongolie, signé le 3 mars 2004
- 03.09.2014 Mémorandum entre le Trésor fédéral et le Département du Trésor du Ministère des Finances de la Mongolie sur la coopération technique
- 03.09.2014 Mémorandum d'accord entre le Service fédéral des migrations (Fédération de Russie) et la Direction de la citoyenneté et des migrations en Mongolie
- 03.09.2014 Mémorandum sur la coopération entre Russie segodnya», agence de l'information internationale - entreprise unitaire d'État fédérale et la chaîne nationale de la radio et la Télévision de la Mongolie
- 03.09.2014 Mémorandum d'accord entre la société par action "Aeroflot" et la compagnie aérienne "MIAT - Mongolian Airlines"

ⁱⁱ Les visites du haut niveau de la part de la Mongolie en Chine depuis 1952

- 2015, Ministre des Affaires étrangères, L.Pürevsüren
- 2014, Vice-premier ministre, D.Terbishdavga

-
- 2014, Président du Parlement, Enkhbold.Z
 - 2014, Président du Parlement, Enkhbold.Z
 - 2014, Premier ministre et chef du cabinet du gouvernement, Ch.Saikhanbileg
 - 2014, Ministre des Affaires étrangères, Bold.L
 - 2013, Président du Parlement, Enkhbold.Z / Boao Forum for Asia/
 - 2013, Premier ministre, Altankhuyag.N
 - 2012, Ministre des Affaires étrangères, G.Zandanshatar
 - 2011, Premier vice ministre, Altankhuyag.N (Programmes à moyen et long terme d'élaborer le partenariat stratégique mongol et chinois)
 - 2011, Premier ministre, Batbold.S, (Accords d'établir un partenariat stratégique avec la Chine)
 - 2010, Président Elbegdorj.Ts
 - 2009, Vice-président du Parlement, Batkhuu.G
 - 2009, Premier ministre, Bayar.S
 - 2009, Ministre des Affaires étrangères, Batbold.S
 - 2008, Président du Parlement, Demberel.D
 - 2008, Ministre des Affaires étrangères, Oyun.S
 - 2006, Premier ministre, Enkhbold.M
 - 2005, Président, Enkhbayar.N
 - 2004, Président, Bagabandi.N (Accord sur la règle de la frontière mongole et chinoise)
 - 2002, Premier ministre, Enkhbayar.N
 - 2000, Président du Parlement, Gonchigdorj.R
 - 2000, Ministre des Affaires étrangères, Tuya.N
 - 1999, Premier ministre, Amarjargal.R
 - 1998, Président, Bagabandi.N.
 - 1997, Ministre des Affaires étrangères, Altangerel. Sh
 - 1996, Premier ministre, Jasrai. P

-
- 1994, Président du Parlement, Bagabandi.N (Accord des relations amicales entre la Mongolie la Chine)
 - 1992, Premier ministre, Byambasuren.D
 - 1991, Vice-président de la République populaire de Mongolie, Gonchigdorj.R
 - 1990, Président du Présidium du Grand Khoural, Ochirbat.P
 - 1989, Ministre des Affaires étrangères, Gombosuren.Ts
 - 1988, Président du Grand Khoural Populaire, Rinchin.L
 - 1960, Président du Grand Khoural Populaire, B.Jargalsaikhan (Traité d'amitié et d'assistance mutuelle)
 - 1954, Président du Présidium du Grand Khoural Populaire, Sambuu.J
 - 1952, 1959, 1962, Président du Conseil des Ministres, Tsedenbal, Yu
 - 1962 Traité de frontière

Les visites du haut niveau de la part de la Chine en Mongolie depuis 1954

- 2014 Président, Xi Jinping: Lors de la visite, un total de 37 documents, y compris 26 accords de coopération dans les domaines du commerce, de l'infrastructure, de l'énergie et de finance sont signés entre les représentants du secteur privé et public.
- 2014 Ministre des Affaires étrangères, Wang Yi
- 2013 Membre du Conseil d'Etat, Yang Jiechi
- 2013 Président du Comité permanent de l'APN, Wu Bangguo
- 2012 Membre du Conseil d'Etat, Dai Bingguo
- 2012 Vice-Président de la Commission militaire centrale, général, Xu Caihou
- 2011 Membre du Comité permanent du Politburo, le Secrétaire de la Commission des Affaires politiques et juridiques centrales, Zhou Yongkang
- 2011 Ministre des Affaires étrangères, Yang Jiechi
- 2010 Premier ministre du Conseil d'Etat, Wen Jiabao
- 2009 Membre du Comité permanent du Politburo, le secrétaire de la Commission centrale de Contrôle de Discipline, He Guoqiang
- 2009 Vice-président du Comité permanent de l'APN, Sang Guowei

-
- 2008 Vice-président, Xi Jinping
 - 2007 Ministre des Affaires étrangères, Yang Jiechi
 - 2003 Président, Hu Jintao: Accord sur le développement des relations de partenariat de bon voisinage et de confiance mutuelle.
 - 2001 Ministre des Affaires étrangères, Tang Jiaxuan
 - 1999, Président, Jiang Zemin
 - 1997 Vice-Premier Ministre du Conseil d'État et ministre des Affaires étrangères, Qian Qichen
 - 1997 Président du Comité permanent de l'APN, Qiao Shi
 - 1994 Premier ministre du Conseil d'Etat, Li Peng
 - 1991 Président, Yang Shangkun
 - 1989 Ministre des Affaires étrangères, Qian Qichen
 - 1954, 1960 Premier ministre du Conseil d'Etat, Zhou Enlai

iii Liste des documents juridiques et diplomatiques officialisés entre le Japon et la Mongolie:

- 24/02/1972 Moscou, Russie, Note de l'établissement des relations diplomatiques entre le Japon et la République populaire de la Mongolie
- 23/09/1974 Ulaanbaatar Accord des relations culturelles entre le Japon et la République Populaire de la Mongolie
- 17/03/1977 Ulaanbaatar Accord de coopération économique entre le Japon et la République Populaire de la Mongolie
- 20/03/1990 Tokyo Accord intergouvernemental de commerce entre le Japon et la République Populaire de la Mongolie
- 19/03/1991 Tokyo, Accord intergouvernemental sur l'accueil des volontaires d'outre-mer entre le Japon et la Mongolie
- 25/11/1993 Tokyo, Accord gouvernemental sur les relations aériennes entre le Japon et la Mongolie
- 1999 Ulaanbaatar, Protocole intergouvernemental sur l'accueil des volontaires seniors japonais entre le Japon et la Mongolie

-
- 15/02/2001 Tokyo, Accord intergouvernemental sur la promotion et la protection des investissements réciproques entre le Japon et la Mongolie
- 05/12/2003 Tokyo Accord intergouvernemental sur la coopération technique entre le Japon et la Mongolie
- 2010, Tokyo "Mémorandum du partenariat stratégique" entre le Japon et la Mongolie
- 2014, Tokyo "Mémorandum du partenariat" entre le Japon et la Mongolie

iv Liste des Accords bilatéraux avec les Etats-Unis d'Amérique^{iv}

- 10/23/2007 Declaration of Principles for Closer Cooperation between Mongolia and the United States of America / Монгол улс, Америкийн Нэгдсэн Улсын ойр дотно хамтын ажиллагааны зарчмуудын тухай тунхаглал / Déclaration de principes pour une coopération plus étroite entre la Mongolie et les Etats-Unis d'Amérique
- 8/2/1990 Consular convention / БНМАУ, АНУ-ын хоорондын Консулын Конвенц / Convention consulaire des États-Unis entre la République populaire de la Mongolie
- 1/27/1987 Memorandum of Understanding between the Government of the United States of America and the Government of Mongolian People's Republic concerning facilitation of the work of diplomatic missions / Дипломат төлөөлөгчийн газруудын ажилд туслалцаа үзүүлэх талаар БНМАУ-ын Засгийн Газар, АНУ-ын Засгийн Газар харилцан тохирсон тухай Меморандум / Mémorandum d'accord entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement de la République populaire de Mongolie concernant la facilitation du travail des missions diplomatiques
- 4/5/1999 Employment of the Dependents of Official Government Employees / Засгийн газрын албан хаагчдын гэр бүлийн гишүүдийн хөдөлмөр эрхлэлтийн тухай хэлэлцээр / Accord sur l'emploi des membres de la famille des fonctionnaires du gouvernement
- 8/2/1990 Agreement Concerning the Reciprocal issuance of visas to government officials / Монгол улс, Америкийн Нэгдсэн Улс хоорондын Засгийн газрын ажилтнуудад харилцан виз олгох тухай хэлэлцээр / Accord concernant la délivrance réciproque de visas aux fonctionnaires du gouvernement

Accords bilatéraux intergouvernementaux : Trade, Economy and Investment /

Худалдаа, эдийн засаг, хөрөнгө оруулалт / Commerce, économie, investissement

- 9/29/1990 Investment incentive agreement / Хөрөнгө оруулалтыг хөхүүлэн дэмжих тухай хэлэлцээр /ОПИК/ /Accord sur l'encouragement des investissements
- 1/23/1991 Agreement on trade relations / Худалдааны харилцааны гэрээ / Accord sur les relations commerciales
- 9/8/1992 Agreement concerning economic, technical and related assistance with protocol and memorandum of understanding / Эдийн засаг, техникийн болон бусад тусламжийн асуудлаар Монгол Улсын Засгийн газар, АНУ-ын Засгийн газар хоорондын хэлэлцээр / Accord intergouvernemental sur l'assistance diverse comme économique, technique
- 10/6/1994 Treaty Between Mongolia and The United States of America Concerning The Encouragement and Reciprocal Protection of Investment / Хөрөнгө оруулалтыг хөхиүлэн дэмжих, харилцан хамгаалах тухай хэлэлцээр / Traité sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements
- 6/19/1996 Agreement regarding cooperation and mutual assistance in customs matters / Гаалийн асуудлаар хамтран ажиллах харилцан туслах тухай Монгол Улсын Засгийн газар, АНУ-ын Засгийн газар хоорондын хэлэлцээр / Accord de la coopération et l'assistance sur la douane
- 7/15/2004 Agreement concerning the development of trade and investment relations / Худалдаа, хөрөнгө оруулалтын харилцааг хөгжүүлэх тухай хэлэлцээр / Accord sur le développement de relations commerciales et d'investissement
- 2/16/2005 Memorandum of Understanding between the government of Mongolia, MIAT Mongolian Airlines and the Boeing Company / Монгол Улсын Засгийн газар, МИАТ компани болон БОИНГ компани хооронд байгуулсан харилцан ойлголцлын санамж бичиг / Mémoire d'accord entre le gouvernement mongol, la compagnie aérienne mongole "MIAT" et la Société Boeing
- 2010 Memorandum of Understanding to permit cooperation on the peaceful use of nuclear energy for electric power generation / Цөмийн эрчим хүчийг энхийн зорилгоор ашиглах салбарт хамтран ажиллах тухай Монгол Улсын Засгийн газар, АНУ-ын Засгийн газар хоорондын харилцан ойлголцлын санамж бичиг / Mémoire d'accord de la coopération sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire
- 9/24/2013 Agreement of Transparency in Matters Related to International Trade and Investment between Mongolia and the United States of America / “Олон улсын худалдаа, хөрөнгө оруулалтын асуудлаар ил тод байдлыг хангах

тухай Монгол Улс, АНУ-ын хоорондын хэлэлцээр / Accord de la transparence en matière de commerce international et d'investissement

- 6/16/2011 Memorandum of Understanding on Trade and Economic Cooperation Between The United States Department of Commerce and The Ministry of Foreign Affairs and Trade of Mongolia / Монгол Улсын Гадаад харилцааны яам, АНУ-ын Худалдааны департамент хооронд Худалдаа, эдийн засгийг хөхиүлэх талаар хамтран ажиллах тухай санамж бичиг /
Mémorandum d'entente sur la coopération commerciale et économique entre le Département du Commerce des États-Unis et le Ministère des Affaires étrangères de la Mongolie
- 5/22/2006 Agreement Between the California Commission For Economic Development and The Steppe Link Association to Establish the California-Mongolia Business Forum / Калифорния-Монголын бизнес форумын гэрээ / Accord d'établir un business Forum Californie Mongolie
- 10/26/2007 Statement of Intent Between Altai Tavan Bogd National Park of Mongolia and Denali National Park and Preserve in Alaska, USA / Монгол Улсын Алтай таван богдын үндэсний парк болон АНУ-ын Аляска мужийн Декали үндэсний парк хооронд хамтран ажиллах тохиролцоо /
Déclaration d'intention entre le parc national de l'Altaï Tavan Bogd de la Mongolie et le Parc national et réserve de Denali en Alaska, USA
- 2010 Memorandum of Understanding between the Agency for International Development and the Inspection Authority of Mongolia / Монгол Улсын Мэргэжлийн хяналтын ерөнхий газар болон АНУ -ын Олон улсын хөгжлийн агентлагийн “Эдийн засгийн бодлогын шинэтгэл, өрсөлдөх чадвар төсөл” хоорондын харилцан ойлголцлын санамж бичиг /
Mémorandum d'entente entre l'Agence pour le développement international et l'Autorité d'inspection de la Mongolie et le projet "Réforme de la politique économique et Projet de compétitivité" de l'Agence pour le développement international
- 2010 Memorandum of Understanding between the Asian Foundation of the United States of America and the Inspection Authority of Mongolia /Монгол Улсын Мэргэжлийн хяналтын ерөнхий газар болон АНУ -ын Азийн сан хоорондын хяналтын шинэчлэл, хариуцлагатай уул уурхайг хөгжүүлэх чиглэлээр хамтран ажиллах харилцан ойлголцлын санамж бичиг /
Mémorandum d'accord de la coopération sur le développement de l'innovation de contrôle et l'exploitation minière responsable entre la Fondation asiatique de USA et l'Autorité d'inspection de la Mongolie

-
- 2011 Memorandum of Understanding between the United States Trade and Development Agency and MIAT Mongolian Airlines / АНУ-ын худалдаа, хөгжлийн агентлаг, Монгол Улсын МИАТ компанийн хооронд байгуулсан Иргэний агаарын салбарт хамтын ажиллагааг өргөжүүлэх харилцан ойлголцлын санамж бичиг / Мémorandum d'entente entre l'Agence commerciale du développement des États-Unis et la compagnie aérienne "MIAT" de la Mongolie.
- 6/16/2011 Memorandum of Agreement NAT-I-1007 Between the Federal Aviation Administration Department of Transportation United States of America and the Civil Aviation Authority of Mongolia Ministry of Roads, Transportation, Construction, and Urban Development Mongolia / Монгол Улсын Иргэний нисэхийн Ерөнхий газар, АНУ-ын Холбооны нисэхийн агентлаг хоорондын NAT-I-1007 харилцан ойлголцлын хэлэлцээр / Мémorandum d'accord NAT-I-1007 entre l'Autorité de l'aviation civile de Mongolie et l'Agence fédérale américaine de l'aviation
- 2013 Memorandum of Understanding between the Secretariat of Mayor of Ulaanbaatar city, Mongolian National Industry Development Association and General Electric Company / Монгол Улсын Нийслэлийн Засаг даргын тамгын газар, Монголын үндэсний эрчмийн аж үйлдвэрийн хөгжлийн нийгэмлэг болон Женерал Электрик компанийн хооронд нүүрс хийжүүлэлтийн чиглэлээр хамтран ажиллах санамж бичиг / Мémorandum d'accord entre la Mairie de la ville d'Ulaanbaatar, Association pour le développement de l'industrie nationale mongole et General Electric Company sur la gazéification du charbon
- 2013 Memorandum of Understanding between the Development Bank of Mongolia and the Export Import Bank of the United States of America / Монгол Улсын Хөгжлийн банк, АНУ-ын Экспорт, импорт банк хооронд хамтран ажиллах санамж бичиг / Мémorandum d'accord entre la Banque de développement de la Mongolie et de la Export-Import Bank des États-Unis d'Amérique

EDUCATION, SCIENCE ET CULTURE / СОЁЛ, БОЛОВСРОЛ, ШИНЖЛЭХ УХААН

- 6/5/1997 An Agreement between the Government of the United States of America and

the Government of Mongolia for Cooperation in the GLOBE Program / GLOBE хөтөлбөрийн хүрээнд хамтран ажиллах тухай Монгол улсын Засгийн газар Америкийн Нэгдсэн Улсын Засгийн газар хоорондын хэлэлцээр / Un accord entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement de la Mongolie pour la coopération dans le cadre du Programme GLOBE

- 4/2, 6/26/2003 MOU between the U.S. Geological Survey of the Interior of the United States of America and the Mongolian Academy of Sciences of Mongolia Concerning Scientific and Technical Cooperation in the Earth Sciences / Монгол улсын Шинжлэх ухааны академи болон АНУ-ын Дотоод яамны Геологийн судалгааны газрын хооронд дэлхий судлалын салбарт шинжлэх ухаан технологийн чиглэлээр хамтран ажиллах тухай / Mémoire d'accord entre la Commission géologique du Ministère des Affaires intérieures des États-Unis et l'Académie des Sciences de Mongolie sur la coopération scientifique et technique dans les études de la Terre
- 3/22/2004 Basic Exchange and Cooperative Agreement between the National Geospatial-Intelligence Agency of the Department of Defense of the United States of America and the Administration of Land Affairs, Geodesy and Cartography, the Armed Protection Force, and the Civil Aviation Authority of Mongolia Concerning Geospatial Information and Services Cooperation / Газар зүйн мэдээлэл, үйлчилгээний салбарт солилцоо хамтын ажиллагааг өргөжүүлэх чиглэлээр хамтран ажиллах тухай Монгол улсын Газрын харилцаа, геодези, зураг зүйн газар, Монгол улсын Зэвсэгт хүчин, Иргэний нисэхийн ерөнхий газар болон АНУ-ын Батлан хамгаалахын департамент хоорондын хэлэлцээр / Accord de coopération entre l'Agence nationale du Département de la Défense des États-Unis d'Amérique et l'Administration des Affaires foncières, de la géodésie et de la cartographie, l'Armée mongole et l'Autorité de l'aviation civile de la Mongolie.
- 5/26/2004 Agreement between the government of the United States of America and the government of Mongolia concerning the international school of Ulaanbaatar / Улаанбаатар хот дахь Олон улсын сургуулийн тухай Монгол Улсын Засгийн газар, АНУ-ын Засгийн газар хоорондын хэлэлцээр / Accord intergouvernemental sur l'école internationale d'Oulan-Bator

DEFENCE AND MILITARY / ЦЭРЭГ, БАТЛАН ХАМГААЛАХ

- 6/26/1996 Agreement on Military Exchanges and Visits between the Government of the United States of America and the Government of Mongolia / Цэргийн салбар дахь солилцоо, айлчлалын талаар Монгол улсын Засгийн газар, Америкийн нэгдсэн улсын засгийн газар хоорондын Хэлэлцээр / Accord sur les échanges militaires et visites entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement de la Mongolie
- 5/1/2003 Acquisition and cross-servicing agreement, with annexes / Харилцан туслалцааны гэрээ / Ententes d'aide mutuelle
- 8/11/2003, 7/27/2005 Agreement concerning the provision of equipment, training and related services under the United States International Military Education and Training (IMET) Program / АНУ-ын Олон улсын цэргийн боловсрол, сургалтын хөтөлбөрийн хүрээнд сургалт, техник тоног төхөөрөмж болон бусад үйлчилгээ үзүүлэх тухай хэлэлцээр / Accord de la fourniture de matériel, de la formation et des services dans le cadre du Programme de formation (IMET) États-Unis et International Military Education
- 10/23/2007 Agreement between the Government of the United States of America and the Government of Mongolia Concerning Cooperation to Suppress the Proliferation of Weapons of Mass Destruction, their Delivery Systems, and Related Materials by Sea / Үй олноор хөнөөх зэвсгийг дэлгэрүүлэх, түгээх тогтолцоог устгах, холбогдох материалыг далайгаар тэвээрлэхийг зогсоох асуудлаар хамтран ажиллах тухай Монгол улсын Засгийн газар, АНУ-ын Засгийн газар хоорондын хэлэлцээр / Accord entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement de la Mongolie sur la coopération concernant la suppression la prolifération des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matériels et le transportation seaborne

AUTRES

- 8/2/1990 Agreement on cooperation through the United States Peace Corps in Mongolia / АНУ-ын Энх тайвны Корпусын шугамаар хамтран ажиллах тухай БНМАУ-ын Засгийн Газар, АНУ-ын Засгийн Газар хоорондын Хэлэлцээр / Accord sur la coopération à travers le Peace Corps des Etats-

Unis en Mongolie

- 6/1/1996 Express mail agreement, with detailed regulations / Буухиа шуудангийн тухай / Accord de courrier express, avec les réglementations détaillées
- 6/6/2003 Agreement regarding the surrender of U.S. persons to third parties / АНУ-ын иргэнийг гуравдагч талд шилжүүлэх тухай хэлэлцээр / Accord relatif à la remise des citoyens des États-Unis à des pays tiers.

▼ Liste des accords bilatéraux entre la Mongolie et le Canada

- 1994.06.08 Монгол Улс, Канад Улсын Засгийн газар хоорондын Худалдаа, арилжааны тухай Хэлэлцээр / Agreement on Trade and Commerce between the Government of Mongolia and the Government of Canada/ Accord sur le commerce entre le gouvernement de la Mongolie et le gouvernement du Canada
- 1998.02.10 Монгол Улсын Засгийн газар, Канад Улсын Засгийн газар хооронд Монгол-Канадын хамтын ажиллагааг хөгжүүлэх талаар солилцох захидал / Exchange of Letters on Canada-Mongolia development cooperation between the Government of Mongolia and the Government of Canada / Échange de lettres sur le développement de la coopération entre les Gouvernements du Canada et de la Mongolie
- 1998.09.29 Найрсаг харилцаа, хамтын ажиллагааны тухай Тунхаглал / Declaration on Friendship and Cooperation between the Government of Mongolia and the Government of Canada / Déclaration d'amitié et de coopération entre le Gouvernement de la Mongolie et le gouvernement du Canada
- 2002.05.27 Орлого ба хөрөнгийн татварыг давхардуулж ногдуулахгүй байх, татвар төлөхөөс зайлсхийх явдлаас урьдчилан сэргийлэх тухай Конвенци / Convention between Mongolia and Canada on Avoidance of double taxation and prevention from fiscal evasion with respect to taxes on income and on capital / Convention entre la Mongolie et le Canada pour éviter la double imposition et la prévention de l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune
- 2002.11.25 Монгол улсын ХХААЯ, Канад улсын хөдөө аж ахуйн департаментын хооронд хөдөө аж ахуйн салбарт хэрэгжүүлэх хөтөлбөр болон төслүүд / Programs and projects on agriculture between the Ministry of Food and agriculture of of Mongolia and the Department of agriculture of Canada / Programmes et projets sur l'agriculture entre le Ministère de l'alimentation et l'agriculture de la Mongolie et le Ministère de l'agriculture du Canada

-
- 2002.11.27 Сэлэнгэ аймаг, Саскачеван мужийн хоорондын эдийн засаг, техникын хамтын ажиллагааны Эрмэлзэх бичиг / Letter of Intent on Economic and Technical cooperation between Selenge province and province of Saskatchewan / Lettre d'intention sur la coopération économique et technique entre la province Selenge et la province de la Saskatchewan
- 2004.10.20 Ялтан шилжүүлэх тухай Хэлэлцээр / Treaty on Transfer of Offenders between the Government of Canada and the Government of Mongolia / Accord sur le transfert des délinquants
- 2004.10.20 Монголын ХХААЯ, Канадын Хүнсний Хяналтын Алба хоорондын хамтран ажиллах тухай баримт бичиг / Letter of cooperation between the Ministry of Food and Agriculture of Mongolia and Canadian Food Inspection Agency / Lettre de la coopération entre le Ministère de l'alimentation et l'agriculture de la Mongolie et l'Agence canadienne d'inspection des aliments
- 2004.10.20 Тогтвортой хөгжиж буй хотуудын санаачилга хөтөлбөрийн хамтын ажиллагааны тухай Харилцан ойлголцох Санамж бичиг / Memorandum of Understanding on Sustainable Cities Initiative cooperation between the Municipality of Ulaanbaatar, Mongolia and the Department of Industry of Canada / Protocole d'entente sur la coopération initiative des villes durables entre la municipalité d'Ulaanbaatar, Mongolie et le Ministère de l'Industrie du Canada
- 2004.10.20 Цэргийн салбарт хамтран ажиллах тухай Санамж бичиг / Memorandum of Understanding on cooperation in Defense sector between the Government of Canada and the Government of Mongolia / Mémoire d'entente sur la coopération dans le secteur de la défense entre les gouvernements du Canada et de la Mongolie
- 2004.10.20 Өргөн хүрээнд түншлэх тухай Хамтарсан мэдэгдэл Joint Statement on Expanded partnership between Mongolia and Canada / Déclaration conjointe sur le partenariat élargi entre la Mongolie et le Canada
- 2006.11.03 Монгол Улсын Үйлдвэр, худалдааны яам болон Канадын худалдааны бодлого, эрх зүйн төв хооронд хамтран ажиллах тухай Санамж бичиг / Memorandum of Understanding on Cooperation between the Ministry of Industry and Trade of Mongolia (MIT) and Centre for Trade Policy and Law of Canada / Mémoire d'entente sur coopération entre le Ministère de l'Industrie et du Commerce de la Mongolie (MIT) et du Centre de la politique commerciale de Droit du Canada
- 2007.07.28 АМГТХЭГ ба Кингстон хотын Хатан хааны нэрэмжит Их сургуулийн хооронд геологи, уул уурхайн салбарт сургалт судалгаа шинжилгээний

талаар хамтран ажиллах тухай харилцан ойлголцлын Санамж бичиг /
Memorandum of Understanding between the Mineral Resources and
Petroleum Authority of Mongolia and Queen`s University at Kingston,
Canada on Collaborative Training and Research in Geology and Mining /
Mémorandum d'entente entre l'Autorité des ressources minérales et pétrolières
de la Mongolie et de l'Université Queen`s à Kingston, B153 Canada sur la
formation et la recherche collaborative dans la Géologie et Mines

2010.09.28 ХХААХҮЯ, Канад Улсын Хөдөө аж ахуй, хүнсний яам хооронд Хөдөө
аж ахуйн салбарт мэдээлэл, технологи, худалдааны солилцоог дэмжих,
хамтын ажиллагааг хөгжүүлэх тухай Харилцан ойлголцлын санамж
бичиг / Memorandum of Understanding between the Ministry of Food,
agriculture and Light Industry of Mongolia and the Department of agriculture
and Agri-Food of Canada on cooperation in the Field of agriculture and Allied
Sectors / Mémorandum d'entente entre le Ministère de l'Alimentation, de
l'agriculture et de l'industrie légère de la Mongolie et le Ministère de
l'Agriculture et de l'agroalimentaire du Canada sur la coopération sur les
échanges d'information, de technologie, du commerce dans le domaine de
l'agriculture

2010.09.28 Монгол Улсын Төрийн албаны зөвлөл, Канад Улсын Төрийн албаны
комисс хооронд Төрийн албаны өөрчлөлт шинэчлэлтийн туршлага,
мэдээлэл харилцан солилцох тухай Харилцан ойлголцлын санамж бичиг /
Memorandum of Understanding between the Civil Service Council of
Mongolia and the Public Service Commission of Canada on Cooperation /
Mémorandum d'entente entre le Conseil du Service public de la Mongolie et
de la Commission du Service public du Canada sur la coopération d'échanges
d'expérience de réforme du service public

2010.09.28 Монгол Улсын Стандартчилал, хэмжил зүйн газар, Канад Улсын
Стандартын байгууллага хооронд Стандартчилалын мэдээлэл, туршлага
солилцох салбарт хамтран ажиллах тухай Харилцан ойлголцлын санамж
бичиг / Memorandum of Understanding between the Mongolian Agency for
Standardization and Metrology and the Standards Council of Canada on
Cooperation / Mémorandum d'entente la coopération entre l'Agence de
normalisation et de métrologie de la Mongolie et le Conseil des normes de du
Canada

2010.09.28 ЗТБХБЯ, Канадын Бритиш Колумб мужийн Ойн шинэчлэл, хөрөнгө
оруулалтын агентлаг хоорондын хамтын ажиллагааны тухай санамж
бичиг / Memorandum of Cooperation between the Ministry of Roads,
Transportation, Construction and Urban Development of Mongolia and the

Forestry Innovation and Investment of British Columbia on Cooperation /
Mémorandum de coopération entre le Ministère des routes, des transports, de
la construction et du développement urbain de la Mongolie et l'Agence de
l'innovation et de l'investissement de la Sylviculture de la Colombie-
Britannique

2010.09.28 ЗТБХБЯ, Бритиш Колумбийн Технологийн дээд сургуулийн Барилга,
хүрээлэн буй орчны сургууль хоорондын хамтын ажиллагааны тухай
санамж бичиг / Memorandum of Understanding between the Ministry of
Roads, Transportation, Construction and Urban Development of Mongolia
and the School of Construction and the Environment of the British Columbia
Institute of Technology on Cooperation / Mémorandum de coopération entre
le Ministère des routes, des transports, de la construction et du développement
urbain de la Mongolie et l'École de la construction et de l'Institute de
Technologie de l'Environnement de la Colombie Britannique

2012.03.26 Батлан хамгаалахын салбарт хамтран ажиллах, айлчлал солилцооны
тухай Монгол Улсын Батлан хамгаалах яам, Канад Улсын Үндэсний
Батлан хамгаалах яам хоорондын харилцан ойлголцлын санамж бичиг /
Memorandum of Understanding between Ministry of Defence of Mongolia
and Ministry of National Defence of Canada on cooperation in the field of
defence and exchange of bilateral visits / Mémorandum d'entente entre le
Ministère de la Défense de la Mongolie et le Ministère de la Défense nationale
du Canada sur la coopération dans le domaine de la défense et de l'échange de
visites bilatérales

2013.05.31 БСШУЯ, Бритиш Колумбийн Их сургууль хамтын ажиллагааны Санамж
бичиг / Memorandum of Cooperation between the Ministry of Education,
Culture and Science of Mongolia and the University of British Columbia /
Mémorandum de coopération entre le Ministère de l'Éducation, de la Culture
et des Sciences de Mongolie et l'Université de la Colombie-Britannique

2013.10.25 Монгол Улсын Үйлдвэр хөдөө аж ахуйн яам болон Канадын Арилжааны
корпораци хооронд Хөдөөгийн малчдын амьдралын түвшинг
дээшлүүлэхэд хамтран ажиллах тухай Харилцан ойлголцлын санамж
бичиг / Memorandum of Understanding on cooperation between the Ministry
of Industry and Agriculture and Trade Corporation of Canada / Mémorandum
d'entente sur la coopération entre le Ministère de l'Industrie et Agriculture et
la Corporation du Commerce du Canada

2013.10.25 Монгол Улсын Хөдөө аж ахуйн Их сургууль болон Канадын
Саскачеваны Их сургуулийн хоорондын Харилцан ойлголцлын санамж
бичиг / Memorandum of Understanding between Mongolian State University

vi Les événements clés entre l'EU et la Mongolie

1989 La CE, les relations diplomatiques mongoles. En 1990, l'Ambassadeur de Mongolie s'est installé à Bruxelles et en 1991, le directeur du Bureau de la Commission européenne à Pékin a présenté son accréditation à Oulan-Bator.

1990 Accréditation de l'ambassadeur de Mongolie à Bruxelles

1991 Accréditation du chef de la délégation de CE à Beijing à Oulan-Bator.

1993 Accord de coopération et de commerce est entré en vigueur.

1994 Admission de la Mongolie au Programme TACIS (Technical Aid to the Commonwealth of Independent States - Programme d'assistance technique et de coopération par partenariat entre l'UE et la Communauté des Etats Indépendants).

2001 La Commission européenne a approuvé le premier document de stratégie précisant les priorités pour la coopération avec la Mongolie.

Janvier 2004 Admission de la Mongolie au programme "ALA" conçu pour soutenir les pays en développement d'Asie et d'Amérique latine.

Mai 2004 L'élargissement de l'UE de 15 à 25 et six pays membres de l'EU ont leurs Ambassades à Ulaanbaatar; l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Pologne, la Hongrie, la République tchèque et la France.

Septembre 2004 Séminaire tenu à Ulaanbaatar sur le sujet "Possibilité de la coopération de la Mongole et l'UE" les programmes multilatéraux asiatiques, les sous-programmes scientifiques et technologique dans le cadre du programme général n°6 et l'assistance technique liée au commerce.

Décembre 2005 Commerce Système généralisé de préférences (SGP +), les mongols étaient en mesure d'exporter presque tous les biens de la franchise de droits à l'UE.

Juin 2006 IX réunion conjointe de la CE et de la Mongolie; la première visite officielle de l'UE /Troïka /; l'Inauguration du bureau de la Coopération de la Commission européenne à Oulan-Bator, Mongolie.

Septembre 2006 Admission de la Mongolie à l'ACEM, lors de l'ACEM 6 à Helsinki.

Janvier 2007 L'élargissement de l'UE de 25 à 27 et six pays membres de l'EU ont leurs Ambassades à Oulan-Bator; l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Pologne, la Hongrie, la République tchèque et la France.

-
- Janvier 2007 Admission de la Mongolie aux programmes géographiques et thématiques dans le cadre du programme du DCI (Development Cooperation Instrument)
- Mars 2007 Le document de stratégie de développement rural approuvé 2007-2013 (Mongolia - European Community: Strategy Paper 2007-2013). Par conséquent, le programme potentiel pluriannuel 2007-2010 de la Mongolie a été subventionné de 14 millions d'euros.
- Octobre 2008 Participation de la Mongolie pour la première fois au Sommet de l'ASEM à Pékin.
- Avril 2009 Accord de l'aviation civile, signé par l'UE et la Mongolie
- Septembre 2009 Début de la discussion de l'accord du partenariat et de la coopération à Oulan-Bator.
- Novembre 2010 Le mémorandum de compréhension du "Programme indicatif pluriannuel 2011-2013" avec un budget de 15 millions d'euros est signé par le Gouvernement de la Mongolie et l'Union européenne (UE)
- Décembre 2010 "L'Accord du partenariat et de la coopération" signé par le Gouvernement de la Mongolie et l'Union européenne (UE) à Oulan-Bator.
- Avril 2013 "L'Accord du partenariat et de la coopération" signé par le Gouvernement de la Mongolie et l'Union européenne (UE) à Oulan-Bator.
- Novembre 2013 La visite du Président de la CE José Manuel Barroso en Mongolie.
- 2014 Admission de la Mongolie au programme de recherche et d'innovation «Horizon 2020» de l'EU.
- Juin 2015 L'inauguration officielle du "Programme de coopération du développement 2014-2020" à Oulan-Bator avec un budget 2 fois par rapport avant à 65 millions d'euros.
- Juin 2015 La visite du président de la Mongolie au Parlement européen.

vii Chronologie des visites de haute importance entre la France et la Mongolie

- Ulaanbaatar, Le 8 novembre 1991 Accord sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements (entré en vigueur en France le 22 décembre 1993)
- Paris, 27 février 1992 Convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Mongolie relative à l'entraide

judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile.
Signé par Bernard Kouchner et M. Bekhbat.

Paris, 13-17 janvier 1993 Visite du M. Natsagiin Bagabandi, président du parlement mongol

Paris, 04/11/1993 Visite du M. Jalbuugin Choinkhor, premier vice-ministre mongol des affaires étrangères.

Paris, 17-21 avril 1996 Visite du M. Pounsalmaguin Otchirbat, président de la République de Mongolie.

Paris, 18 mars 1997 Visite du M. Otchir Otchirjav, secrétaire d'Etat mongol aux Affaires étrangères.

Oulan-Bator, 24-25 mars 1997. Visite de Mme Corinne LEPAGE, ministre française de l'Environnement

- Signature d'un protocole financier

Paris, 22-24 septembre 1997. Visite du M. Shukheriin Altangerel, ministre mongol des Affaires étrangères

- Réunion de la Commission mixte de coopération culturelle, scientifique et technique

Paris, 25-26 Septembre 2001. Visite du M. Ulaan. Ch, ministre mongol de l'Economie et des Finances

Paris et Toulouse, 17-21 mars 2003. Visite du M. Byamba Jigjid, ministre mongol des Infrastructures

Paris, 18-23 mai 2003. Visite du M. D. Nasanjargal, ministre mongol de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Ulaanbaatar, 17-19 juin 2003. Visite du M. Renaud Muselier, secrétaire d'Etat français aux Affaires étrangères. Cette visite fut la première d'un membre du Gouvernement français depuis celle de Mme Corinne LEPAGE, ministre de l'Environnement en 1997. Les échanges commerciaux bénéficient désormais d'actions de promotions et de prospection des entreprises françaises.

Paris, 6-10 octobre 2003. Visite du M. Altangerel, secrétaire d'Etat mongol aux Affaires étrangères.

Paris, 22 février 2005. Entretien entre M. Renaud MUSELIER, secrétaire d'Etat français aux Affaires étrangères, et son homologue mongol, M. Altangerel RADNAABAZARYN. Les sujets de l'entretien portaient sur la situation

intérieure en Mongolie et relations bilatérales.

Paris, 25 mai 2005. Entretien entre M. Xavier DARCOS, ministre délégué à la Coopération, au Développement et à la Francophonie, et M. Tsagaan PUNTSAGYN, ministre mongol de l'Education, de la Culture et des Sciences:

- Signature d'un accord de coopération culturelle, scientifique et technique. Participation de M. Puntsagyn Tsagaan à la commission mixte de coopération culturelle, scientifique et technique.

Paris, 21-25 février 2007. Visite officielle en France du M. Nambaryn Enkhbayar, président de la Mongolie: Entretiens avec M. Jacques Chirac, président de la République, M. Philippe Douste-Blazy, ministre des Affaires étrangères, Dominique Bussereau, ministre de l'Agriculture et de la Pêche, et Mme Christine Lagarde, ministre déléguée au Commerce extérieur.

Conférence à la Sorbonne "la Mongolie dans les conditions de la mondialisation, contraintes et opportunités".

- Entretien avec des hommes d'affaires français dans le cadre des journées "Mongolie-France".
- Entretien avec M. Koichiro Matsuura, le secrétaire général de l'UNESCO.
- La Mongolie et la France ont convenu d'étudier la possibilité d'aboutir à un accord sur la reconnaissance mutuelle des diplômes universitaires entre les deux pays.

À l'occasion de cette visite les documents suivants de coopération bilatérale ont été signés:

Accord aérien entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement de la Mongolie signé par Mme Christine LAGARDE, ministre déléguée du commerce extérieure et M. Enkhbold NYAMAA, ministre des affaires étrangères, le 22 février 2007, Paris.

Accord de coopération dans les domaines de l'industrie et du commerce, signé par le ministre français délégué au Commerce extérieur et le ministre mongol des Finances;

Déclaration d'intention sur la coopération financière dans le domaine de l'eau et de l'environnement signée par le ministre français délégué au Commerce extérieur et le ministre mongol des Finances;

Lettre d'accord entre l'Académie des Sciences de Mongolie (MAS) et l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA);

Accord de coopération entre la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et la Chambre de commerce et d'industrie de Mongolie.

Paris, 5-7 mai 2008. Visite en France de Mme. Oyun SANJAASUREN, ministre mongole des Affaires étrangères pour un entretien avec son homologue, M. Bernard KOUCHNER.

Paris, 18-21 mars 2009. Visite du M. Bayar SANJIIN, premier ministre mongol:

- Entretien avec son homologue, M. François FILLON, M. Bernard KOUCHNER, ministre des Affaires étrangères et européennes, et Mme. Rama YADE, secrétaire d'Etat chargée des Affaires étrangères et des Droits de l'Homme.
- Coopération dans le domaine de la santé et de l'énergie nucléaire, enjeux politiques et stratégiques régionaux.

Ulaanbaatar, 13-14 octobre 2010. Visite de Mme. Anne-Marie IDRAC, la secrétaire d'Etat française chargée du Commerce extérieur:

- Entretien avec M. Tsakhiagiin Elbegdorj, Président de la République, M. Sukhbaataryn Batbold, premier ministre, M. Gombojavyn Zandanshatar, Ministre des Affaires étrangères, M. Bayartsogt M, Ministre des Finance, M. Zorigt D, ministre des Mines et de l'énergie, M. Zorigt D, Ministre de la Route, et des Transport et de l'urbanisme, M. Badamjunai T, Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Industrie légère, M. Gansukh L, Ministre de l'Environnement et de tourisme.
- Signature de l'accord de coopération bilatérale en matière de sécurité civile et d'un accord de coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire. Cet accord qui favorise la présence française dans l'exploitation d'uranium en Mongolie est signé en présence d'une importante délégation mongole du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce Extérieur ainsi que des représentants de l'Agence de l'Energie Nucléaire mongole.

"Business Forum France-Mongolie-3" novembre 2015, à Paris, "Business Forum-3" septembre 2014 à Ulaanbaatar, La Chambre de Commerce Franco-Mongole organise le "Business Forum France-Mongolie-2" sur le thème "les principaux domaines de la coopération bilatérale; le secteur de l'énergie^{vii}", "Business Forum France-Mongolie-1" en octobre 2010 en présence de M. Idrac à Ulaanbaatar.

2015 Consul honoraire de la Mongolie en Alsace, M. Loran Hinker est un avocat expérimenté dans les droits humains, les libertés fondamentales et le droit international.

Lors de la visite officielle du président de la Mongolie, Ts.Elbegdorj à la République française, un certain nombre d'accords bilatéraux ont été signés le 19 Novembre 2015. Cette visite prévue de longue date, mais effectuée lors des attentats du 13 novembre a été très appréciée par les autorités françaises et considérée comme un signe de solidarité et d'amitié profonde.

Référence des Accords bilatéraux entre la France et la Mongolie

- 31/01/1968 Accord culturel entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République populaire de Mongolie
- 13/03/1969 Programme d'échanges culturels entre la République française et la République populaire de Mongolie pour les années 1969 et 1970
- 22/04/1971 Programme d'échanges culturels et scientifiques entre la République française et la République populaire de Mongolie pour les années 1971-1972
- 22/06/1973 Programme d'échanges culturels, scientifiques et techniques entre la République française et la République populaire de Mongolie pour les années 1973-1974 et 1974-1975
- 17/06/1975 Programme d'échanges culturels, scientifiques et techniques entre la République française et la République populaire de Mongolie pour les années 1975-1976 et 1976-1977
- 23/10/1978 Programme d'échanges culturels, scientifiques et techniques entre la République française et la République populaire de Mongolie pour les années 1978-1979 et 1979-1980
- 05/10/1981 Programme d'échanges culturels, scientifiques et techniques entre la République française et la République populaire de Mongolie pour les années 1981-1982 et 1982-1983
- 28/05/1984 Programme d'échanges culturels, scientifiques et techniques entre la République française et la République populaire de Mongolie pour les années 1984-1985 et 1985-1986
- 08/11/1991 Accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République populaire de Mongolie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements
- 27/02/1992 Accord par échange de lettres portant modification du texte de la convention relative à l'entraide judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile signées entre la France et la Mongolie le 27 février 1992

-
- 27/02/1992 Convention relative à l'entraide judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de Mongolie
- 18/04/1996 Convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Mongolie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune
- 18/04/1996 Accord d'amitié et de coopération entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Mongolie
- 18/04/1996 Accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Mongolie sur la coopération dans le domaine géophysique
- 17/12/1997 Accord de coopération entre le Centre de Recherche d'Astronomie et de Géophysique (Mongolie) et le Département d'Analyse et de Surveillance de l'Environnement (France)
- 21/02/2005 Accord cadre de coopération dans le domaine du tourisme
- 25/05/2005 Accord de coopération culturelle, scientifique et technique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de Mongolie qui remplace l'Accord culturel entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Mongolie signé le 31 janvier 1968.
- 22/02/2007 Accord relatif aux transports aériens entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Mongolie
- 14/10/2010 Accord de coopération entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Mongolie dans le domaine de l'énergie nucléaire
- 26/10/2013 Accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Mongolie sur l'exemption réciproque de visas de courts séjours pour les titulaires d'un passeport diplomatique
- 19/11/2015 «Déclaration conjointe du Président de la Mongolie et le président de la République française». Les documents suivants ont été signés:
- Un accord intergouvernemental sur l'éducation, la coopération culturelle et technique entre le Gouvernement de la Mongolie et le gouvernement de la France;
 - Un accord intergouvernemental sur les programmes d'aide du Fonds d'aide alimentaire française entre les gouvernements de la Mongolie et la France;
 - Un accord sur la mise en œuvre d'un programme conjoint de bourses d'études entre le ministère de l'Education, de la Culture et des Sciences de

Mongolie et le ministère des Affaires étrangères et du développement international de la France;

- Un protocole d'entente sur la coopération dans l'industrie du film entre le ministère de l'Education et de la Science de la Culture de la Mongolie et Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) de la France;
- Un accord sur la coopération dans le secteur du tourisme entre le ministère de l'Environnement, le développement vert et du tourisme de la Mongolie et le ministère des Affaires étrangères et du développement international de la France;
- Une lettre d'intention de coopération dans la sélection et l'élevage des bovins entre le ministère de l'Environnement, le développement vert et du tourisme de la Mongolie et du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts de la France

^{viii} <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2012/10/22/MAEJ1234997D/jo>

Décret n° 2012-1180 du 22 octobre 2012 portant publication de l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Mongolie dans le domaine de l'énergie nucléaire (ensemble une annexe), signé à Ulaanbaatar le 14 octobre 2010

^{viii} <http://mongolia.areva.com/EN/mongolie-104/enuranium-mining-using-in-situ-recovery-isr-areva-in-mongolia.html>

Traduction: La méthode de récupération in situ (ISR) peut être utilisée pour la mine des gisements d'uranium à faible teneur, quand les conditions géologiques sont favorables. Elle consiste à pomper par la une solution "lixiviant", ou lessivage, dans le gisement pour dissoudre et récupérer l'uranium. 47% des minerais d'uranium dans le monde entier sont extraits en utilisant la technologie ISR.

ÉTAPES DE RÉCUPÉRATION IN SITU

- La récupération in situ est un procédé de récupérer l'uranium à partir du sol à l'aide de produits chimiques. Elle se déroule dans les étapes suivantes:
- La solution de lixiviation est injectée à travers le minerai et elle dissout l'uranium puisqu'il circule à travers le dépôt.
- La solution contenant l'uranium (connue comme étant la solution de production) est pompée vers le local de production situé sur la surface.

-
- Dans le local de production, l'uranium est séparé de la solution, purifié, séché et formé en un produit commercialisable, le concentré d'uranium.
 - La solution de lixiviation de l'uranium stérile est ensuite injectée à nouveau dans le dépôt.

Tout au long de la récupération in situ, la solution injectée et pompée à travers le puits de production est surveillée. La surveillance des eaux souterraines avec des analyses effectuées pour vérifier la qualité de l'eau est nécessaire.

ix Programme national "Bétail mongol"

Ce programme, réglementé par l'Annexe du Décret n° 23 se compose des 8 articles ci-après:

1. Conditions générales
2. Objectifs et priorités
3. But et opération
4. Durée et résultats
5. Critères de mise en oeuvre
6. Gestion et organisation
7. Financement
8. Rapports, suivis et analyses

1. Conditions générales

L'élevage est la ressource renouvelable économique et la richesse culturelle incontournable de la Mongolie. L'élevage reste un domaine très important dans l'économie nationale avec son rôle non négligeable dans l'exportation. Sur la totalité des travailleurs mongols, 34.6 % exerce dans ce domaine. L'élevage occupe 10 % des recettes totales d'exportations et 86.9 % sur 18.8 % du PNB de l'agriculture (culture de terre et élevage).

Pour soutenir ce domaine, la Mongolie cherche des solutions pour les problèmes tels que :

- surpâturage,
- déséquilibre de composition du bétail,

- dégradation de la qualité de produit issue du bétail, - tendance à l'augmentation des épizooties (entre les animaux et parfois passage de ces maladies à la population),

- étendue et répétition de ces maladies et épizooties ont pour conséquence une limitation de marchandisation du bétail et de matières premières, issues de l'élevage. En outre, le fait que les éleveurs soient organisés entre familles et considérablement éloignés provoque la diminution de la productivité et de l'efficacité et affaiblit la compétitivité de la commercialisation de leurs produits.

Malgré cette condition, les éleveurs arrivent à alimenter le marché national en viande et en lait. En revanche, les industries alimentaires ne fournissent que 7 % de produits à base de viande et 4 % de produits laitiers de la production nationale. Ce qui signifie que les éleveurs sont plus efficaces que les industries.

La logistique commerciale est très simple. Les éleveurs, vivant à la proximité des petites gares du chemin de fer, viennent en train vendent leurs produits frais aux marchands particuliers, intermédiaires eux-mêmes entre les consommateurs de la capitale et les éleveurs. Ces marchands particuliers sillonnent ensuite dans les quartiers et les immeubles en criant "achetez du lait et du yoghurt", avec un chariot, chargé des bidons de produits laitiers biologiques: yoghurt, lait et crèmes fraîches. Les consommateurs de la capitale, habitués aux produits frais préfèrent en acheter quotidiennement auprès de ces marchands qui de ce fait font une vraie concurrence aux industries de produits laitiers.

En Mongolie, il existe plus de 40 sortes de bétail, preuve de la sélection naturelle qui s'est opérée au fil des siècles d'animaux qui ont résisté au climat continental ainsi que des efforts assidus des chercheurs et des éleveurs. Il y a également des races du bétail, du porc et de volaille importés des pays occidentaux.

L'enveloppe de dépenses pour l'élevage n'est que 1.0 % du budget national et cela montre le manque de la politique et la réglementation gouvernementale et d'investissement appropriée pour développer ce domaine industriel sur le marché concurrentiel. Dans les petits villages, il y a un manque sévère d'organisation pour mettre en œuvre la politique du Ministère de l'Agriculture et méconnaissance de la réglementation et des programmes liés à la génétique et la santé animale ou pour assurer la gestion professionnelle et méthodologique des projets des dispensaires

vétérinaires et le système informationnel du registre de la génétique, de la productivité, la santé du bétail.

Afin d'assurer le développement durable de ce domaine, perdu entre de nombreux documents officiels d'Etat non suivis et surtout inapproprié par rapport les besoins actuels du terrain, le Gouvernement lance le programme national "Bétail mongol".

Par rapport des nombreux documents édités par les chercheurs ou les fonctionnaires auparavant, ce programme paraît réalisable, puisqu'il investit pour les projets présentés par les fermiers ou les éleveurs. Ces derniers adaptent mieux leurs projets aux besoins réels liés à leurs activités d'élevage.

2. Objectifs et priorités du programme

Ce programme a pour objectif de développer l'élevage en conformité avec le changement climatique et les tendances de développement social, de favoriser la condition des marchés concurrentiels pour rendre ce domaine économique plus efficace et rentable, de délivrer des produits sains et sécuritaires pour la population et de fournir des matières premières de qualité pour les industries alimentaires afin d'accroître les exportations."

Dans le cadre de la mise en œuvre ces objectifs doivent être conformes aux priorités suivantes:

Priorité 1. Développer la bonne gouvernance de ce secteur pilier de l'économie mongole en favorisant la base juridique, économique et institutionnelle pour le développement durable du domaine;

Priorité 2. Améliorer la productivité de l'élevage de qualité en conformité aux besoins des consommateurs, produire des matières premières, biologiquement parfaites afin d'accroître la compétitivité du marché;

Priorité 3. Aligner les services vétérinaires aux normes internationales pour protéger la santé publique en assurant la santé des animaux;

Priorité 4. Développer l'élevage, adaptable aux risques des changements climatiques, environnementaux et écologiques;

Priorité 5. Développer le marché ciblé des matières premières, concevoir et promouvoir le réseau commercial afin d'accélérer l'économie;

3. But et opération du programme

- En vertu de la première priorité: favoriser l'environnement juridique pour assurer le développement durable de l'élevage et faciliter la circulation économique;
- En vertu de la deuxième priorité: améliorer la productivité de l'élevage et des matières premières qui en sont issues, il s'agit de développer la méthode traditionnelle de l'élevage et de combiner intelligemment l'élevage de pâturage et intensif, améliorer le service de l'élevage pour un meilleur résultat économique;
- En vertu de la troisième priorité, concernant les services vétérinaires - créer un environnement favorable pour fournir les produits de qualité, issus d'un bétail en bonne santé;
- En vertu de la quatrième priorité: - développer majoritairement l'élevage de pâturage et limiter l'élevage intensif dans des zones précises, basés sur le changement climatique, les tendances de développement social et la demande économique pour réduire le risque de l'élevage avec la bonne gestion du pâturage par son exploitation correcte, sa privatisation, sa protection, sa restauration et la récupération des pâturages dégradés) et avec le développement des l'industrie alimentaire du bétail et sa distribution;
- En vertu de la cinquième priorité: raffiner le système de préparation des matières premières et des produits issus de l'élevage dont le développement du marché cible est dépendant pour répondre aux exigences du marché.

4. Durée et résultats du programme

Le programme sera mis en œuvre en deux phases 2010-2021. Chaque phase est programmée 5 résultats très précis à obtenir.

-
- La première phase du programme 2010-2015
 - La deuxième phase du programme 2016 - 2021

5. Critères de mise en oeuvre du programme

Des critères et des résultats du programme sont déterminés par les indicateurs très précis par les tranches annuelles 2012, 2015, 2021 avec le repère de donnée de l'an 2008.

Ces critères très détaillés et techniques se varient d'une priorité à l'autre^{ix}.

6. Gestion et organisation du programme

La mise en oeuvre du programme est assurée par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et l'Industrie légère, et toutes les unités administratives (21 régions avec leurs sums, la capitale avec ses districts) et les responsables qui s'engagent à faire des rapports annuels de l'avancement du programme.

7. Financement du programme

1. Les ressources suivantes sont envisagées pour le financement du programme;
 - Budgets régionaux et nationaux
 - Investissement des citoyens et des entreprises
 - Création des fonds d'investissement "Bétail mongol" dans le but d'accorder des crédits non commerciaux
2. Les ressources financières pour la collecte des fonds d'investissement "Bétail mongol" sont;
 - Revenus des matières premières;
 - Budget de l'Etat;
 - Subventions internationales et de prêts avec des intérêts non élevés des pays étrangers.

8. Rapports, suivis et analyses du programme

-
1. En janvier de chaque année, l'autorité publique compétente (Ministère de l'Agriculture) doit présenter au Parlement le rapport annuel, élaboré à partir des bilans collectés par chaque hiérarchie à partir du département compétent de chaque *sum*, *aimags* et district - jusqu'à la capitale.
 2. C'est le Gouvernement qui évalue le résultat de la mise en œuvre du programme et le Ministère de l'Agriculture se charge du suivi et de l'évaluation de l'avancement.
 3. En cas de besoin, un organisme indépendant peut faire les analyses de suivi, de l'évaluation et de l'avancement du programme et les présente au Gouvernement.
 4. En fonction de l'avancement du programme, il est possible d'y apporter les modifications.